



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

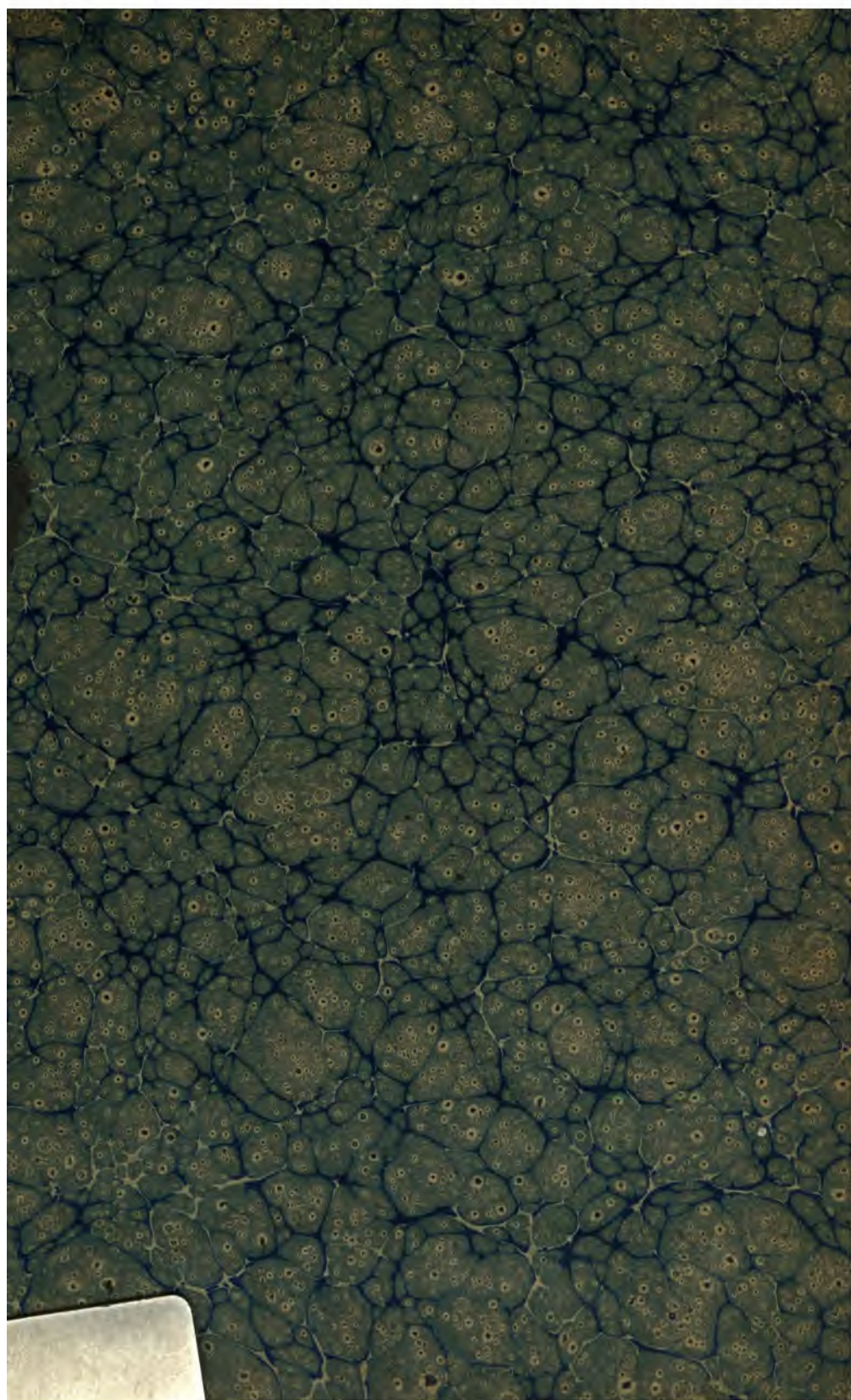
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

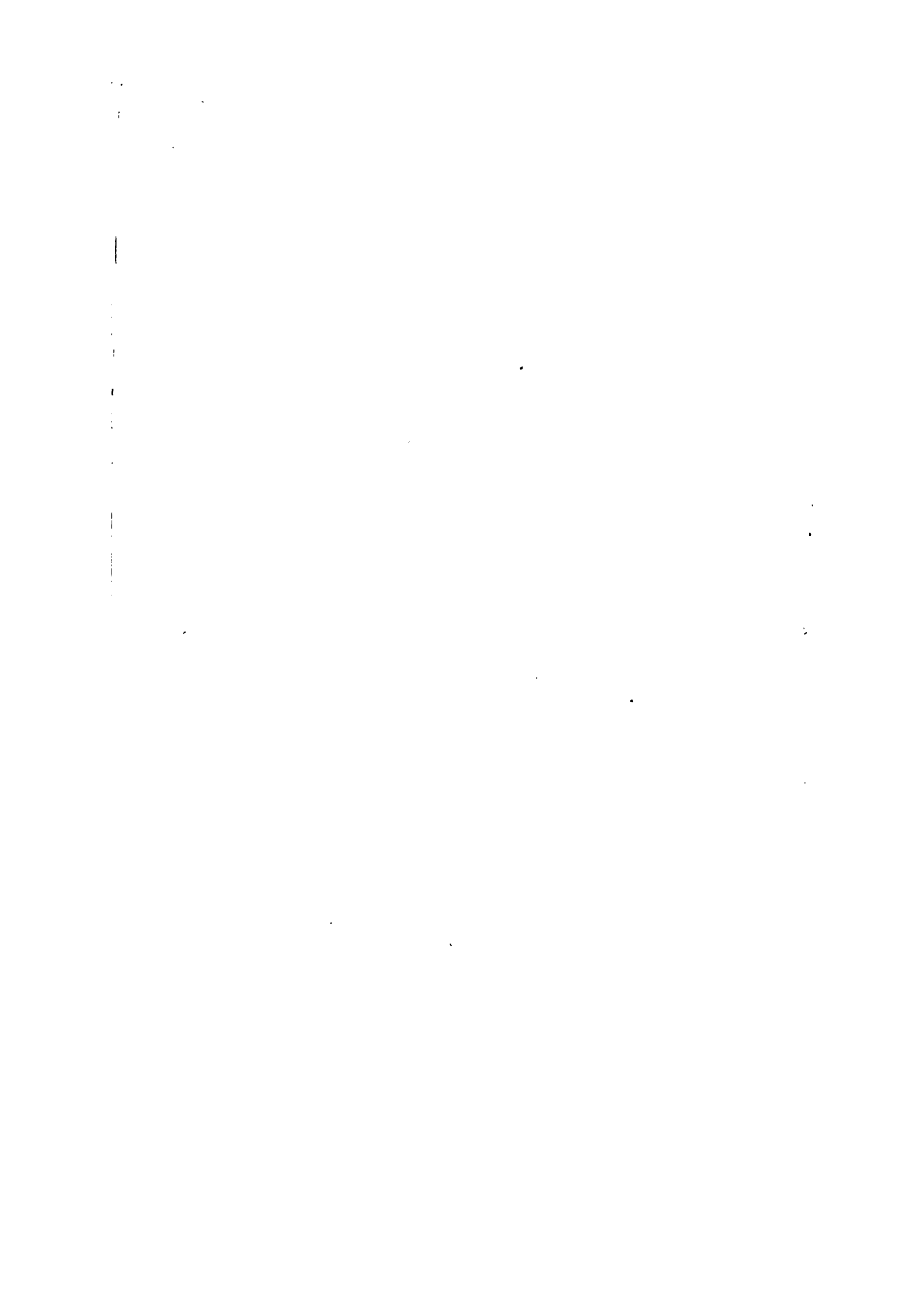
À propos du service Google Recherche de Livres

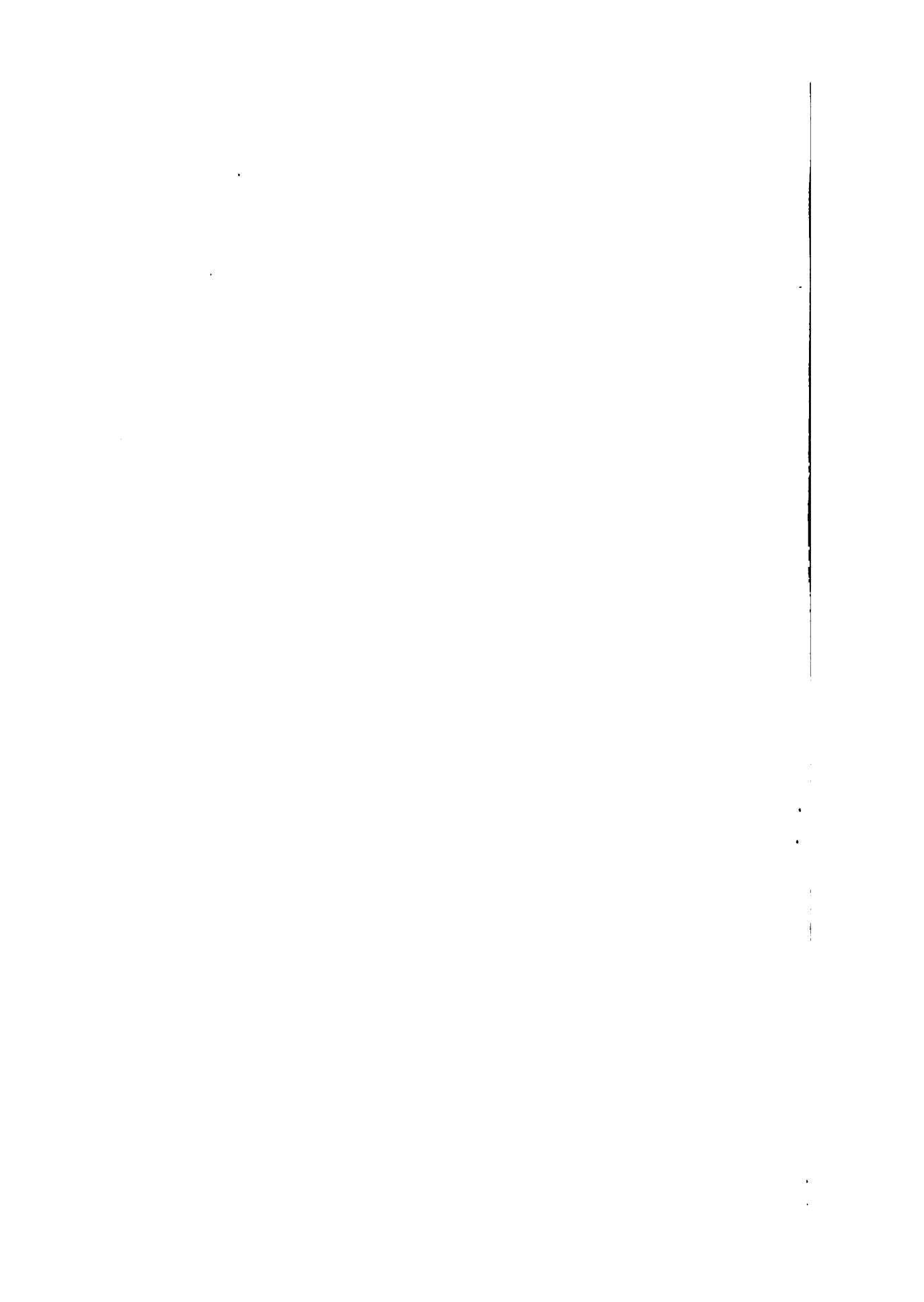
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

888
N7c
P6

B 1,385,265







ΝΙΚΟΛΑΟΥ

ΤΟΥ ΔΑΜΑΣΚΗΝΟΥ

ΒΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡΟΣ.

888
N7c
P6

PARIS,
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, 56.

Nicolas de Damas

ΝΙΚΟΛΑΟΥ

ΤΟΥ ΔΑΜΑΣΚΗΝΟΥ

83982

ΒΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡΟΣ

ΤΕΜΑΧΙΟΝ ΝΕΩΣΤΙ ΑΝΕΥΡΕΘΕΝ.

NICOLAS DE DAMAS

VIE DE CÉSAR

FRAGMENT RÉCEMMENT DÉCOUVERT

ET PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 1849.

NOUVELLE ÉDITION

PAR N. PICCOLOS, D. M.,

ACCOMPAGNÉE D'UNE TRADUCTION FRANÇAISE

PAR M. A. D.

ET SUIVIE D'OBSERVATIONS SUR TOUS LES FRAGMENTS
DU MÊME AUTEUR

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1850

888
N7c
P6

PRÉFACE.

Un savant dont l'opinion en matière de critique et de philologie est une autorité, M. Hase, dans un article plein d'érudition et de talent (1), a signalé tout l'intérêt qui s'attache à la *Bibliothèque des auteurs grecs*, et particulièrement à la collection des *fragments des historiens*, entreprise par M. Ambroise Firmin Didot, avec un zèle qui rappelle celui des Henri Estienne. Elle a été continuée avec persévérance, au milieu des crises les plus épouvantables (2). Les fragments coordonnés, traduits et commentés par M. C. Müller, forment la collection la plus complète et la plus instructive qui existe. Elle est d'ailleurs enrichie de morceaux inconnus jus-

(1) *Journal des savants*, juillet 1849. Voy. aussi les articles remarquables publiés par M. Letronne dans le même journal, décembre 1839; — avril, mai et juin 1841; ceux de M. Victor Le Clerc, *Journal des Débats*, juin 1840, etc. L'illustre F. Creuzer, juste appréciateur des travaux d'érudition historique, a donné, jusqu'à présent, onze articles étendus, dans le *Journal des savants* de Munich, sur ce recueil de fragments. M. Müller ne pouvait trouver une plus douce récompense de ses doctes labeurs, que le suffrage éclairé du patriarche de la philologie allemande.

(2) Voy. la préface de M. C. Müller au 2^e volume des *Fragmenta Historicorum graecorum*, 1848, et celle de M. Dübner, à la tête des *Scholia in Theocritum*, 1849.

qu'ici; et qui sont publiés pour la première fois. Tout en contribuant à étendre ou à rectifier nos connaissances dans le domaine de l'histoire, ils ouvrent de nouvelles sources de jouissance aux amis de la littérature grecque, de cette littérature privilégiée qui, pour l'originalité, la richesse et la beauté parfaite, n'eut jamais d'égale, et qui, après avoir deux fois dissipé les ténèbres de la barbarie, présidera éternellement à l'éducation des nations civilisées (1).

(1) Tel a été le sentiment des grands esprits de tous les siècles, depuis Cicéron jusqu'à Chateaubriand. Ceux mêmes qui, comme J. J. Rousseau, ne pouvaient voir les auteurs grecs qu'à travers le nuage des traductions, étaient ravis de leurs beautés. Voici encore le témoignage d'un éminent écrivain de nos jours, dont l'esprit juste et lumineux est ennemi de toute exagération : « Les langues grecques et latines doivent faire le fond de l'enseignement de la jeunesse. Si vous changiez un tel état de choses, nous osons l'affirmer, vous PERIEZ DÉGÉNÉRER L'ESPRIT DE LA NATION.... Sans les langues anciennes, on ne connaît pas l'antiquité, on n'en a qu'une pâle et imparfaite image; or, l'antiquité, osons le dire à un siècle orgueilleux de lui-même, L'ANTIQUITÉ EST CE QU'IL Y A DE PLUS BEAU AU MONDE. Indépendamment de sa beauté, elle a pour l'enfance un mérite sans égal; elle est simple... S'il faut au corps des enfants des aliments simples, il en faut de simples aussi à leur âme. De même qu'on ne doit pas blaser leur goût par des saveurs trop vives, on ne doit pas surexciter leur esprit par la beauté souvent exagérée des lettres modernes. Homère, Sophocle, Virgile doivent occuper, dans l'enseignement des lettres, la place que Phidias et Praxitèle occupent dans l'enseignement des arts. Et puis ce ne sont pas seulement des mots qu'on apprend aux enfants en leur enseignant le grec et le latin, ce sont de nobles et sublimes choses : c'est l'histoire de l'humanité sous des images simples, grandes, ineffaçables. » *Rapport de M. Thiers sur l'instruction secondaire, 1844.*

Encore une citation très-courte, et j'ai fini. « Les premiers poètes ou les premiers auteurs rendaient sages les hommes fous; les auteurs modernes cherchent à rendre fous les hommes sages. » *Pensées de Joubert.*

Naguère la découverte de quelques fables de Babrius, dans un couvent du mont Athos, nous a révélé un poète supérieur à Phèdre, et parfois un digne rival de La Fontaine ; aujourd'hui les fragments tirés de la bibliothèque de l'Escurial nous montrent, dans Nicolas de Damas, un historien de plus, qui au don de l'éloquence unit la connaissance des hommes et des affaires.

Ce que nous possédions auparavant de cet auteur fait à peine le quart de ce que le nouvel éditeur, M. Ch. Müller, nous a rapporté d'Espagne (1). Cependant, parmi les nouveaux fragments plus ou moins précieux pour l'histoire ou pour la philologie, il n'en est qu'un qui puisse nous mettre à même d'apprécier les qualités de Nicolas comme historien : c'est le morceau malheureusement trop court, dont nous offrons au public une nouvelle édition.

En effet, tous les autres fragments (hormis un seul dont il sera parlé plus tard), sont extraits de l'histoire universelle de Nicolas, compilation exécutée par lui pour complaire au roi Hérode. Des savants judicieux ont présumé que, pour les temps reculés, l'auteur avait puisé sans critique dans les écrits de ses devanciers ; que souvent même il les avait copiés sans rien changer à leurs propres expressions (2). Or, comme il ne restait de lui en

(1) L'honneur de la première découverte appartient à M. E. Miller, philologue distingué, aujourd'hui bibliothécaire de l'Assemblée Nationale. Plus tard, M. C. Müller est allé, aux frais de M. Didot, copier ces précieux restes de l'antiquité.

(2) Voy. le *Prodrome de Coray*, p. 20 ; M. C. Müller, p. 347 ;

composition originale que le fragment intitulé *de l'Éducation de César* (1), bien que ce morceau donnât une idée très-avantageuse du style et du goût de Nicolas, cependant il était impossible, d'après cet échantillon, de se former une opinion exacte du talent de l'auteur pour l'histoire. Le sujet, qui traitait seulement de l'éducation d'Auguste, ne prêtait pas assez. Un savant, célèbre par l'érudition et par le génie, Hugues Grotius, refusait même de reconnaître à cette première partie de la vie de César, la seule qui fût connue, le caractère d'une composition historique; il la regardait comme un roman (2).

Dictionary of Greek and Roman Biography and Mythology, by William Smith, article DAMASCENUS. Grâce aux documents plus nombreux que nous possédons aujourd'hui, cette présomption devient presque une certitude. Indépendamment des ionismes remarqués par Coray, on peut se convaincre de la différence des styles, en comparant, par exemple, l'extrait si intéressant du 6^e livre (p. 380) sur l'histoire des rois Ardys et Gygès, avec l'extrait du 7^e livre (p. 397 et suiv.) sur l'avènement de Cyrus au trône. Dans le premier, l'expression καὶ πῶς revient deux fois dans la même page, et se rencontre de nouveau vers la fin (p. 385-386). Si mes souvenirs sont fidèles, cette locution ne se retrouve qu'une seule fois dans les autres fragments de Nicolas. Du reste, ce n'est là qu'une circonstance presque indifférente. La diversité du style saute aux yeux.

(1) M. Müller (p. 343) croit avec raison que c'était le titre de la première partie de l'ouvrage intitulé *Vie de César*. En effet, ce dernier titre se trouve à la fin de l'extrait que nous possédons : Τέλος τῆς ἱστορίας Νικολάου Δαμασκηνοῦ καὶ τοῦ βίου Καίσαρος τοῦ νέου. — Le manuscrit de la bibliothèque de l'Escorial porte de même : Τέλος τοῦ βίου Καίσαρος καὶ τῆς Νικολάου Δαμασκηνοῦ Συγγραφῆς. Il est évident que le mot τέλος est employé ici dans un sens relatif.

(2) Cette opinion a été renouvelée et défendue avec esprit par M. le professeur Egger, dans son ouvrage sur *les historiens d'Auguste*.

Un pareil doute ne saurait s'élever au sujet du nouveau fragment que nous offrons au public, et qui fait, en quelque sorte, suite au premier. Il ne s'agit plus de détails plus ou moins intéressants sur les premières années d'un personnage fameux ; ici l'auteur raconte un des plus grands événements des fastes de l'humanité. L'a-t-il traité d'une manière convenable ? s'est-il tenu à la hauteur du sujet ? Le lecteur en jugera. Nous n'avons ni le droit ni la prétention de lui imposer notre opinion. Cependant, ou nous nous trompons fort, ou la lecture de cet extrait, si mutilé qu'il soit, laissera une impression favorable, et augmentera les regrets qu'inspire la perte des ouvrages d'un littérateur pour lequel l'empereur Auguste, excellent juge en matière de goût, professait une haute estime. Puissent ces regrets stimuler le zèle des hommes placés à la tête du pouvoir et de l'instruction, afin qu'imitant l'exemple donné par M. Villemain, ils se hâtent d'arracher des mains destructives du temps quelques restes précieux de la Grèce antique, cette forte et ingénieuse institutrice du genre humain !

Je me proposais d'abord de ne donner que le texte seul de ce morceau d'histoire, suivi de quelques observations sur la totalité des fragments, dont on est redevable à M. Ambroise Firmin Didot. Grâce à l'ancienne et constante amitié qui nous lie, j'ai appris que son jeune fils, M. Alfred Didot, avait traduit, pour son plaisir, ce même fragment dont je m'occupais. C'est un heureux augure pour l'avenir de cette honorable maison, où le culte du beau et

de la littérature grecque semble se transmettre de génération en génération. M. Alfred Didot promet de marcher dignement sur les traces de ses pères. J'ai dû insister longtemps pour vaincre sa modestie timide, et lui persuader de me livrer son travail, qui n'était pas destiné à la publicité. Je dois le remercier de sa condescendance, qui permettra aux personnes étrangères à la langue hellénique de faire connaissance avec l'historien d'Auguste.

Quant au texte, il était déjà considérablement amendé par les soins éclairés et patients du premier éditeur, M. C. Müller. Il fallait, certes, une habileté peu commune pour faire disparaître tant de souillures entassées par l'ignorance, et retrouver les perles cachées sous ce fumier (1). Plus tard un excellent critique, M. F. Dübner, a publié de précieuses remarques dont j'ai fait également mon profit (2). Je n'aurai point à regretter mon temps ni ma peine, si j'ai pu, à mon tour, contribuer à rendre le texte plus pur et plus correct.

M. E. Burnouf, membre de l'Institut, a bien voulu me prêter le secours de son vaste savoir et de sa rare sagacité pour éclaircir un passage difficile de Nicolas. On trouvera plus loin la note qu'il m'a commu-

(1) Nous avons mis, au bas des pages, celles des notes de M. Müller qui contiennent des corrections ou des conjectures. — La lettre M., ajoutée à la fin, les distinguera de celles qui nous appartiennent et qui ne sont accompagnées d'aucune marque.


(2) A la fin des notes qui accompagnent son édition d'Himérius. Le texte d'Himérius a été complété à l'aide d'un Ms. de la Bibliothèque nationale, et amélioré en une foule d'endroits par les soins du savant éditeur.

PRÉFACE.

VII

niquée avec un empressement dont je ne saurais trop le remercier. Si je ne me trompe, elle est de nature à intéresser, non-seulement les hellénistes, mais tous ceux qui aiment l'érudition à la fois ingénieuse et solide.

Paris, le 16 mars 1850.



vi

de .

gé . . .

ma . . .

do . . .

mi . . .

n'é . . .

do . . .

étra . . .

sanc . . .

Qu . . .

amer . . .

édito . . .

pou . . .

lure . . .

enché .

critiq

marq

n'au

si j'e

plus

N

mo

mag

las

q

n

"

ΕΠΙΣΤΟΛΗ
ΝΙΚΟΛΑΟΥ

ΔΑΜΑΣΚΗΝΟΥ

ΠΡΟΣ ΚΑΙΣΑΡΟΣ

ΕΠΙΣΤΟΛΗ ΝΕΩΣΤΙ ΑΝΕΓΓΡΑΜΜΕΝΗ

NICOLAS

DAMAS,

E DE CÉSAR.

RÉCEMMENT DÉCOUVERTE.

Nicolas, plus connu sous le nom de Nicolas Damascène, naquit de parents grecs à Damas, l'an de Rome 680 (74 av. J. C.). Son père, qui se nommait Antipater, était un des hommes les plus considérés et les plus influents de la Syrie. Nicolas reçut dans sa patrie une éducation complète, et annonça de bonne heure des dispositions extrêmement heureuses pour les lettres et les sciences. En philosophie, il eut un penchant décidé pour la doctrine d'Aristote. L'érudition de Nicolas, ses succès en éloquence et en poésie, le rendirent bientôt célèbre. Par son caractère aimable, non moins que par ses talents, il sut gagner les bonnes grâces d'Hérode et l'affection d'Auguste (1). L'empereur était irrité contre Hérode. Nicolas accompagna celui-ci à Rome, et parvint à le réconcilier avec le maître du monde. De retour en Judée, Nicolas acheva son Histoire universelle, en cent quarante-quatre livres. Nous le voyons à soixante ans reparaitre pour la troisième fois à la cour d'Auguste, et défendre les droits d'Archélaüs au trône de Judée, resté vacant par la mort d'Hérode, son père.

Outre une histoire d'Assyrie (elle faisait probablement partie de son Histoire universelle), la vie d'Auguste, celle d'Hérode, et le récit de la sienne, on cite encore de Nicolas un recueil des coutumes les plus singulières de différentes nations, un traité sur les dieux, plusieurs écrits philosophiques, et un livre sur les vertus pratiques.

On peut, pour plus de détails, consulter la préface de Coray et la notice de M. Ch. Müller.

(1) Plutarque et Pline nous disent qu'en l'honneur de Nicolas et en souvenir de l'amitié qu'il lui portait, Auguste donnait aux dattes, dont il était très-friand, le nom de Nicolas. Celui-ci avait soin de lui en envoyer fréquemment de Syrie, et des plus belles. Ce nom leur en était resté encore au temps de Suidas.



**ΝΙΚΟΛΑΟΥ
ΤΟΥ ΔΑΜΑΣΚΗΝΟΥ**

ΒΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡΟΣ.

(ΤΕΜΑΧΙΟΝ ΝΕΩΣΤΙ ΑΝΕΥΡΕΘΕΝ.)

**NICOLAS
DE DAMAS,**

VIE DE CÉSAR.

(FRAGMENT RÉCEMMENT DÉCOUVERT.)

ΝΙΚΟΛΑΟΥ ΤΟΥ ΔΑΜΑΣΚΗΝΟΥ

ΒΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡΟΣ.

(ΤΕΜΑΧΙΟΝ ΝΕΩΣΤΙ ΑΝΕΥΡΕΘΕΝ.)

Ὅτι ὁ νέος Καῖσαρ τρίτον ἄγων ἐν τῇ Ῥώμῃ μῆνα * ἐν-
ταυθοῖ λοιπὸν παρεπεδήμει, ζηλούμενος μὲν ὑπὸ τῶν ἡλί-
κων καὶ φίλων, θαυμαζόμενος δὲ ὑπὸ τῶν ἐν τῇ πόλει
πάντων, ἐπαινούμενος δ' ὑπὸ τῶν παιδευτῶν. Τετάρτῳ
⁵ δὲ μηνὶ ἦκεν ἐκ τῆς πατρίδος πεμφθεὶς ὑπὸ τῆς μητρὸς
ὡς αὐτὸν ἀπελεύθερος τεταραγμένος καὶ πολλῆς ἀθυμίας
μεστὸς, ἐπιστολὴν κομίζων, ἐν ἣ ἐγγράπτο, ὡς Καῖσαρ
μὲν ἐν τῇ συγκλήτῳ ἀποθάνοι ὑπὸ τῶν περὶ Κάσσιον καὶ
Βροῦτον· ἡξίου δὲ τὸν παῖδα ἐπανελθεῖν ὡς αὐτήν·
¹⁰ ἀγνοεῖν γὰρ ἔφη καὐτὴ τάποτοῦδε ἐσόμενα· δεῖν δὲ ἦδη
ἄνδρα γίνεσθαι, καὶ γνώμη τε ἅ χρη φρονεῖν καὶ ἔργῳ
πράττειν, ἐπόμενον τῇ τύχῃ τε καὶ τοῖς καιροῖς. Τοιαῦτα
ἐδηλοῦ τὰ παρὰ τῆς μητρὸς γράμματα. Ὅμοια δὲ καὶ ὁ
ταῦτα κομίζων ἀπήγγελλεν· ἔφη τε ὡς παραχρῆμα Καί-
¹⁵σαρος ἀναιρεθέντος πεμφθεὶς καὶ οὐδαμῆ διατρίψειεν, ὡς
θᾶττον ἔχοι μαθὼν τὰ γενόμενα βουλεύσασθαι περὶ αὐτῶν·

2. Vox λοιπὸν superscripta est. Narratio Nicolai initio hujus fragmenti male contracta est. M. = Forte: ἄγων ἐν Ἀπολλωνίᾳ sive magis disertè ἐν Ἀπολ. μῆνα [μετὰ τὴν] ἐκ Ῥώμης] ἀποδημίαν, ἐνταυθοῖ. Vid. annotationes.

NICOLAS DE DAMAS,

VIE DE CÉSAR.

(FRAGMENT RÉCEMMENT DÉCOUVERT.)

Depuis trois mois le jeune César, qui avait quitté Rome, séjournait à Apollonie. Objet d'émulation pour ses compagnons et ses amis, il était admiré de tous les citoyens de la ville; ses maîtres en faisaient le plus grand éloge. Le quatrième mois, sa mère lui envoya un affranchi qui, plein de trouble et de tristesse, lui remit une lettre. Elle lui annonçait que César venait d'être tué dans le sénat par Cassius et Brutus et par leurs complices. Sa mère l'invitait à revenir dans sa patrie, ne pouvant, disait-elle, prévoir l'avenir. Elle l'exhortait à se montrer homme par la pensée et par l'action, tout en se laissant guider par la fortune et les circonstances. Voilà ce que contenait la lettre de sa mère. L'affranchi qui l'avait apportée lui donna les mêmes nouvelles, et ajouta qu'aussitôt après l'assassinat de César il était parti sans s'arrêter nulle part, afin qu'instruit au plus vite, son jeune maître fût à même de prendre un parti. Il lui dit que le danger était grand pour les pa-

7. Ἐγγράμῳ cod. M.

8. Ἰνὰρ codex. Mox codex Κάσσιος; et hoc loco et in sqq. M.

11. Supplevit à M.

15. Διατρέψουσιν edit. Corr. Dübnerus.

μέγαν δ' εἶναι τὸν κίνδυνον τοῖς τοῦ ἀνηρημένου συγγενέσιν, ὃν δεῖ πρῶτον σκοπεῖν ὅπως διαφεύξεται· οὐ μικρὰν γὰρ εἶναι μερίδα τῆν τῶν σφαγέων, οἱ τοὺς Καίσαρος ἐλαύνουσί τε καὶ ἀναιροῦσι. Ταῦτα ἀκούσαντες, ἐν πολλῶ
⁵ θορύβῳ ἦσαν, μέλλοντες ὅσον οὐκω δειπνήσειν. Ταχὺ δ' ἡ φήμη καὶ τοῖς ἔξω διήγγελλε καὶ ἀν' ἅπασαν ἐφοίτα τὴν πόλιν τάκριβες μὲν οὐ δηλοῦσα, ὅτι μέντοι κακόν τι μέγα εἶη προσπεπτωκός. Συνήεσαν γοῦν πολλοὶ περὶ ἄκραν ἐσπέραν σὺν φωτὶ τῶν πρώτων Ἀπολλωνιατῶν, δια-
¹⁰ πυκθανόμενοι ὑπ' εὐνοίας ὅ τι εἶη τὸ ἠγγελμένον. Βουλευομένων δὲ Καίσαρι μετὰ τῶν φίλων ἔδοξε χρῆναι τοῖς ἐπιφανεστάτοις δηλῶσαι, τὸ πλῆθος δὲ ἀποπέμψασθαι. Καὶ ἐπεὶ ταῦτα ἔπραξαν, μόλις μὲν ἀπῆλθεν ὁ ὄχλος πεισθεὶς ὑπὸ τῶν πρώτων, καιρὸν δ' ἔσχε Καῖσαρ περὶ τῶν ὄλων βου-
¹⁵ λῦσασθαι μετὰ τῶν φίλων, πόρρω τῆς νυκτὸς ἤδη διελυθυίας, ὅ τι ποιητέον εἶη, καὶ ὅπως χρηστέον τοῖς πράγμασι. Πολλῆς δὲ σκέψεως γενομένης, οἱ μὲν παρήνουν τῶν φίλων ἐπὶ τὸ ἐν Μακεδονίᾳ στράτευμα χωρεῖν, ὃ προεξεπέπεμπτο ἐπὶ τὸν Παρθικὸν πόλεμον (ἠγεῖτο δ' αὐ-
²⁰ τοῦ Μάρκος Αἰμίλιος), καὶ σὺν αὐτῷ ἦκειν τάσφαλοῦς ἔνεκεν εἰς Ῥώμην ἐπὶ ἄμυναν τῶν σφαγέων· ὑπάρξειν δὲ καὶ τοὺς στρατιώτας ὑπ' εὐνοίας τῆς πρὸς ἐκεῖνον τούτοις ἀχθομένους· προσγενήσεσθαι δὲ καὶ τὸν ἀπὸ τοῦ παιδὸς οἰκτον ὀφθέντος τῷ στρατῷ. Ἀλλὰ ταῦτα δυσχερῆ ὑπεφαί-
²⁵ νετο ἀνδρὶ κομιδῇ νέῳ, καὶ μείζω ἢ κατὰ τὴν παρούσαν

1. Μέγα codex. M. = Συγγενέσι edit.

2. Σκοπεῖν codex. M.

12. Ἀποπέμψασθαι codex. M.

14. Ἔσχεν Καῖσαρ, edit.

17. Σκέψεω; codex. M. = πράγμασιν edit.

rents de la victime, et qu'il fallait tout d'abord songer à l'éviter ; car le parti des meurtriers, qui était très-considérable, ne manquerait pas sans doute de persécuter et de mettre à mort tous ceux qui tenaient à César. Cette lettre, que le jeune homme et ses amis reçurent au moment de se mettre à table, les plongea dans une profonde consternation. Aussitôt cette nouvelle transpire au dehors et parcourt toute la ville. Sans rien savoir de certain, on pressentait quelque grand malheur, Aussi, quoique la soirée fût avancée, la plupart des principaux citoyens d'Apollonie sortirent avec des torches, afin, par intérêt pour le jeune César, de s'informer de ce qu'on venait de lui annoncer. César, après avoir consulté ses amis, jugea à propos d'en instruire les plus notables parmi les citoyens de la ville, mais de congédier la multitude. Ce ne fut pas cependant sans peine que les chefs purent persuader au peuple de se retirer. Mais enfin, bien avant dans la nuit, César eut le temps de délibérer avec ses amis sur ce qu'il avait à faire et sur les moyens à prendre. Après mille considérations, quelques-uns d'entre eux lui conseillèrent de se rendre en Macédoine, au milieu de l'armée destinée à marcher contre les Parthes sous le commandement de Marcus Emilius, et de rentrer à Rome sous la protection de cette armée pour tirer vengeance des meurtriers. Sans doute, disaient-ils, les soldats si dévoués à César seront irrités contre ses assassins, et à ce sentiment s'ajoutera l'intérêt qu'éprouvera l'armée à la vue du fils de César. Mais ce parti semblait être trop difficile pour un homme encore tout jeune, et exiger une expérience au-dessus de son âge. D'ailleurs, il ne pouvait

19. Προξέπεμπετο — ἤγειτο δ' αὐτὸν codex. M.

21. Ὑπέργειν codex. M.

27. Τοῖς ἀχθόμενοις codex. Dedi τούτοις; e conject. Mülleri.

ηλικίαν τε καὶ ἀπειρίαν, ἄλλως τε καὶ ἀδήλου ἔτι οὔσης τῆς τῶν πολλῶν διανοίας, καὶ πολλῶν ἐφροσώτων ἐχθρῶν. Οὐκ ἐκράτει οὖν ἡδε ἡ γνώμη. Τιμωροὶ δὲ ἔσσεσθαι Καίσαρι προσεδοκῶντο οἱ καὶ ζῶντος ἀπηλαυον τῆς τύχης, εἰς τε
 5 ἀρχὰς καὶ πλοῦτον ὑπ' αὐτοῦ προηγμένοι δωρεάς τε μεγάλαις ἔχοντες, καὶ οἷας οὐδ' ὄναρ ἤλπισαν. Ἄλλων δὲ ἄλλα παραινούντων, ὡς ἂν ἐν ἀσκόποις καὶ ἀσταθμήτοις πράγμασι, κράτιστον εἶναι εἶδομαι Καίσαρι τὴν ὑπὲρ τῶν ὄλων βουλήν ἀναβαλέσθαι ἄχρι ἂν τοῖς καὶ γῆρα καὶ φρο-
 10 νῆσει διαφέρουσι τῶν φίλων συμμίξας κοινωνοὺς ποιήσασαίτο τῆς γνώμης. Ἔδοξεν οὖν δεῖν ἡρέμα ἔχειν καὶ εἰς Ῥώμην βαδίζειν, πρότερον δ' ἐν Ἰταλίᾳ γενόμενον γνῶναι τὰ μετὰ τὴν Καίσαρος τελευτὴν ἐπισυμβάντα, καὶ μετὰ τῶν ἐκεῖ βουλευσασθαι περὶ τῶν ὄλων.

15 Καὶ οἱ μὲν πρὸς τὸν πλοῦν παρεσκευάζοντο· Ἀπολλόδωρος δὲ ὑποτιμώμενος τό τε γῆρας καὶ τὴν ἀσθένειαν εἰς τὴν πατρίδα, τὸ Πέργαμον, ἀπελύετο. Ἀπολλωνιάται δὲ ἀθροισθέντες ἄχρι μὲν τινος εἰδέοντο Καίσαρος ὑπὸ φιλοστοργίας μένειν παρὰ σφᾶς· παρέξειν γὰρ αὐτῷ τὴν πόλιν
 20 εἰς ὃ τι βούλεται, ὑπὸ τε τῆς πρὸς αὐτὸν εὐνοίας καὶ τῆς πρὸς τὸν τεθνηκότα εὐσεβείας· καὶ αὐτῷ δὲ ἄμεινον εἶναι, τοσοῦτων ἐχθρῶν ἐφροσώτων, ἐν φίλῃ πόλει τὰ ἐσόμενα παραδοκεῖν. Ὁ δὲ βουλόμενος παρὼν τοῖς πραττομένοις καιροφυλακεῖν, οὐ παρέλυε τὴν γνώμην, ἀλλ' ἀναγκαῖον
 25 ἔφη εἶναι ἀποπλεῖν· Ἀπολλωνιάτας δὲ καὶ τότε ἐπήνεσε καὶ παραλθὼν εἰς τὴν ἀρχὴν, ἐλευθερίαν τε αὐτοῖς καὶ ἀτέλειαν ἄλλας τε οὐκ ὀλίγας χάριτας ἐπίδους, καὶ εὐδαίμονα

1. Ἐπιούσης codex. M.

3-4. Τιμωροὶ τε ἔσσεσθαι ... προσεδόκων τε cod.; προσεδόκων edit.

15. Ἀλέξανδρος cod.

pas connaître encore les dispositions du peuple en sa faveur, tandis que ses ennemis étaient menaçants et en grand nombre. Cette proposition fut donc rejetée. On espérait que la mort de César serait vengée par tous ceux qui, de son vivant, avaient partagé sa fortune, par ceux qu'il avait poussés aux honneurs et aux richesses, et qu'il avait comblés de plus de bienfaits qu'ils n'en avaient pu espérer même dans leurs rêves. Chacun donnant un avis différent, comme il arrive dans les cas subits et imprévus, César pensa que le mieux à faire, pour prendre une résolution, serait d'attendre qu'il pût consulter des amis dont l'âge et la prudence lui serviraient de guide. Pour le moment, s'abstenant de toute entreprise, il crut devoir se rendre tranquillement à Rome, mais s'informer d'abord en traversant l'Italie des événements survenus après la mort de César, et se concerter avec les amis qu'il y rencontrerait.

On se disposa donc pour mettre à la voile. S'excusant sur son âge et sa faible santé, Apollodore se retira à Pergame sa patrie. Les habitants d'Apollonie s'étant réunis en grand nombre supplièrent d'abord César, par attachement pour lui, de rester avec eux. Ils mettaient leur ville entièrement à sa disposition, autant par piété pour la mémoire du grand César, que par amour pour son fils. Car, menacé par une foule d'ennemis, il valait mieux, disaient-ils, qu'il attendît l'avenir dans une ville dévouée. Mais César, qui voulait être sur le théâtre des événements pour mieux épier l'occasion, loin de changer d'opinion, soutint au contraire qu'il fallait partir. Pour le moment il remercia en termes polis les habitants d'Apollonie; mais plus tard, arrivé au souverain pouvoir, il leur accorda la liberté, l'exemption des impôts, et plu-

25. Kai τότε] addidi kai e consilio Mülleri; at virgulam, quæ erat post ἐπέστεα delevi.

τὴν πόλιν ἐν τοῖς μάλιστα ποιήσας. Τότε δὲ μετὰ δα-
 κρύων αὐτὸν ὁ πᾶς δῆμος ἀποσπώμενον προὔπεμψε, θαυ-
 μάζων τὸ ἐν τῇ παρεπιδημίᾳ κόσμιον καὶ σῶφρον, καὶ
 ἅμα οἰκτεῖρων τὴν τύχην. Ἦλθον δ' ὡς αὐτὸν ἐκ τῆς
 5 στρατιᾶς οὐκ ὀλίγοι ἰππεῖς τε καὶ πεζοὶ, χιλιάρχοι τε καὶ
 ἑκατοντάρχαι, ἄλλοι τε πάμπολλοι θεραπείας χάριν, οἱ δὲ
 [καὶ] κατ' ἰδίας χρείας· οἱ τότε παρήνουν ἐπὶ τὰ ὄπλα
 χωρεῖν, καὶ αὐτοὶ ὑπισχνούντο συστρατεύσειν τε καὶ ἄλ-
 λους προσποιήσειν ἐπεξιόντας τὸν Καίσαρος θάνατον. Ὁ
 10 δ' ἐπαινέσας αὐτούς, οὐδὲν δεῖν ἔφη ἐν τῷ παρόντι· ὅταν
 μέντοι καλῆ ἐπὶ τὴν τιμωρίαν, ἡξίου ἐτοίμους εἶναι. Οἱ δ'
 ἐπειθόντο. Καῖσαρ δ' ἀνήχθη τοῖς ἐπιτυχοῦσι πλοίοις,
 χειμῶνος ἔτι ὄντος, σφαλερώτατα, καὶ διαβαλὼν τὸν Ἰό-
 νιον πόντον, ἴσχει τῆς Καλαβρίας τὴν ἔγγιστα ἄκραν,
 15 ἐνθα οὐδὲν πω σαφὲς διηγγελο τοῖς ἰνοικοῦσι [περὶ] τοῦ
 ἐν Ρώμῃ νεωτερισμοῦ. Ἐκβᾶς οὖν ταύτῃ πεζὸς ὤδευεν
 ἐπὶ Λουπίας. Καὶ ὡς ἀφίκετο, ἐντυγχάνει τοῖς ἐν Ρώμῃ
 θαπτομένῳ Καίσαρι*, οἱ ἀπήγγελλον τὰ τε ἄλλα καὶ ὡς
 ἐν ταῖς διαθήκαις ὡς υἱὸς εἶη Καίσαρος ἐγγεγραμμένος,
 20 καὶ τρία μέρη τῶν χρημάτων, τὸ δὲ τέταρτον τοῖς
 ἄλλοις εἶη δεδομένον, ἐξ αὐτοῦ καὶ τῷ δήμῳ δοίη κατ' ἄνδρα
 ε' καὶ ὁ δραχμᾶς· ἐπισκῆψαι δὲ καὶ Ἀτία τῇ μητρὶ τοῦ
 παιδὸς τῆς ἑαυτοῦ ταφῆς ἐπιμεληθῆναι, ὅπως τε ὁ ὄχλος

6. Ἐκατοντάρχαι codex : ne potius ἑκατόνταρχοι scriberemus, alii Nico-
 lai loci movebant. Mox addidi καὶ. M.

15. Διηγγέλετο codex. M.

17. Λουπίας;] λυππας codex. M.

sieurs autres avantages qui firent de cette ville une des plus heureuses de l'empire. Lorsqu'il fallut la quitter, le peuple l'accompagna les larmes aux yeux, pénétré d'admiration pour la sagesse et la modestie dont il avait fait preuve pendant son séjour à Apollonie, et touché en même temps de son infortune. Un grand nombre de cavaliers et de fantassins se rendirent auprès de lui. On vit encore se presser, pour lui faire leur cour, une foule innombrable et quelques individus amenés par leurs propres intérêts. Tous l'engageaient à recourir aux armes, lui offrant leurs services, et promettant d'attirer dans son parti d'autres personnes disposées à venger la mort de César. Il les remercia en leur disant que pour le moment il n'avait besoin d'aucun secours; mais il les pria de se tenir prêts, et de répondre avec empressement au premier appel qu'il leur ferait pour punir les meurtriers. Ils y consentirent. César partit alors avec sa suite sur les premiers vaisseaux qu'il trouva dans le port. L'hiver n'étant pas entièrement fini, la navigation était dangereuse. César cependant réussit à traverser la mer Ionienne, non sans péril, et gagna la pointe la plus proche de la Calabre; là les habitants n'avaient encore reçu aucune nouvelle certaine de la révolution survenue à Rome. Du lieu où il avait débarqué il se rendit par terre à Lupies, où il rencontra des personnes qui avaient assisté aux funérailles de César. Elles lui annoncèrent entre autres choses que César, dans son testament, l'avait adopté pour fils et pour héritier des trois quarts de sa fortune; que pour le reste il en avait disposé en faveur d'autres, en léguant au peuple soixante-quinze drachmes par tête; qu'il avait chargé Atia, mère de son fils adoptif, du soin de ses funérailles; et qu'enfin le peuple avait dû user de force

18. Καίσαρι] lacunam notavi; excidit παροῦσι vel simile quid. M.

19. Καίσαρος] vel Καίσαρι; καίσαρ codex. M. = Conjeceram: κληρονομῶν τρία μέρη... Vid. annot.

βιασάμενος ἐν μέσῃ ἀγορᾷ αὐτὸν καύσειε τε καὶ θάψει·
 τοὺς δὲ περὶ Βροῦτον καὶ Κάσσιον σφαγεῖς κατειληφότας
 τὸ Καπιτώλιον φρουρεῖν, τοὺς τε δούλους καλεῖν ἐπ' ἐλευ-
 θερίᾳ συμμάχους· τῇ τε πρώτῃ ἡμέρᾳ καὶ δευτέρᾳ, κατα-
 5 πεπληγμένων ἔτι τῶν Καίσαρος φίλων, πολλοὺς αὐτοῖς
 προσέχειν· ἐπεὶ δ' οἱ ἐκ τῶν περιοικίδων πόλεων κληροῦ-
 χοι, οὓς ἐκεῖνος κατώκισέ τε καὶ ταῖς πόλεσιν ἐγκατέστη-
 σεν, ἦκον παμπληθεῖς ὡς τοὺς περὶ Λέπιδον τὸν ἱππάρχην
 καὶ Ἀντώνιον τὸν συνύπατον Καίσαρος, ἐπεξίμενοι αὐτοῦ
 10 τὸν φόνον ὑπισχνομένους, σκεδασθῆναι τοὺς πολλοὺς·
 ἐκείνους δὲ μονωθέντας μονομάχους τινὰς ἀθροίζειν καὶ ἄλ-
 λους, οἷς ἦν ἀκήρυκτος ἔχθρα πρὸς Καίσαρα, εἰ [καὶ μὴ] τῆς
 ἐπιβουλῆς ἰκοινώνουν. Καὶ τούτους μέντοι ὀλίγον ὕστερον
 καταβῆναι πάντας ἐκ τοῦ Καπιτωλίου πίστει λαβόντας
 15 παρὰ Ἀντωνίου δύναμιν ἤδη μεγάλην ἔχοντος καὶ διαμε-
 θέντος ἐν τῷ παρόντι τὴν ὑπὲρ Καίσαρος ἐπέξοδον· ὁ
 κάκεινους αἴτιον ἐγένετο τοῦ ἀσφαλῶς ἐκ τῆς Ρώμης ὑπεξ-
 ελθεῖν ἐς Ἄντιον· πολιορκηθῆναι δ' αὐτῶν ὑπὸ τοῦ δήμου
 καὶ τὰς οἰκίας, ἡγεμόνος μηδενὸς ἐφεστῶτος, ἀλλ' αὐτοῦ
 20 τοῦ πλήθους ὑπὸ τῆς περὶ Καίσαρα εὐνοίας δυσχεραίνον-
 τος τὸν φόνον, καὶ μάλιστα ἐπειδὴ τὴν τε ἐσθῆτα εἶδεν
 ἡμαγμένην καὶ τὸ σῶμα νεοσφαγῆς ἐκκομιζόμενον εἰς
 ταφὴν, ὅτε καὶ βιασάμενος θάψειεν αὐτὸ ἐν μέσῃ
 ἀγορᾷ.

Ταῦτα ὡς ἤκουσε Καῖσαρ ὁ νέος εἰς τε δάκρυα καὶ
 25 οἶκτον ὑπὸ μνήμης τάνδρὸς καὶ φιλοστοργίας ἐρρῆ, καινό-

4-5. Καταπεπληγμένων codex. M.

9. Ἐπεξίμενοι codex. M.

12. Εἰ καὶ μὴ] of codex; of τε Müllerius.

pour brûler son corps au milieu du forum et lui rendre les derniers honneurs. Elles l'informèrent en outre que les meurtriers, complices de Brutus et Cassius, s'étaient établis au Capitole et appelaient à eux les esclaves, en leur promettant la liberté. D'après leur récit, le premier et le second jour, les amis de César étant encore sous le coup de la terreur, bien des gens s'étaient rangés du côté des meurtriers. Mais lorsque, des champs voisins où César les avait établis en les imposant aux villes, les colons furent accourus en grand nombre auprès de Lépide, maître de la cavalerie, et d'Antoine, collègue de César au consulat, qui promettaient tous deux de venger sa mort, la plupart de ceux qui s'étaient joints aux meurtriers s'étaient dispersés. Alors, lui dirent-ils, les conjurés, abandonnés de leurs compagnons, avaient réuni quelques gladiateurs et tous ceux qui, bien qu'étrangers à la conspiration, portaient à César une haine implacable. Peu de temps après ils étaient même tous descendus du Capitole, sur la garantie d'Antoine, qui, malgré les forces considérables dont il disposait alors, renonçait pour le moment à poursuivre les auteurs du crime. C'est ainsi qu'ils purent se sauver de Rome, et se rendre en toute sûreté à Antium. Du reste, le peuple avait assiégé leurs demeures; aucun chef ne le dirigeait: seulement le meurtre de César qu'il adorait l'avait rempli d'indignation, surtout lorsqu'il vit, à la cérémonie funèbre, sa robe ensanglantée, et son corps portant les traces récentes des coups dont il avait été percé. C'est alors qu'employant la violence, il lui avait rendu les derniers honneurs au milieu du forum.

A ce récit, le jeune César, ému de tendresse et de pitié pour la mémoire de ce grand homme, versa des larmes,

71. Ἐπεξελασίν codex. M.

21. Φθόνον codex. M.

τερόν τε τὸ πένθος ἐπήει. Πausάμενος δὲ ποτε ἀνέμενον
 ἕτερα γράμματα παρὰ τῆς μητρὸς καὶ τῶν ἐν Ρώμῃ φί-
 λων, καίπερ οὐκ ἀπιστῶν τοῖς τὰ γινόμενα ἀπηγγελκόσιν·
 οὐ γὰρ ἑώρα διότι ἂν πλάσαιντο τὰ ψεῦδη. Καὶ μετὰ
 5 ταῦτα ἀπῆρεν εἰς Βρεντέσιον· ἔγνω γὰρ οὐδένα ἐνόητα τῶν
 ἐχθρῶν αὐτόθι, πρότερον δ' ὑπιδόμενος μὴ ὑπὸ του φρου-
 ροῖτο ἢ πόλις, οὐκ εἰκῆ τὸν πλοῦν ἐκ τοῦ πέραν ἀπηύθυνεν.
 Ἦκε δ' αὐτῷ καὶ παρὰ τῆς μητρὸς ἐπιστολὴ ἐν ἣ ἐγγρα-
 πτο δέησις ἰσχυρὰ, ὡς τάχιστα ἀφικέσθαι καὶ ἑαυτὸν
 10 ἐκείνη τε ἀποδοῦναι καὶ τῷ σύμπαντι οἴκῳ, ὡς μήτις ἐπ'
 αὐτὸν ἔξωθεν ἐπιβουλὴ συσταίῃ παιῖδα Καίσαρος ἀναδεδει-
 γμένον. Ἐδήλου δ' ὁμοία τοῖς πρότερον ἠγγελέμενοις, καὶ
 ὡς ἐπὶ τοὺς περὶ Βροῦτον καὶ Κάσιον ἐξήγερται ὁ πᾶς
 δῆμος δυσανασχετῶν ἅ δράσειαν. Ἐπέστειλε δ' αὐτῷ καὶ
 15 ὁ πατρῶος Φίλιππος, δεόμενος μὴ προσελθεῖν τῇ Καίσα-
 ρος κληρονομίᾳ, φυλάξασθαι δὲ καὶ αὐτὸ τοῦνομα, δι' ἃ
 πάθοι καίνοσ, ζῆν δ' ἀπραγμόνωσ καὶ ἀσφαλῶσ. Ὁ δὲ
 Καίσαρ ἤδει μὲν ὑπ' εὐνοίας ταῦτα παραινοῦντα, ἐγίνωσκε
 δὲ τάναντία, μεγάλα ἐπινοῶν ἤδη καὶ φρονήματος μεστὸς
 20 ὢν, ποιούμενος δὲ ἴδια πόνον καὶ κίνδυνον καὶ ἀνδρῶν
 ἀπέχθειαν, οἷσ οὐκ ἔμελλεν ἀρεστὸς φανεῖσθαι, τοσοῦδε ὀνό-
 ματος καὶ ἀρχῆσ [οὐ] παραχωρήσων ὅτῳ οὔν, ἄλλωσ τε καὶ
 τῆσ πατρίδοσ συμπροθυμουμένησ καὶ ἐπὶ τὰσ πατρώουσ
 τιμὰσ καλούσησ αὐτὸν ἐκ τοῦ δικαιωτάτου· καὶ γὰρ φύσει
 25 καὶ νόμῳ τὰσ ἀρχὰσ αὐτῷ προσήκειν, ἄγχιστα τοῦ γένουσ

1. Ἐποίει edit.

6. Codex ἐπειδόμενος. M.

7. Ἀπῆθανεν codex. M.

13. Παῖσ codex. M. = Mox Ἀπίστειλε edit. Corr. Dübnerus.

et sentit renaître sa douleur. Enfin, s'étant calmé, il attendit impatiemment d'autres lettres de sa mère et des amis qu'il avait à Rome, bien qu'il n'eût aucune méfiance pour ceux qui lui avaient donné ces nouvelles. Il ne voyait pas en effet pourquoi ils lui en auraient imposé. Il partit ensuite pour Brundisium, après s'être assuré qu'il n'y rencontrerait pas d'ennemis. D'abord, dans le doute où il était que la ville ne fût occupée déjà par ses adversaires, il avait évité de s'y rendre directement par mer. Il reçut alors une lettre d'Atia, qui le suppliait instamment de venir à Rome, où le réclamaient les vœux de sa mère et de toute sa famille; car on craignait qu'en restant hors de Rome, l'adoption de César ne l'exposât aux coups de ses ennemis. Du reste, les nouvelles qu'Atia lui donnait ne différaient pas de celles qu'il avait déjà reçues. Elle lui disait aussi que tout le peuple, indigné du méfait de Brutus et de Cassius, s'était soulevé contre eux. Son beau-père Philippe lui écrivit en même temps pour le prier de ne point accepter l'héritage de César et de se garder même d'en prendre le nom, en songeant au sort de celui qui le portait, mais de vivre tranquillement loin des affaires. César ne doutait pas que ces avis ne fussent dictés par une bienveillance sincère pour lui; mais il était d'un sentiment tout opposé. Plein de confiance en lui-même, il formait déjà de grands projets, et bravait les dangers, les fatigues et l'inimitié de ses adversaires. Sûr de mériter cette haine, il était bien décidé à ne point se départir, en faveur de qui que ce fût, d'un si beau nom et d'un si grand empire, au moment surtout où la patrie se déclarait pour

12. Ἡ ἀσφαλῶς codex. M.

22. Φανεῖσθαι τοσοῦδε ὀνόματι; καὶ ἀρχῆς; παραχωρήσειν codex; [καὶ] τοσοῦδε . . . edit. — 23. Ἀγχιτάτω codex. M.

ὄντι καὶ ὑπ' αὐτοῦ κείνου παιδί τεθειμένῳ· καὶ τὸ ἐπεξελ-
 θεῖν δ' αὐτῷ καὶ τιμῶρῆσαι τοιαῦτα πεπονθότι πάντων
 εἶναι δικαιοῦτατον. Ὁ μὲν δὴ ταῦτα ἐφρόνει τε καὶ τὸν
 Φίλιππον γράφων ἀνεδίδασκεν οὐ μᾶλα πειθόμενον. Ἄτῃα
 5 δὲ ἡ μήτηρ τὸ μὲν εὐκλεῆς τῆς τύχης καὶ τὸ μέγεθος τῆς
 δυναστείας ἔχαιρεν ὀρώσα περιηληλυθὸς τῷ ἑαυτῆς παιδί,
 εὐδοκίᾳ δὲ μυστῶν τὸ πρᾶγμα φόβον τε καὶ κινδύνον, καὶ
 ἅμα ἑωρακυῖα Καίσαρα τὸν ἑαυτῆς θεῖον οἶα πάθοι, οὐ
 πάνυ προσίετο πάλιν· ἐφίκει δὲ μεταξὺ ἀμφοτέρων εἶναι
 10 τῶν γωμῶν, τῆς τε τοῦ ἀνδρὸς Φιλίππου καὶ τοῦ υἱός.
 Καὶ ἡ μὲν διὰ τοῦτο ἐν φροντίσι μυρίαίς ἦν, τοτὲ μὲν
 ἀνωμένῃ, ἐπειδὴν τοὺς ἠρτημένους ἀριθμῆται κινδύνους
 τῶ συμπάντων ἄρχειν ἀξιοῦντι, τοτὲ δ' ἐπαιρομένη, ἐπει-
 δὴν τὸ μέγεθος τῆς ἐξουσίας τε καὶ τιμῆς λογίζηται. Διὸ
 15 ἀποτρέπει μὲν τὸν παῖδα οὐκ ἐτόλμα μεγάλοις ἐγγει-
 ροῦντα καὶ ἐπὶ δικαίαν ἄμυναν ὠρμημένον, οὐ μὴν δὲ
 οὐδὲ συμπαρορμαῖν διὰ τὸ ἄδηλον τοῦ δαίμονος· συνεχῶρει
 δ' ὅμως τοῦνομα ἔχειν τὸ Καίσαρος, καὶ αὐτῇ πρώτῃ
 συνέπεινος ἦν. Πάντων δὲ τῶν φίλων καὶ περὶ τοῦδε ὁ
 20 Καίσαρ πυθόμενος ἂ ἐφρόνουν, οὐδὲν μελλήσας τύχῃ ἀγαθῇ
 καὶ ἐπ' εὐφήμῳ κληδόνι δέχεται τοῦνομά τε καὶ τὴν υιο-
 θεσίαν, ἣ καὶ αὐτῷ καὶ πᾶσιν ἀνθρώποις ἀρχὴ ἀγαθῶν ἦν,
 πολὺ δὲ μάλιστα τῇ πατρίδι καὶ σύμπαντι τῷ Ῥωμαίῳ
 γένει. Ἐπεμψε δὲ παραχρῆμα καὶ ἐπὶ τὰς ἐν τῇ Ἀσίᾳ πα-
 25 ρασκευὰς καὶ τὰ χρήματα ἃ προὔπεμψε Καίσαρ πρότερον

4. Hic et supra Ἄτῃα cum cod. edit.

6. Περιηληλυθός codex. M.

13. Τῶν συμπάντων cum cod. Müller. Correxit Dübnerus.

lui, et l'invitait à se saisir, en vertu de ses titres incontestables, des honneurs paternels. En effet, dans son opinion, le pouvoir lui appartenait autant par le droit naturel que par l'autorité de la loi, puisqu'il était le proche parent de César et son fils adoptif. Tels étaient les sentiments qu'il exposait et les objections qu'il faisait dans sa réponse à Philippe, sans toutefois réussir à le persuader. Quant à Atia, sa mère, elle voyait avec joie passer à son fils une fortune si brillante et une puissance si considérable; mais connaissant les dangers et les périls qui entourent cette haute position, témoin aussi de la triste fin de César, son oncle, elle se sentait découragée, et son esprit flottait entre l'opinion de Philippe, son mari, et celle de son fils. Livrée en proie à d'innombrables soucis, tantôt elle s'affligeait quand elle énumérait tous les dangers suspendus sur la tête de celui qui aspire au souverain pouvoir, tantôt elle était transportée de joie quand elle songeait à la puissance entourée d'immenses honneurs et promise à son fils. Elle n'osait donc pas le détourner des grandes entreprises et de la juste vengeance qu'il méditait; mais elle ne l'excitait pas non plus, sachant l'inconstance de la fortune. Elle lui permit cependant de prendre le nom de César, et fut même la première à applaudir à cette résolution. Enfin, César, après avoir demandé à tous ses amis leurs opinions à ce sujet, n'hésita pas plus longtemps; et, se confiant à sa bonne fortune et aux heureux présages, il accepta le nom et l'adoption de César. Cette résolution fut une source de bonheur pour lui et pour l'humanité tout entière, mais surtout pour sa patrie et pour le peuple romain. Il envoya aussitôt chercher en Asie les approvi-

21. Ἐπευφήμι κληδωνι codex. M.

22. Αὐτῷ] αὐτό; codex. M.

ἐπὶ τὸν Παρθικὸν πόλεμον. Καὶ ἐπειδὴ ἐκομίσθη, καὶ σὺν αὐτοῖς ὁ ἐτήσιος φόρος τῶν ἐν Ἀσίᾳ ἔθνῶν, ἀρκούμενος Καῖσαρ τοῖς πατρώοις, τὰ δημόσια εἰς τὸ ταμιεῖον τῆς πόλεως ἀπέπεμψε. Παρήνουν δὲ καὶ τότε αὐτῷ τῶν φίλων
 5 ἔνιοι ἃ καὶ ἐν Ἀπολλωνίᾳ, χωρεῖν ἐπὶ τὰς ἀποικίας τοῦ πατρὸς καὶ τὰ στρατεύματα συγκροτεῖν, κάκεινους εἰς τὴν ὑπὲρ αὐτοῦ ἐξοδὸν ἄλλως τε καὶ τοῦ ὀνόματος μεγάλου **.

Ἡδιστα γὰρ καὶ τοὺς στρατιώτας ἡγουμένου τοῦ Καίσαρος υἱέος ἀκολουθήσειν τε καὶ πάντα δράσειν· θαυμαστὴ γὰρ
 10 τις αὐτοῖς πίστις τε καὶ εὖνοια ὑπῆρχε πρὸς ἐκεῖνον καὶ μνήμη ὧν συγκατειργάσαντο ζῶντι, πόθος τε ἐπὶ τοῦ ἐκείνου ὀνόματος ἀναγνωρίζειν ἦν αὐτοὶ ἐκείνῳ πρότερον περιέθεσαν ἀρχήν. Ἀλλὰ τῶνδε μὲν οὐδέπω ὁ καιρὸς ἐφαίνετο εἶναι· ἐσπούδαζε δὲ νομίμως τὰς πατρίους ἀρχὰς
 15 μετιῶν γνώμη συγκλήτου μὴ λαθεῖν δόξαν φιλοτιμουμένου μᾶλλον περ ἢ νομίμου. Διὸ τῶν φίλων τοῖς πρεσβυτάτοις τε καὶ ἐμπειρία προὔχουσι μάλιστα ἐπέιθετο, ἀπὸ τε Βρεν-
 τεσίου ὤρμησεν ἐπὶ Ῥώμης.

Ἐπιζητεῖ δὲ τούντεῦθεν ὁ λόγος ὅπως συστήσειαν
 20 τὴν ἐπιβουλήν οἱ σφαγεῖς ἐπὶ Καίσαρα, καὶ ὡς τὸ σὺμ-
 παν κατειργάσαντο, τὰ τε μετὰ ταῦτα πραγθέντα, κινή-
 θέντων τῶν ὄλων. Διέξιμι οὖν αὐτὴν τε πρῶτον καθ' ὃ

5. Φίλων οἱ καὶ codex. M. = Forte : τινὲς ἃ καὶ.

6-7. Forte : κάκεινους [προάγειν] εἰς τὴν ὑπὲρ αὐτοῦ ἐπέξοδον, ἄλλως τε καὶ τοῦ ὀνόματος [οἰωνοῦ] μεγάλου [όντος].

11. Συγκατειργάσαντο codex. M.

12. Συνγνωρίζειν cod. ἀνακαινίζειν conj. Dübnerus.

13. Παρέθεσαν codex. M.

sionnements de guerre et l'argent que son père y avait envoyés pour servir à l'expédition contre les Parthes. Lorsqu'ils furent rapportés, ainsi que le tribut annuel des peuples de l'Asie, César, se contentant des biens de son père, fit verser dans le trésor de la ville les deniers publics. Quelques-uns de ses amis lui renouvelèrent alors le conseil qu'on lui avait déjà donné à Apollonie, de se rendre dans les colonies de vétérans que son père avait fondées, afin d'y organiser une armée. Eux-mêmes étaient prêts à marcher pour venger la mort de César. Ce nom, disaient-ils, était d'un excellent augure, et les soldats, charmés d'être commandés par le fils de César, le suivraient partout, dociles à toutes ses volontés. Ils avaient en effet pour ce grand homme un amour et une confiance merveilleuse. Ils conservaient précieusement le souvenir de toutes les grandes choses qu'ils avaient accomplies sous lui, et désiraient, sous les auspices du même nom, reconnaître et saluer cet empire qu'ils avaient donné au grand César. Mais le moment n'était pas encore arrivé pour l'exécution de ce grand dessein. En attendant, il prenait soin, en sollicitant légitimement du sénat les honneurs de son père, d'éviter tout ce qui pouvait lui donner les apparences d'un ambitieux plutôt que d'un ami des lois. Aussi suivait-il de préférence les conseils de ses amis les plus avancés en âge comme en expérience. Dans cette disposition il quitta Brundisium pour se rendre à Rome.

La suite du récit veut que j'expose comment fut ourdie la conjuration des meurtriers de César, comment s'accomplit le crime, le désordre général qui en fut le résultat et les événements qui s'ensuivirent. Je vais ra-

12. Δῑ supplevit Müllerus.

15. Ἐπίθετο codex. M.

3. Τά τε με̄ μετὰ codex. M.

4. Καθότι codex. M.

τι ἐγένετο καὶ ὅπως, τὰς τε αἰτίας ὑφ' ὧν συστᾶσα τοσόνδε ἐπεξῆλθεν· ἔπειτα δὲ περὶ τοῦ ἐτέρου Καίσαρος, οὗ ἕνεκα ὁδε ὁ λόγος ὠρμηται, ὅπως τε παρῆλθεν εἰς τὴν ἀρχὴν, καὶ ἐπειδὴ ἀντ' ἐκείνου κατέστη, ὅποσα ἔργα πολέμου καὶ εἰρήνης ἀπεδείξατο. Ἦρξαν μὲν οὖν τῆς ἐπιβουλῆς ἄνδρες τὸ μὲν πρῶτον ὀλίγοι, μετὰ δὲ ταῦτα πολλοὶ καὶ ὅσοι οὐποτε πρότερον ἐπὶ ἡγεμόνα μνημονεύονται συστῆναι. Φασὶ γὰρ τοὺς μετασχόντας τοῦ λόγου γενέσθαι ὑπὲρ π' ἐν οἷς μέγιστον ἡδύνατο Δέκμος τε Βροῦτος, φίλος ἐς τὰ μάλιστα ὧν Καίσαρι, καὶ Γάϊος Κάσσιος καὶ Μάρκος Βροῦτος, οὐδενὸς ἤττον παρὰ Ῥωμαίοις τότε ἐπαινούμενος· πάντες δὲ πρότερον ἀντιπολεμοὶ τε ἦσαν καὶ τὰ Πομπηίου ἠὔξον· ἐκείνου δὲ ἡττηθέντος, γενόμενοι ὑπὸ Καίσαρι, τὸ ἀπ' αὐτοῦ εἰρηνικὸν εἶχον ἀδελφεῖς· [ὡς] οὐδεὶς γὰρ ἄλλος φιλανθρώπως προσαγόμενος ἕκαστον, τὸ ἐν τῇ διανοίᾳ δύσελπι αὐτῶν ἀφηρεῖτο, ἀμνησίκακος ὧν τὸ ἦθος πρὸς τοὺς κρατηθέντας διὰ τινὰ πραότητα. Καρπούμενοι δὲ τὸ ἀπ' ἐκείνου ἀνύποπτον, κατεχρήσαντο αὐτῶ εἰς τὸ μᾶλλον τι λανθάνειν ἐπιβουλεύοντες ἐπαγωγῶς τε λόγοις καὶ ἔργοις προσποιοῦσι. Αἰτίαι δ' αὐτοὺς ἐνήγον ἐπιχειρεῖν τάνδρι οὐκ ἀπὸ μικρῶν διαφορῶν ἰδίᾳ τε ἑκάστοις καὶ κοινῇ πᾶσι γεγонуῖαι. Οἱ μὲν γὰρ ἐλπίδος τι ἔχοντες, εἰ ἐκείνον ἐκποδῶν ποιήσαιτο, αὐτοὶ ἡγεμόνες ἀντ' ἐκείνου ἕσεσθαι,

3. Ὅποσα] ὅπως cum cod. edit. ὅποια conjecit Dübnerus.

7. Οὐποτε] οὔτε cum codice edit. οὐπω scribendum censuit Dübnerus.

10. Κάσσιός τε καὶ edM. Delevi τε.

12. Ἡὔξων codex. M.

13. Ὑπὸ καιρός codex. M.

14-7. Εἰρηνικὸν . . . πραότητα] εἰρην βίον εἶχον· οὐδὲ γὰρ ἄλλως φιλανθρώπως προσαγομένου ἑκάστου, ἐν τῇ διανοίᾳ τὸ δύσελπι ἀφηρεῖτο, μνησί-

conter en détail les circonstances et les motifs du complot ainsi que ses funestes conséquences. Je parlerai ensuite de cet autre César, sujet principal de cette histoire ; je raconterai comment il parvint à la souveraine puissance, et quelles furent ses actions pendant la guerre comme pendant la paix, lorsqu'il eut remplacé son prédécesseur.

La conjuration, qui d'abord n'était composée que d'un petit nombre de chefs, prit ensuite une extension plus considérable qu'aucune de celles qui, d'après le témoignage de l'histoire, se soient jamais formées contre un potentat. On assure que le nombre de ceux qui étaient dans le secret dépassa quatre-vingts. Parmi les plus influents on distinguait D. Brutus, l'un des plus intimes amis de César, C. Cassius, et ce même Marcus Brutus qui passait à Rome pour un homme des plus vertueux. Tous auparavant, partisans de Pompée, avaient combattu contre César. Après la défaite de leur chef, tombés au pouvoir de son rival, ils passaient leur vie dans une sécurité complète. Car nul plus que lui ne sut gagner les cœurs par la bienveillance, et y faire succéder l'espoir à la crainte. Il avait un caractère plein de douceur, qui ne savait pas garder rancune aux vaincus. Abusant de la confiance dans laquelle s'endormait César, ils s'en servaient contre lui, et l'entouraient, pour mieux cacher leurs complots, de séduisantes caresses et d'hypocrites adulations. Parmi les motifs qui poussèrent les conjurés, les uns étaient personnels, d'autres leur étaient communs ; mais tous provenaient d'intérêts majeurs. En effet, les uns espéraient, après avoir renversé César, le

κακος ὢν codex ; = εἰρηνικὸν βίον εἶχον· οὐδὲ, καίπερ Καίσαρος φιλανθρώπως προσαγομένου ἕκαστον... ἀφῆρουντο· ἀμνησικακος [γάρ] ἦν edit.; = τὸ ἀπ' αὐτοῦ εἰρηνικὸν εἶχον ἀδελς, κέρως καὶ φιλανθρώπως προσαγομένου ἕκαστον· τὸ δ' ἐν τῇ διανοίᾳ δύσελπι αὐτῶν ἀφῆρῆτο, ἀμνησικακος ὢν... Dübnerus. Vid. annotat. — 3. Προσποιήτοις edit.

τὴν ἐπιβουλὴν συνίστασαν, οἱ δὲ ὑπὸ ὀργῆς ὧν πάθειεν
 παρὰ τὸν πόλεμον, οἰκείων αὐτοῖς ἀπολωλότων ἢ τὰ χρή-
 ματα ἀφρημένοι ἢ ἀρχὰς ἐν τῇ πόλει, ἐνεπικραίνοντο,
 καὶ τὸ ὀργιζόμενον ὑποκρυπτόμενοι τοῦ εὐπρεποῦς τι με-
 6 τεποιούντο, ὡς δυσχεραίνουσαν τὴν ἐνὸς ἀρχὴν, ζητοῖεν δὲ
 κατ' ἰσονομίαν πολιτεύεσθαι. Ἄλλα δὲ ἄλλοις αἴτια συνε-
 νεχθέντα ὑφ' ὧν ἔτυχε προφάσεων τὸ μὲν πρῶτον αὐτοῦς
 τοὺς δυνατωτάτους συνέστησεν, ἔπειτα πολὺ πλείους
 προσήγετο, τοὺς μὲν αὐτεπαγγέλτους κατ' ἴδια ἐγκλήματα,
 10 τοὺς δὲ κατὰ σύμπραξιν ἐτέροις ἐκ τῆς πάλαι φιλίας πολὺ
 τὸ πιστὸν ὑποφαίνοντας καὶ κατὰ τοῦτο προσηταιρισμέ-
 νους. Ἦσαν δὲ τινες οἱ κατ' οὐδέτερον, ἀλλὰ τῇ τε ἀξιώ-
 σει τῶν ἀνδρῶν συνεπιδιδόντες τὴν γνώμην, καὶ ἐκ τῆς
 πάλαι δημοκρατίας ἀχθόμενοι τῇ ἐνὸς ἰσχύϊ, ἄσμενοι
 15 κατένευσαν, εἰ καὶ μὴ αὐτοὶ ἄρξαι τοῦ πράγματος, ἀλλ'
 ἐτέρου γε ἄρξαντος συλλαβέσθαι τότε ἀγαπητῶς, μετὰ
 τοιούτων ἀνδρῶν εἰ καὶ τι δέοι παθεῖν οὐκ ὀκνοῦντες.
 Πολλὰ δ' ἐξώτρυνε καὶ ἡ ἐκ παλαιοῦ Βρούτοις ὑποῦσα εὐ-
 κλεια τῶν προγόνων τοὺς ἀπὸ Ῥωμύλου βασιλεῖς τῆς Ῥώ-
 20 μης καταλελυκότων καὶ δημοκρατίαν πρῶτον καταस्था-
 μένων. Οἱ τε φίλοι πρότερον ὄντες τῷ Καίσαρι οὐκέθ'
 ὁμοίως εὖνοι ἦσαν, εἰς ἴσον ἑαυτοῖς ὀρώντες τιμωμένους
 τοὺς πάλαι μὲν πολεμίους, ὑπ' ἐκείνου δὲ σωθέντας. Οὐ
 μὴν οὐδὲ αὐτοῖς ἐκείνοις τὸ εὖνον ὑπῆρχεν, ἀλλ' ἐπίπρο-
 25 σθεν τῆς χάριτος γινόμενον τὸ ἀρχαῖον μῖσος οὐχ ὧν εὖ

9. Ἀντεπαγγέλτους codex. M.

12-5. Ἦσαν δὲ τινες οἱ κατ' . . . ἄσμενοί τε (ἀν), εἰ καὶ μὴ . . . edit.

16. Virgula distincti post ἀγαπητῶς.

remplacer au pouvoir ; les autres étaient encore exaspérés des défaites qu'ils avaient éprouvées dans la guerre, de la perte de leur patrimoine ou de leurs richesses, ou même des charges qu'ils exerçaient à Rome. Mais, cachant leur colère sous des prétextes plus spécieux, ils prétendaient ne pouvoir souffrir la domination d'un seul, et ne vouloir être gouvernés que par des lois égales pour tous. Enfin, des griefs accumulés par des motifs quelconques poussèrent d'abord les plus puissants à former le complot ; plus tard, d'autres y furent attirés par des ressentiments personnels ou par esprit de parti, offrant ainsi à leurs amis une alliance et une fidélité à toute épreuve. Il y en avait enfin qui, sans aucun de ces motifs, mais entraînés seulement par l'autorité de ces hommes illustres, s'étaient rangés de leur côté. Indignés de voir le pouvoir d'un seul remplacer la république, ils n'auraient pas cependant commencé une révolution ; mais une fois l'impulsion donnée par d'autres, ils étaient tout prêts à seconder ces hommes courageux, et à partager même, s'il le fallait, leurs dangers. Un autre puissant stimulant, c'était le concours de cette antique famille de Brutus, si fière de la gloire de ses ancêtres, premiers fondateurs de la république après avoir renversé la royauté établie par Romulus. D'ailleurs les anciens amis de César n'étaient plus aussi bien disposés pour lui, du moment qu'ils l'avaient vu honorer, à l'égal d'eux-mêmes, ceux qui autrefois avaient été ses ennemis et à qui il avait fait don de la vie. Les sentiments de ces derniers étaient loin aussi d'être bienveillants ; leur ancienne haine étouffant en eux tout sentiment de grati-

17-8. Εὐκλει codex. M.

19. Βασίλειος codex. M. — Erat forte βασιλείας.

ἔπαθον σωθέντες μνήμην ἐνεποιεῖ, ἀλλ' οἷων ἀπεστερήθησαν ἀγαθῶν κρατηθέντες ἐννοούμενοι παρωξύνοντο. Πολλοὶ δὲ καὶ αὐτῷ ἤχθοντο τῷ δι' ἐκείνου σεσῶσθαι, καίτοι γε ἀνονειδίστα αὐτοὺς πάντα πεποιηκότες· ἀλλ' ὁμοίως αὐτὸ τὸ ἐν χάριτος μῆρι λαβεῖν τὰ δ' ἅ κατὰ πολλὴν εὐμάρειαν κρατοῦσιν ὑπῆρχε, σφόδρα ἐν τῇ διανοίᾳ ἐνὸν ἐλύπει. Καὶ μὲν δὴ κάκεινα τὰ ἔθνη αὐτῷ διάφορα ἤδη ἦν, τῶν τε συστρατευομένων πάλαι ἐν ἰδιωτῶν μοίρᾳ [ὄντων], τῶν τε ἡγεμόνων οὐ τιμῆς μεταποιουμένων τὸ νῦν, ὅτι συγκατετέτακτο εἰς τὸ ἀρχαῖον στρατιωτικὸν τὸ πολέμῳ ἀλοῦν, καὶ τοὺς ἴσους μισθοὺς ἔφερον. ἤχθοντο οὖν οἱ φίλοι ἐν ἴσῳ τιμώμενοι τοῖς ὑπ' αὐτῶν αἰχμαλώτοις γενομένοις, ἔστι δ' ὑφ' ὧν καὶ παρωθούμενοι τιμῆς. Πολλοῖς δὲ καὶ τὸ εὐ πάσχειν ὑπ' αὐτοῦ διαφερόντως ἀνιαρὸν ἦν κατὰ τε χρημάτων δόσεις καὶ ἀρχῶν συντάξεις, ὡς μόνου δυναμένου τοῦτο ποιεῖν, τῶν δὲ ἄλλων πάντων ἐν οὐδενὸς μοίρᾳ παρεωσμένων. Αὐτός τε ἐκεῖνος ἐπὶ πολλαῖς καὶ καλαῖς νίκαις ἀγαλλόμενος οὐκ ἀπεικότες, πλέον τε ἢ ἄνθρωπος ἀξίων ἤδη εἶναι, τοῖς μὲν πολλοῖς ἐθαυμάζετο, τοῖς δὲ μεγάλοις καὶ δυναστείας μεταποιουμένοις ἐπαχθῆς ἐδόκει εἶναι. Παντοδαπὰ οὖν συνέστη φύλα ἐπ' αὐτὸν ἀνδρῶν μεγάλων, μικρῶν, φίλων, πολεμίων, στρατιωτῶν, πολιτικῶν, ἐκάστων προφάσεις ἰδίας εἰς τὸ ἔργον ὑποτεινο-

1. Ἄλλ' ὧν cum cod. edit.

2. Ἐννοουμένους codex. M.

3. Τὸ δι' ἐκείνου . . . πεποιηκότες cum cod. edit. Correxit Dübnerus.

5. Τὰ δ' ἅ codex. M.

7. Ita scripsi pro edito : κάκεινα τὰ ἔθνη αὐτῶν. Mox de meo addidi ὄντων, quod sensus postulat. Vide annotat.

8. Πάλαι ἐν ἰδίῳ τῶν codex. Πάλιν posuit Müllerus.

tude leur rappelait sans cesse, non pas les bienfaits dont César les avait comblés après leur avoir sauvé la vie, mais tous les biens qu'ils avaient perdus après leur défaite, et ce souvenir excitait leur colère. Beaucoup même, malgré les soins de César à ne jamais blesser l'amour-propre de personne, lui en voulaient de ce qu'ils lui devaient la vie. Lui devoir comme un bienfait tout ce qu'ils auraient pu se donner sans peine s'ils avaient été vainqueurs, c'était là une idée qui, présente sans relâche à leur esprit, ne cessait de les affliger. En outre, même dans les diverses classes de militaires, on était loin d'être content. En effet, la plupart, après tant de campagnes, étaient rentrés dans la vie privée; et quant aux chefs, ils se croyaient frustrés des honneurs qui leur étaient dus, depuis que les vaincus avaient été incorporés dans les rangs des vétérans et recevaient les mêmes récompenses. Ainsi les amis de César ne pouvaient-ils souffrir d'être mis de pair avec leurs anciens prisonniers, dont ils voyaient même quelques-uns obtenir des récompenses à leurs dépens. Plusieurs aussi de ceux qui avaient été favorisés dans les distributions d'argent ou de places étaient profondément affligés de voir que César seul avait un si grand pouvoir, tandis qu'on dédaignait tous les autres comme des gens ayant perdu toute valeur et toute influence. Enfin César lui-même, que ses nombreuses et brillantes victoires, dont il était glorieux à bon droit, autorisaient à s'estimer plus qu'un homme, s'il faisait l'admiration du peuple, était pour les grands de Rome, et pour ceux qui aspiraient au pouvoir, un objet de haine et d'envie. C'est ainsi que se liguèrent contre lui des hommes de toute condition, grands et petits, amis et ennemis, sol-

9. Τῶν τε ἡγεμόνων καὶ οὐ τιμῆς μεταποιουμένων τὸ μὲν ἔστι cum cod. edit. Correxit Dübnerus.

10. Συγκατέτεκτο codex; συγκατελέκτο editor. Correxit Dübnerus.

15. Συμπράξει codex. M.

23. Ὑπὸ τινος μένων codex; ὑποτιμωμένων edit. Vid. annotat.

μένων και ἀπὸ τῶν οἰκείων ἐγκλημάτων ἐμπιστευόντων
καὶ ταῖς παρὰ τῶν ἄλλων κατηγορίαις. Ἐκαστός τε ἑκαστον
συνιστάμενον παρώξυνον, καὶ τὸ εἰς ἀλλήλους βέβαιον
ἐκ τῶν ἰδία ὑπόντων πρὸς αὐτὸν ἐγκλημάτων παρείχοντο.

⁵ Δι' ὃ καὶ τοσούτων γενομένων τῶν συστάντων, οὐδεὶς
ἐτόλμησε καταμηνῦσαι τὴν πράξιν. Φασὶ δέ τινες ὀλίγον
πρὸ τοῦ θανάτου γραμματιδίον αὐτῷ ὑπὸ τοῦ δεδόσθαι
μηνῦον τὴν ἐπιβουλὴν· ὃ μετὰ χεῖρας ἔχων πρὶν ἀναγνῶναι
ἀπεσφάγη· μετὰ δὲ ἀποθανόντος ἀνευρέθη ἐν τοῖς ἄλλοις
¹⁰ γραμματιδίοις.

Ταῦτα μὲν οὖν ὕστερον ἐγνώσθη· τότε δὲ ἐπαλληλοῖς
τιμαῖς αὐτῷ ψηφιζομέναις τῶν μὲν χαρίζεσθαι βουλομένων,
ἐνίων δὲ μετὰ ἐνέδρας δεχομένων τὰς ὑπερβεβλημένας
καὶ εἰς ἅπαντας ἐκφερόντων, ὡς ἂν φθόνος ὁμοῦ [καὶ] ὑπο-
¹⁵ ψία ἐγγένοιτο ἐπαχθῆς, ὃ δὲ ἄτε ἀπλοῦς ὢν τὸ ἦθος καὶ
ἄπειρος πολιτικῆς τέχνης διὰ τὰς ἐκδήμους στρατείας,
ἠλίσκετο βραδύως τούτοις, ἐκ τοῦ εἰκότος οἰόμενος γίνεσθαι
τοὺς ἐπαίνοις θαυμαζόντων αὐτὸν μᾶλλον περ ἢ ἐπιβου-
λευόντων. Μάλιστα δὲ τῶν ἐψηφισμένων ἐλύπει τοὺς ἐν
²⁰ τέλει τὸ καὶ τῶν ἀρχῶν ἄκυρον γενέσθαι τῆς καταστάσεως
τὸν δῆμον, ἐκείνῳ δ' αὐτὰς ἀποδίδεσθαι οἷς βούλοιτο
διδόναι, ὥσπερ τὸ δόγμα ἐκέλευεν οὐ πρὸ πολλοῦ κεκυρω-
μένον. Παντοδαπαὶ δὲ καὶ ἐν τῷ ὁμίλῳ λογοποιεῖται διεφέ-
ροντο, ἄλλων ἄλλα διεξιόντων. Οἱ μὲν γὰρ ἔφασκον βασι-

2. Ἐκαστότε codex. M.

3. Παροξύνων codex. M.

4. Αὐτῶν cod. M.

8. Edit. μηνίον.

11. Τότε δὲ ἐπ' ἄλλαις τιμαῖς codex; [ἄλλαις] ἐπ' ἄλλαις edit. Elegantem
Dübneri emendationem adscivi. Vid. tamen annot.

datés et citoyens. Chacun alléguait des prétextes particuliers pour entrer dans la conspiration, et s'autorisait de ses griefs personnels pour ajouter foi aux accusations d'autrui. Ils s'excitaient à l'envi entre eux, et leur confiance était réciproque en ce que chacun avait à se plaindre particulièrement de César. Voilà comment, dans une conspiration qui comptait tant d'adhérents, personne n'osa commettre une seule trahison. On prétend cependant que, peu d'instant avant sa mort, il fut remis à César un billet qui contenait le récit de la conspiration. Il le tenait à la main, sans avoir pu le lire, lorsqu'il fut assassiné. Plus tard on le retrouva parmi d'autres écrits.

Ces détails ne furent appris que plus tard. Mais à l'époque dont nous parlons, les uns, pour plaire à César, lui décernaient honneurs sur honneurs, tandis que les autres, dans leur perfidie, n'approuvaient ces faveurs exagérées et ne les proclamaient partout qu'afin que l'envie et les soupçons rendissent César odieux aux Romains. Quant à lui, d'un caractère naturellement simple, étranger d'ailleurs aux machinations politiques par suite de ses expéditions lointaines, il se laissait facilement prendre à ces artifices. Il ne soupçonnait pas en effet que sous ces louanges, dans lesquelles il ne voyait qu'un juste tribut de l'admiration publique, se cachassent au fond de perfides desseins. Enfin, parmi tous les privilèges qui alors lui furent accordés, celui qui blessa le plus les hommes revêtus de quelque autorité, ce fut le décret rendu peu de temps auparavant, qui enlevait au peuple le droit de nommer les magistrats, pour transférer à César le pouvoir de donner ces charges à qui bon lui semblait. En outre mille bruits circulaient dans le peuple, chacun fabriquant sa nouvelle. Ainsi, les uns assuraient

14. Καὶ ἀδοκίμοισι ἐπιπέσειν.

15. Ὅθεν ἐδίδοται.

16. Εὐδότημος, στρατιά; codex. M. — 20. Forti. ἀποδοθήσθαι.

λιον αὐτῷ ἐγνωκέναι συμπάσης γῆς καὶ θαλάττης Αἴγυπτον
 ἀποδεικνύναι, ἔνθα βασιλίδα Κλεοπάτραν αὐτοῦ τεκεῖν
 παῖδα Καισαρίωνα φοιτήσασαν εἰς εὐνήν· ὅπερ αὐτὸς ἠλεγξεν
 ἐν ταῖς διαθήκαις ψεῦδος ὄν. Οἱ δ' ἐν Ἰλίφ τοῦτο ἔφασαν
 αὐτὸν μέλλειν καθίστασθαι, διὰ τὴν παλαιὰν πρὸς τὸ
 Δαρδανιδῶν γένος συγγένειαν. Γενόμενον δέ τι καὶ τόσον
 παρῴξυνε τὰ μάλιστα τοὺς ἐπ' αὐτὸν συνεστῶτας. Ἦν
 αὐτῷ χρυσοῦς ἀνδριάς, ὥσπερ ἐψήφιστο, ἐπὶ τῶν ἐμβόλων.
 Τοῦτου διάδημα ὤφθη περὶ τῇ κεφαλῇ κείμενον· ὑπόπτως
 δὲ πάνυ πρὸς αὐτὸ ἔχουσι Ῥωμαῖοι, δουλείας οἰόμενοι εἶναι
 10 σύμβολον· ἐπελθόντες δὲ τῶν δημάρχων Λεύκιος καὶ Γάϊος
 ἐκέλευσάν τινα τῶν ὑπηρετῶν ἀναβάντι καθελεῖν αὐτὸ καὶ
 ῥῆψαι. Τοῦτο γενόμενον Καῖσαρ ὡς ἤσθετο, καλίσας τὴν
 σύγκλητον εἰς τὸ τῆς Ὁμονοίας ἱερὸν κατηγόρησε τῶν δη-
 15 μάρχων, φάσκων αὐτοὺς εἶναι τοὺς περιθέντας κρύφα τὸ
 διάδημα, ὅπως ἂν ἐν φανερῷ αὐτὸν ὑβρίσειαν καὶ δοκοῖεν
 ἀνδραγαθίζεσθαι ἐπὶ τῇ ἐκείνου ἀτιμίᾳ, ὡς οὔτε βουλῆς
 οὔτ' αὐτοῦ ἐπιστρεφόμενοι· μείζονός τε γνώμης καὶ ἐπι-
 βουλῆς εἶναι αὐτοῖς τὸ δρασθῆν, εἴ πως δύναιντο εἰς τὸ
 20 πλῆθος αὐτὸν διαβαλόντες ὡς ἂν δυναστείας παρανόμου
 ἐρῶντα καὶ αὐτοὶ ἐξάρχοντες νεωτεροποιίας ἀποκτεῖναι.
 Ταῦτα εἰπὼν, συνδόξαν τῇ συγκλήτῳ, ἤλασεν αὐτοὺς φυ-
 γάδας. Καὶ οἱ μὲν ὄχοντο φεύγοντες, ἕτεροι δ' ἄντ' αὐ-

3. Κύρον codex; haud dubie corruptum a librario, qui supra καίρος scripserat pro Καίσαρι.

6. Καὶ τόσον] καὶ τοιόνδε conjecit Dübnerus. Forte: δέ τι καινοτόμον.

10. Πρὸς αὐτὸν edit.

11. Forte: ἐπελθόντες δὴ.

14. Καθαλειῶν codex. M.

que César avait résolu de faire de l'Égypte le siège de cet empire qui s'étendait sur l'universalité des mers et des terres, et cela sous prétexte qu'il aurait eu de la reine Cléopâtre un fils nommé Césarion. Ce bruit se trouva plus tard formellement démenti dans le testament de César. Selon d'autres, il aurait choisi pour ce but la ville d'Ilium, où l'appelait son ancienne parenté avec la famille de Dardanus. Enfin, il arriva un dernier événement qui, plus que tout autre, exaspéra ses ennemis. On trouva un jour, couronnée d'un diadème, la statue d'or qu'en vertu d'un décret on avait élevée à César sur les rostrs. Ce diadème parut, aux esprits soupçonneux des Romains, un emblème de servitude. Aussi les tribuns qui survinrent, Lucius et Caius, ordonnèrent-ils à un de leurs serviteurs de monter sur les rostrs, d'arracher le diadème de la statue, et de le jeter au loin. A peine César est-il informé de ce qui vient de se passer, qu'il convoque le sénat dans le temple de la Concorde, et met les tribuns en accusation. Il leur reproche d'avoir eux-mêmes couronné sa statue d'un diadème, pour lui faire un affront public, et se donner les apparences d'hommes courageux en bravant tout à la fois et le sénat et César. D'après lui, cet acte est l'indice d'un dessein prémédité, et rien moins qu'un complot dans le but de le calomnier aux yeux du peuple comme aspirant à un pouvoir illégal, afin de provoquer ensuite une révolution et le mettre à mort. A peine a-t-il achevé de parler, que, d'un consentement unanime, le sénat condamne les tribuns à l'exil. Ils s'enfuirent donc, et furent remplacés par d'autres. Cependant le peuple s'écriait

12. Οὐτ' ἐκ βουλῆς codex ; οὐκέτι β. edit. Correxit Dübnerus.

21. Εὐρόντα codex. Corr. idem vir doctissimus.

22. Ἡλασαν codex. M.

τῶν δήμαρχοι ἐγένοντο· ὁ δὲ δῆμος ἐβόα βασιλέα τε αὐτὸν εἶναι καὶ ἀναδειῖσθαι μηδὲν εἶτι μέλλοντα, ἐπεὶ καὶ ἡ Τύχη αὐτὸν ἀνέδησεν. Ὁ δὲ πᾶν ἂν ἔφη χαρισάμενος τῷ δήμῳ διὰ τὴν πρὸς αὐτὸν εὖνοιαν, τοῦτο [δ'] οὐποτε δώσειν, καὶ ⁵ συγγνώμην ἤτεῖτο εἰ ἀντιλέγει σώζων τὰ πάτρια· βούλεσθαι γὰρ τὴν ὑπατον ἀρχὴν ἔχειν νομίμως ἢ βασιλείαν παρανόμως.

Τοιαῦτα μὲν δὴ τότε ἐλέγето· μετὰ δὲ ταῦτα ἑορτὴ ἐν τῇ Ρώμῃ ἐγένετο χειμῶνος, Λουπερκάλια καλεῖται, ἐν ¹⁰ ἣ γηραιοὶ τε ὁμοῦ πομπεύουσι καὶ νέοι, γυμνοὶ, ἀθλητιμμένοι τε καὶ διεζωσμένοι, τοὺς τε ὑπαντῶντας κατακερτομοῦντες καὶ τύπτοντες αἰγείαις δοραῖς. Τότε δὲ ἐνστάσης, ἡγεμῶν ἡρέθη Μάρκος Ἀντώνιος· καὶ προῆει διὰ τῆς ἀγορᾶς, ὥσπερ ἔθος ἦν, συνείπετο δὲ αὐτῷ καὶ ἄλλος ὄχλος. ¹⁵ Καθημένῳ δὲ Καίσαρι ἐπὶ τῶν ἐμβόλων λεγομένων ἐπὶ χρυσοῦ θρόνου, καὶ ἱμάτιον ἀλουργές ἀμπεχομένῳ, πρῶτον Λικίνιος δάφνινον ἔχων στέφανον, ἐντὸς δὲ διάδημα περιφαινόμενον, προσέρχεται (ἦν γὰρ ὑψηλὸς ὁ τόπος ἐφ' οὗ Καῖσαρ ἐδημηγόρει) βασταχθεὶς ὑπὸ τῶν συναρχόντων, ²⁰ καὶ κατέθηκεν αὐτοῦ πρὸ τῶν ποδῶν τὸ διάδημα. Βοῶντος δὲ τοῦ δήμου, ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τίθησι· καὶ ἐπὶ τοῦτον Λέπιδον καλοῦντος τὸν ἱπάρχην, ὁ μὲν ὤκνει· ἐν τούτῳ δὲ Κάσσιος Λογγῖνος, εἷς τῶν ἐπιβουλευόντων, ὡς δῆθεν εὖνους ὢν, ἵνα καὶ λανθάνειν μᾶλλον δύναιτο, ὑποφθᾶς

3. Ἀνέδωκεν codex. Deinde codex ὁ δὲ πᾶν ἀνέφηνε χαρ... τοῦτο οὐποτε. M.

8. Τὰ αὐτὰ codex. M.

9. Λουπερκία codex. M.

10-11. Ἀθλητιμμεῖναι codex. M.

12. Αἰγείαις codex. M.

qu'il fallait que César fût roi et qu'il ceignit sans délais le diadème, puisque la fortune elle-même avait couronné sa statue. César dit alors qu'il était prêt à satisfaire en tout le peuple, à cause de l'amour qu'il lui portait; mais qu'il ne pouvait cependant pas lui accorder cette demande. Il s'excusa d'être obligé, pour conserver les antiques usages de la patrie, de s'opposer à ses désirs; il préférerait, disait-il, être consul en observant les lois, plutôt que de devenir roi en les violant.

Voilà ce qui se disait alors. Quelque temps après, arriva avec l'hiver la fête des Lupercales. Pendant cette fête les vieillards comme les jeunes gens, le corps oint d'huile et n'ayant d'autre vêtement qu'une ceinture, poursuivent de leurs plaisanteries les personnes qu'elles rencontrent, et les frappent même avec des peaux de bouc. Ce jour étant arrivé, on choisit Marc-Antoine pour conduire la pompe. Suivant l'usage il s'avança dans le forum, escorté de la foule du peuple. César, revêtu d'une robe de pourpre, occupait un siège d'or sur la tribune aux rostrès. D'abord Licinius, tenant à la main une couronne de laurier sous laquelle on entrevoyait un diadème, monta, soulevé par les bras de ses collègues, auprès de César (car l'endroit d'où ce dernier haranguait était assez élevé); il déposa la couronne à ses pieds, mais, encouragé ensuite par les clameurs du peuple, il la lui mit sur la tête. César, pour se débarrasser des entreprises de Licinius, appelle à son secours Lépide, maître de la cavalerie. Mais tandis que celui-ci hésite, Cassius Longinus, un des conjurés, voulant cacher ses mauvais desseins sous une apparence de dévouement à César, s'em-

19. Verba βασιταχθεις ὑπὸ τῶν ἀρχόντων una cum antecedentibus in parenthesis continuit edit.

20. Καὶ particulam de meo addidi. M.

21. Τίθεται edit., quod mutavi. Pro καὶ ἐπι scribendum erat forte : Καίσαρος δ' ἐπι. Equidem plura excidisse suspicor. V. annot.

ἀνείλετο τὸ διάδημα καὶ ἐπὶ τὰ γόνατα αὐτοῦ ἔθηκε. Συν-
 ἦν δὲ καὶ Πόπλιος Κάσκας. Καίσαρος δὲ διωθουμένου
 καὶ τοῦ δήμου βοῶντος, ταχὺ προσδραμὼν Ἀντώνιος
 γυμνὸς ἀλλημιμένος, ὥσπερ ἐπόμπευεν, ἐπὶ τὴν κεφαλὴν
 5 ἐπιτίθησι. Καίσαρ δὲ ἀνελάμενος αὐτὸ εἰς τὸν ὄχλον ἔρ-
 ριψε. Καὶ οἱ μὲν τελευταῖοι ἐκρότησαν ἐπὶ τούτῳ, οἱ δὲ
 πλησίον ἐβόων δέχεσθαι καὶ μὴ διωθεῖσθαι τὴν τοῦ δήμου
 χάριν. Ἄλλοι γὰρ ἄλλην γνώμην περὶ τῶν δρωμένων εἶχον·
 οἱ μὲν γὰρ ἐδυσχέραινον, ἅτε δυναστείας δῆλωσιν μείζονος
 10 ἢ κατὰ δημοκρατίαν· οἱ δὲ χαρίζεσθαι οἰόμενοι συνέπρατ-
 τον· οἱ δὲ οὐκ ἔξω τῆς γνώμης αὐτοῦ διεθρόουν τοῦτο
 Ἀντώνιον πεποιηκέναι· πολλοῖς δ' ἦν καὶ βουλομένοις βα-
 σιλέα αὐτὸν ἀναμφιλόγως γενέσθαι. Παντοδαπαὶ μὲν φῆμαι
 ἐν τῷ ὁμίλῳ ἦσαν. Τὸ δ' οὖν δεῦτερον Ἀντωνίου ἐπιτιθέν-
 15 τος, ὃ δῆμος ἐβόησε « Χαῖρε βασιλεῦ » τῇ ἑαυτοῦ γλώττῃ.
 Ὁ δὲ οὐ δεχόμενος ἐκέλευσεν εἰς τὸ τοῦ Καπιτωλίου Διὸς
 ἱερὸν ἀποφέρειν αὐτό· ἐκείνῳ γὰρ μᾶλλον ἀρμόττειν. Καὶ
 πάλιν ἐκρότησαν οἱ αὐτοὶ, ὥσπερ καὶ πάλαι. Λέγεται δὲ
 καὶ ἕτερος λόγος, ὡς ταῦτα ἔπραττεν Ἀντώνιος ἐκείνῳ μὲν,
 20 ὡς γε ᾤετο, χαρίζεσθαι βουλόμενος, αὐτῷ δὲ ἐλπίδα μνώ-
 μενος εἰ γένοιτο ποιητὸς υἱός. Τελευταῖον δὲ ἀσπασάμενος
 Καίσαρα δίδωσι τῶν παραστώτων τισὶν ἐπιθεῖναι αὐτὸ ἐπὶ

2. Κάσκα:] καυσικὰς codex h. l. et infra. M.

4. Ἀλλημιμένος codex. M.

9. Δῆλωσι codex. M.

presse de lui ôter la couronne de la tête pour la déposer sur ses genoux. Avec lui était Publius Casca. César ayant repoussé le diadème aux applaudissements du peuple, Marc-Antoine accourt en toute hâte, le corps nu, oint d'huile, tel enfin qu'il était en conduisant la pompe. Prenant la couronne, il la remet sur la tête de César, qui, l'arrachant de nouveau, la jette au milieu du peuple. A la vue de cet acte, ceux qui étaient au loin se mirent à applaudir ; mais ceux qui se trouvaient plus près de César lui criaient d'accepter, et de ne point rejeter le don du peuple. Les opinions sur ce point étaient diversement partagées. En effet, les uns y voyaient avec indignation la marque d'un pouvoir plus grand que ne le comportait la république, tandis que les autres, pour être agréables à César, travaillaient avec zèle à la lui faire accepter. Quelques-uns assuraient que la volonté de César n'était pas étrangère à la conduite d'Antoine. Beaucoup de citoyens même auraient voulu voir César s'emparer franchement de la royauté. Enfin les bruits les plus divers circulaient dans la foule. Le fait est que lorsque pour la seconde fois Antoine approcha la couronne de la tête de César, tout le peuple s'écria. « Salut, ô roi ! » Mais César la refusant encore, ordonna de la déposer dans le temple de Jupiter, disant qu'elle y serait mieux placée. A ces mots, ceux qui l'avaient déjà applaudi se mirent de nouveau à battre des mains. — Il y a encore une autre version d'après laquelle Antoine n'aurait agi ainsi que dans la persuasion où il était de plaire à César, et dans l'espérance de devenir ainsi son fils adoptif. Enfin Antoine embrassa César, et donna la couronne à quelques-

12. Ἀντωνίου codex. M.

15. Τῆς αὐτοῦ γλώττης edit. — 16. Οὐδ' ἐγόμενος codex. M.

τὴν κεφαλὴν τοῦ πλησίον ἀνδριάντος Καίσαρος· οἱ δὲ ἐπέθεσαν. Ἐν δ' οὖν τοῖς τότε οὐδενὸς ἦττον καὶ τότε πραχθὲν ἤγειρε θᾶττον τοὺς ἐπιβουλευόντας, πίστιν ἐν ὀφθαλμοῖς μείζω παρασχὸν τῶνδ' ἅ δι' ὑποψίας εἶχον.

- 5 Κίννας δὲ μετ' οὐ πολὺ στρατηγῶν Καίσαρα παραιτησάμενος δόγμα ἐκύρωσεν κατιέναι τοὺς ἀπελαθέντας δημάρχους καὶ, ὡσπερ βούλεται ὁ δῆμος, πεπαυμένους τῆς ἀρχῆς ἰδιώτας εἶναι τῶν κοινῶν μὴ εἰργομένους † τῆς ἀρχῆς †. Καίσαρ δὲ οὐ διεκώλυε τὴν κάθοδον· καὶ οἱ μὲν κατήρσαν.
- 10 Ἀρχαιρεσίαι δ' ἦσαν ἐνιαύσιοι, ὑπὸ Καίσαρος ἀγόμεναι· αὐτὸς γὰρ εἶχε τὴν τούτων ἐξουσίαν, ὡσπερ ἐκέλευσε τὸ δόγμα· καὶ δὴ ἀποδείκνυσι εἰς τὸ ἐπίον ὑπάτους Οὐτίβιον Πάνσαν καὶ Αὐλον Ἰρτίον· εἰς δὲ τρίτον ἔτος Δέκιμον Βροῦτον, ἓνα τῶν ἐπιβούλων, καὶ Μουνάτιον Πλάγκον.
- 15 Κατόπιν δὲ τούτου καὶ ἕτερον ἐπράχθη, ὃ σφόδρα ἤγειρε τοὺς συνεστῶτας. Ἀγορὰν κατασκευάζε μεγάλην καὶ ἀξιοπρεπῆ ἐν Ῥώμῃ, καὶ τοὺς τεχνίτας ἀθροίσας τὰ ἔργα εἰς τὴν κατασκευὴν διεπίπρασκεν. Ἐν τούτῳ δὲ αὐτῷ προσῆλθον οἱ Ῥωμαίων ἄριστοι τιμὰς φέροντες, ἄστinas τότε
- 20 ἐψηφίσαντο ἐν κοινῷ. Τούτων δ' ἠγεῖτο μὲν ὁ ὑπάτος, συνάρχων τότε αὐτῷ ὢν, κομίζων τὰ ἐψηφισμένα· βαβδοφόροι τε προήρσαν ἐνθεν καὶ ἐνθεν τὸν ὄχλον ἀνείργοντες· συνήρσαν δὲ τῷ ὑπάτῳ οἱ τε στρατηγοὶ καὶ δημάρχου καὶ

2. Τοῖς τότε] supplevi τοῖς. M.

4. Παρασχόντων δ codex. M.

8. Τῆς ἀρχῆς] inclusi, ut abundantia, et probabiliter ex antecedentibus male repetita. M.

12. Οὐτίβιον Πάνσαν] ὄρθιον πάντα codex. M.

uns de ceux qui l'entouraient, pour la poser sur la statue de César ; ce qu'ils firent. Au milieu de tous ces événements, cette dernière circonstance contribua plus que toute autre à précipiter les coups des conjurés ; car ils y voyaient avec la dernière évidence se réaliser les soupçons qu'ils nourrissaient.

Peu de temps après, le préteur Cinna ayant fléchi César par ses prières, lui fit rendre un décret qui rappelait les tribuns chassés et leur permettait, par la volonté du peuple, de vivre en simples particuliers, destitués il est vrai de leur puissance tribunitienne, mais pouvant cependant aspirer aux fonctions publiques. César ne s'étant point opposé à leur retour, les tribuns purent revenir à Rome. Bientôt il eut à présider les comices annuels pour la création des magistrats (car un décret lui en avait accordé le pouvoir). Il donna le consulat pour l'armée suivante à Vibius Pansa et à Aulus Hirtius, et pour la troisième année à Decimus Brutus, un des conjurés, ainsi qu'à Munatius Plancus.

Survint ensuite un autre événement qui ajouta encore à l'irritation des conjurés. César faisait construire un forum d'une grandeur imposante. Pendant qu'il adjudicait les travaux aux artistes réunis, les premiers personnages de Rome s'avancèrent vers lui pour lui annoncer les honneurs que d'un consentement unanime le sénat venait de lui décerner ; à leur tête le consul (Antoine), alors son collègue, portait les nouveaux décrets. Précédé de lecteurs chargés d'écarter le peuple, il était escorté des préteurs, des tribuns, des questeurs et de tous les autres magistrats de Rome. Venait ensuite le sénat dans toute sa majesté, puis une immense multitude, telle qu'on n'en avait jamais vu jusqu'alors. On était

13. Δείκμον] δέγγμον codex. M.

14. Πλάγκτον] πλάγκτον codex. M.

19. Ῥωμαῖοι edit.

ταμίαι καὶ ἄλλαι πᾶσαι ἀρχαί· μετὰ δὲ ἡ σύγκλητος ἐν κόσμῳ εἶπετο καὶ ὁ λαὸς ἄπειρος τὸ πλῆθος καὶ ὅσος οὐκ ἄλλος· πολλὴ δὲ ἡ τε ἐκπληξίς ἦν καὶ τὸ ἀξίωμα, τῶν πρώτων, εἰς οὓς τὰ συμπάντων ἀνήρτητο κράτη, θαυμαζόντων ἄλλον κρείττω. Ὁ δὲ προσιόντων ἐκάθητο καὶ διὰ τὸ τοῖς ἐκ πλαγίου ὀμιλεῖν οὔτ' ἐπιστρέψας πρὸς αὐτοὺς τὸ πρόσωπον οὔτε προσέχων, ἀλλ' ὁμοίως διοικῶν ἃ ἐν χερσὶν εἶχεν, εἰς ὃ τῶν πλησίον φίλων τις εἶπεν, « Ὅρα τοὺς ἐξ ἐναντίας προσιόντας » καὶ τότε ἀποθήμενος τὰ γραμματίδια ἐπεστράφη, καὶ περὶ ὧν ἦλθον ἤκουε. Συγγνώ-
 15 τες οὖν αὐτοῖς οἱ ἐπιβουλεύοντες τὸ γεγονός καὶ τοὺς ἄλλους τῆς πρὸς αὐτὸν δυσμενείας ἀνέπλησαν καὶ αὐτοὺς ἤδη ἀχθόμενους ὤργων τότε καὶ οἱ ἐπὶ ὀλέθρῳ τῶν συμπάντων, μή τί γε ἐπ' ἐλευθερίᾳ [πεφυκότες] ἐπιχειρεῖν τῷ ἀνδρὶ, καὶ προσ-
 20 ἐδόκων χειρώσασθαι αὐτὸν ἀνίκητον παντάπασι δοκοῦντα εἶναι· δυσεὶ γὰρ καὶ τριακοσίαις μάχαις ἐδόκει συμβαλὼν εἰς ἐκεῖνον τὸν χρόνον ἐν τε Ἀσίᾳ καὶ Εὐρώπῃ οὔποθ' ἠτ-
 τῆσθαι. Μόνος δὲ πολλάκις ἐξίων καὶ φαινόμενος αὐτοῖς ἐλπίδα ἐνεδίδου τοῦ ἐπιβουληῖ ἀλώσιμος εἶναι· ἐμψυχωνόν-
 25 τε, εἴ πως παραλύσειαν αὐτοῦ τὴν ἀμφὶ τὸ σῶμα φυλακὴν, λόγῳ τε κηλοῦντες ὡς χρεῶν εἴη ἱερὸν αὐτὸν πρὸς πάντων νομίζεσθαι πατέρα τε καλεῖσθαι τῆς πόλεως, καὶ ψηφίσματα περὶ τούτων γράφοντες, εἴ πως ἐκεῖνος τούτοις παραχθεὶς τῷ ὄντι πιστεύσειεν ὑπ' αὐτῶν στέργεσθαι, καὶ τοὺς δορυ-
 30 φόρους ἀπολύσειεν, οἰόμενος τῇ πάντων εὐνοίᾳ φυλάττεσθαι.

2. Λαός] πᾶς codex. — Mox πολλοὶ cod. M.

10-11. Συγγνώτες] Συνόντες cum codice editor, qui aliter mederi loco corrupto conatus est.

13. Ὄργων codex. M.

étonné de voir ces hommes les premiers en dignité, et qui réunissaient en eux la toute-puissance, rendre hommage à un supérieur. Pendant qu'ils approchaient, César assis continuait de s'entretenir d'affaires avec ceux qui se trouvaient à côté de lui, sans faire aucune attention au sénat, ni même sans se tourner vers lui. Ce ne fut que lorsqu'un de ses amis lui eut dit, « Mais regarde donc ceux qui se présentent devant toi, » que César déposa ses tablettes et se tourna vers les patriciens, pour écouter le motif qui les amenait. Les conjurés, partageant leur ressentiment de cet affront, envenimèrent la haine même de ceux qui, en dehors du sénat, étaient déjà irrités contre César. Ils brûlaient aussi d'attenter aux jours de ce héros, ces hommes nés pour la ruine de tous et non pas pour la liberté. Ils se flattaient de venir facilement à bout d'un homme qui aux yeux de tous passait pour invincible, puisque dans trois cent deux combats qu'il avait livrés soit en Asie, soit en Europe, il n'avait jusqu'alors jamais éprouvé de défaite. Comme ils le voyaient souvent sortir seul, ils espéraient pouvoir le faire périr dans un guet-apens. Ils cherchaient donc tous les moyens pour écarter de sa personne son escorte. Ils le flattaient dans leurs paroles, lui disant qu'il devait être regardé par tout le monde comme un homme sacré, et être appelé le père de la patrie. Ils faisaient même porter des décrets en ce sens, dans l'espoir que, séduit par leurs paroles, il ajouterait foi à leurs protestations de dévouement et renverrait ses gardes, se croyant suffisamment protégé par l'amour public. Ce

14. Περυρότης] de meo supplevi, ut infinitiv. ἐπιγυραῖν pendeat ab ὄργου. Alia tentavit Müllerus. Vid. annotat.

17. Ἀσίαν Εὐρώπη codex. M.

Ὅπερ γενόμενον πολλὴν αὐτοῖς εἰς τὸ ἔργον βραστῶν παρέσχε.

Συνήσαν δ' ἐν φανερῷ μὲν οὐποτε βουλευσόμενοι, λάθρα δὲ κατ' ὀλίγους εἰς τὰς ἀλλήλων οἰκίας· καὶ πολλὰ μὲν, ὡς περ εἰκὸς ἦν, ἐλέχθη τε αὐτοῖς καὶ ἐκινήθη, σκοπουμένοις τοσόνδε ἔργον ὅπως τε ἐπιθήσονται καὶ ὅπου. Ἰνὲς μὲν οὖν εἰσέφερον διὰ τῆς ἱερᾶς καλουμένης ὁδοῦ ἰόντι ἐγγχειρεῖν· ἐφοῖτα γὰρ πολλάκις ἐκείνη· ἄλλοι δ' ἐν ταῖς ἀρχαιρεσίαις, ἐν αἷς αὐτὸν ἔδει, καθιστάντα ἐν τῷ πρὸ τῆς πόλεως πεδίῳ τὰς ἀρχὰς, διῖέναι τινὰ γέφυραν, διακληρωσάμενοι τὸ ἔργον ὅπως οἱ μὲν ὤσειαν αὐτὸν ἀπὸ τῆς γεφύρας, οἱ δὲ ἐπιδραμόντες κτείνειαν· ἄλλοι δὲ ὅταν θεαί μονομάχων ἄγωνται· ὑπόγουοι δ' ἦσαν· ἐνθα καὶ ὄπλα ὀραῖσθαι παρσκευασμένα ἐπὶ τὴν πρᾶξιν ἀνύποπτον ἦν διὰ τὸν ἀγῶνα. Οἱ πλεῖστοι δὲ παρήνουν ἐν τῇ βουλῇ συνεδρεύοντα κτείνειν, ἡνίκα μόνος αὐτὸς ἔμελλεν ἔσσεσθαι (οὐ γὰρ συνεισίσαιν οἱ μὴ μετέχοντες αὐτῆς), πολλοὶ δ' οἱ ἐπιβουλεύοντες, ὑπὸ τοῖς ἱματίοις ἔχοντες ἐγγχειρίδια. Καὶ ἐκράτει ἦδε ἡ γνώμη. Συνέλαβε δὲ καὶ τύχη τις εἰς τοῦτο, ποιήσασα ἡμέραν ῥητὴν αὐτὸν ὀρίσαι εἰς ἣν συνίσαιν οἱ ἐκ τοῦ συνεδρίου βουλευσόμενοι περὶ ὧν αὐτὸς ἔμελλεν εἰσοίσειν. Ἐπεὶ δὲ ἐνέστη ἡ κυρία ἡμέρα, συνήσαν παρσκευασμένοι τοῖς πᾶσιν. Ἐγένετο δὲ αὐτοῖς ἡ σύνοδος εἰς τὴν Πομπηίου στοᾶν, ἐνθα ἐκάστοτε συνελέγοντο. Τῷ δ' ἄρα ὁ δαίμων διεδείκνυε τὰ ἐνθάδε ὅποια εἶη, ὡς πάντα ἀστάθμητα καὶ τῆς τύχης ἦττω, εἰς τὸ τοῦ ἐχθροῦ αὐτὸν

6. Ἐπιθήσονται καὶ ὅποι edit. Correxit Dübnerus.

16-8. Parenthesim posui, et post ἐπιβουλεύοντες distinxī.

point une fois obtenu, mille occasions se présentaient aux conjurés d'accomplir facilement leur entreprise.

Jamais, pour délibérer, ils ne se réunissaient ouvertement; mais c'était en petit nombre qu'ils se rendaient les uns chez les autres furtivement, et dans ces entrevues mille projets étaient proposés et discutés, ainsi que les moyens et le lieu où ils accompliraient une telle entreprise. Les uns proposaient de se précipiter sur lui lorsqu'il traverserait la voie sacrée, où il passait souvent; les autres étaient d'avis qu'on attendit les comices, pendant lesquels César devait nommer les magistrats dans le champ situé devant la ville. Pour s'y rendre, César était obligé de traverser un pont. A cet effet les conjurés se partageraient les rôles, et après que les uns l'auraient précipité du pont, les autres seraient accourus pour l'achever. Quelques-uns assignaient l'exécution de leurs desseins au jour où devaient avoir lieu les jeux des gladiateurs, fête rapprochée, et qui permettait aux conjurés de paraître avec des armes sans exciter le moindre soupçon. Mais le plus grand nombre proposait de l'attaquer au sénat tandis qu'il serait tout seul, et que les conjurés au contraire seraient en grand nombre, et pourraient cacher leurs poignards sous leurs robes. On ne laissait en effet entrer dans le sénat que ceux qui en faisaient partie. Du reste, la fortune contribua aussi à la perte de César, puisqu'elle lui fit désigner ce jour pour la convocation du sénat, afin de soumettre aux délibérations de cette assemblée les projets qu'il avait à lui proposer. Dès qu'arriva le jour fixé, les conjurés se réunirent tout préparés sous le portique de Pompée, lieu où plus d'une fois on les avait convoqués. La Divinité montra ainsi combien tout ici-bas est incertain et sujet au caprice

25. Ἐνθαδε] Dübnerus; τὰ ἐβη codex. M.

ὑπάγων χωρίον, ἐν ᾧ ἔμελλε πρὸ τοῦ ἐκείνου ἀνδριάντος νεκρὸς κείσεσθαι, καὶ οὐ ζῶντος περιεγένετο, τούτου τεθνεῶτος πρὸς τῷ εἰδώλῳ ἀποσφάττεσθαι. Ἰσχυρότερον δέ τι καὶ ἡ μοῖρα, εἰ δὴ τις ἐπέστη τούτοις. Οἱ τε γὰρ φίλοι
 5 ἐκείνης τῆς ἡμέρας ἐκώλυον, διὰ τινὰς φήμας οἰωνιζόμενοι, πορεύεσθαι εἰς τὸ βουλευτήριον· ἰατροὶ τε διὰ νόσον σκοτώδη ἐκάστοτε συμβαίνουσαν αὐτῷ καὶ τότε προσπεσοῦσαν· ἢ τε γυνὴ πάντων μάλιστα, Καλπουρνία ὄνομα, διὰ τινὰς ὄψεις ἐνυπνίων δειματοθεῖσα, ἐνέφυ τε αὐτῷ καὶ οὐκ ἔφη
 10 ἐάσειν ἐκείνης ἐξιέναι τῆς ἡμέρας. Παραστάς δὲ Βροῦτος, εἰς τῶν ἐπιβουλευόντων, ἐν δὲ τοῖς μάλιστα φίλος τότε νομιζόμενος, « Τί σὺ λέγεις, εἶπεν, ὦ Καῖσαρ; Καὶ σὺ
 « ὁ τηλικόσδε, γυναικὸς ἐνυπνίους καὶ ἀνδρῶν ματαίων
 « κληθόσι προσσχῶν, ὑβρίσεις τὴν σε τιμήσασαν σύγκλητον,
 15 « ἦν αὐτὸς συνεκάλεσας, οὐκ ἐξιῶν; Ἄλλ' οὐκ, ἦν γέ μοι
 « πείθη, ἀλλὰ ρίψας τὰ τούτων ὄνειροπολήματα πο-
 « ρεύση· κἀθηται γὰρ ἐξ ἐωθινοῦ σὲ περιμένουσα. » Καὶ
 ὁς ἐπίσθη τε καὶ ἐξῆλθεν.

Ἐν τούτῳ οἱ μὲν σφαγεῖς ἡντρεπίζοντο τάττοντες αὐ-
 20 τοὺς οἱ μὲν εἰς πλησίον αὐτοῦ καθέδρας, οἱ δὲ ἐξ ἐναντίας, οἱ δὲ κατόπισθεν. Οἱ δὲ ἱερεῖς θύματα προσέφερον πρὸ τῆς εἰς τὸ βουλευτήριον εἰσόδου θυσομένην τὴν ὑστάτην θυσίαν ἐκείνην. Καὶ δῆλον ὡς οὐκ ἐκαλλίεραι. Δυσθυτοῦντες δ' οἱ

4. Οἱ τε] οὔτε codex. M.

9. Δειματοθεῖσα codex. M.

du sort. Ce fut elle qui amena César sous ce portique, où bientôt il devait être étendu sans vie devant la statue de ce même Pompée qui, vivant, avait succombé dans sa lutte avec lui; le vainqueur va tomber assassiné près de l'image de ce rival maintenant inanimé. La fatalité aussi est bien puissante, si toutefois il faut reconnaître sa main dans tous ces événements. En ce jour en effet, les amis de César, influencés par quelques mauvais présages, voulurent l'empêcher de se rendre au sénat; ses médecins, inquiets des vertiges dont il était quelquefois tourmenté, et qui venaient de le saisir de nouveau, l'en dissuadèrent de leur côté; et enfin plus que tout autre sa propre femme Calpurnie, épouvantée d'une vision qu'elle avait eue la nuit, s'attacha à son époux, et s'écria qu'elle ne le laisserait point sortir de la journée. Brutus se trouvait présent. Il faisait partie du complot, mais alors il passait pour un des amis les plus dévoués de César. Il lui parla en ces termes : « Eh quoi, César, un homme tel que toi se laisser arrêter par les songes d'une femme et les futiles pressentiments de quelques hommes ! Oserais-tu faire à ce sénat qui t'a comblé d'honneurs, et que tu as toi-même convoqué, l'affront de rester chez toi ? Non, certes, tu ne le feras pas, César, pour peu que tu m'écoutes. Laisse donc là tous ces songes et viens à la curie, où le sénat réuni depuis ce matin attend avec impatience ton arrivée. » Entraîné par ces paroles, César sortit de chez lui.

Pendant ce temps les meurtriers se groupaient, les uns auprès du siège de César, les autres en face, et le reste par derrière. Avant l'entrée de César au sénat, les prêtres offrirent un sacrifice qui pour lui devait être le dernier. Mais il était évident que ce sacrifice ne s'accomplissait pas sous d'heureux auspices ; car les devins eurent beau im-

11. Φίλος] ita scripsi; φίλοις edit.

14. Κληθῶσι et ὑβρίσσει codex. M.

μάντις ἕτερα ἐφ' ἑτέροις θύματα ὑπῆλλαττον, εἴ τι αὐτοῖς ἄμεινον ὦν ἐσημαίνετο φανείη· τελευτῶντες δὲ χαλεπῶς τάκ θεῶν ὄραν ἔφασαν, καί τινα ἀλάστορα ἐν τοῖς ἱεροῖς ἐγκεκρυμμένον δίοπτον εἶναι. Ὁ δὲ ἀχθεσθεὶς ἀπεστράφη
 ὁ πρὸς δυόμενον τὸν ἥλιον· καὶ οἱ μάντις πολὺ μᾶλλον τοῦτο οἰωνίσαντο. Παρόντες δὲ οἱ φονεῖς ἤσθησαν ἐπὶ τούτοις. Ὁ δὲ Καῖσαρ, πάλιν μάλιστα τῶν φίλων δεομένων ἀναβαλέσθαι τὸν σύλλογον ἐκείνης τῆς ἡμέρας διὰ τὰ λεγόμενα ὑπὸ τῶν μάντεων, ἐπένευσε καὶ δὴ τοῦτο δρᾶν. Ταχὺ δ'
 10 οἱ ὑπῆρέται αὐτῷ ἐπέστησαν καλοῦντες καὶ λέγοντες ὅτι πλήρης ἡ βουλή εἶη. Καὶ ὁ μὲν εἰς τοὺς φίλους διέβλεψεν. Ὁ δὲ Βροῦτος αὐτῷ πάλιν παραστάς, « Ἴθι, ὦ ἀγαθὲ, ἔφη, « τοῖς λήροις τούτων χαίρειν φράσας, καὶ ἅ Καίσαρί τε « καὶ τῇ τοσαύτῃ ἀρχῇ διοικεῖν πρέπει, μὴ ἀναβάλλου, αἵ-
 15 « σιον οἰωνῶν τὴν σεαυτοῦ ἀρετὴν ποιούμενος. » Καὶ ὁ μὲν ταῦτα παραπειθὼν, ὁμοῦ τῆς δεξιᾶς λαβόμενος (ἐγγὺς δ' ἦν καὶ τὸ συνέδριον) ἤγεν αὐτόν. Ὁ δὲ εἶπετο σιωπῇ. Εἰσιόντα δὲ αὐτὸν ὡς εἶδεν ἡ σύγκλητος, ὑπανέστη εἰς τιμῆς ἀξίωσιν. Οἱ δὲ μέλλοντες ἐγχειρήσειν περὶ αὐτὸν ἦσαν.
 20 Πρῶτος δὲ πάντων ἐπ' αὐτὸν καθίετο Τίλλιος Κίμβρος, ὃ ἔφευγεν ἀδελφὸς ἐληλαμένος ὑπὸ Καίσαρος. Ἐν προσχῆματι δὲ τοῦ ἀντιβολεῖν αὐτὸν λιπαρῶς ὑπὲρ τοῦ ἀδελφοῦ προσελθὼν ἤπτετο τῆς ἀναβολῆς, καὶ τι θρασύτερον, εἰσω τὰς χεῖρας ἔχοντας, ἐδόκει δρᾶν, ἐκώλυέ τε, εἰ βούλοιτο ἀνίστασθαι καὶ ταῖς χερσὶ χρῆσθαι· ὀργιζομένου δ' ἐπιστραφῶς

2. Ὡν] ὦν codex. M.

6. Φονεῖς] φρονεῖς codex. M.

7. Πάλιν] πολὺ edit. ἤδη coniec. Dübnerus.

9. Ἐπένευσε] ἐπένευσε codex. = « Fuisse videtur ἐβέλησε » M

moler victimes sur victimes, dans l'espoir de trouver quelques meilleurs présages, ils se virent à la fin forcés d'avouer que les dieux ne se montraient point favorables, et que dans les entrailles des victimes on lisait un malheur caché. César attristé s'étant tourné alors du côté du soleil couchant, ce fut aux yeux des devins un présage encore plus funeste. Les meurtriers, qui assistaient à ce sacrifice, se réjouissaient au fond du cœur. S'appuyant sur ce que venaient de dire les devins, les amis de César recommencèrent leurs instances pour lui faire remettre l'assemblée à un autre jour. César finit par y consentir. Mais au même moment les appariteurs se présentèrent à lui pour l'inviter à se rendre au sénat, disant que l'assemblée était complète. César consultait du regard ses amis, lorsque Brutus pour la seconde fois s'approcha de lui et lui dit : « Allons, César, laisse là ces rêveries ; ne prends pour conseil et pour augure que ta propre vertu, et, sans tarder davantage, viens traiter des affaires dignes de toi et de ce grand empire. » Après avoir prononcé ces paroles astucieuses, il lui saisit la main et l'entraîne vers la curie, qui était toute proche. César suivait en silence. A peine les sénateurs le virent-ils entrer, qu'ils se levèrent tous en signe d'honneur. Déjà ceux qui allaient le frapper se pressaient autour de lui. Avant tous Tillius Cimber, dont César avait exilé le frère, s'avance vers lui. Arrivé près de César, qui tenait ses mains sous sa toge, il le saisit par ses vêtements, et avec une audace toujours croissante il l'empêchait de se servir de ses bras et d'être maître de ses mouvements. César s'irritant de plus en plus, les conjurés

20. Καθίστο] καθείη codex. Fortasse præstat κατήει. — Κίμβρος] κίμαρος codex. M. = Τύλλιος edit. V. Sintenis in Plutarch. t. II, p. 291.

23-4. Inter θρασύτερον et έχοντο; commate distincti. Fort. είσω τὰς χείρας; έλών άκροντος.

ἐκείνου, ἔργου εἶχοντο οἱ ἄνδρες, ταχὺ δὲ πάντες γυμνώσαντες τὰ ἐγχειρίδια, ἐπ' αὐτὸν ὤρμησαν. Καὶ πρῶτος μὲν Σερούλιος Κάσκας κατὰ τὸν ἀριστερὸν ὤμον ὀρθῶ τῷ ξίφει παίει μικρὸν ὑπὲρ τὴν κλεῖν, εὐθύνων ἐπ' αὐτήν, τα-
 5 ραττόμενος δὲ οὐκ ἠδυνήθη. Καῖσαρ δ' ἀνέστη ὡς ἀμυνόμενος ἐπ' αὐτόν· καὶ ὄς τὸν ἀδελφὸν βουᾶ Ἑλλάδι γλώττη ὑπὸ θορύβου. Ὁ δ' ὑπακούσας ἐρείδει τὸ ξίφος κατὰ τῆς πλευρᾶς. Μικρὸν δὲ Κάσσιος ὑποφθᾶς εἰς τὸ πρόσωπον ἐγκαρσίαν αὐτῷ πληγὴν δίδωσι· Δέκμος δὲ
 10 Βρούτος ὑπὸ ταῖς λαγόσι διαμπερές παίει. Κάσσιος δὲ Λογγῖνος ἐτέραν ἐπεκδοῦναι πληγὴν σπεύδων, τοῦ μὲν ἀμαρτάνει, τυγχάνει δὲ τῆς Μάρκου Βρούτου χειρὸς. Μινούκιος δὲ καὶ αὐτὸς τύπτων Καίσαρα, παίει Ρούβριον εἰς τὸν μηρόν. Ἐφέκεσάν τε μαχομένοις ἐπ' αὐτῷ. Πίπτει δὲ
 15 ὑπὸ πλήθους τραυμάτων πρὸ τοῦ Πομπηίου ἀνδριάντος. Καὶ οὐδεὶς ἔτι λοιπὸν ἦν ὃς οὐχὶ νεκρὸν κείμενον ἔπαιεν, ὅπως ἂν καὶ αὐτὸς δοκοίη τοῦ ἔργου συνῆφθαι, εἰς ὃ ε' καὶ λ' λαβῶν τραύματα ἀπέπνευσεν.

Κραυγὴ δὲ μυρία ἐφέρετο, τῶν μὲν ἐκ τοῦ συνεδρίου
 20 φευγόντων μετ' ἐκπλήξεως, ὅσοι μὴ μετείχον τοῦ βουλευ-
 ματος, καὶ οἰομένων αὐτίκα καὶ ἐπὶ σφᾶς τὸ δεινὸν ἤξειν,
 τῶν δ' ἔξω Καίσαρι συνόντων πάσης οἰομένων εἶναι τῆς
 βουλῆς τὸ ἔργον καὶ στρατεύμα μέγα εἶναι τὸ ἐπὶ τοῦτο
 25 ἐξαπιναῖον τοῦ θορύβου καὶ τὰ ἐν ὄψει ὀρώμενα (ταχὺ γὰρ
 οἱ σφαγεῖς τὰ ἐγχειρίδια ἠμαγμένα ἔχοντες **) δειματοῦ-

3. Μὲν Σερούλιος Κάσκας] μὲν γίλων κασικᾶς cod. M.

5. Ἄνέσται codex. M. = Ἄμυνόμενος] ἀμυνόμενος edit.

12. Μινούκιος] μινύκιος codex. M.

se hâtent de tirer leurs poignards, et se précipitent tous sur lui. Servilius Casca le premier le frappe en levant son fer à l'épaule gauche, un peu au-dessus de la clavicule; il avait voulu le frapper au cou, mais dans son trouble sa main s'égara. César se lève pour se défendre contre lui. Casca, dans son agitation, appelle son frère en langue grecque. Docile à sa voix, celui-ci enfonce son fer dans le côté de César. Mais, plus rapide que lui, déjà Cassius l'avait frappé à travers la figure. Decimus Brutus lui porte un coup qui lui traverse le flanc, tandis que Cassius Longinus, dans sa précipitation à joindre ses coups à ceux des autres, manqua César, et va frapper la main de Marcus Brutus. Ainsi que lui, Minutius Basilus en voulant atteindre César blesse Rubrius Rufus à la cuisse. On eût dit qu'ils se disputaient leur victime. Enfin César accablé de coups va tomber devant la statue de Pompée; et il n'y eut pas un seul conjuré qui, pour paraître avoir participé au meurtre, n'enfonçât son fer dans ce corps inanimé, jusqu'à ce que César eût rendu l'âme par ses trente-cinq blessures.

Alors s'éleva une immense clameur. Les sénateurs qui n'étaient point au fait du complot, frappés de terreur, se sauvaient de la curie, et croyaient déjà voir cette tempête fondre sur eux-mêmes. Les amis qui avaient accompagné César, et étaient restés dehors, pensaient que tout le sénat était du complot, et devait avoir une armée toute prête pour l'appuyer. Enfin ceux qui étaient dans une ignorance absolue couraient çà et là, effrayés de ce tumulte subit et du spectacle qui se présentait à leurs yeux; car les meurtriers étaient aussitôt sortis de la curie, agi-

17. Αὐτός] οὗτος codex. M.

20. Φευγόντων] φυγόντων edit.

23. Μέγα] μέγαν codex. M.

μένων τε καὶ δρόμῳ φερομένων. Πάντα δ' ἦν φευγόντων πλέα μετὰ κραυγῆς. Ἐξάνεστη δὲ καὶ ὁ δῆμος οὐδενὶ σὺν κόσμῳ φεύγων ἐκ τοῦ θεάτρου (ἐτύγχανε γὰρ θεώμενος μονομαχίας), τὸ μὲν πραχθὲν βεβαίως οὐκ εἰδώς, ὑπὸ δὲ τῆς πάντοθεν βοῆς ταραττόμενος. Οἱ μὲν γὰρ ἔφασαν τὴν σύγκλητον ὑπὸ τῶν μονομάχων σφάττεσθαι, οἱ δὲ Καίσαρος ἀποσφαγέντος τὴν στρατιὰν ἐφ' ἀρπαγὴν τῆς πόλεως τετράφθαι, ἄλλοι δὲ ἄλλα ὑπελάμβανον. Ἀκοῦσαι δ' οὐδὲν ἦν σαφές· ἄκριτος γὰρ τις ἐπέιχε τάραχος εἰς ὃ τοὺς σφαγῆς εἶδον, καὶ Μάρκον Βροῦτον παύοντα τὸν θόρυβον καὶ θαρρεῖν παρακαλούμενον, ὡς οὐδενὸς κακοῦ γεγονότος· ἢ δὲ σύμπασα διάνοια ἦν, καὶ τὰ λόγῳ κομπαζόμενα τοῖς σφαγεῦσιν, ὡς τύραννον κτείνειαν. Ἐγένοντο δ' ἐν αὐτοῖς λόγοι, ὡς χρὴ καὶ ἄλλους ἀναιρεῖν, οἱ ἔμελλον σφίσιν ἐναντιώσεσθαι καὶ περὶ τῆς ἀρχῆς αὐθις ἀγωνιεῖσθαι· οὓς ἐπισχεῖν φασὶ Μάρκον Βροῦτον, οὐ δίκαιον λέγοντα εἶναι, πρὸς οὓς ἐμφανῆ μὴ ὑπέστη ἐγκλήματα, τούτους δὲ ὑποψίας ἀπὸ προφανοῦς ἀποσφάττειν. Καὶ ἐνίκα ταῦτα. Ἐξαίξαντες δὲ τὸν τεῦθεν οἱ σφαγεῖς ἔφευγον θέοντες διὰ τῆς ἀγορᾶς εἰς τὸ Καπιτώλιον, γυμνὰ ἔχοντες τὰ ζῖφη, ὑπὲρ κοινῆς ἐλευθερίας ταῦτα βοῶντες εἰργάσθαι. Εἶπετο δ' αὐτοῖς πολὺς μονομάχων καὶ οἰκετῶν ὄχλος, ἐπ' αὐτὸ τοῦτο εὐτρεπής. Διαδρομαὶ δ' εὐριπώδεις ἦσαν ἐν τε ταῖς ὁδοῖς καὶ κατ' ἀγορὰν, διεξελθόντος ἤδη τοῦ λόγου εἰς τὸ πλῆθος, ὅτι σφαγεῖ Καῖσαρ· ἐφίκει τε ἡ πόλις ἀλισκομένη.

13. Φαγεῦσιν codex. M.

15. Ἐναντιώσεσθαι] ἐναντίας: ἴσασθαι edit. Corr. Dübnerus.

17. Ἐπίστη codex. M.

tant leurs poignards ensanglantés. Partout on ne voyait que des hommes qui fuyaient, on n'entendait que des cris. En même temps le peuple, qui assistait aux jeux des gladiateurs, s'élança du théâtre en fuyant en désordre. Il ne savait pas encore exactement ce qui venait de se passer, mais il était ému des cris qu'il entendait de tous côtés. Les uns disaient que les gladiateurs avaient égorgé tout le sénat; les autres assuraient que César avait été tué, et que l'armée se livrait au pillage de la ville. Chacun enfin avait sa version. On ne pouvait rien savoir de précis, tant la terreur et l'incertitude avaient répandu le trouble dans tous les esprits. Enfin parurent les conspirateurs, et à leur tête Marcus Brutus, qui apaisait le tumulte, et rassurait le peuple en lui disant qu'il n'était rien arrivé de funeste. Le sens général de ses discours était qu'on avait tué un tyran. Telles étaient aussi les prétentions dont se glorifiaient les autres meurtriers. Quelques-uns proposèrent de mettre à mort ceux qu'ils croyaient disposés à se lever contre eux, et à leur disputer de nouveau le pouvoir. Mais on assure que Marcus Brutus s'opposa à cette résolution, disant qu'il n'était pas juste que, pour quelques obscurs soupçons, on fit périr au grand jour des hommes contre qui ne s'élevait aucune charge évidente. Cet avis prévalut. Alors s'élançant hors de la curie, les meurtriers s'enfuirent à travers le forum pour se rendre au Capitole, tenant toujours à la main leurs poignards nus, et criant qu'ils n'avaient agi ainsi que pour la liberté publique. Ils étaient suivis d'une foule d'esclaves et de gladiateurs qui, d'après leurs ordres, se tenaient là tout prêts à les servir. Le bruit s'étant déjà répandu que César avait été assassiné, on voyait des flots de peuple s'agiter dans le forum et dans les rues. Rome ressemblait à une ville prise d'assaut.

18. Ἄπο προφανούς] ἀποφανού; edit.; ἀφανού; conjec. Dübner. Vid. annot.

23. Εὐρίκωδες] εὐρεῖται edit.; μυρίαι; conjecerat Dübner. Vid. annot.

Ἀναβάντες δὲ εἰς τὸ Καπιτώλιον καὶ διανεμόμενοι τὸ χωρίον ἐν κύκλῳ ἐφρούρου, δεδοικότες μὴ τὸ Καίσαρος στρατιωτικὸν αὐτοῖς ἐπίη.

Ὁ δὲ νεκρὸς ἔτι ἔκειτο ἔνθα ἔπεσεν ἀτίμως πεφυρμένος αἵματι, ἀνδρὸς ἐλάσαντος μὲν πρὸς ἐσπέραν ἄχρι Βρεττανῶν τε καὶ Ὠκεανοῦ, διανοουμένου δ' ἐλαύνειν πρὸς ἔω ἐπὶ τὰ Πάρθων ἀρχεῖα καὶ Ἰνδῶν, ὡς ἂν, κάκεινων ὑπηκόων γενομένων, εἰς μίαν ἀρχὴν κεφαλαιωθεῖη γῆς πάσης καὶ θαλάττης τὰ κράτη· τότε δ' οὖν ἔκειτο, μηδενὸς τολμῶντος ὑπομένειν καὶ τὸν νεκρὸν ἀναιρεῖσθαι. Οἱ μὲν γὰρ παρόντες ἐπεφεύγεσαν, οἱ δ' ἔξω ὄντες τῶν φίλων ἐκρύπτοντο ἐν ταῖς οἰκίαις· οἱ δ' ἐξήεσαν μεταμφιεννύμενοι εἰς τε τοὺς ἀγροὺς καὶ τὰ σύνεγγυς χωρία. Παρέστη δ' αὐτῷ τῶν φίλων οὐδεὶς, πολλῶν ὄντων, οὔτε σφαττομένῳ οὔτε μετὰ ταῦτα, ὅτι μὴ Σαβῖνος Καλουτίσιος καὶ Κηνσωρῖνος. Οὗτοι δὲ ἐπιφερομένων τῶν περὶ Βροῦτον καὶ Κάσσιον, μικρὸν ἀντιστάντες ἔφυγον διὰ τὸ ἐκείνων πλῆθος· οἱ δὲ ἄλλοι τὸ κατὰ σφᾶς περιέβλεπον· τοῖς δὲ καὶ βουλευμένοις ἦν τὰ γιγνόμενα. Φασὶ γέ τοί τινα αὐτῶν εἰπεῖν ἐπὶ τεθνεῶτι·

20 « Ἄλις τυράννου θεραπείας. » Οἰκέται δὲ δὴ τρεῖς, οἵπερ ἦσαν πλησίον, ὀλίγον ὕστερον ἐνθέμενοι τὸν νεκρὸν εἰς φορεῖον οἵκαδε ἐκόμιζον διὰ τῆς ἀγορᾶς ὀρώμενον, ἔνθεν καὶ ἔνθεν ἀνεσταλμένων τῶν παρακαλυμμάτων, αἰωρουμένας τὰς χεῖρας καὶ τὰς ἐπὶ τοῦ προσώπου πληγὰς. Ἐνθα οὐ-

4. Ἐτι] ἐπει cod.; ἐκαί edit.

10. Ἵπομένειν] ὑπομένειν codex. M.

13. Μεταμφιεννύμενοι edit.

Après être montés au Capitole, les conjurés se divisèrent pour garder les lieux tout à l'entour, de crainte d'être attaqués par les soldats de César.

Cependant, à l'endroit où il était tombé, gisait encore tout souillé de sang le corps de cet homme qui en Occident avait porté ses armes victorieuses jusqu'à la Bretagne et à l'Océan, et qui en Orient se préparait à marcher contre les Indiens et les Parthes, afin qu'après avoir soumis ces peuples, l'empire des mers et des terres fût concentré entre les mains d'un seul chef. Il restait là, étendu, sans que personne osât s'arrêter auprès de lui, ni enlever son cadavre. Ceux de ses amis qui l'avaient accompagné à la curie s'étaient enfuis, et ceux qu'il avait dans la ville restaient cachés au fond de leurs demeures. Quelques-uns même, après s'être déguisés, avaient quitté Rome pour se sauver dans les champs et les lieux voisins. Parmi tant d'amis, aucun n'accourut auprès de lui ni alors qu'on l'assassinait, ni après le meurtre accompli, excepté toutefois Sabinus Calvisius et Censorinus; et encore ceux-là, après avoir opposé quelque résistance aux compagnons de Brutus et de Cassius, s'enfuirent-ils bientôt à la vue du nombre de leurs adversaires. Les autres ne songeaient qu'à leur propre sûreté. Il y en avait même qui se réjouissaient de la mort de César; et l'on dit qu'un de ces derniers prononça ces mots après l'assassinat: « Dieu merci, on n'aura plus sa cour à faire à un tyran! » Enfin trois esclaves de César qui se trouvaient près de là, placèrent sur une litière le corps de leur maître, et le portèrent chez lui en le faisant traverser le forum. Les rideaux de la litière étant levés, les bras de César pendaient hors de la portière, et l'on pouvait voir son visage couvert de

19. Τεθνεῶτι | τεθνηῶτι edit.

23. Αλωπομένεων cod. M.

δεις ἄδακρυς ἦν, ὁρῶν τὸν πάλαι ἴσα καὶ θεὸν τιμώμενον· οἰμωγῇ τε πολλῇ καὶ στόνῳ συμπαραπέμπετο, ἔνθεν καὶ ἔνθεν ὀλοφυρομένων ἀπὸ τε τῶν τεγῶν καθ' οὓς ἂν γένοιτο καὶ ἐν ταῖς ὁδοῖς καὶ προθύροις. Καὶ ἐπειδὴ πλησίον τῆς οἰκίας ἐγένετο, πολὺ δὴ μείζων ὑπήντα κωκυτός· ἐξεπεπη-
 5 δῆκει γὰρ ἡ γυνὴ μετὰ πολλοῦ ὄχλου γυναικῶν τε καὶ οἰκετῶν, ἀνακαλουμένη τὸν ἄνδρα, καὶ ἑαυτὴν ὀδυρομένη, ὅτι μάτην προὔλεγε μὴ ἐξιέναι τὴν ἡμέραν ἐκείνην. Ἐπὶ δ' ἤδη μοῖρα ἐφειστήκει πολὺ κρείττων ἢ κατὰ τὴν αὐτῆς
 10 ἐλπίδα.

Καὶ οἱ μὲν αὐτῷ τάφον ὑπὲρέπιζον· οἱ δ' αὐτόχειρες, πολλοὺς πρὸ τοῦ ἔργου ἐτοιμασάμενοι μονομάχους, ἠνίκα μὲν ἔμελλον ἐγχειρήσειν, ἴδρυσαν αὐτοὺς ἐν ὄπλοις μεταξὺ τοῦ τε βουλευτηρίου καὶ τοῦ θεάτρου ἐν τῷ Πομπηίου
 15 περιπάτῳ. Ἦν δ' ὁ τούτους εὐτρεπίζων Δέκμος Βροῦτος, προφάσει μὲν ὡς ἐπ' ἄλλο, συναρπάσαι δὴ τινα βουλόμενος, ὡς ἔφη, τῶν εἰς τὸ θέατρον συνιόντων μονομάχων, ὃς αὐτὸν ἐκείνῳ προαπεμίσθωσεν (ἀγῶνες γὰρ τότε ἦσαν· οὓς δὴ καὶ αὐτὸς δώσειν μέλλον προσεποιεῖτο φιλοτίμως
 20 ἔχειν πρὸς τὸν τότε ἀγνωσθέντα)· τῷ δ' ἔργῳ ἡ παρασκευὴ ἐγένετο ἐπὶ τὸν φόνον, ἵν' εἴ τις ἀντικρούσεται τῶν Καίσαρι ἀμυνομένων, παρείη αὐτοῖς ἡ βοήθεια. Τούτους οὖν ἔχοντες κατέβαινον ἐκ τοῦ Καπιτωλίου καὶ ἄλλο οἰκετῶν πλῆθος. Συγκαλέσαντες δὲ τὸν δῆμον διάπειραν ἔγνωσαν αὐτοῦ
 25 καὶ τῶν ἐν τέλει ποιήσασθαι, πῶς ἔχουσι γνώμης πρὸς

1. Ἴσα καὶ θεοῦ codex. M.

2. Οἰμωγῇ.] οἰμωγῇ τε πολλῇ καὶ στενῷ (cod. στενῷ) edit. Vid. annot.

blessures. Personne ne put alors retenir ses larmes, à la vue de cet homme qui naguère était honoré à l'égal d'un dieu. Des gémissements et des sanglots l'accompagnaient partout où passait le corps. Sur les toits, dans les rues, dans les vestibules, on n'entendait que des plaintes lugubres. Lorsqu'enfin on approcha de la maison de César, la désolation devint encore plus forte. Car sa femme s'était élancée hors de chez elle, suivie de la foule de ses femmes et de ses esclaves, appelant son mari par son nom, et déplorant ses vains pressentiments et l'inutilité des efforts qu'elle avait tentés pour l'empêcher de sortir ce jour-là. Mais déjà il était victime d'une fatalité plus terrible que toutes ses prévisions.

On n'avait plus qu'à préparer la tombe de César. De leur côté, les meurtriers avaient réuni un grand nombre de gladiateurs, qu'au moment de l'exécution du crime ils avaient placés tout armés entre la curie et le théâtre du portique de Pompée. C'était Decimus Brutus qui les avait rassemblés sous un autre prétexte, dans le but, disait-il, de s'emparer d'un gladiateur de théâtre qui, moyennant une somme, s'était engagé à lui. (On célébrait en effet les jeux des gladiateurs; et comme Brutus avait aussi l'intention d'en donner, il prétendait vouloir rivaliser avec l'agonothète d'alors.) Mais au fond, c'était au meurtre de César que se rapportaient tous ces préparatifs, afin que les conjurés eussent à leur portée un renfort tout prêt, dans le cas où les amis de César opposeraient quelque résistance. C'est donc à la tête de ces gladiateurs et d'une foule d'esclaves qu'ils descendirent du Capitole. Ils convoquèrent le peuple, dans le but de sonder ses dispositions et de connaître l'opinion des magistrats à

17. Προφάσει] προφάσι conj. Dübnerus.

20. Δη] δὲ codex. M.

22. Εἰ τις] εἰ τι edit. Corr. Dübnerus.

αὐτοὺς, πότερον ὡς τυραννίδα παύσαντας ἀποδέχοιντο ἢ ὡς φονέας ** μείζω κακὰ ἀπ' αὐτῶν ἐπραγήσεσθαι· οὐ γὰρ ἀπὸ μικρᾶς διανοίας καὶ παρασκευῆς γεγονέναι ταῦτα, οὔτε ὑφ' ὧν ἐπράχθη, οὔτε ἐπὶ οὓς ἐβουλεύθη· μεγάλα γὰρ δὴ
 5 στρατόπεδα εἶναι τὰ Καίσαρος ἐπικουρικὰ, καὶ μεγάλους ἡγεμόνας τοὺς διαδόχους αὐτοῦ τῆς διανοίας ἀπολελειμμένους. Σιγὴ δὲ τότε παρὰ τὸ ἄηθες ἐν θορύβῳ τῆς γνώμης πολλὴ ἦν, καταδοκούντων πάντων, ὅ τι πρῶτον ὡς ἐν τῷ τοιῷδε τολμηθεῖ καὶ ἄρξει τῆς νεωτεροποιίας. Ἐν τούτῳ
 10 δὲ Μάρκος Βροῦτος, κατὰ πολλὴν ἡσυχίαν τοῦ δήμου τὸ μέλλον προσδεχομένου, σωφροσύνη τε βίου διὰ παντός τιμώμενος κατὰ τε εὐκλειαν προγόνων, καὶ τὴν ἀπ' αὐτοῦ ἐπιεικειαν εἶναι δοκοῦσαν, ἔλεξε τοιάδε. Ζήτει ἐν τῷ Περὶ δημηγοριῶν.

15 Μετὰ δὲ τὴν δημηγορίαν ἀναχωρήσαντες πάλιν εἰς τὸ Καπιτώλιον ἐβουλεύοντο περὶ τῶν παρόντων ὅ τι χρῆ ποιεῖν. Ἐδοξε δ' οὖν αὐτοῖς πέμψαι πρέσβεις πρὸς τε Λέπιδον καὶ Ἀντώνιον, ὅπως ἂν πείσειαν ἐλθεῖν τε πρὸς αὐτοὺς εἰς τὸ ἱερὸν καὶ ἐν κοινῷ βουλεύεσθαι περὶ τοῦ μέλλοντος συνοί-
 20 σειν τῇ πόλει, ὑπισχνεῖσθαι τε αὐτοῖς, πάνθ' ὅσα ἔχουσι παρὰ Καίσαρος ἐν δωρεᾶς μέρει, κύρια ποιήσειν, ὥστε τούτων γ' οὐνεκα μὴ διαφέρεσθαι. Τοῖς δ' ἤκουσιν ἐκείνοι ἔφασαν εἰς τὴν ὑστεραίαν ἀπόκρισιν δώσειν. Γενομένων δὲ τούτων περὶ δειλὴν ὄψιν πολὺ μείζων κατέσχε τὴν
 25 πόλιν θόρυβος. Ἐκαστός τε τὸ καθ' ἑαυτὸν ἐφυλάττετο τοῦ κοινοῦ ἤδη ἀφεστηκώς, φοβούμενος τὰς ἐξαπίνης ἐπιβου-

2. Ὡς φονέας] Locus turbatus. Supplere possis ὁ δὲ δῆμος ὑπελέμβανε, vel simile quid. M. = 4. Ἡβουλήθη edit. Corr. Dübnerus.

8. Πολλὴ ἦν] πολλὴν codex. M. = 16. Ὅτι] simplex δ edit.

leur égard : étaient-ils à leurs yeux des destructeurs de la tyrannie, ou bien des assassins ? La plupart croyait que bientôt éclateraient des malheurs plus terribles encore ; car une telle action supposait nécessairement de grands desseins et de grandes forces du côté de ceux qui l'avaient conçue, et du côté de leurs adversaires. En effet, les armées de César étaient immenses, et dans les grands chefs qui se trouvaient à leur tête il laissait des héritiers de sa pensée. Il se fit donc alors un profond silence. La nouveauté de la situation ayant ému tous les esprits, chacun attendait quelle serait la première tentative et le prélude du nouvel état des choses. Ce fut donc au milieu de l'attente calme qui régnait parmi le peuple, que Marcus Brutus, honoré de tous à cause de sa vie vertueuse, de la gloire de ses ancêtres et enfin de la loyauté qu'on lui attribuait, parla en ces termes. (*Voyez l'extrait des harangues.*)

Après ce discours, les conjurés se retirèrent de nouveau au Capitole pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire dans la circonstance. Ils jugèrent à propos d'envoyer des députés à Lépide et à Antoine pour les engager à venir se joindre à eux dans le temple de Jupiter, et y délibérer en commun sur les intérêts de la république. Ils leur promettaient de confirmer, comme justement acquis, tout ce qu'ils tenaient de la générosité de César, afin de n'avoir aucun différend avec eux sur ce point. Lépide et Antoine promirent à ceux qu'on leur avait envoyés une réponse pour le lendemain. Sur ces entrefaites le soir étant arrivé, le trouble des citoyens ne fit qu'augmenter. Chacun, abandonnant le salut de l'État, veillait à ses propres intérêts ; car chacun craignait des attaques et des perfidies

21. In edit. ita distinctum : Καίσαρος, ἐν δωρεᾷς μέρει κύρια ποιήσθαι, corr. Dübnerus. — 22. Ἐκεῖνοι] ἐκεῖνοι; edit. Corr. Dübnerus.

λὰς καὶ ἐπιχειρήσεις, τῶν πρώτων ἐν ὄπλοις ὄντων καὶ
 ἀλλήλοις ἀντικαθημένων, σφίσι δὲ ἔτι ἀδηλοῦ ὄντος τοῦ
 βεβαίως προστησομένου. Καὶ τότε μὲν ἐπεὶ νύξ ἦν, διελύ-
 θησαν ἀπ' ἀλλήλων· τῇ δὲ ὑστεραία ἦν μὲν ἐν ὄπλοις
 5 Ἀντώνιος ὑπατος ὢν· Λέπιδος δὲ ἀθροίσας οὐκ ὀλίγην
 στρατιὰν ἐπικούρων, διὰ μέσης ἀγορᾶς διεξήκει ἀμύνειν
 ἐγνωκῶς Καίσαρι. Ὡς δὲ τοῦτο γεγονός εἶδον οἱ πρότερον
 ἐνδοιάζοντες, συνέρρεον πρὸς αὐτοὺς μεθ' ὄπλων κατὰ ἰδίας
 ἐταιρείας, καὶ μέγα στράτευμα ἐγένετο. Ἦσαν δὲ οἱ τοῦτο
 10 δέει ἔδρων οὐ βουλόμενοι φανεροὶ εἶναι χαίροντες ἐπὶ τῇ
 Καίσαρος τελευτῇ, ἀλλὰ τῷ συνίστασθαι μετὰ τούτων
 θεραπεύοντες τὴν ἔπειτα ἐλπίδα. Πολλὰ δὲ ἐπέμπετο καὶ
 εἰς τοὺς ὑπὸ Καίσαρος εὖ πεπονθότας ἢ πόλεων κατοικη-
 σίαις ἢ γῆς κληρουχίᾳ ἢ χρημάτων νομαῖς, ὡς μέλλοι
 15 πάντα κινεῖσθαι, εἰ μὴ τι φανείη καὶ ἀπ' αὐτῶν καρτερόν.
 Πολλαὶ δὲ καὶ ὀλοφύρσεις καὶ ἱκετεῖαι πρὸς τοὺς ἐκείνου
 φίλους ἐγίνοντο, καὶ μάλιστα τοὺς συνεστρατευμένους
 πρότερον, μνημονεύειν παρακλεσόμεναι, οἷος ὢν οἶα πάθοι
 ἐν ἐρημίᾳ φίλων. Συνέρρεον δὲ ἤδη πολλοὶ κατὰ τε οἴκτων
 20 καὶ φιλόττητα καὶ κέρδη ἴδια, οἱ δὲ καὶ νεωτερισμοῦ
 ἐρῶντες, καὶ μάλιστα ἐπειδὴ μαλακώτερα τὰ ἐκ τῶν ἐναν-
 τίων ἐφαίνετο, καὶ οὐχ ὅποια τὸ πρότερον προσεδοκίθη
 κατὰ ὑπόνοιαν ἰσχύος μείζονος. Ἐλέγετο δ' ἤδη ἐκ τοῦ
 φανεροῦ, ὅτι χρὴ ἀμύνειν αὐτῷ μηδὲ ἄλλως ποιεῖν, μηδὲ
 25 περιορᾶν ἀτιμώρητον τὸν φόνον. Ἄλλοι δὲ ἄλλα κατὰ

1. Ἐπιχειρήσεις] χειρήσεις codex. M.

9. Μέγα] μέγαν cod. Idem paullo post φανερόν εἶναι. M.

13-4. Κατοικησίαις] κατοικησίας cod. M.

19. Συνέρρεων codex. M.

soudaines. En effet, les chefs étaient sous les armes dans les deux camps opposés, et il était impossible de prévoir encore qui s'établirait solidement à la tête des affaires. Dès que la nuit fut arrivée, chacun se retira. Mais le lendemain le consul Antoine avait pris les armes, tandis que Lépide ayant rassemblé une foule assez nombreuse d'auxiliaires, traversait le forum, décidé à venger la mort de César. A cette vue, ceux qui jusqu'alors avaient montré de l'hésitation accoururent armés chacun avec son parti, et, se joignant à ces deux chefs, formèrent bientôt une troupe considérable. Il y en avait qui n'agissaient que par crainte, pour ne pas paraître se réjouir de la mort de César. Par cette adhésion ils se ménageaient, en cas de succès, des chances dans ce parti. On avait aussi envoyé un grand nombre de messages à tous ceux qui avaient reçu quelques bienfaits de César, soit en concession de propriétés dans les villes, soit en partage des champs, soit en dons pécuniaires. On leur disait que tout serait bouleversé, s'ils ne faisaient une démonstration énergique. Enfin, c'était des prières et d'instantes supplications adressées aux amis de César, surtout à ceux qui avaient servi sous lui, et à qui on rappelait les vertus de ce grand homme et sa fin tragique, lorsque ses amis étaient loin de lui. On voyait déjà les citoyens accourir en grand nombre, les uns mus par compassion et attachement, d'autres dans des vues intéressées, quelques-uns enfin par amour du changement; mais surtout parce que l'on voyait que la faiblesse des conjurés démentait la première idée que l'on avait conçue de leurs forces. On proclamait déjà hautement qu'il fallait venger la mort de César, et ne pas

20. Ἰδία, οἱ δὲ καὶ... ἐπώνυμοι] ita correxit Dübnerus; κέρδη ἰδία δὲ καὶ... ἑπώνυμοι cod.; ἐπώνυμοι; editum. — ἰδία δὲ ἐκ νεωτερ. conj. Müller.

25. Τὸν φόνον] addidi articulum. M.

συστάσεις ἀθροιζόμενοι ἔλεγον, οἱ μὲν πρὸς τῶνδε, οἱ δὲ
 πρὸς τῶνδε. Ὅσοι δὲ πολιτείας τι μετεποιοῦντο ἠδόμενοι
 ἐπὶ τῇ συμπάσῃ μεταβολῇ, ἐκάκιζον τοὺς Καίσαρος σφα-
 γέας, ὅτι οὐχὶ πλείους ἀνέλοιεν τῶν τότε ὑπόπτων, καὶ
 5 βέβαιον ἀποδοῖεν σφίσι τὴν ἐλευθερίαν· πράγματα γὰρ
 αὐτοῖς τοὺς λειπομένους οὐκ ὀλίγα παρέξειν· ἦσαν δ' οἱ
 προμηθεῖα πλεονεκτεῖν δοκοῦντες καὶ πείρα τῶν ἐπὶ Σύλλα
 πρότερόν ποτε συμπεσόντων, εἰδότες παρακελεύσθαι ἐκ
 μέσου συστῆναι ἀμφοτέροις· καὶ γὰρ τότε οἱ ἀπολωλέναι
 10 δόξαντες αὐτῆς ἀναθαρρήσαντες τοὺς νενικηκότας ἤλασαν·
 πολὺν οὖν πόνον παρέξειν Καίσαρα καὶ ἀπολωλότα τοῖς τε
 σφαγεῦσι καὶ τῇ τούτων ἐταιρεία, μεγάλων στρατευμάτων
 ἐνεστώτων καὶ ἀνδρῶν ἐπὶ τούτοις δραστηρίων. Οἱ δὲ
 περὶ Ἀντώνιον πρὶν μὲν παρασκευάσασθαι, διεπρεσβεύοντο
 15 καὶ διελέγοντο τοῖς ἐν Καπιτωλίῳ· ἐπεὶ δὲ πλήθει ὄπλων
 καὶ στρατιᾶς ἐθάρρησαν, διοικεῖν ἤξιον τὰ κοινὰ, παύ-
 σαντες τὸν ἐν τῇ πόλει τάραχον. Πρῶτον δὲ ἐν σφίσι βου-
 λὴν προὔθεσαν ὅπως χρῆ ἔχειν πρὸς τοὺς σφαγέας, συγκα-
 λέσαντες τοὺς φίλους. Τῶνδε Λεπίδος μὲν ἀπεφῆνατο
 20 γνῶμην, πολεμεῖν ἀντικρυς αὐτοὺς καὶ τιμωρεῖν Καίσαρι·
 Ἰρτιος δὲ διαλέγεσθαι καὶ φιλίαν τίθεσθαι. Ἄλλος δὲ τὴν
 ἐναντίαν εἶπε, τῇ Λεπίδου προσθέμενος, ὡς καὶ ἀνόσιον εἶη
 περιορᾶν νήποιον τὸν Καίσαρος φόνον, καὶ αὐτοῖς μέντοι
 οὐκ ἀσφαλές, ὅσοι ἐκείνῳ ἦσαν φίλοι· καὶ γὰρ εἰ ἐν τῷ
 25 παρόντι ἡσυχάζουσιν οἱ αὐτόχειρες, ἀλλὰ δύνάμιν γε κτη-

laisser ce crime impuni. Les réunions se multipliaient, les avis se partageaient; les uns parlaient en faveur de ceux-ci, les autres en faveur de ceux-là. Les partisans de la république, tout en se réjouissant de cette révolution, reprochaient aux meurtriers de César de ne pas avoir tué un plus grand nombre de ceux qui étaient alors suspects, et de ne pas avoir ainsi assuré la liberté. Maintenant ceux qu'ils avaient épargnés allaient leur susciter de grands embarras. Il y en avait aussi qui, supérieurs aux autres en prévoyance, et d'ailleurs instruits par l'expérience de ce qui s'était passé du temps de Sylla, ne cessaient de conseiller aux autres de garder un juste milieu entre les deux partis. En effet, à cette époque, ceux qui paraissaient perdus s'étaient relevés pour chasser leurs vainqueurs. Ils soutenaient donc que César, quoique mort, donnerait beaucoup à faire à ses meurtriers, ainsi qu'à leur parti; car déjà ils voyaient accourir les armées menaçantes, et à leur tête les hommes les plus énergiques. Cependant Antoine et son parti, qui, avant de se préparer au combat, avaient des pourparlers et des négociations avec les conjurés réfugiés au Capitole, aussitôt qu'ils purent se confier dans le nombre et la force de leurs armes, se mirent à gouverner la ville et à calmer le trouble des esprits. Ils réunirent d'abord leurs amis, et délibérèrent sur la conduite qu'il leur faudrait tenir avec les meurtriers. Lépide fut d'avis de leur faire une guerre ouverte, et de venger la mort de César. Hirtius proposait de transiger avec eux, et de devenir leurs amis. Un autre au contraire, se rangeant de l'opinion de Lépide, ajouta que ce serait une impiété de laisser sans vengeance le meurtre de César, et que d'ailleurs c'était compromettre la sûreté de tous ceux qui étaient ses amis. Car, dit-il, si à présent les meurtriers se tiennent en repos, aussitôt qu'ils verront s'augmenter leurs forces, ils re-

σάμενοι χωρήσουσιν ἐπὶ πλέον. Ἀντώνιος δὲ τῇ Ἰρτίου προσθέμενος γνώμη, σώζειν αὐτοὺς ἤξίου. Ἦσαν δ' οἱ ἀποπέμψασθαι παρακελευόμενοι ἐκ τῆς πόλεως ὑποσπόνδους.

Μετὰ δὲ θάνατον καὶ κηδείαν τοῦ μεγάλου Καίσαρος
 5 συνεβούλευσαν οἱ φίλοι Καίσαρι τῷ νέῳ Ἀντώνιον ποιήσα-
 σθαι φίλον καὶ τῶν πραγμάτων ἐπιμελητὴν. ** Πολλῶν δὲ
 καὶ ἄλλων αἰτίων συμβαινόντων πρὸς τὴν πρὸς ἀλλήλους
 διαφορὰν, ἐδόκει αὐτοῖς τὴν ἔχθραν ἐξάπτειν μᾶλλον ἢ πρὸς
 ἀλλήλους †, διάφορος μὲν ὢν πρὸς Καίσαρα, συμπράττων
 10 δ' Ἀντωνίῳ. Καῖσαρ δ' οὐδὲν ὀρρωδῶν ἐκ τοῦ μεγαλόφρο-
 νος, θεὰς ἐποίει ἐνστάσης ἐορτῆς ἣν ὁ πατὴρ αὐτοῦ κατε-
 στήσατο Ἀφροδίτῃ. Καὶ αὐθις προσελθὼν σὺν πλείοσιν ἔτι
 καὶ φίλοις, παρεκάλει Ἀντώνιον, συγχωρῆσαι τὸν δίφρον
 μετὰ τοῦ στεφάνου τίθεσθαι τῷ πατρί. Ὁ δ' ὁμοία ἠπεί-
 15 λησεν, εἰ μὴ τούτων ἀποστάς ἡσυχίαν ἄγοι. Καὶ ὅς ἀπῆει
 καὶ οὐδὲν ἠναντιοῦτο, κωλύοντος τοῦ ὑπάτου· εἰσιόντα γε
 μὴν αὐτὸν εἰς τὸ θέατρον ἐκρότει ὁ δῆμος εὖ μάλᾳ καὶ οἱ
 πατρικοὶ στρατιῶται ἠχθήμενοι διότι τὰς πατρώους ἀνα-
 νοούμενος τιμὰς διεκωλύθη, ἄλλους τε ἐπ' ἄλλοις κρότους
 20 ἐδίδουσαν παρ' ὅλην τὴν θείαν ἐπισημαινόμενοι. Ὁ δὲ τὸ ἀρ-
 γύριον ἠρίθμει τῷ δήμῳ· ὅπερ αὐτῷ μεγάλην εὖνοιαν
 παρέσχεν. Ἐξ ἐκείνης δὲ τῆς ἡμέρας μᾶλλον τι φανερὸς ἦν
 Ἀντώνιος δυσμενῶς ἔχων πρὸς Καίσαρα, ἐμποδῶν γενόμε-
 νον τῇ τοῦ δήμου σπουδῇ πρὸς ἑαυτὸν· ἐώρα τε Καῖσαρ,

3. Ὑποσπόνδους.] Plura excerptor omisit. M.

6-7. Lacunam notavi. Codex αἰτιῶν. M.

9. Διάφορος μὲν ὢν] Haec intelligenda puto de Critonio tribuno. M. = Vid. annotat.

12. Προσελθὼν] προσελθὼν cod. M.

18. ἠχθήμενοι] ἠσθημένοι cod. M.

prendront de l'audace. Antoine se rangea de l'opinion d'Hirtius, et fut d'avis de leur laisser la vie. Plusieurs enfin proposaient de leur offrir une capitulation, à condition qu'ils quitteraient Rome.

Après la mort et les funérailles du grand César, les amis de son fils adoptif lui conseillaient de gagner l'amitié d'Antoine et de lui confier ses propres intérêts. Cependant plusieurs causes contribuèrent à les diviser, entre autres Critonius, adversaire de César et partisan d'Antoine. C'était lui surtout qui semblait exciter leur inimitié mutuelle. Mais César, que sa grandeur d'âme rendait inaccessible à la crainte, n'en prépara pas moins les jeux pour la fête que son père avait instituée en l'honneur de Vénus, et dont le jour approchait. Puis, escorté d'un plus grand nombre d'amis, il se rendit de nouveau auprès d'Antoine, pour lui demander l'autorisation d'exposer au théâtre le trône et la couronne d'or consacrés à son père. Mais Antoine le menaçant comme auparavant, lui enjoignit de renoncer à ce projet et de se tenir tranquille. César se retira, sans montrer aucune opposition à la défense du consul. Mais lorsqu'il entra au théâtre, il y fut reçu par les nombreux applaudissements du peuple et des soldats de son père, indignés de voir qu'on l'empêchait de renouveler les honneurs dus à César. Ces applaudissements répétés pendant toute la durée du spectacle manifestaient clairement les bonnes dispositions du public à son égard. Pour lui, il fit distribuer de l'argent au peuple, dont l'affection n'en devint que plus vive. A partir de ce jour, l'inimitié d'Antoine contre César se manifesta davantage, car il voyait, dans cet amour du peuple

20. Ἐπισημαιν.] ἐπισημεν. cod. Mox ἡρήθη cod. M.

23. Γενόμενον] γενόμενος edit. Corr. Dübnerus. Mox idem v. d. revocavit codicis ἐαυτὸν, pro quo edit. αὐτόν.

24. Καίσαρ] καίσαρι cod. M.

ὅπερ αὐτῷ ἐκ τῶν τότε παρόντων καταφανές ἐγένετο, προστασίας δεόμενος πολιτικῆς· ἰώρα δὲ καὶ τοὺς ὑπάτους ἐκ τοῦ φανεροῦ ἀνθεστῶτας, ἰσχύν τε πολλὴν ἔχοντας καὶ ἄλλην ἔτι σφίσι προσποιούντας. Καὶ γὰρ τὸ ταμειῖον τῆς

⁵ πόλεως, ὃ πολλῶν χρημάτων ὁ πατὴρ αὐτοῦ ἐνέπλησεν, ἐντὸς δυοῖν μηνῶν ἢ Καίσαρα τελευτῆσαι κενὸν ἐποίησαν καθ' ἣν τύχῃ πρόφασιν ἐν ἀκαταστασίᾳ πολλῇ πραγμάτων ἐκφοροῦντες ἀθρόον τὸ ἀργύριον, καὶ τοῖς σφαγεῦσι φίλοι ἦσαν. Μόνος δ' ἔτι λοιπὸς ἦν Καῖσαρ τιμωρὸς τῷ πατρὶ,

¹⁰ διαμεθέντος Ἀντωνίου τὸ σύμπαν καὶ τὴν πρὸς τοὺς φονεῖς ἀγαπῶντος ἀμνηστίαν. Συνήεσαν οὖν πολλοὶ [μὲν] πρὸς αὐτὸν, οὐκ ὀλίγοι δὲ καὶ πρὸς τοὺς περὶ Ἀντώνιον καὶ Δολοβέλλαν. Ἦσαν δ' οἱ ἐν μέσῳ τὴν ἔχθραν ἐναύοντες αὐτῶν καὶ πράττοντες τοῦτο*. Τούτων δ' ἦσαν κορυφαῖοι

¹⁵ Πόπλιος, Οὐτίβιος, Λεύκιος, πάντων δὲ μάλιστα Κικέρων. Καῖσαρ δὲ οὐκ ἀγνοῶν ὄντινα τρόπον αὐτῷ συνίασιν οὔτοι παροξύνοντες ἐπὶ Ἀντώνιον, οὐ διωθεῖτο, ὅπως αὐτῷ τινα βοήθειαν φυλακὴν τε ἔρωμενεστέραν περὶ ἑαυτὸν καταστήσαιτο· ἤδει γὰρ ἐκάστους ἐλάχιστα μὲν τοῦ κοινοῦ προ-

²⁰ εστῶτας, περισκοποῦντας δὲ ἀρχὴν καὶ δυναστείαν, ὡς ἂν τοῦ ταῦτα κεκτημένου πρότερον ἐκποδῶν ὄντος, αὐτοῦ δὲ κομιδῇ νεωτέρου καὶ οὐκ ἂν ἀνταρκέσαντος, ὡς γε ὑπολαμβάνειν, πρὸς τοσόνδε τάραχον, ἄλλων ἄλλα προσδοκῶντων καὶ ἰδίᾳ σφίσι δὲ δύναιτο κτωμένων. Ἀνηρημένης

1. Ἐγένετο] γενόμενον edit. Corr. Dübnerus.

13. Ἐναύοντες] ἀνάγοντες edit., quod in ἀνάπτοντες; mutare voluit Dübnerus. = 15. Οὐτίβιος] ὄρβιος cod., ut supra. M.

16. Οὐκ ἀγνοῶν] οὐκαινοῶν cod. M.

17. Αὐτῷ τινα] αὐτῶν τὴν edit.

18. Καταστήσαιτο ed. Corr. Dübnerus.

pour son rival, un obstacle de plus à ses projets. De son côté, d'après l'état des choses, César comprit clairement qu'il avait besoin de l'appui du public. Il voyait aussi une opposition ouverte de la part des consuls, qui, déjà maîtres d'une grande puissance, s'efforçaient de l'augmenter encore. En effet, dans les deux mois qui s'étaient écoulés depuis la mort de César, ils avaient épuisé le trésor de la ville, que son père avait rempli d'immenses richesses; et, sous le premier prétexte venu, ils profitaient de la confusion qui régnait dans toutes choses pour dissiper l'argent; enfin ils étaient bien avec les meurtriers. César restait donc tout seul pour venger la mort de son père, puisque Antoine en abandonnait complètement le projet, et s'en tenait à l'amnistie accordée aux conjurés. Beaucoup, sans doute, accouraient aux côtés de César; mais ceux qui se rangeaient autour d'Antoine et de Dolabella n'étaient pas non plus en petit nombre. Il y en avait enfin qui s'étudiaient à souffler la haine entre eux, et y travaillaient sans cesse. Ces derniers avaient pour chefs Publius, Vibius, Lucius, et principalement Cicéron. César n'ignorait pas les intentions de ceux qui se réunissaient autour de lui, et l'irritaient contre Antoine. Il ne refusa pas cependant leurs services, afin de se donner un appui considérable et constituer autour de lui une garde plus forte. Il savait fort bien que ce dont ils se souciaient le moins, c'était l'intérêt public, tandis qu'ils ne visaient chacun qu'à s'emparer de l'autorité et du pouvoir. Jules-César en était revêtu, et ils s'en étaient débarrassés; quant à son fils, vu son excessive jeunesse, ils le jugeaient incapable de tenir tête à un pareil désor-

21. Ἐμποδίων] ἐμποδίων codex. M.

24. Ἄ δύν.] ἀδυν. cod. M.

γὰρ τῆς εἰς τὸ κοινὸν γνώμης, κατὰ πολλὰ δὲ μέρη τῶν δυνατῶν διεσχισμένων, καὶ ἐκάστων ἑαυτοῖς τὰ κράτη περιποιούντων τὰ σύμπαντα ἢ ὅποσα γοῦν δύναιντο παρασπάσασθαι, πολυπρόσωπός τις ἦν καὶ ἀλλόκοτος ἢ ἀρχή. Καὶ Λέπιδος μὲν μοῖραν τινα τῆς Καίσαρος στρατιᾶς ἀπορρήξας, ἀντείχετο καὶ αὐτὸς ἐξουσίας ἐν Ἰβηρίᾳ τῇ ἐπιτάδῃ, Κελτούς τε τοὺς γειτνιῶντας τῇ ἄνω θαλάττῃ κατέχων· τοὺς δὲ Κομάτους Λεύκιος Πλάγιος ὑφ' αὐτῷ ἐπεποιήτο σὺν ἑτέρῳ στρατῷ ὑπατος καὶ αὐτὸς ἀποδεδει-
 10 γμένος. Ἰβηρίας δὲ τοὺς ἐπέκεινα οἰκοῦντας Γάιος Ἀσίσιος, ἄλλου στρατοῦ ἄρχων, ὑπῆκτο. Δέκμος δὲ Βροῦτος τὴν ἰσόνομον ἐκράτει Γαλατίαν σὺν δυοῖν τάγμασιν, ἐφ' ὃν ἔμελλεν αὐτίκα μάλα χωρεῖν Ἀντώνιος· Μακεδονία δὲ Γάιος Βροῦτος ἐφεδρος ἦν, ὅσον οὕτω περαιωθείς ἐκ τῆς
 15 Ἰταλίας ἐπ' αὐτὴν, καὶ Συρία Κάσιος Λογγῖνος, ὅστις ἀπεδέδεικτο τῆς Ἰλλυρίδος στρατηγός. Τοσαῦτα μὲν στρατεύματα ἐν τῷ τότε συνειστήκει, καὶ τοσοῦτε ἄρχοντες, αὐτὸς τις ἕκαστος ἑαυτὸν ἀξιῶν τὴν τῶν ὄλων δυναστείαν ἔχειν, ἀνηρημένου παντὸς νομίμου καὶ δικαίου, κατ' ἰσχὺν
 20 δὲ τὴν ἐκάστοις προσοῦσαν τοῦ πράγματος βραβευομένου. Μόνος δὲ Καῖσαρ, ᾧ τὸ σύμπαν κράτος κατελείπειτο νομίμως κατὰ τ' ἐξουσίαν τοῦ πρότερον κεκτημένου καὶ συγγένειαν, ἄμοιρος ὢν δυνάμειος ἡστινосоῦν, ἐπλάζετο μεταξὺ αἰωρούμενος φθόνου τε πολιτικοῦ καὶ πλεονεξίας τῶν

4. Πολυπρόσωπος] πολὺ πρόσω πίστις cod. M.

5. Ἀρχή] παραχῆ edit. Vid. annotat.

8. Τοὺς δὲ Κομάτους] τούτους; δὲ κομανοὺς cod. — Τοὺς δ' ἐπέκεινα Μουνάτιος edit. Corr. Dübner. — Deinde πλάγιος; cod. et mox πεποιήτο. M.

10. Ἀσίσιος, altera v litera superscripta, codex. M.

dre. Chacun donc se livrait à ses espérances, et en attendant s'appropriait tout ce qu'il pouvait saisir. En effet, toute pensée de salut public était écartée; les hommes influents se divisaient en un grand nombre de partis, et prétendaient chacun dominer, ou arracher pour son compte le plus d'autorité qu'il pourrait; en sorte que le pouvoir était un composé étrange, un monstre à plusieurs têtes. Ainsi Lépide ayant détaché une partie considérable de l'armée de César, prétendait aussi à la domination. Il était maître de l'Espagne citérieure et de la partie de la Celtique qui regarde la mer du Nord. D'un autre côté, Lucius Plancus, nommé lui-même consul, occupait avec une autre armée le pays des Comates. C. Asinius, autre chef d'armée, tenait sous ses ordres l'Ibérie ultérieure. Decimus Brutus commandait à la Gaule cisalpine avec deux légions; Antoine allait bientôt marcher contre lui. Caius Brutus enfin couvait de l'œil la Macédoine, quoiqu'il n'eût pas encore quitté l'Italie pour se rendre dans cette province, tandis que Cassius Longin, qui était préteur en Illyrie, convoitait la Syrie. Il y avait alors autant d'armées que de chefs. Chacun de ces généraux prétendait se rendre maître de la souveraine puissance. Plus de lois, plus de justice: la force décidait de tout. César seul n'avait aucune puissance, lui à qui de droit revenait le souverain pouvoir, d'après la volonté de celui qui l'avait exercé le premier, et d'après sa parenté avec cet homme. Il était errant, exposé à l'envie et à l'avidité de ceux qui guettaient le moment de l'écraser et d'usur-

12. Ἐφ' ὅν] ἐφ' ὧν edit.

14. Ἐφεδρος] ἐφδρος cod. M.

16. Ἀπεδέδ.] ἀποδέδ. cod. M.

21. Κατελέλ.] κατέλελ. cod. M.

24. Αἰωρούμενος] ἑωρούμενος cod. M.

τότε ἐφεδρευόντων αὐτῷ καὶ τοῖς σύμπασι πράγμασιν· ἄπερ ὕστερον ἐπρυτάνευσεν ὀρθῶς τὸ δαμόνιον καὶ ἡ τύχη. Ὁ δὲ Καῖσαρ ἤδη καὶ περὶ τῆς ψυχῆς δεδοικώς, ἐνδῆλου αὐτῷ τῆς Ἀντωνίου γνώμης γιγνομένης, καὶ οὐδενὶ τρόπῳ ⁵ δυνάμενος αὐτὸν μεταπεῦσαι, οἴκοι καθῆστο καιρὸν ἐπιτηρῶν.

Πρώτη δ' ἐν τῇ πόλει κινήσις γίνεται ἐκ τῶν πατρικῶν αὐτοῦ στρατιωτῶν, ἀχθομένων ἐπὶ τῇ τοῦ Ἀντωνίου περιοφία, καὶ κατ' ἀρχὰς μὲν ἐν ἑαυτοῖς λογοποιοῦντων, ὅτι ¹⁰ ἀμνημονοῦσι τοῦ Καίσαρος, τὸν ἐκείνου παῖδα προπηλακίζομενον περιορῶντες, ὃν ἐχρῆν ὑπὸ πάντων αὐτῶν ἐπιτροπεύεσθαι, εἴ τις δικαίου λόγος ἢ ὀσίου. Ματὰ δὲ ταῦτα ἀθρόοι γινόμενοι μᾶλλον τι κατεμέμφοντο σφᾶς συνιόντες ἐπὶ τὴν Ἀντωνίου οἰκίαν· τούτοις γὰρ κάκεινος ἐθάρρει· ¹⁵ καὶ τινὰς λόγους ἐποιοῦντο ἐκ φανεροῦ, διότι καλῶς ἔχει μετριώτερον αὐτὸν χρῆσθαι Καίσαρι, καὶ μεμνησθαι ὧν ἐπέσκηψεν ὁ πατήρ· καὶ γὰρ αὐτοῖς εὐσεβέστερον εἶναι μὴ περιορᾶν ταῦτα, ἀλλὰ καὶ τὰ τυχόντα τῶν ἐκείνου ὑπομνημάτων διασώζειν, μήτι γε τὸν παῖδα καὶ διάδοχον ²⁰ ὑποδειχθέντα, ἐκείνοις τε ὄρᾶν τὴν ὀμοφροσύνην ἐν τῷ παρόντι διὰ τὸ πλῆθος τῶν περιεστώτων ἐχθρῶν ὠφελιμωτάτην. Ταῦτα λεγόντων ὡς μὴ δοκοῖν ἐναντιοῦσθαι τῇ ὀρμῇ Ἀντωνίου, ἐπειδὴ καὶ δεόμενος αὐτῶν ἐτύγχανεν, ἔφη βούλεσθαι ταῦτα καὶ δοκιμάζειν, εἴγε μετριάξει κάκεινος ²⁵ τὴν τε προσήκουσαν αὐτῷ τιμὴν ἀπονέμοι, ἔτοιμός τε εἶναι

1. Τῶν τότε] τῶν τε edit.

4. Ἀντωνίου] Ἀντωνίου cod. M.

13. Μᾶλλον τι] μέλλοντι cod. M.

per le gouvernement. Plus tard, la volonté des dieux et la fortune en disposèrent mieux ; mais, pour lors, César était réduit à craindre même pour sa vie ; car les sentiments hostiles d'Antoine n'étaient plus pour lui un secret. Désespérant de les changer, il resta chez lui et attendit l'occasion d'agir.

Le premier mouvement qui se fit remarquer à Rome vint de la part des compagnons d'armes du père du jeune César. Indignés de l'arrogance d'Antoine, ils commencèrent à murmurer entre eux, s'accusant d'avoir oublié César et de laisser accabler d'outrages son fils, à qui ils devraient tous servir de tuteurs, si l'on avait quelque respect pour la justice ou la piété. Les reproches qu'ils se faisaient devinrent ensuite plus vifs lorsque, réunis en corps, ils se rendaient à la maison d'Antoine. (Car lui-même ne pouvait s'appuyer que sur eux.) Sans plus se cacher, ils lui firent entendre qu'il eût à traiter César avec plus de modération, et à se mieux souvenir des dernières volontés de son père. Ils regardaient, disaient-ils, comme un devoir religieux de respecter non-seulement ses volontés, mais d'observer encore même ses moindres recommandations laissées par écrit, et à plus forte raison ce qui concernait son fils et successeur. Rien, d'ailleurs, ne pouvait être plus utile à l'un et à l'autre que leur union, dans ce moment surtout où ils étaient entourés d'un si grand nombre d'ennemis. A ces mots, Antoine qui avait besoin de ses soldats, pour ne pas paraître s'opposer à leurs désirs, dit qu'il était tout disposé à agir ainsi, pourvu que César se montrât de son côté modéré, et lui accordât les honneurs qui lui étaient dus. A cette condition, il était

23. Ἀντώνιος] Ἀντωνίου cod. M.

24. Βούλεσθαι ταῦτα καὶ δοκιμάζειν] βούλεσθαι καὶ ταῦτα δοκιμάζειν edit.

εἰς λόγους ἔλθειν, παρόντων ἐκείνων καὶ ἐπακροωμένων. Οἱ δ' ἐπήνουν, καὶ συνέθεντο αὐτὸν ἄξειν εἰς τὸ Καπιτώλιον, καὶ μεσιτεύσειν τὰς διαλλαγὰς, εἰ αὐτὸς ἐθέλοι. Συνέφη δ' οὖν, καὶ εὐθὺς ἐξαναστὰς ὤχετο εἰς τὸ τοῦ Διὸς ἱερόν, ἐκείνους τε ἐπεμψεν ὡς τὸν Καίσαρα. Οἱ δὲ συνερρήσαν ἄσμενοι πολλοὶ καὶ ἦλθον, ὥστ' ἐν ἀγωνίᾳ κάκεινον γενέσθαι, ἀπαγγείλαντός τινος αὐτῷ, διότι πλῆθος ἦκει στρατιωτῶν ἐπὶ τὰς θύρας, οἱ δ' ἐντὸς εἶεν ζητοῦντες αὐτόν. Ὁ δὲ ταραχθεὶς, τὸ μὲν πρῶτον εἰς τι ὑπερῶν ἀπεχώρησε σὺν τοῖς φίλοις, οἱ ἔτυχον παρόντες, καὶ τῶν ἀνθρώπων ἐπυθάνετο διακύπτων ὃ τι βούλοιντο, καὶ τοῦ χάριν ἐληλύθοιεν, ἐγνώριζέ τε αὐτοὺς οἰκείους ὄντας στρατιώτας. Οἱ δ' ἀποκρίνονται ἐπὶ τῷ ἀγαθῷ αὐτοῦ τε καὶ τῆς ὅλης μερίδος, εἰ κάκεινος θέλοι ἀμνησικακεῖν ὧν εἰργασται Ἀντώνιος· οὐδὲ γὰρ αὐτοῖς ἀρεστὰ γεγονέαι ταῦτα· δεῖν δ' αὐτοὺς πᾶσαν ὀργὴν ἐκβαλόντας διαλλάττεσθαι ἀπλῶς καὶ ἀδόλως. Εἰς δ' αὐτῶν καὶ μείζονι τῇ βοῇ βοήσας θαρρεῖν ἐκέλευε, καὶ γινώσκειν ὅτι κληρονομία οἱ πάντες εἶεν αὐτοῦ· μεμνησθαι γὰρ τοῦ κατὰ γῆς πατρὸς ἴσα καὶ θεοῦ, καὶ περὶ τῶν διαδόχων αὐτοῦ ἅπαν ἂν δρᾶσαι καὶ παθεῖν. Ἄλλος δὲ μείζον ἐπιφθεγξάμενος καὶ Ἀντώνιον ἂν διαχρήσασθαι αὐτόχειρ ἔφη, εἰ μὴ τὰς Καίσαρος διαθήκας ἅμα καὶ τῇ βουλῇ τὰ πιστὰ φυλάττοι. Καὶ ὅς θαρρῶν ἤδη ἐπ' αὐτοῖς κατέβη τε καὶ φιλοφρονηθεὶς ἤσθη ἐπὶ τῇ εὐνοίᾳ τε καὶ προθυμίᾳ. Ἐκεῖνοι μὲν [οὖν] αὐτὸν παραλαβόντες

3. Μεσιτεύσειν] μεσιτεύειν edif.

5. Ἐκείνους τε ἐπεμψεν] ἐκείνόν τι ἐπεμψεν codex. M.

12. Ἐγνώριζέ τε] Fort. οὐ γὰρ ἐγνώριζεν ἐτι.

14. Κάκεινος θ. ἀμνησικακεῖν] κάκεινους θ. μνησικακεῖν codex. M.

prêt à entrer en conférence avec César, en leur présence même. Les soldats applaudirent à ces dispositions, et convinrent de le conduire au Capitole, s'offrant d'intervenir ensuite, s'il le voulait, comme conciliateurs entre les deux chefs. Antoine y consentit, se leva aussitôt pour se rendre au temple de Jupiter, et envoya les soldats à César. Ceux-ci, ravis, coururent chez lui en grand nombre, au point que César tomba dans une grande inquiétude lorsqu'on vint lui annoncer qu'une foule de soldats était rassemblée devant les portes de sa demeure, tandis que d'autres le cherchaient à l'intérieur. Plein de trouble, il s'enfuit dans la partie supérieure de la maison, accompagné des amis qui se trouvaient auprès de lui. Puis de là, avançant la tête, il demanda à la foule ce qu'elle voulait et quel sujet l'amenait. Il reconnut alors ces soldats pour avoir été ceux de son père. Ils lui répondirent qu'ils étaient venus pour son bien et celui de son parti, pourvu qu'il oubliât tous les torts d'Antoine à son égard, torts qu'ils n'avaient vus eux-mêmes qu'avec peine. Il fallait, lui dirent-ils, déposer tout ressentiment, et se réconcilier tous deux franchement et sans arrière-pensée. L'un d'eux élevant la voix, dit à César de prendre confiance et de les regarder tous comme son héritage, car ils avaient pour la mémoire de son père un culte vraiment religieux, et étaient prêts à tout faire, à tout souffrir pour son successeur. Un autre, d'une voix qui dominait celle de ses compagnons, s'écria qu'il tuerait Antoine de sa propre main, s'il n'obéissait aux dernières volontés de César et s'il ne restait pas fidèle au sénat. César, déjà rassuré, descendit alors auprès d'eux, et, charmé de leur dévouement et de

15. Γεγονέναι] γέγονε cod. « Indicativum librarii esse puto. » M.

23. Τῆ βουλῆ τὰ πιστά φυλ.] τῆς βουλῆς ἴσα φυλ. edit.

24. Τε] γε codex. M. — 25. Particulam οὖν addidi.

διὰ τῆς ἀγορᾶς λαμπρότατα ἦγον εἰς τὸ Καπιτώλιον, ἀμιλλώμενοι τῇ σπουδῇ πρὸς ἀλλήλους, οἱ μὲν ἤδη ἀχθόμενοι τῇ Ἀντωνίου δυναστείᾳ, οἱ δὲ κατὰ εὐσέβειαν τὴν πρὸς Καίσαρα καὶ τὸν ἐκείνου διάδοχον, οἱ δ' Ἐλπίδος ἕνεκα ⁵ τῆς ἀπ' αὐτοῦ, μεγάλα ὠφεληθήσεσθαι σὺν τῷ δικαίῳ προσδοκῶντες, οἱ δὲ τιμωρίαν σπουδάζοντες γενέσθαι παρὰ τῶν σφαγέων ὑπὲρ τοῦ φόνου, καὶ ταύτην μάλιστα γε πράξεσθαι διὰ τοῦ παιδὸς οἴομενοι, εἰ συλληπτῶρ εἴη καὶ ὁ ὕπατος. Πάντες γε μὴν παρήνουν αὐτῷ ὑπ' εὐνοίας προσ- ¹⁰ ἰόντες μὴ φιλονεικεῖν, ἀλλὰ προσέχειν τῷ σφετέρῳ ἀσφαλεῖ, καὶ ὡς δύναίτο συμπροσλαμβάνειν βοηθοὺς, μεμνημένον ὡς σφαλερὸς εἴη ὁ Καίσαρος θάνατος. Ταῦτα ἀκούων Καίσαρ, καὶ ὄρων τὴν τῶν ἀνθρώπων σπουδὴν οὐκ ἀπεικώτως περὶ αὐτὸν, ἦκεν εἰς τὸ Καπιτώλιον, ἔνθα πολὺ πλείους ¹⁵ ἑώρα πατρικοὺς στρατιώτας, οἷς ἐθάρρει Ἀντώνιος, πολὺ μᾶλλον εὐνοὺς αὐτῷ ὄντας, εἴ τι ἀδικεῖν περὶ αὐτὸν ἐγγειροίη. Ἐκ τούτου ἀπεχώρουν οἱ πλείους· περιλειφθέντες δὲ ἀμφοτέροι μετὰ τῶν φίλων διελέγοντο.

Ὅτι τοῦ Καίσαρος εἰς τὴν οἰκίαν ἀπιόντος μετὰ τὸ ²⁰ διαλλαγῆναι πρὸς Ἀντώνιον, μονωθέντα Ἀντώνιον αὐθις ἀνερεθίζεσθαι, τὴν εὐνοίαν ὄρωντα παραπολὺ τοῦ στρατιωτικοῦ παντὸς ἀπονεύουσαν ὡς πρὸς [Καίσαρα]· ἐκείνον μὲν γὰρ ἐπέιθοντο παῖδά τε εἶναι καὶ διάδοχον ἀποδεδειχθαι ἐν ταῖς διαθήκαις τῷ τε ὀνόματι ὁμοίως προσαγορευ- ²⁵ εσθαι, γενναίαν δὲ ὑποφαίνειν ἐλπίδα καὶ ἀπὸ τοῦ τῆς

7. Γε] τε codex. M.

11. Ὡς δύναίτο edit. : οὐς δύναίτο scribi jussit Dübnerus. Fort. ὅσους.

21. Ὁρώντα] ὄρων τοῦ cod. Prima hæc oratione indirecta enuntiata excerptoris esse puto. Mox supplevi vocem Καίσαρα. M.

leur zèle, il les combla d'amitiés. Les soldats l'emmenèrent, et le conduisirent en grande pompe au Capitole. Ils rivalisaient entre eux d'empressement, les uns par haine pour le despotisme d'Antoine, les autres par respect pour le grand César et son successeur, quelques-uns dans l'espérance des grands avantages qu'ils étaient en droit d'attendre de César; plusieurs enfin, conduits par le désir impatient de voir la vengeance atteindre les meurtriers, vengeance qui, dans leur opinion, serait exercée par son fils mieux que par tout autre, surtout s'il était secondé par le consul. Tous, par intérêt pour le jeune César, s'approchaient de lui, et lui conseillaient d'éviter toute contestation avec Antoine, afin de pourvoir à la sécurité de son parti et aux moyens de s'attacher le plus d'auxiliaires qu'il pourrait, en se rappelant combien la mort de César avait trompé tous les calculs. Témoin de cet empressement, d'ailleurs légitime, le jeune César arriva au Capitole. Il y trouva, en plus grand nombre encore, des soldats de son père sur lesquels s'appuyait Antoine. Ils étaient cependant beaucoup plus dévoués à César, et prêts à repousser toute attaque qui lui viendrait de son rival. Ensuite la plupart se retirèrent, laissant les deux chefs et leurs amis s'entretenir entre eux.

A peine César, après cette réconciliation, s'en retournait-il chez lui, qu'Antoine, resté seul, sentit renaitre sa colère, en voyant les cœurs de tous les soldats se porter vers son rival. Ceux-ci étaient en effet persuadés que c'était lui qui était le fils de César, le successeur désigné dans son testament. Il portait, disaient-ils, le même nom, donnait de belles espérances et laissait entrevoir un caractère plein d'énergie. Cette considération, non

23. Ἐπειθόντο] ἐποιούντο edit. ; ἐνενοούντο conj. Dübnerus.

25. Δὲ] τε cum cod. edit.

φύσεως δραστηρίου, εἰς ὃ ὁ Καῖσαρ ἀποβλέψας οὐχ ἦττον ἢ τὴν συγγένειαν ἀποδείξειεν αὐτὸν παῖδα, ὡς μόνον ἐχέγγυον αὐτοῦ τὴν τε σύμπασαν ἀρχὴν καὶ τὸ τοῦ οἴκου ἀξίωμα διασώζειν. Ἄ δὲ τότε ἐνθυμιαζόμενος Ἀντώνιος μετε-
⁵ γίνωσκε καὶ ἠλλοίωτο τῇ γνώμῃ, καὶ μάλιστα ὅτε τοὺς Καίσαρος στρατιώτας ἐν ὀφθαλμοῖς εἶδεν ἑαυτὸν μὲν καταλειποτάς, Καίσαρα δ' ἐκ τοῦ ἱεροῦ ἀθρόως προπέμποντας. Ἐδόκει δὲ τισι μὴδ' ἂν ἀποσχέσθαι αὐτοῦ, εἰ μὴ ἐδεδίδει τοὺς στρατιώτας, μὴ ἐπ' αὐτὸν ὀρμήσαντες τιμωρίαν
¹⁰ ποιοῖντο, καὶ ἀκονιτὶ πᾶσαν αὐτοῦ τὴν μερίδα ἀφέλιοντο. Κατελείπετο γὰρ ἀμφοτέροις στρατεύματα ἑφεδροί. Ὁ μὲν δὲ τοιαῦτα λογιζόμενος ἔμελλέ τε καὶ ὤκνει, καίπερ ἠλλοιωμένος τῇ γνώμῃ. Καῖσάρ γε μὴν πιθανὸς ἀδόλως γεγενῆναι σφίσι τὰς διαλλαγὰς, ἐφοῖτα ὅσημέραι ἐπὶ τὴν οἰκίαν
¹⁵ αὐτοῦ, ὥσπερ ἐχρῆν, ὑπάτου τε ὄντος καὶ πρεσβυτέρου καὶ πατρικοῦ φίλου, τὴν τε ἄλλην πᾶσαν ἀπένεμε τιμὴν, καθότι ὑπέσχετο, εἰς ὃ Ἀντώνιος τῆς δευτέρας ὑπῆρξεν αὐθις ἀδικίας τρόπῳ τοιῷδε. Ἀλλαζόμενος Γαλατίαν ἐπαρχίαν πρὸς Μακεδονίαν, μετεβίβαζε τὰς ἐν αὐτῇ δυνά-
²⁰ μεις εἰς Ἰταλίαν· καὶ ἐπεὶ ἤκον, ἐξῆει ἐκ τῆς Ῥώμης ὑπαντησόμενος αὐταῖς ἄχρι Βρεντεσίου. Οἰόμενος δὲ καιρὸν ἐπιτήδειον ἔχειν πρὸς ἃ ἐπενόει, διαδίδωσι λόγον, ὡς ἄρα ἐπιβουλεύοιτο. Καί τινας συλλαβῶν στρατιώτας ἔδθησεν ὡς ἐπ' αὐτὸ τοῦτο πεμφθέντας, ὅπως αὐτὸν ἀνέλοιεν· ἠνίττετο
²⁵ δὲ Καίσαρα, οὐ μὲν πω σαφῶς ἐδήλου. Ταχὺ δ' ἡ φήμη κατὰ τὴν πόλιν διήγγαλλεν, ὡς ἐπιβουλευθεῖη ὁ ὕπατος,

1. Δραστήριον codex. M.

10. Ἀκονιτὶ] ἄκων ἐτι cod. M.

moins que les liens du sang, avait, à leur avis, décidé César à l'adopter pour fils, comme le seul capable de conserver l'empire et de maintenir la dignité de sa maison. Ces idées, qui frappaient alors l'esprit d'Antoine, changèrent ses dispositions; il se repentit de ce qu'il avait fait, surtout quand de ses propres yeux il vit les soldats de César l'abandonner pour accompagner en foule son rival, à sa sortie du temple. Quelques-uns même pensaient qu'il n'aurait pas manqué de lui faire un mauvais parti, s'il n'avait craint que les soldats ne se précipitassent sur lui pour le punir, et n'entraînassent facilement tout son parti du côté de César. En effet, il restait à chacun d'eux une armée qui n'attendait que les circonstances pour se décider. Ces réflexions faisaient hésiter Antoine et arrêtaient ses projets, bien que ses dispositions fussent entièrement changées. Cependant César, qui croyait à la sincérité de cette réconciliation, allait chaque jour visiter Antoine chez lui, comme il était naturel, puisque celui-ci était consul, plus âgé que lui, et ancien ami de son père. D'ailleurs, fidèle à sa promesse, il lui rendait toutes sortes d'honneurs, jusqu'au moment où Antoine renouvela ses attaques, comme nous allons le voir. Voici comment. Ayant échangé la province de Gaule pour la Macédoine, il en fit passer les troupes en Italie. Dès qu'elles arrivèrent, il quitta Rome pour aller à leur rencontre jusqu'à Brundisium. Croyant alors le moment propice pour les entreprises qu'il méditait, il fit répandre le bruit qu'on lui avait tendu des embûches; puis, saisissant quelques soldats, il les fit jeter dans les fers, sous prétexte qu'ils avaient été envoyés exprès pour le tuer. Bien qu'il n'accusât pas ouvertement César d'être l'auteur de ce complot, il le faisait entendre cependant. Aussitôt le bruit se répand à Rome qu'on a attenté aux jours du con-

καὶ συλλάβοι τοὺς ἐπ' αὐτὸν ἦκοντας, σύνοδοί τε τῶν ἐκείνου φίλων εἰς τὴν οἰκίαν ἐγίγνοντο, καὶ στρατιωτῶν σὺν ὄπλοις μεταπέμψεις. Περὶ δὲ δείλην ὄψιαν ἔρχεται καὶ εἰς Καίσαρα ὁ λόγος, ὅτι κινδυνεύσειεν Ἀντώνιος ἀποσφαγῆ-
 5 ναι, καὶ μεταπέμποιτο τοὺς φυλάζοντας αὐτὸν ἐκείνην τὴν νύκτα. Καὶ παραχρῆμα πέμψας ὡς αὐτὸν, ἔτοιμος ἔφη εἶναι καὶ αὐτὸς σὺν τῇ ἑαυτοῦ θεραπείᾳ παραγενόμενος πρὸς κοίτην αὐτοῦ τάσφαλές παρέχειν, οἰηθεὶς ὑπὸ τῶν περὶ Κάσσιον αὐτὸν καὶ Βροῦτον ἐπιβεβουλεύσθαι. Καὶ ὁ
 10 μὲν ταῦτα ἐφιλανθρωπεύετο, οὐδὲν ὑπονοῶν περὶ τῶν ὑπ' αὐτοῦ λεγομένων τε καὶ βεβουλευμένων. Ἀντώνιος δ' οὖν οὐδ' αὐτὸν παραδέξασθαι τὸν ἄγγελον ἀφῆκεν ἐντὸς τῶν θυρῶν, ἀλλὰ ἀπεῖρξεν ἀτίμως. Ὁ δ' ἐπανέλθων καὶ τι πλέον ἀκηκῶς ἀπήγγελλε Καίσαρι, ὡς σπουδῇ τοῦνομα αὐτοῦ
 15 διαφέροιτο περὶ τὰς Ἀντωνίου θύρας ἐν τοῖς ἀνθρώποις, ὡς αὐτὸς εἶη ὁ τοὺς φονέας πεπομφῶς Ἀντωνίῳ, οἳ δὴ καὶ δεσμῶται εἶεν. Ὁ δὲ ἀκούσας τὸ μὲν πρῶτον ὑπὸ τοῦ ἀδοκῆτου ἠπίσται· μετὰ δὲ αἰσθόμενος τὴν ὄλην γνώμην, ὡς ἐπ' αὐτὸν εἶη τετραμμένον, μετὰ τῶν φίλων ἐσκόπει ὅ
 20 τι χρῆ ποιεῖν. Ἦκε δὲ ὁ Φίλιππος καὶ Ἀτία ἡ μήτηρ διαπορούμενοι τῷ παραδόξῳ, καὶ πυνθανόμενοι τίς ὁ λόγος εἶη, καὶ τίς ἡ διάνοια ἀνθρώπου· παρήγουν τε αὐτῷ ὑποχωρῆσαι ἐκποδῶν ἐκείνας τὰς ἡμέρας, ἄχρι ταῦτα ἐξετασθέντα ἐκκαλυφθεῖη. Καὶ ὅς, ἅτε οὐδὲν ἑαυτοῦ συνειδῶς
 25 τοιοῦτο, οὐ δεῖν ᾔετο ἐκ μέσου ἰέναι καὶ τρόπον τινὰ κα-

4. Καίσαρα ὁ] Καίσαρος cod. M.

10-11. Ἐπ' αὐτοῦ] ὑπὲρ αὐτοῦ conj. Corr. Dübnerus.

14. Ὡς σπουδῇ] ὡς οὐδὲ edit. — « Legendum fortasse ὡς πολὺ τούν., nisi potius lacuna indicanda, ὡς οὐδὲ [προσεθεῖη καὶ] τούν. vel tale quid. » DUBNERUS.

sul, et que l'on a saisi ceux qui étaient venus pour le tuer. Des conciliabules d'amis se tenaient dans la maison d'Antoine, où il avait soin de faire venir des soldats tout armés. Enfin vers le soir, César apprit que peu s'en était fallu qu'Antoine ne fût assassiné, et qu'il s'entourait de gardes pour la nuit. Aussitôt il envoie dire à Antoine qu'il était prêt à accourir avec toute sa suite auprès de son lit, pour veiller à sa sûreté. Il croyait en effet que Brutus et Cassius étaient les auteurs d'un pareil coup. Tels étaient les procédés généreux de César ; car il était loin d'avoir aucun soupçon des propos et des machinations d'Antoine. Ce dernier cependant ne voulut pas même laisser entrer chez lui le messenger de César, mais le fit chasser ignominieusement. Le messenger, qui avait saisi quelques mots, revenu auprès de son maître, lui raconta ce qu'il venait d'entendre. D'après son récit, on affectait de répéter le nom de César devant la porte d'Antoine ; on assurait que c'était lui qui avait envoyé contre Antoine les assassins, qui du reste étaient arrêtés. D'abord César se refusait à croire à une nouvelle si imprévue ; mais bientôt pénétrant jusqu'au fond les desseins de son adversaire, et convaincu que toute cette machination était dirigée contre lui, il délibéra avec ses amis sur ce qu'il avait à faire. Philippe et Atia, mère de César, arrivèrent sur ces entrefaites, tout étonnés d'un événement si étrange. Ils voulaient savoir à quoi s'en tenir sur le bruit qui courait et sur la pensée d'Antoine. Ils conseillèrent à César de céder à l'orage en se retirant pendant quelques jours, jusqu'au moment où après examen tout serait éclairci. Mais César, qui n'avait rien à se reprocher, pensa qu'il

25. Οὐ δεῖν φετο λέσαι] ἐνδεινώτο ἐκ μέσου εἶναι cod. — ἐνδεινον φετο . . . λέσαι edit. — μὴ δεῖν φετο Dübnerus.

ταγινώσκειν ἑαυτοῦ· πλεόν γὰρ οὐδὲν περαίνειν εἰς τὰσφα-
 λές ἐκποδῶν γενόμενος, ἀλλ' ἴσως καὶ διάρας ποι μᾶλλον
 ἐκ τοῦ ἀφανοῦς ἀναιρεθήσεσθαι. Τότε μὲν οὖν ἐν τοιούτοις
 λόγοις ἦν. Τῇ δὲ ὑστεραία ἔωθεν καθίζει ὡσπερ εἰώθει
 5 μετὰ τῶν ἑαυτοῦ φίλων, ἀναπετανύναι δὲ τὰς θύρας κε-
 λεύει τοῖς εἰωθόσι φοιτᾶν καὶ δεξιοῦσθαι καὶ ἀστῶν καὶ ξέ-
 νων καὶ στρατιωτῶν, διελέγετό τε πᾶσιν, ὡσπερ καὶ ἄλλοτε
 εἰώθει, μηδὲν ἐναλλάξας τοῦ καθ' ἡμέραν ἔθους. Ἀντώνιος
 δὲ συνέδριον τῶν φίλων ἀθροίσας εἶπεν ἐν μέσοις, ὡς ἐπι-
 10 βουλευόμενος καὶ πρότερον ὑπὸ Καίσαρος οὐκ ἀγνοίη,
 ἐπειδὴ δ' ἔμελλεν ἔξω τῆς πόλεως βαδιεῖσθαι ὡς ἐληλυθός
 τὸ στράτευμα, καιρὸν παράσχοι τοῦτον καθ' αὐτοῦ. Καί
 τινα τῶν ἐπὶ τὴν σφαγὴν πεμφθέντων ἀφικόμενον μηνυτὴν
 αὐτῷ γενέσθαι μεγάλαις δωρεαῖς, καὶ διὰ τοῦτο τοὺς μὲν
 15 συλλαβεῖν, ἐκείνους δ' εἰς τὸ παρὸν ἀθροῖσαι συνέδριον, ὡς
 γνώμας ἀκούσειε καὶ ὅπως χρηστέον εἶη τοῖς παροῦσι.
 Ταῦτα εἰπόντος Ἀντωνίου ἐπυνθάνοντο οἱ σύεδροι, ὅπου
 εἶεν οἱ συνειλημμένοι ἄνθρωποι, ὡς τι γνοῖεν παρ' αὐτῶν.
 Καὶ ὁ Ἀντώνιος προσποιηθεὶς μηδὲν τοῦτο εἶναι πρὸς τὸ
 20 παρὸν, ὡς δῆθεν ὁμολογουμένου τούτου, καὶ εἰς ἄλλα ἄττα
 ἐκτρέψας τὸν λόγον, ἐκαρὰδόκει μάλιστα εἴ τις εἴποι ὡς
 χρὴ Καίσαρα ἀμύνεσθαι καὶ μὴ ἡσυχάζειν. Σιωπῆς δ' ἐκ

2. Ποι] edit. nov. Corr. Dübnerus.

7. Τε] particulam addidit Dübnerus.

11. 'Ως] ὡστ' cod. M.

13. Πεμφθέντων] πεμφθέντα cod. M.

ne devait point se soustraire aux regards des hommes, et par là se reconnaître en quelque sorte coupable.

Selon lui, il n'y aurait aucun avantage pour sa sûreté à s'éloigner de Rome, tandis qu'au contraire le départ ne ferait peut-être que l'exposer à être tué secrètement. Telles étaient les considérations qui occupaient alors son esprit. Mais le lendemain il s'assit suivant sa coutume, entouré de ses amis, et fit ouvrir les portes à tous ceux qui avaient l'habitude de venir le visiter et le saluer, citoyens, étrangers et soldats. Il causa selon son usage avec eux, sans rien changer à ses habitudes journalières. Quant à Antoine, ayant rassemblé ses amis en conseil, il leur dit à haute voix qu'il n'ignorait pas que déjà auparavant César avait formé de mauvais desseins contre lui; que maintenant, lorsque lui Antoine allait à la rencontre de l'armée de la Macédoine, son ennemi avait saisi cette occasion pour attenter à ses jours. Mais il était parvenu, disait-il, à force de récompenses, à obtenir d'un des assassins envoyés contre lui une révélation complète. C'est pour cela qu'il avait saisi les meurtriers et rassemblé ses amis en conseil, afin de connaître leur opinion et le parti à prendre. Lorsque Antoine eût fini de parler, ceux qui faisaient partie du conseil lui demandèrent où étaient les hommes arrêtés, pour que l'on pût les interroger. Antoine allégua que cette mesure était pour le moment tout à fait inutile, puisque les coupables étaient tous convenus de leur crime; et pour donner le change il se mit à parler d'autre chose. Il attendait surtout avec impatience que quelqu'un donnât le conseil de se venger de César, sans lui laisser ni trêve ni repos. Mais l'assemblée ne lui voyant produire aucune preuve, gardait le silence, dans

πάντων γενομένης [μετά] συννοίας, διὰ τὸ μηδένα ὄραν ἐν μέσῳ ἐλεγχον, εἶπέ τις ὡς ἂν εὐπρεπῶς διαλύσει τὸν σύλλογον, ὅτι ἐπιεικῶς προσήκει αὐτὸν φέρειν τε καὶ τίθεσθαι, καὶ μὴ τινα ταραχὴν ὑπατον ὄντα ἐγείρειν. Ὁ μὲν τοιαῦτα
 5 εἰπὼν τε καὶ ἀκούσας διέλυσε τὸν σύλλογον· τρίτη δ' ἦ τετάρτη ἡμέρα εἰς Βρεντέσιον ὤρμησεν, ὡς παραλάβοι τὴν ἀφιγμένην στρατιάν· λόγος τε οὐδὲ εἰς ἦν περὶ τῆς ἐπιβουλῆς, ἀλλὰ οἰχομένου, διαλύουσι τὸ σύμπαν πρᾶγμα οἱ ὑπολειφθέντες ἐκείνου φίλοι, καὶ τοὺς λεγομένους συνει-
 10 λῆφθαι τῶν ἐπιβούλων εἶδεν οὐδεὶς.

Καῖσαρ δὲ καίπερ ἀπολελυμένος τῆς αἰτίας, οὐδὲν ἤττον ἠγανάκτει ἐπὶ τῷ λόγῳ, καὶ μεγάλης ἐπιβουλῆς εἰς αὐτὸν τοῦτο ἐποιεῖτο τεκμήριον· εἴ τε παροῦσα ἐτύγγανεν Ἀντωνίῳ ἢ στρατιὰ τεθεραπευμένη χρήμασιν, ὥστε μὴ ἂν
 15 ὀκνήσαι καὶ ἐπιχειρεῖν αὐτῷ, [καὶ] ταῦτα μηδὲν ἀδικούμενον, ἀλλ' ἀπὸ ἐτέρας ἐλπίδος ἐπὶ τοῦτο προαγόμενον· δῆλόν τε εἶναι ταῦτα συνθέντα καὶ ἐπὶ ἕτερα χωρῆσαι καὶ ἀφειδῆσαι ἂν ἔτι ἐξ ἀρχῆς, εἴπερ ἐνῆν αὐτῷ τοῦτα πράξαντι τὸ ἀδεὲς ἐκ τῆς στρατιᾶς ἔχειν. Ὀργῆς οὖν δικαίας
 20 ἐπίμπλατο εἰς αὐτὸν ἅμα καὶ προνοίας περὶ αὐτοῦ, φανερᾶς τῆς ἐκείνου γνώμης γενομένης, πάντα τε περισκοπῶν ἑώρα οὐχ ἡσυχαστέον ὄν ἑαυτῷ· οὐ γὰρ εἶναι τοῦτο ἀκίνδυνον· ἀλλὰ ζητητέον τινὰ ἐπικουρίαν ἀντίπαλον τῇ ἐκείνου δυνάμει τε καὶ ἐπινοίᾳ. Τοῦτο οὖν ἐνθυμούμενος ἔγνω χρῆναι

1. Μετά] καὶ edit.

5. Σύλλογον] σύλλον cod. M.

13. Εἰ τε] malim εἰ δέ.

15. Καὶ ταῦτα] καὶ supplevit Müllerus.

18. Ἀφειδῆσαι] ἐθειῆσαι edit.; ἐλλοχῆσαι Dübnerus.

une attitude pensive. Enfin quelqu'un, pour donner à Antoine un prétexte plausible de lever la séance d'une manière convenable, lui dit qu'il devait, en sa qualité de consul, user en tout de modération, et éviter toute occasion de troubles. A ces mots Antoine renvoya son conseil; puis trois ou quatre jours après il partit pour Brundisium, afin de prendre le commandement de l'armée qui venait d'arriver. Il ne fut plus ensuite question de ce prétendu complot de César; car, après le départ d'Antoine, les amis qu'il avait laissés à Rome eurent soin d'étouffer cette intrigue; et quant aux meurtriers qu'on disait avoir été saisis, personne ne les vit jamais.

César, bien que disculpé de cette accusation, en était cependant fort indigné. Il y voyait une preuve d'une hostilité acharnée. Il pensait qu'Antoine n'avait nullement besoin d'être provoqué; que si cet homme trouvait sous sa main une armée gagnée par ses largesses, il n'hésiterait plus à l'attaquer, afin d'avoir le champ libre à ses espérances. Il était évident pour César que celui qui avait ourdi contre lui une telle intrigue ne l'aurait pas épargné dès le commencement même, s'il n'avait été retenu par la crainte de l'armée. Il était donc justement irrité contre Antoine et se tenait sur ses gardes, depuis qu'il connaissait, à n'en pas douter, les intentions du consul. Tournant ses regards de tous côtés, César jugeait que ce n'était pas le moment de rester dans une inaction dangereuse, mais qu'il fallait absolument chercher quelques auxiliaires capables de contre-balancer les forces et les manœuvres d'Antoine. Ces réflexions le décidèrent à se réfugier auprès des colons auxquels son père avait distri-

19. ἄδεις] οὐδεις cod. M.

21. Πάντοπερισκοπῶν cod. M.

23. Ἀντίπαλον ἐκείνου edit.

φεύγειν ἐπὶ τὰς πατρώους ἀποικίας, αἷς ἔδωκε τὰς κληρου-
 χίας ὁ πατήρ αὐτοῦ καὶ οἰκιστὴς ἐγένετο τῶν πόλεων, ὡς
 ἀναμνήσας τοὺς ἀνθρώπους τῶν ἐκείνου εὐεργεσιῶν, καὶ
 ὀδυρόμενος περὶ ὧν ἐκεῖνός τε ἔπαθε καὶ αὐτὸς πάσχει, λά-
 5 βοι βοηθοὺς τοῦσδε, καὶ χρημάτων δόσει προσαγάγοιτο.
 Τοῦτο γὰρ αὐτῷ μόνον καὶ τὰσφαλὲς ἅμα καὶ εὐκλειαν με-
 γάλην παρέξειν, ἀνασώσεται δὲ καὶ τὸ τοῦ οἴκου κράτος·
 πολὺ γὰρ ἄμεινον εἶναι καὶ δικαιότερον μεθ' ὄπλων παρα-
 βάλ्लεσθαι ἢ ὑπὸ τῶν μηδὲν προσηκόντων παρωθούμενον
 10 τῆς πατρώας τιμῆς ἔτι καὶ προσαπολίεσθαι ἀνόμως τε καὶ
 ἀδίκως, ὃν τρόπον καὶ ὁ πατήρ. Ταῦτα βουλευσάμενος
 μετὰ τῶν φίλων, καὶ θεοῖς θύσας, τύχῃ ἀγαθῇ, συλλήπτορας
 αὐτῷ γενέσθαι δικαίας καὶ εὐκλεοῦς ἐλπίδος, ὥρμησεν, οὐκ
 ὀλίγα ἐπιφερόμενος χρήματα, εἰς Καμπανίαν πρῶτον οὐ περ
 15 ἦν ἡ ἐβδόμη λεγεὼν καὶ ἡ ὀγδόη· οὕτω γὰρ τὴν σύνταξιν
 καλοῦσι Ῥωμαῖοι. Διαπειραῖσθαι δὲ πρότερον ἐδόκει χρῆναι
 τῆς ἐβδόμης (μειζόν τε γὰρ ἀξίωμα*)· ἐνδοθείσης δὲ
 ταύτης τῆς ἀποικίας, καὶ ἄλλων πολλῶν συνεληλυθότων**.
 Καὶ ταῦτα αὐτῷ βουλευομένῳ καὶ τοῖς ἄλλοις συνεδόκει
 20 φίλοις, οἱ μετεῖχον τῆς στρατείας τῶν τε μετὰ ταῦτα
 πραγμάτων· ἦσαν δὲ οὗτοι, Μάρκος Ἀγρίππας, Λεύκιος
 Μαικῆνας, Κόϊντος Ιουέντιος, Μάρκος Μοδιάλιος καὶ Λεύ-
 κιος. Εἶποντο δὲ αὐτῷ καὶ ἄλλοι ἡγεμόνες καὶ στρατιῶται
 καὶ ἑκατοντάρχαι, καὶ οἰκετῶν πλῆθος [καὶ] ὑποζυγίων τά
 25 τε χρήματα κομιζόντων καὶ τὰς ἄλλας ἀποσκευάς. Τῇ

2. Οἰκιστής:] ex certa Dübneri emendatione edit.; οἰκειότης codex.

6. Τὰσφαλὲς] ἀσφαλὲς edit.

8. Μεθ' ὄπλων παραβάλ्लεσθαι:] μᾶλλον περ edit. Possis etiam πολεμῆν παραβαλλόμενον. = 9. Περιωθούμενον edit. V. annot.

bué des terres, et dans les villes qu'il avait fondées pour eux. Il comptait rappeler aux colons les bienfaits de César, et, en gémissant sur la triste fin de ce grand homme ainsi que sur son propre sort, trouver des auxiliaires chez eux et se les gagner en leur distribuant de l'argent. C'était là, pensait-il, le seul moyen d'acquérir de la sécurité et une gloire éclatante, en même temps que de conserver la puissance de sa maison. Il était plus juste et plus avantageux de s'exposer à combattre les armes à la main, que de se laisser dépouiller des honneurs qui appartenaient à son père par des gens qui n'y avaient aucun droit, et même de périr, comme le grand César, victime d'un criminel attentat. Après avoir délibéré avec ses amis et fait aux dieux un sacrifice, sous d'heureux auspices, pour qu'ils vinssent à son secours dans la noble et juste espérance qu'il avait conçue, il entra d'abord en Campanie, emportant avec lui une somme considérable d'argent. C'était là que se trouvaient la septième et huitième légion (c'est le nom que les Romains donnent à un corps militaire). Il fallait sonder d'abord les esprits de la septième légion, car c'était elle qui avait le plus d'importance. Cette légion une fois gagnée, le concours d'autres auxiliaires..... Les amis qu'il consultait furent aussi de cette opinion. Après l'avoir accompagné dans cette expédition, ils s'associèrent ensuite à toute sa politique. C'était Marcus Agrippa, Lucius Mæcenas, Quintus Juventius, Marcus Modialius, et Lucius. Il était aussi suivi de généraux, de soldats, de centurions; puis venaient les serviteurs, et les voitures qui portaient l'argent ainsi que les bagages. Il ne jugea

12. Θύσας τύχης ἀγαθῆς συλλ. edit.

14. Οὐ περ] ἢ γὰρ ἐβδόμη codex; ἦν γὰρ ἐκεῖ ἢ ἑβδ. editor; οὐ ἦν ἢ ἑβδ. Dühner. Vid. annot. = 22. Μικῆνας edit.

24. Καὶ ὑποζυγίων] addidi καὶ. M.

μητρὶ δ' οὐκ ἐδόκει τὴν γνώμην δηλοῦν, μὴ ὑπὸ φιλοστοργίας ἅμα καὶ ἀσθeneίας, οἷα γυνή τε καὶ μήτηρ, μεγάλαις ἐπινοίαις ἐμποδῶν γένοιτο. Ἐλεγε μὲν ἐκ τοῦ φανεροῦ † ὅτι † ἐπὶ τὰ ἐν Καμπανίᾳ βαδίζειν τῶν πατρῶων
⁵ χρημάτων, ὡς κάκεινα ἀποδόμενος ἀθροίσειε τὰργύριον καὶ εἰς ἃ προσέταξεν ὁ πατὴρ ἀναλώσειεν. Ἀλλ' ὁ μὲν οὐ πάνυ τι πείθων αὐτὴν ἀνέζευξε. Τότε δὲ Μάρκος Βροῦτος καὶ Γάϊος Κάσσιος ἐπὶ Δικαιαρχίαν ἦσαν· καὶ τυθόμενοι τὸ πλῆθος τῶν ἐκ Ρώμης συνεξεληλυθότων Καίσαρι, καὶ
¹⁰ τῶν ἀγγέλων ἐπὶ τι μείζον ταῦτα διηγουμένων, οἷα φιλεῖ γίνεσθαι, συνεταράχθησαν καὶ ἐν μεγάλῳ δειματι ἦσαν, οἰόμενοι ἐπὶ σφᾶς εἶναι τὴν ἔξοδον. Καὶ φεύγουσι διὰ τῆς Ἀδριανῆς θαλάττης. Καὶ Βροῦτος μὲν εἰς Ἀχαΐαν ἦκε, Κάσσιος δ' εἰς Συρίαν. Καῖσαρ δὲ τῆς Καμπανίας εἰς Καλ-
¹⁵ λατίαν ἔλθων, ἐδέξαντο αὐτὸν ὡς εὐεργέτου παῖδα, καὶ διὰ πλείστης τιμῆς ἤγον. Καὶ τῇ ὑστεραίᾳ ἐγύμνου τὸν πάντα λόγον αὐτοῖς, καὶ παρεκάλει τοὺς στρατιώτας, ὡς ἀδίκως καὶ ὁ πατὴρ ἀποθάνοι καὶ αὐτὸς ἐπιβουλεύοιτο. Ταῦτα λέγοντος οἱ μὲν ἐκ τῆς βουλῆς οὐ πάνυ τι εἰσῆκουον, ὁ δὲ
²⁰ δῆμος καὶ μάλα προθύμως καὶ εὐνώως, καὶ τοῦτον δ' ὄκτειραν, καὶ ἐπεβῶν πολλάκις θαρρεῖν· εἰς ἅπαν γὰρ συλλήψεσθαι αὐτῷ καὶ οὐ περιόψεσθαι, ἄχρι ἂν ἐν τῇ πατρῷα καταστήσῃ τιμῇ. Καὶ [ὅς] προσκαλεσάμενος αὐτοὺς εἰς τὴν οἰκίαν, δίδωσιν ἑκάστῳ φ' δραχμᾶς, καὶ τῇ ὑστεραίᾳ τοὺς

5. Malim κτημάτων. Deinde ἀθροίσειε τ' ἀργύριον edit.

6. Ἀναλώσειεν] ἀναλοῖεν edit.

14. Post Κάσσιος δὲ inseruit editor.

15. Ἐδέξαντο] ἐδέξατο cod. Seduxit scribam nominativus qui praecedit absolutus, Καῖσαρ κτλ. MULLERUS.

pas à propos de faire part de sa résolution à sa mère, de peur que son amour et sa faiblesse de mère et de femme ne devinssent un obstacle à ce grand projet. Il disait ouvertement qu'il n'allait en Campanie que pour y vendre des biens de son père, afin d'en consacrer le produit à l'exécution des volontés de César. Il partit enfin, sans laisser sa mère trop persuadée. Marcus Brutus et C. Cassius étaient alors à Dicéarchie (Puzzoles). Ayant été informés du nombre considérable de personnes qui accompagnaient César, nombre augmenté en outre et comme toujours par les bruits qui couraient, ils furent frappés de trouble et de crainte; car ils pensaient que cette expédition était dirigée contre eux. Aussi passèrent-ils l'Adriatique, et se sauvèrent-ils, Brutus en Achaïe, Cassius en Syrie. César se rendit à Callatie, ville de Campanie, où il fut reçu et traité avec de grands honneurs, comme fils du bienfaiteur de la ville. Le lendemain il s'ouvrit franchement aux habitants, et engagea à sa cause les soldats en leur exposant l'injustice de la mort de son père, et toutes les embûches auxquelles lui-même était exposé. Pendant qu'il parlait, les sénateurs présents ne prêtaient qu'une faible attention à son discours; mais le peuple lui témoignait un empressement et une bienveillance extrême. Ému de pitié, il engagea César par ses cris répétés à avoir bon courage, et lui promit de le seconder et de ne rien négliger pour lui faire rendre tous les honneurs paternels. César les rassembla alors chez lui, et fit donner à chacun cinq cents drachmes. Le lendemain, convoquant

19. Πάνυ τι] πάντα edit.; πάνυ Dübnerus.

20. Τοῦτον δ' ἔφατ.] τοῦτον ἔφατ. edit. Mox addidi δ:, quod mihi quidem necessarium esse videtur.

22. Αὐτῶ] αὐτὸν cum cod. edit. « Nisi forte αὐτῶ scribendum. » MULLERUS.

βουλευτὰς συγκαλέσας παρεκάλει μὴ ἀπολείπεσθαι τῆς τοῦ δήμου εὐνοίας μεμνημένους Καίσαρος, ὃς αὐτοῖς τὴν τε κατοικίαν καὶ τὴν τιμὴν περιέθηκε· πείσεσθαι δ' οὐκ ἐλάττω ἀγαθὰ ὑπ' αὐτοῦ· προσήκειν τε οὐκ Ἄντωνίῳ ἀλλ' ἑαυτῷ καὶ καρποῦσθαι τὴν ἀπ' αὐτῶν ὠφέλειαν καὶ χρῆσθαι τῇ δυνάμει τε καὶ τοῖς ὄπλοις. Καὶ μείζονι σπουδῇ ὄρμηντο βοηθεῖν αὐτῷ, [καὶ] συνάρασθαι πόνον τε καὶ κίνδυνον εἰ δέοι. Ὁ δὲ Καίσαρ ἐπαινέσας τὴν προθυμίαν παρεκάλεσε συμπροπέμψαι αὐτὸν καὶ τᾶσφαλὲς τῷ σώματι παρασχεῖν ἄχρι τῆς ἀστυγείτονος ἀποικίας. Ὁ δὲ δῆμος μάλα ἠδόμενος ἐπ' αὐτῷ ἀσμένως ὑπήκουσε, καὶ σὺν τοῖς ὄπλοις ἤγαγον εἰς τὴν δευτέραν ἀποικίαν. Ἀθροίσας [δὲ] καὶ τούτους εἰς ἐκκλησίαν ὅμοια διελέχθη. Καὶ πείθει ἀμφοτέρω τὰ τάγματα εἰς Ῥώμην αὐτὸν παρὰ τὰς ἄλλας κατοικίας προπέμψαι, τὴν τε Ἀντωνίου βίαν, εἴ τι κινοῖ, ἐρρωμένως ἀμύνεσθαι. Προσκατέλεξε δὲ καὶ ἄλλους στρατιώτας μεγάλους μισθοῖς, καὶ τοὺς μὲν νεολέκτους ἐγύμναζε τε καὶ ἀνεδίδασκε κατὰ τὴν ὁδὸν ἰδίᾳ τε καὶ κοινῇ πάντας, διαλεγόμενος ἐπὶ Ἀντώνιον ἤκειν. Πέμπει δ' ἐτέρους τῶν ἐπομένων φρονήσει τε καὶ τόλμῃ διαφέροντας εἰς τὸ Βρεντέσιον, εἴ πως δύναιντο καὶ τοὺς νεωστὶ ἤκοντας ἐκ Μακεδονίας στρατιώτας πείσαι τὰ αὐτῶν ἐλέσθαι μεμνημένους Καίσαρος τοῦ πατρὸς καὶ μηδενὶ τρόπῳ καταπροδόντας τὸν ἐκείνου παῖδα. Εἶρητο δ' αὐτοῖς, εἰ ἐκ τοῦ φανεροῦ μὴ δύναιντο, ἀλλὰ ταῦτα γράψαντας διαρρῆσαι πολλαχοῦ, ὡς διαγράμενοι οἱ ἄνθρωποι τὰ γράμματα ἀναγινώσκουεν. Προ-

3. Πείσεσθαι] πείσονται edit. « Hoc quoque loco indicativum infinitivo ab excerptore substitutum esse puto. » MULLERUS.

les sénateurs, il les engage à ne pas se laisser vaincre par le peuple en bienveillance, à se souvenir de César à qui ils doivent leur colonie et les honneurs dont ils sont chargés, enfin il leur promet des avantages non moins considérables que ceux qu'ils avaient reçus de son père. Ce n'est pas à Antoine, dit-il, mais à lui à profiter de leur secours et à se servir de la force de leurs armes. A ce discours chacun sentit augmenter son empressement à le servir. Tous étaient prêts à partager avec lui les fatigues et même s'il le fallait les dangers. César les remercia de leur zèle et les pria pour plus de sûreté de lui servir d'escorte jusqu'aux colonies voisines. Le peuple charmé de sa personne y consentit avec joie et l'accompagna tout armé jusqu'à la seconde colonie. Là dans une nouvelle assemblée il tient le même langage ; enfin il persuade aux deux légions de le ramener à Rome en passant par les autres colonies et de repousser par la force, s'il le faut, toute entreprise violente de la part d'Antoine. Il rassembla encore d'autres soldats en leur offrant une solde élevée et quant aux conscrits, tout en s'avançant vers Rome il les exerçait à manœuvrer tantôt à part, tantôt en commun, répétant partout qu'il allait marcher contre Antoine. Il envoya aussi à Brundisium quelques-uns de ses compagnons, qui savaient unir la prudence à l'audace, pour chercher à gagner à son parti les soldats nouvellement arrivés de Macédoine et pour les engager, en leur rappelant le grand César, à ne point trahir son fils en aucune manière. César leur avait recommandé s'ils ne pouvaient parvenir à parler ouvertement aux soldats, de répandre partout des écrits pour que les soldats pussent les

έσκηψε δὲ καὶ τοῖς λοιποῖς ἐλπίδων ἐμπλήσας, ἥνικα δύναμις αὐτῷ συνέσται, ὡς ἂν ἔλοιτο τὰ αὐτοῦ. Καὶ οἱ μὲν ἔρχοντο.

15. Ἀναγινώσκουσιν] ἀναγινώσκουσιν cod. Deinde post v. πρόσκηψε δὲ accusativus aliquis desideratur. M.



ramasser et les lire. Il fit aussi des promesses brillantes aux autres pour les attirer à son parti et leur fit espérer de grands avantages pour le jour où il arriverait au pouvoir. Ce fut dans ces sentiments qu'ils se séparèrent.





NOTES

SUR

NICOLAS DE DAMAS.

Page 1, ligne 1. Τρίτον ἔγων ἐν Ῥώμῃ μῆνα.] Rien de plus commun que l'altération des noms propres dans les manuscrits ; cependant, il est difficile de croire que le copiste ait écrit Ῥώμῃ pour Ἀπολλωνία, parce que le nom de Rome est un des plus usuels, pour ainsi dire. Il est donc bien plus probable, comme le pense M. Müller, que le copiste a omis plusieurs mots. — D'après un passage d'Appien, cité par le savant éditeur, Octave était depuis six mois à Apollonie.

Pag. 6, ligne 15. Suivant l'avis de M. Müller, je n'ai pas hésité à substituer Ἀπολλόδοτος, qui est le vrai nom du précepteur d'Octave, à la leçon fautive Ἀλέξανδρος.

Pag. 8, ligne 20. Καὶ τρία μέρη τῶν χρημάτων.] Le décousu de cette phrase m'avait d'abord amené à supposer que la particule καὶ avait remplacé le participe κληρονομῶν. Une observation de M. Müller m'a fait renoncer à cette conjecture. Je me fais un plaisir de mettre cette observation sous les yeux du lecteur : *Codicis scripturam intactam reliqui comparans verba Demosthenis* (Adv. Pant. p. 507, Didot.) : Ἐβλαψέ με Νικόβουλος... αἴτιος ἐμοὶ γενόμενος ἐγγραφήναι τὸ δικοῦν τῷ δημοσίῳ· ubi subauditur ὑφαίλων, sicut hoc loco κληρονομῶν. Si quid mutandum, nescio an sufficiat scr. κατὰ τρία μέρη.

Pag. 18, ligne 13... Τὸ ἀπ' αὐτοῦ εἰρηνικὸν εἶχον ἀδελς.] Personne ne contestera, je pense, les excellentes corrections de M. Müller, ἀμνησικακος et ἑκαστον. Celles de M. Dübner, εἰρηνικὸν et ἀδελς, me semblent également certaines et dignes de sa sagacité ingénieuse. Il a remarqué qu'ailleurs (p. 74 de notre édit.) le ms., au lieu de ἀδελς, donne οὐδελς. Quant à εἰρηνικὸν, il s'est contenté de le justifier par des considérations tirées de la paléographie. On pourrait encore citer, à l'appui, un tour tout à fait semblable de notre auteur, à la 17^e ligne de cette même page : καρπούμενοι δὴ τὸ ἀπ' ἐκείνου ἀνύποπτον.

Ibid., lignes 7-8. Φασὶ γὰρ τοὺς μετασχόντας τοῦ λόγου γενέσθαι ὑπὲρ τοὺς π'.] Il faut bien se garder de changer λόγου en λόχου. Voici un exemple du mot λόγος employé dans le même sens : Ὡς δ' οἱ Μῆδοι στρατευσάμενοι τοῖσι Πέρσῃσι συνέμισγον, οἱ μὲν τινες αὐτῶν ἐμάχοντο, ἄλλοι μὴ τοῦ

λόγου μετέσχον, οὐ δὲ αὐτομόλεον πρὸς τοὺς Πέρσας, οὐ δὲ πλείστοι ἰδο-
λοκάκεόν τε καὶ ἔφραγον. Hérodote, I, 1, 127.

Pag. 20, ligne 19. Τῶν προγόνων... δημοκρατίαν πρῶτον καταστησαμένων.]
Quelques personnes auraient peut-être préféré πρώτων. Je ne m'y oppose
pas.

Pag. 21, vers la fin. *Leur ancienne haine, étouffant en eux tout
sentiment de gratitude, etc.*] « È matto chi crede che gli ultimi benefizii
scancellino la prima ingiuria. » MACCHIAVEL.

Pag. 22, ligne 7. Καὶ μὲν δὴ κάκεινα τὰ ἔθνη αὐτῶ, etc.] M. Dübner a con-
jecturé : κάκεινων τὰ ἔθνη αὐτά. Il suppose que le pronom ἐκείνων se rapporte
au participe κρατοῦσιν, qui se trouve dans la phrase précédente. Mais d'a-
bord ce participe n'est pas déterminé par l'article, pour désigner *les hom-
mes au pouvoir* ; au contraire, il est conditionnel, et, comme tel, il ne
peut se rapporter qu'au parti vaincu et toujours mécontent, malgré la
clémence et les bienfaits mêmes de César. D'ailleurs, ni ἔθνη, ni ἦθη ne
sauraient convenir au sens général du passage. C'est pourquoi je me suis dé-
cidé pour le mot ἔθνη, dans le sens de *classes*. C'est ainsi que l'auteur dit
quelques lignes plus bas : παντοδαπὰ ὄν συνίστη φύλα ἐπ' αὐτόν.

Ibid., ligne 23. Ὑποτεινομένων.] Il n'y a rien à objecter à la correction
ὑποτιμωμένων, faite par M. Müller. Notre auteur a déjà employé ce mot,
p. 6 : Ἀπολλόδωρος δὲ ὑποτιμώμενος τὸ γῆρας, etc. Néanmoins, la leçon
corrompue du ms. ὑπὸ τινος μένων, me porte à croire qu'il y avait ici ὑπο-
τεινομένων.

Pag. 23, vers la fin : *C'est ainsi que se liguèrent contre lui des hom-
mes de toute condition, grands et petits, amis et ennemis, soldats et
citoyens.*] « Il était bien difficile que César pût défendre sa vie ; la plupart
des conjurés étaient de son parti ou avaient été par lui comblés de bien-
faits ; et la raison en est bien naturelle. Ils avaient trouvé de grands avan-
tages dans sa victoire ; mais plus leur fortune devenait meilleure, plus ils
commençaient à avoir part au malheur commun : car à un homme qui n'a
rien, il importe assez peu à certains égards en quel gouvernement il
vive. » MONTESQUIEU, *Grandeur des Romains*, ch. XI. — « Combiez un
homme de bienfaits, la première idée que vous lui inspirez, c'est de cher-
cher les moyens de les conserver ; ce sont de nouveaux intérêts que vous
lui donnez à défendre. » *Ibid.*, ch. XIII.

Pag. 24, lig. 11. Τότε δ' ἐπαλλήλοις τιμαῖς αὐτῶ φηριζομένοις, etc.] Sans
doute, la correction de M. Dübner est très-élégante, et elle a, de plus, le
mérite de la brièveté. Mais celle de M. Müller, ἄλλαις ἐπ' ἄλλαις, n'est pas
moins juste ; peut-être même la trouvera-t-on préférable, si on la rap-
proche d'un autre passage de l'auteur (p. 56, ligne 19) : ἄλλους τε ἐπ' ἄλλοις
κράτους ἰδίδου.

Ibid., ligne 15. Ὁ δὲ ἄ τε ἀπλοῦς ὄν, etc.] L'orateur Lycurgue (*Discours
contre Léocrate*, § 24) emploie la même tournure, sans doute pour plus de
précision et de clarté, quoique sa période soit beaucoup moins longue :

Χρήσαντος δ' αὐτῶ τοῦ θεοῦ, τὴν θυγατέρα εἰ θύσειε πρὸ τοῦ συμβαλεῖν τὸ στρατοπέδω, κρατήσιν τῶν πολεμίων, ὃ δὲ, τῷ θεῷ κειθόμενος, τοῦτ' ἐπραξε. Ici encore quelques commentateurs ont voulu mettre δὲ; d'autres, par suite d'une foi superstitieuse dans les mss., ont donné ὡς δέ. Coray conseille de supprimer ὃ δέ. M. Baïter ne partage pas cette opinion, et je ne puis que l'approuver.

Plutarque (*Vie de César*, ch. 57) et Dion Cassius (l. 44°, p. 198) sont du même avis que notre auteur sur la tactique des flatteurs de César. On dirait que Dion n'a fait que paraphraser Nicolas. « Ἐπειδὴ χαίροντα τοῖς ψηφίζομενοις ἑώρων, . . . αἰεὶ τι μείζον ἄλλος ἄλλο καθ' ὑπερβολὴν εἰσέφερον, οἱ μὲν ὑπερκολακάζοντες αὐτὸν, οἱ δὲ καὶ διασκώπτοντες. . . Ἐτεροὶ δὲ καὶ οἱ γε πλείους εἰς τε τὸ ἐπίφθονον καὶ νεμεσητὸν προάγειν αὐτὸν ὅτι τάχιστα βουλόμενοι, τοῦτ' ἐποίουν, ἵνα θάσσον ἀπόληται. Ὅπερ ποῦ καὶ ἐγένετο· καίτοι τοῦ Καίσαρος καὶ δι' αὐτὰ ταῦτα θαρσήσαντος (ὡς οὐκ ἂν ποτε οὐδ' ὑπ' ἐκείνων, τοιαῦτά γε ψηφίζομένων, οὐδ' ὑπ' ἄλλου τινὸς ἐπιβουλευθησομένου) κάκ τούτου δὲ σωματοφύλαξιν οὐκέτι χρῆσαμένον. » Quelle différence entre ce style et celui de Nicolas !

Page 26, ligne 21. Ἐρώντα.] C'est à l'obligeance de M. Müller que je dois la connaissance de la leçon du ms., εὔροντα.

Page 28, ligne 4. Τοῦτο δ' οὐποτε δώσειν.] M. Müller a eu parfaitement raison d'ajouter δέ. L'emploi de cette particule est, en pareil cas, autorisé par les meilleurs écrivains. Voy. Schæfer, *Méletem. critic.*, p. 56-60.

Ibid., ligne 21. Ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τίθησι.] La leçon fautive du ms., τίθειται, me fait croire qu'il y avait : βωόντος δὲ τοῦ δήμου ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τίθειναι, après quoi le copiste aurait omis quelques mots, nécessaires pour compléter le sens, comme ceci, par exemple : καὶ δὴ ἐποίησεν· Καίσαρος δὲ ἀγανακτοῦντος καὶ ἐπὶ τοῦτον Λέπιδον καλοῦντος, etc. Les mots ἐπὶ τοῦτον ne me semblent pas, non plus, tout à fait sains. Du reste, on trouve, dans le récit que fait Plutarque, de cet événement, plus d'une réminiscence de notre auteur : προσέδραμε τῷ βήματι, καὶ συνεταρθεὶς ὑπὸ τῶν συνθεόντων, etc. (*Vie d'Antoine*, ch. XII.) De même, chez Appien : Ἀντώνιος, ὑπατεύων ὄσον αὐτῷ Καίσαρι, καὶ διαθέων τότε γυμνὸς ἀθλημιμένος. . . ἐπὶ τὰ ἔμβολα ἀναδραμῶν ἰστογράφῳσε διαδήματι. (*De Bell. civil.*, II, CIV.)

Page 34, ligne 1. Μετὰ δὲ ἡ σύγκλητος ἐν κόσμῳ εἶπετο καὶ ὁ λαός, etc.] « Τὸ ψήφισμα τῶν προλεγεμένων τιμῶν ἢ βουλῆ ἐν κόσμῳ τῷ πρέποντι ἐκάστω προσέφερον. Ὅ δὲ αὐτοὺς ἐδεξιοῦτο μὲν, οὐχ ὑπανέστη δὲ προσιοῦσιν, οὐδ' ἐπιμένουσιν· ἀλλὰ τοῖς διαβάλλουσιν αὐτὸν εἰς τὴν ἐπιθυμίαν τῆς βασιλικῆς προσηγορίας καὶ τότε παρέσχε. » Appian., *de Bell. civil.*, II, CVII.

Ibid., ligne 3. Πολλὴ δὲ ἦν ἡ τε ἐκπληξίς καὶ τὸ ἀξίωμα, τῶν πρώτων, εἰς οὗς τὰ συμπάντων ἀνήρτητο κράτη, θαυμαζόντων ἄλλον κρείττω.] Il y a ici une contradiction entre les mots et les choses. J'ai mis une virgule après ἀξίωμα, afin de donner à θαυμαζόντων la valeur d'un génitif absolu ; mais je suis loin de regarder cette correction comme suffisante. Quelque mot aurait-il été omis avant ou après ἀξίωμα? ou ce dernier aurait-il pris la place d'un

autre ? Je n'ose décider. On pourrait soupçonner qu'il y avait : πολλή δὲ ἦν ἡ ἐκλειψις τῶν κατ' ἀξίωμα (ou τῶν ἀξιώματι) πρώτων. . . Sans doute, le sens serait ainsi beaucoup plus conforme à la réalité ; mais un semblable aveu ne pouvait sortir de la bouche de l'auteur, trop dévoué à la maison de César pour être d'une sincérité parfaite. Une autre conjecture plus simple s'était présentée à mon esprit ; la voici : ἡ ἐκκλησις κατὰ τὸ δέξιωμα τῶν πρ. L'absence ou la présence de la particule τε, est presque indifférente, tant les copistes en abusent. Cependant, le passage, même après ce changement, laisserait encore à désirer. C'est pourquoi j'ai dû le laisser intact, en me bornant à faire rapporter les mots ἐκκλησις et ἀξίωμα à l'effet de la cérémonie ou du spectacle et non pas aux personnages ; c'est comme s'il y avait eu, par exemple : ἦν δὲ θέαμα ἀξιοπρεπέστατον καὶ πολλὴν ἐκκλησίην παρέχον, τῶν πρώτων, etc. Je m'en suis tenu à ce dernier sens, tout en restant persuadé que le texte s'y prête assez mal.

Ibid., ligne 10. Συγγόντες οὖν αὐτοῖς οἱ ἐπιβουλεύοντες τὸ γεγονός καὶ τοὺς ἄλλους τῆς πρὸς αὐτὸν δυσμενείας ἀνέπλησαν καὶ αὐτοὺς ἤδη ἀγχομένους.] « Καθήμενος σφᾶς, εἰτ' οὖν θεοβλαβείᾳ τινί, εἰτ' οὖν καὶ περιχαρίᾳ, προσεδέξατο καὶ ὄργην ἐκ τούτου πᾶσιν οὐχ ὅτι τοῖς βουλευταῖς, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἄλλοις τοσαύτην ἐπέβαλεν, ὥστ' ἐν τοῖς μάλιστα πρόφασιν τοῖς ἀποκτείναναι αὐτὸν παρασχεῖν. » (Dion. Cass. *Histor.* l. 44). — « Προσιόντων δὲ τῶν ὑπάτων καὶ τῶν στρατηγῶν, ἅμα δὲ καὶ τῆς βουλῆς ἀπάσης ἐπομένης, οὐχ ὑπείκαναστάς, ἀλλ' ὥσπερ ἰδιώταις τισὶ χρηματίζων, ἀπεκρίνατο συστολῆς μᾶλλον ἢ προσθέσεως τὰς τιμὰς δεῖσθαι. Καὶ τοῦτ' οὐ μόνον ἠγίασε τὴν βουλήν, ἀλλὰ καὶ τὸν δῆμον, ὡς ἐν τῇ βουλῇ τῆς πόλεως προσηλακίζομένη· καὶ μετὰ δεινῆς κατηγορίας ἀπηλθον εὐθύς, ὡς εἶπεν μὴ παραμένειν. » (Plutarch., *Vie de César*, ch. LX.) Voir aussi le passage d'Appien que nous avons cité plus haut. Maintenant voici, d'après Montesquieu, la moralité à tirer de ce fait : « On n'offense jamais plus les hommes que lorsqu'on choque leurs cérémonies et leurs usages. Cherchez à les opprimer, c'est quelquefois une preuve de l'estime que vous en faites ; choquez leurs coutumes, c'est toujours une marque de mépris. » *Grandeur des Romains*, ch. XI.

Ibid., ligne 13. Ὀργῶν τότε καὶ οἱ ἐπ' ἀλλήλοισιν τῶν συμπάντων, μὴ τί γε ἐπ' ἐλευθερίᾳ [πεφυκότες] ἐπιχειρεῖν τῷ ἀνδρὶ, etc.] M. Müller a donné, ἐπ' ἐλευθερίᾳ ἐπιχειρεῖν τῷ ἀνδρὶ [βουλόμενοι]. J'ai préfééré *πεφυκότες*, persuadé que l'auteur a voulu signaler, non une effervescence passagère, mais bien les dispositions d'esprit permanentes, le caractère d'une race d'hommes à part, hommes nés pour le mal, toujours prêts à troubler la tranquillité publique, à provoquer le désordre et l'anarchie sous prétexte de défendre la liberté, et qui ne reculent devant rien pour satisfaire leur ambition et leurs appétits criminels. C'est dans cette tourbe que les Catilina recrutent leur armée.

Pag. 36-38. Τῷ δ' ἄρα ὁ δαίμων διεδείκνυε τὰ ἐνθάδε ὅποια εἶη . . . ἰσχυρόν δέ τι καὶ ἡ μοῖρα, etc.] Les réflexions de Plutarque sur la fatalité et le passage où il peint César expirant aux pieds de la statue de Pompée, m'on

l'air d'un emprunt fait à notre auteur. Le lecteur va en juger : ἄλλ' ἔοικεν οὐχ οὕτως ἀπροσδόκητον, ὡς ἀφύλακτον, εἶναι τὸ πεπρωμένον· ἐπεὶ καὶ σημεῖα θαυμαστά, etc. (ch. 63). . . Ὁ δὲ δεξάμενος τὸν φόνον ἐκείνον καὶ τὸν ἀγῶνα χῶρος, εἰς ὃν ἡ σύγκλητος ἠθροίσθη τότε, Πομπηίου μὲν εἰκόνα κειμένην ἔχων, Πομπηίου δ' ἀνάθημα γεγονῶς. . . παντάπασιν ἀπέφηνε, δαίμονός τινος ὑφηγουμένου καὶ καλοῦντος ἐκεῖ τὴν πράξιν, ἔργον γεγονέναι. . . Παρήκεν ἑαυτὸν [ὁ Καῖσαρ] ἀπωσθεὶς πρὸς τὴν βάσιν, ἐφ' ἧς ὁ Πομπηίου βέβηκεν ἀνδριάς. Καὶ πολὺ καθήμαξεν αὐτῆς ὁ φόνος, ὡς δοκεῖν αὐτὸν ἐφεστάναι τῇ τιμωρίᾳ τοῦ πολεμίου Πομπηίου ὑπὸ πόδας κεκλιμένου καὶ περισπαίροντος ὑπὸ πλήθους τραυμάτων (c. 66). Voilà, certes, une peinture admirable, éloquente et pathétique sans être surchargée. Mais le ton, plus simple, et la sobriété de Nicolas conviennent peut-être davantage à la gravité de l'histoire.

Pag. 42, ligne 2. Καὶ πρῶτος μὲν Σερούλιος Κάσκας κατὰ τὸν ἀριστερὸν ὤμον ὀρθῶ τῷ ἔξει καίει μικρὸν ὑπὲρ τὴν κλεῖν, εὐθύτων ἐπ' αὐτῆν, ταρπτόμενος δὲ οὐκ ἠδυνήθη.] Plutarque (*Vie de César*, ch. LXVI) dit d'une manière vague : πρῶτος δὲ Κάσκας καίει ἔξει παρὰ τὸν αὐχένα. Au contraire, Suétone (*Jul. César*. LXXXII) s'exprime avec son exactitude ordinaire : *Casca adversum vulnerat infra jugulum*. Appien, d'accord avec Suétone, est plus précis encore : Κάσκας. . . ἐπὶ τὴν σφαγὴν τὸ ἔξος ἤρμισε πρῶτος· παρολισθὼν δ' ἐνέτεμε τὸ στήθος (II, c. 117). Comment concilier avec Nicolas les deux historiens que je viens de citer? Remplacer la préposition ὑπὲρ par ὑπὸ, serait un changement léger sans doute et facile à justifier; mais, en mettant ὑπὸ τὴν κλεῖν, que ferions-nous des mots κατὰ τὸν ἀριστερὸν ὤμον, qui désignent précisément l'endroit où le coup a porté? Ce serait, je crois, faire violence à la langue que de vouloir détourner ces mots de leur signification naturelle pour leur attribuer un autre sens, celui *du côté gauche*, par exemple. J'aime mieux croire que Nicolas a suivi une tradition différente, ou que le compilateur a changé ici son texte, en l'abrégeant. Sous le rapport grammatical, ce texte est irréprochable.

Du reste, on peut remarquer que l'usage de viser à la région carotidienne remonte à une antiquité assez haute.

Ibid., ligne 17. Εἰς δ' ε' καὶ λ' λαβῶν τραύματα ἀπέπνευσεν.] Les autres historiens comptent tous vingt-trois blessures. Supposons qu'il y eût aussi dans notre auteur |C καὶ Λ'. Si, par accident, le jambage perpendiculaire du |C eût été effacé, le copiste n'aurait eu sous les yeux que la courbe C = σ', qui signifie 200. Trouvant, avec raison, ce nombre trop exagéré, il aurait remplacé ce C par un Ε. Quant à la confusion du Λ avec Α, on sait qu'elle est loin d'être rare. Ici le voisinage immédiat du mot λαβῶν aura contribué à rendre cette confusion encore plus facile.

Pag. 44, ligne 17. . . . πρὸς οὓς ἐμφανῆ μὴ ὑπέστη ἐγκλήματα, τούτους δὲ ὑποψίας ἀπὸ προφανοῦς ἀποσφάττειν.] J'ai pensé qu'il devait y avoir ici une antithèse entre μὴ ἐμφανῆ et ἀπὸ προφανοῦς. Notre auteur dit ailleurs, ἐκ

τοῦ φανεροῦ (p. 78, l. 3). Pour rendre l'idée contraire, il emploie (p. 72, l. 3) l'expression ἐκ τοῦ ἀφανοῦς.

Ibid., ligne 23. Διαδρομαὶ δ' εὐριπώδεις ἦσαν, etc.] Il est évident que l'épithète εὐρεῖαι ne saurait convenir en aucune manière. M. Dübner a proposé δὲ μυρταί; cette conjecture a le mérite de s'adapter parfaitement au sens; mais j'ai cru me tenir plus près des traces du ms., en lisant : εὐριπώδεις ἦσαν. La similitude de son aura fait disparaître la désinence du premier mot, comme cela est arrivé tant de fois. Au reste, c'est un passage de Plutarque qui m'a suggéré cette conjecture. Je dois donc, pour la justifier, mettre ce passage sous les yeux du lecteur (*Vie de César*, chap. LXVIII) : Καταγρασμένου δὲ τοῦ ἀνδρὸς, ἡ μὲν γερουσία... διὰ θυρῶν ἐξέπιπτε, καὶ φεύγουσα κατέπλησε ταραχῆς καὶ δέου; ἀπόρου τὸν δῆμον, ὥστε τοὺς μὲν τὰς οἰκίας κλείειν, ἔστιν οὖς (1) δ' ἀπολείπειν τραπέζας καὶ χρηματιστήρια· δρόμῳ δὲ χωρεῖν, τοὺς μὲν ἐπὶ τὸν τόπον, ὀψομένους, τοὺς δ' ἐκείθεν, ἐωρακότας. C'est bien là un mouvement de flux et de reflux.

Dans la *Vie de Brutus*, ch. XVIII, Plutarque a fondu en une phrase le commencement et la fin de ce chapitre de notre auteur : Τὸ μὲν οὖν πρῶτον ἦσαν ἀλαλαγμοὶ, καὶ διαδρομαὶ τῷ πάθει κατὰ τύχην ἐπιγινόμεναι πλείονα τὸν θόρυβον ἐποίησαν. Il est presque inutile d'ajouter que le mot *διαδρομή*, seul et sans le concours d'aucune épithète, signifie *allées et venues, mouvement de va-et-vient*. Voici quelques exemples de son emploi dans ce sens : διαδρομαὶ δεῦρο κάκεισε, καὶ βοαὶ, καὶ θάμβη πανικὸν ἔχοντα τάραχον (Oubésandre, p. 130, édit. Coray). Εὐθύς μὲν οὖν χαρμονή τε ἦν περὶ τὴν οἰκίαν καὶ διαδρομαὶ τινες ἀνδρῶν τε καὶ γυναικῶν (Eunap. *Vit.*, p. 485; édit. Didot.). ῥέεσθαι τὴν γαστέρα, πνευμάτων τ' ἐν αὐτῇ γίνεσθαι διαδρομὰς συχνὰς (Eutecn. *paraphras. Nicand.*, p. 234, édit. Didot.). Τὸ πνεῦμα διαδρομὰς μὲν ἔνθον ἀποκλεισθὲν ἀπεργάζεται, ἡγεῖ δὲ μένον (leg. οὐ μένον) ἐν ταῦτῳ, καὶ βορβορῶσεται, ὅτε μὲν βροντῆς ἦχον ἀπεργαζόμενον, ὃν ἡγεῖν τὴν βροντὴν τὴν ἐν Ὀλύμπῳ λόγος, ὅτε δὲ τὸν ἐκ τῶν κυμάτων τῆς θαλάσσης περὶ τὰς πέτρας γινόμενον (fort. ῥηγνυμένων) ἐκμιμείται κτύπον. *Id. ibid.*, p. 238.

Pag. 46-7. Οἰκείται δὲ δὴ τρεῖς, ὅπερ ἦσαν πλησίον, ὀλίγον ὕστερον ἐνθέμενοι τὸν νεκρὸν εἰς φορεῖον οἰκαδὲ ἐκόμιζον διὰ τῆς ἀγορᾶς... Ἐνθα οὐδεὶς ἀδακρυς ἦν ὄρων τὸν πάλαι Ἰσα καὶ θεὸν τιμώμενον, etc.] Arpien, qui avait sous les yeux ce tableau pathétique, a eu le courage d'en effacer les couleurs et de le réduire à cette phrase : τρεῖς θεράποντες μόνου παρέμειναν, ὅ τὸ σῶμα ἐς τὸ φορεῖον ἐνθέμενοι, διεκόμισαν οἰκαδὲ ἀνωμόλως, ὅσα τρεῖς,

(1) Deux mss. de la Bibliothèque nationale, le n° 1674 et le n° 1678, donnent : Τὰς μὲν οἰκίας κλείειν ἔστιν οὖς, τοὺς δὲ ἀπολείπειν, etc. Il est fort probable (pour moi c'est une certitude) que Plutarque, obligé de répéter immédiatement les participes τοὺς μὲν, τοὺς δὲ, a voulu rompre la monotonie par l'emploi de ἔστιν οὖς. La leçon fautive τὰς μὲν οἰκίας a, sans doute, engagé les copistes à gâter cette belle leçon, d'abord par un changement dans la ponctuation, ensuite par l'insertion des mots τοὺς δὲ, après ἔστιν οὖς.

τὸν πρὸ ὀλίγου γῆς καὶ θαλάσσης προστάτην. En homme dépourvu de goût, il a porté, de préférence, son attention sur un détail pauvre et mesquin, s'imaginant sans doute, produire par là un contraste d'un effet puissant.

Pag. 48, ligne 2. Οἰμωγῇ τε πολλῇ καὶ στόνῳ συμπαρεπέμπετο.] On dirait que Nicolas a voulu imiter ici Thucydide. Voici les paroles du grand historien : ὁ δὲ πεζὸς οὐκέτι διαφόρως, ἀλλ' ἀπὸ μιᾶς ὁρμῆς οἰμωγῇ τε καὶ στόνῳ πάντας δυσανασχετοῦντας τὰ γινόμενα, οἱ μὲν ἐπὶ ταῖς ναῦς παραβοήθουν, etc. VII, 71. = Appien (*de Bell. civil.*, II, 143) : οἰμωγῇ τε καὶ θρήνος ἦν αὐθις ἐκπλείστον.

Pag. 50, ligne 19. Βουλέεσθαι περὶ τοῦ μέλλοντος συνοίσειν τῇ πόλει.] Démosthènes, *Olynthienne III*, au commencement : εἰ φανερόν γένοιτο τὸ μέλλον συνοίσειν τῇ πόλει. Ces réminiscences font honneur au goût de Nicolas.

Pag. 54, ligne 6. Ἦσαν δ' οἱ προμηθεῖς πλοονεκτεῖν δοκοῦντες, etc.] M. Dübner préfère laisser intact πλέονι, et changer εἰδότες en εἰδότεως. Alors, la construction se ferait ainsi : ἦσαν δ' οἱ δοκοῦντες πλέονι προμηθεῖς παρακλεῦεσθαι εἰδότεως. ... L'ordre que j'ai adopté m'a paru plus simple et plus clair.

Pag. 58, ligne 15. Πάντων δὲ μάλιστα Κικέρων.] « Cicéron, pour perdre Antoine, son ennemi particulier, avait pris le mauvais parti de travailler à l'élévation d'Octave ; et au lieu de chercher à faire oublier au peuple César, il le lui avait remis sous les yeux. — Octave se conduisit avec Cicéron en homme habile ; il le flatta, le loua, le consulta, et employa tous ces artifices dont la vanité ne se défie jamais. — Ce qui gâte presque toutes les affaires, c'est qu'ordinairement ceux qui les entreprennent, outre la réussite principale, cherchent encore de certains petits succès particuliers, qui flattent leur amour-propre et les rendent contents d'eux. » ΜΟΝΤΕΣQUIEU, *Grandeur des Romains*, ch. XII.

Pag. 60, ligne 4. Πολυπρόσωπός τις ἦν καὶ ἀλλόκοτος ἡ ἀρχή.] Dans Plutarque (*Vie de César*, ch. LXVI) au lieu de τῆς ἀρχῆς, sept mss. donnent ταραχῆς. Je pourrais citer encore d'autres exemples d'une semblable confusion ; mais cela me paraît inutile. Au ch. LXVIII, on lit : ἐπεὶ δὲ... τὸ σῶμα κομιζόμενον δι' ἀγορᾶς ἐθεάσαντο ταῖς πληγαῖς διαλωθμένον, οὐκέτι κόσμον εἶχεν οὐδὲ τάξιν ΑΥΤΩΝ τὸ πλῆθος. Reiske a voulu effacer αὐτῶν ; Emperius change πλῆθος en πένθος. Cette correction est spécieuse, mais je doute fort qu'elle soit vraie. Pour moi, je lirais : ΑΥΤΤΩΝ τὸ πλῆθος (1). Dion Cassius exprime ainsi l'effet produit sur le peuple par le discours d'Antoine : Τοιαῦτα τοῦ Ἀντωνίου λέγοντος, ὁ δῆμος τὰ μὲν πρῶτα ἠρεβίζετο,

(1) Dans l'*Histoire des animaux* d'Aristote (p. 391, édit. Schneid.), on lisait : λαμβάνει ΤΑΥΤΑ καὶ τὰς καμῆλους. C'est Camus qui a le premier retrouvé la vraie leçon Ἡ ΑΥΤΤΑ. Il faut corriger de même cet autre passage (p. 360) : ἀνθρωποφαγοῦσι δὲ οἱ μονοπεῖραι τῶν λύκων μᾶλλον ΑΥΤΩΝ ἢ τὰ κυνηγέσια. Schneider veut expulser αὐτῶν : il suffit de corriger, ΑΥΤΤΩΝΤΕΣ.

ἔπειτα δὲ ὠργίζετο, καὶ τέλος οὕτως ἐφλέγημεν, ὥστε τοῦ μὲν φονίας αὐτοῦ ζητεῖν, etc. Ce n'est là qu'une gradation dans le goût d'un rhéteur ou d'un sophiste, comme le discours prolix que Dion met dans la bouche d'Antoine. Appien (*de Bell. civil.*, II, 143-7) est plus simple et plus vrai : d'accord avec Suétone (*Cæsar*. 84), il attribue peu de paroles à Antoine ; mais, en revanche, il s'étend beaucoup sur l'action théâtrale du triumvir. C'est un tableau du plus grand effet. On ne saurait douter que Shakspeare n'y ait puisé des inspirations pour le dénouement tant admiré de sa tragédie. C'est là qu'on peut voir aussi comment la fureur de la populace de Rome, aux funérailles de César, s'était changée en véritable *rage*.

Pag. 68, ligne 4. Ἄ δὴ τότε ἐνθυμιαζόμενος ὁ Ἀντώνιος, etc.] Quelques hypercritiques avaient condamné le μυθιάζομαι de Babrius ; ils le corrigeaient, Dieu sait comment. On voit cependant que sa formation est tout à fait semblable à celle de ἐνθυμιάζομαι.

Pag. 76, ligne 9. Ἐπὶ τῶν μηδὲν προσηκόντων παρωθούμενον τῆς πατρίδας τιμῆς.] L'auteur a dit plus haut (p. 22, l. 13) : ἔστι δ' ὑφ' ὧν καὶ παρωθούμενοι τιμῆς. Un peu plus loin (ligne 17), il emploie le même mot, mais d'une manière un peu différente : τῶν δὲ ἄλλων πάντων ἐν οὐδενὸς μοίρα παρωσμέων. Voilà ce qui m'a engagé à changer le περιωθούμενον du ms. Du reste, je l'aurais conservé, si j'eusse trouvé un autre exemple de περιωθόμεαι, employé dans ce sens et avec la même construction.

OBSERVATIONS

SUR LES AUTRES

FRAGMENTS DE NICOLAS.

Pag. 349 (1). Γραμματικῆς τε γὰρ οὐδενός χειρὸν ἐπεμελέητο, καὶ δι' αὐτὴν ποιητικῆς πάσης· αὐτός τε τραγωδίας ἐποίει καὶ κωμωδίας εὐδοκίμου; ἔτι δὲ μᾶλλον ὑστερον αὐξήθει, ὥστε καὶ τὴν δύναμιν συναυξῆσαι, ῥητορικῆς τε καὶ μουσικῆς καὶ τῆς περὶ τὰ μαθήματα θεωρίας καὶ φιλοσοφίας πάσης ἐπεμελεῖτο. Avant M. Bernhardt, on lisait δι' αὐτῆς, d'après d'autres mss. La particule δὲ manque dans les mss. AV. M. Bernhardt supprime aussi ἐπεμελεῖτο avec les mss. BE. Il croit, avec raison, qu'il y a plus d'une altération ici; mais on aurait tort, ce me semble, de s'en prendre à Suidas lui-même. Pour commencer par δι' αὐτὴν, je ne doute pas que cette leçon ne provienne du fait d'un correcteur qui aura été choqué du non-sens de δι' αὐτῆς. Cependant, δι' αὐτὴν ne vaut pas mieux. Si je ne me trompe, tout le passage doit être ainsi rétabli : καὶ, [vñ] Δία, τῆς ποιητικῆς πάσης· αὐτός τε τραγωδίας ἐποίει καὶ κωμωδίας· εὐδοκίμησε δ' ἔτι μᾶλλον ὑστερον αὐξήθει, ὥστε καὶ τὴν δύναμιν συναυθῆσαι ῥητορικῆς τε καὶ μουσικῆς, etc.

Ibid. Ὡς γὰρ... προσσυμβαίνει τοῖς ἀποδημοῦσι καὶ μακρὰν ὁδὸν διεξιούσιν, ἔπου μὲν ἐγκατάγεσθαι τε καὶ ἐναυλίκεσθαι μόνον, ἔπου δὲ ἐναριστᾶν, etc. Sur προσσυμβαίνει, M. Müller fait la remarque suivante : « *Ita ABV et edit. ; præpositionem delevit Kusterus : verbum notabile reposuit Bernhardt.* » Je n'hésite pas à me ranger avec Kuster contre tous les mss. Προσσυμβαίνει est le fruit de l'ignorance des copistes. Sans aucun doute, Suidas avait mis ξυμβαίνει. A cause de la confusion de la lettre ξ avec la sigle de πρὸς, un premier scribe aura déchiffré προσυμβαίνει; puis le même scribe ou quelqu'un de ses successeurs se sera aperçu que, pour en diminuer l'absurdité, il était nécessaire de doubler le σ, et c'est ainsi qu'aura été procréé et transmis à la postérité le mot bâtard προσσυμβαίνει. Il faut espérer qu'il ne prendra jamais rang parmi les enfants légitimes du langage hellénique, et qu'il sera toujours exclus, comme il l'a été jusqu'à présent, de tout dictionnaire.

(1) Ce passage est tiré de Suidas. Il se trouve à la page 222 de l'édition de Coray. — Les chiffres de renvoi se rapporteront désormais au troisième volume des *Fragmenta Historicor. græcor.*

94 OBSERVATIONS SUR LES FRAGMENTS

Pag. 350, ligne 9. Οἱ δὲ ἀπόρωσ ἔχοντες... Ἀγρίππᾳ μὲν οὐδοτιοῦν εἰπεῖν ἐτόλμησαν, ἤκοντα δὲ τὸν Νικόλαον δεόμενοι παρασχεῖν αὐτοῖς Ἡρώδην βοηθὸν καὶ προστάτην. Coray propose, en hésitant, ἤκοντος δὲ τοῦ Νικόλαου ἐδεήθησαν. — Orelli, ἴκοντο δὲ, Νικόλαου δεόμενοι. — M. Müller, ἤκοντα δὲ τὸν Νικόλαον ἐπεκαλοῦντο. Si je ne me trompe, il faut lire : εἰχοντο δὲ τοῦ Νικόλαου, δεόμενοι.

Pag. 355... Καὶ διατριβῶν παρακαλουθεῖν εὐδοξίαν τε καὶ τιμὴν τῷ φιλοσόφῳ καὶ ἄλλας χάριτας καὶ ὠφελείας παρὰ τῶν δυνατῶν, οὐκ εἶναι δὲ πόνου ἄλλότριον. C'est Bremi qui a corrigé ainsi ce passage; on lisait auparavant : παρὰ τῶν δυνατῶν οὐκ εἶναι, πόνου δ' ἄλλότριον. J'avais corrigé de même la ponctuation; mais je mettais de plus κάκ διατριβῶν, et φθόνου au lieu de πόνου.

Pag. 359 (13). Τοῦ δὲ εἰπόντος ἀδύνατον αὐτὸν ὄραν, etc. Le ms. porte, ἀδυνάτω... ἔραν. Il faut donc lire, ἀδυνάτων αὐτὸν ἔραν.

Pag. 365, ligne 5. Εἰ μὲν οὖν σοὶ ταῦτα πέπρακται δικαίως, σὺ τε πάντων τύχοις τῶν ἀγαθῶν καὶ εἰς μακαρία. Le ms. donne σὺ δέ. Ce δὲ a causé des embarras incroyables à Orelli. Coray l'a changé en τε. Je ne doute pas qu'il n'y eût σὺ γε.

Pag. 369, ch. 20 (2). Ἐναγόντων ἅμα Λικυμνίου καὶ Ἀλκμήνης. Le ms. porte ξαναγόντων. Il faut donc lire, προσαναγόντων, i. e. προσεκαλούντων.

Pag. 376, ch. 38, vers la fin... Ἐρμιονεῖς καὶ πάντας ὅσοι τῆς Δρύοπας ἔφικον ἀφίστησι τῶν Ἀργείων ἐθέλοντάς καὶ αὐτούς... Lisez : ἐθέλοντας καὶ αὐτούς... C'est ainsi que l'auteur dit plus loin (p. 400), Καθουσίους προσαγαγόμενος ἐθέλοντας.

Ibid., ch. 39. Κρεσφόντης πάντων ἐβασίλευσεν τῶν στρατιωτῶν. M. Müller regarde le dernier mot comme corrompu. L'auteur dit plus loin (p. 388, ch. 54), αὐτὸς δὲ μετὰ τῶν αὐτοῦ στασιωτῶν τὴν πόλιν καταλάβετο, καὶ τύραννος ἐγένετο, ἰσχυρὰ προδῶν, Μιλησίων. Il me paraît probable que, dans le passage qui nous occupe, il y avait de même, πάντων ἐβασίλευσε τῶν [Μεσσηνίων, κρατήσας μετὰ τῶν αὐτοῦ] στρατιωτῶν, οἱ στασιωτῶν.

Pag. 381, ligne 5. Πᾶσαν αὐτῷ κατέπεσεν τὴν ἀλήθειαν, ὅτι οἱ κοὶ ἀναπισθεῖς ὑπὸ Σπέρμου... ἀναλεῖν τὸν Ἄρδον, ἔτοιμος δὲ νῦν εἶναι, etc. Il faut lire ἤκοι. Le second infinitif dépend de κατέπεσεν. Cette variation de syntaxe se rencontre chez les meilleurs écrivains. — P. 382, l. 11; μὲν peut très-bien être conservé, comme ἀνανταπόδοτος.

Pag. 384, après (49). Τὸν Γύγην ἐχθρὸν πατέρων ὄντα. Leg. ἐχθρῶν, ou bien ἐχθρὸν πατρῶν.

Pag. 385, après (60) : ὡς ἂν διδάξῃ τὸ πλεθθος περὶ ὧν ἡγνῶει, μάλιστα τοῦ θεοῦ Εἰληξάν. M. Dübner corrige, ἡγνῶει μάλιστα, τοῦ θεοῦ. Je crois plutôt que μάλιστα a remplacé μόλις ποτέ. — *Ibid.* Θεὸς δ' ἐκλευσε. Leg. Ὁ θεός. En effet, il s'agit ici d'une divinité déterminée, d'Apollon, dieu des oracles. De même, p. 388, il faut lire avec l'article, ὁ θεός δ' ἔφη, et plus bas, τὸν θεὸν δ' αὐτοῖς καλεῖσθαι. L'article a été bien conservé p. 366, ch. 15 : ὁ θεός δ' αὐτῷ ἔχρησε. — *Ibid.*, après (62) : Αἶψον δὲ προεῖπεν εἰς ὄψιν μὴ ἀφικνεῖσθαι. Leg. Αἶψω.

Pag. 387, ch. 53. Καί τινα νησιδα καταλαβόμενοι οὐχ ἐκὰς τῆς ἠπειρου... ἀντιέχον κρατοῦντες, καὶ ἐπὶ τινα λόφον τῆς ἠπείρου παράσαντες τὸ [δὲ] μεταξύ πᾶν χωννύται διευοῦντο. Probablement c'est par erreur que la particule δὲ a été enfermée entre des crochets, au lieu de l'être dans la parenthèse pour indiquer qu'elle est expulsée par l'éditeur. Sans doute le sens ni la correction n'y perdraient rien; mais cette particule se trouvant, je le suppose du moins, dans le ms., je n'hésite pas à lire, τὸ διέχον μεταξύ.

Pag. 389, après (2). Τοῖς δὲ ἄλλοις φυγὴν προσέειπεν. Leg. : προσέειπεν.

Pag. 391, vers la fin. Μειράκιον ἐτι ὄντα καὶ πολλῶν διαφέροντα τὴν ἰδέαν καὶ τὴν ἀρετὴν. Il me semble que πολλῶν conviendrait mieux.

Pag. 393, ch. 60, après (1). Mettez : ἐπιθοῖντο.

Pag. 394, fin du ch. 60. Αὐτὸς δὲ παραχρῆμα ἐστρατεύσατο πολιτείαν τοιάνου. M. Müller a mis κατεστήσατο, mot qui s'adapte parfaitement au sens; mais on se rapprocherait davantage des traces du ms., en lisant ἤντρεπίσατο.

Ibid., ch. 61. Ἦν περὶ τε τὰ ἄλλα καὶ περὶ τὰς γυναῖκας ἀκόλαστος· οὐ λάβρα μόνον, ἀλλὰ καὶ φανερώς βιασάμενος ἤσχυνεν· τελευτῶν δὲ καὶ τοῦ Ἰσοδήμου τοῦ ἀδελφοῦ γυναῖκα ἐμοίχευσεν. Peut-être y avait-il : ἀκόλαστος, ἀς... βιαζόμενος. Quoi qu'il en soit, il faut lire absolument : τὴν Ἰσοδήμου.

Pag. 398, ligne 7. Leg. ἦν δὲ μὴ παρέχη, au lieu de παρέχοι.

Pag. 399 (13). Οἱ δὲ ἤκον ἐπ' αὐτῷ μεγάλῳ ὄντι. Je lirais : μέγα φρονοῦντες.

Pag. 401, ligne 1. Ὁ σὸς πατὴρ ἄρχει Περσῶν, καὶ σὺ ἐνασυλότατος εἶ καὶ δυνατώτατος. M. Dübner a raison d'appeler monstrueux le mot ἐνασυλότατος. Il propose ἐναμιλλότατος ou εὐβουλότατος. Je croirais plutôt qu'il y avait ἐνασιμώτατος. Ce dernier mot peut s'appliquer ici dans son double sens de *convenable* et de *prédestiné, marqué* ou *annoncé par le sort*. Il est vrai qu'il est poétique; mais ce ne serait pas le seul de ce genre qui se rencontrerait dans notre auteur (1). D'ailleurs, ἐνασιμος se trouve aussi dans les auteurs ioniques, tels qu'Hippocrate et Hérodote. Or, Nicolas a souvent copié Ctésias; il a même conservé, avec intention ou non, quelques-uns des ionismes de cet historien, dans les récits qu'il a extraits de ses écrits. (Voir la préface de Coray, p. 170.) Il est donc possible qu'il ait pris à la même source le mot ἐνασιμος.

Pag. 402, ligne 13. Καὶ δὲ ἐθαρβύνετο αὐτὸν, καὶ αἰθὶς ἐκέλευε... Corrigez : ἐθαρβύνε τε αὐτὸν... — *Ibid.*, ligne 28. Καθίστησιν ἀνθ' αὐτοῦ Τιριδάτην οἰνοχόον βασιλεῖ, ἄχρι αὐτὸς ἐπανίει. Mettez : ἐπανίη. Le copiste a été induit en erreur par ce passage, qui précède immédiatement et où

(1) Pour ne citer qu'un exemple, nous lisons p. 405, après (70) : τοῖς οἰωνοῖς πύσσυοι. Ce dernier mot aussi est employé par les auteurs qui ont écrit en dialecte ionien.

96 OBSERVATIONS SUR LES FRAGMENTS

l'emploi de l'optatif est parfaitement correct : τῷ δὲ ἔκτωρ ὅπως ἱπανίοι διεκαλεύσατο.

Pag. 404, ligne 27. Αὐτὸς δὲ προεκάβητο ἀναβάς· δισμυρίους ἔχων δορυφόρους· περὶ αὐτόν. Mettez : αὐτόν.

Pag. 405, ligne 19. Διὰ μέσου δὲ διεξίεναι τὰς ἑμβολὰς Οἰθάραι· ἐφύλαττε μυρίοις ὀπλίταις· καὶ ἦν ἀνέλπιστον διαλθεῖν. M. Dübner propose διεξίεσσι. Peut-être vaut-il mieux lire : μηδένα διεξίεναι, comme dans ce passage de Thucydide : πέμπουσι δὲ καὶ περὶ τὴν Πελοπόννησον οἱ Ἀθηναῖοι εἰκοσιναῦς, ὅπως φυλάσσοιεν μηδένα ἀπὸ Κορίνθου καὶ τῆς Πελοποννήσου ἐς τὴν Σικελίαν κεραιούσθαι (VII, 17). J'avais pensé à la règle posée par Schæfer dans ses notes sur Plutarque (t. V, p. 41) : *Ἰηστρίμυι a verbis haud raro ita pendent, ut effectum indicent qui locum pro natura cuiusque notionis aut habet aut non habet*. Le verbe φυλάττω implique, il est vrai, l'idée d'empêchement, et suggère immédiatement à l'esprit l'idée de la négative supprimée; mais comme, à ma connaissance, il n'existe pas d'autre exemple d'un pareil emploi de φυλάττω, je n'oserais m'appuyer sur la règle de Schæfer pour défendre la leçon du ms.

Pag. 406, ligne 22. Ἄπλετα δ' ἦν καὶ ἡ (χρήματα) οἱ Πέρσαι κατὰ σκηναί· τρεπόμενοι τὰς ἰδιωτικὰς ὠφέλοισιν. Lisez : ὠφελούντο.

Pag. 408. Ὄναξ Ἀπολλὼν καὶ θεοὶ πάντες. . . ἔλθετε νῦν γε ἡμῖν βοηθοί, καὶ μὴ συναπόλλυται Κροίσῳ πᾶσα ἀνθρώπων εὐσέβεια. Coray adopte la correction de Valois, καὶ μὴ συναπόλοιτο. J'aimerais mieux lire : ὡς μὴ συναπόλληται.

Pag. 413, ligne 2. . . Ἀπῆγεν ἐπ' οἴκου τὴν δύναμιν, ἄγων σκυλά τε ἀπὸ τῶν ἀπείκων κατὰ τὴν μάχην, καὶ ἀκροθίνια λαφύρων θεοῖς. Orelli adopte la correction de Coray, περὶ οἴκων. J'aimerais mieux : ἀπειρηχότων.

Pag. 430, ch. 6. Δῆλος δ' ἦν καὶ ὁ πρεσβύτερος Καῖσαρ ὑπ' εὐνοίας· οὐδέπω βουλόμενος αὐτὸν στρατεύεσθαι, ὡς μὴ τὴν τε δαίταν ἐν ἀσθενεὶ σώματι μεταβαλὼν καὶ δλην ἔξιν φαύλως διατεθείη. Les deux traducteurs, Grotius et Valois, ont bien rendu le sens. Je pense que Coray s'est trompé en mettant une virgule après ὡς μὴ et μεταβαλὼν. Evidemment, il a cru que les mots δλην ἔξιν signifiaient ici *toutes ses habitudes*. La particule τε, qu'il faut supprimer, et l'omission fautive de l'article τὴν avant δλην, ont, sans doute, contribué à l'induire en erreur. Du reste, il ne fait aucune remarque sur ce passage.—Je viens de voir que Bremi aussi supprime τε; mais il ne dit rien sur l'absence de l'article devant δλην.

Pag. 433, ligne 10. Αἰδῶ δ' ἦν πρόπειν ἂν τις τῇ τοιαύτῃ ἡλικίᾳ ὑπολάβοι, διὰ τὸ ταῖς ἄλλαις ἀρεταῖς ἐν τῇ μετὰ ταύτην τὴν χώραν ὑπὸ τῆς φύσεως ἀποδεδοῦσθαι, διαφανέστατα καὶ ἐν ἔργοις ἐδήλου ἐν τῷ βίῳ παντί. Le ms. porte ἐν τῇ μετὰ ταῦτα, leçon parfaitement pure et correcte, élégante même. C'est Valois qui le premier a remplacé ταῦτα par ταύτην, et ce changement, non-seulement inutile, mais encore vicieux, a pu faire intrusion dans le texte des éditions subséquentes. Cependant il donne à la phrase un air ambigu, embarrassé, qui déroute le lecteur. Au contraire,

la leçon du ms. est exempte de ces inconvénients ; quand on lit ἐν τῇ μετὰ ταῦτα, l'esprit y supplée tout de suite le mot ἡλικία, que l'article τῇ rappelle. Or, ἐν τῇ μετὰ ταῦτα ἡλικία est la même chose que ἐν τῇ ἐπομένῃ = ἐν τῇ ἐξῆς = ἐν τῇ ἔπειτα ἡλικία. On trouve dans Platon : τῇ μετὰ ταῦτα ἐλθὼν ἡμέρᾳ = τῆς μετὰ ταῦτα ὀφελείας ἕνεκα, etc. Voyez Ast, *Lexicon Platonicum*, s. v. Μετά. — Au lieu de ἐν ἔργοις, peut-être y avait-il ἐπ' ἔργοις.



ADDITION.

Pag. 400. Ταῦτα ἐνθυμουμένῳ ὑπήντησε μεμαστιγωμένως ἀνὴρ κόπρον ἐν κοφίνῳ ἐκφέρων, ἐπειδὴ ἐν τοῖς ὅροις γίνεται τῶν Καβουσιῶν ὅπερ (1) ὀλιωσάμενος καθυπερτίθεται τῷ Βαβυλωνίῳ. Ὁ δὲ ἐκέλευσε πυθέσθαι, τίς τε εἴη ὁ ἀνὴρ, καὶ ποδαπὸς γένος. Πυθομένῳ δὲ Κύρω ἀποκρίνεται ἐκεῖνος, ὅτι Πέρσης εἴη Οἰθάρης (2) ὄνομα. Καὶ ὅς ἤσθη πᾶν ὁ γὰρ Οἰθάρης δύναται Ἑλλάδι γλώσση ἀγαθάγγελος. Ἐφη δ' ὁ Βαβυλώνιος πρὸς Κύρον καὶ τᾶλλα σύμβολα εἶναι ἄριστα, ὅτι τε Πέρσης ἐστί σοι πολίτης, καὶ ὅτι κόπρον ἱπκίαν φέροι, ἥτις πλοῦτον καὶ δύναμιν προσημαίνει, ὥσπερ καὶ τοῦνομα λέγει.

Désirant fixer mon opinion sur le sens de ce passage, j'ai eu recours à M. E. Burnouf, qui, avec une obligeance égale à son érudition profonde et variée, s'est donné la peine d'écrire pour moi la note suivante :

« Le nom propre d'Οἰθάρης, qu'on trouve également écrit avec un esprit « rude Οἰθάρης, est certainement un nom d'origine persane. Je ne le ren- « contre pas, il est vrai, dans les textes zends ou parsis qui sont à ma « disposition ; mais on peut très-légitimement le former d'après l'analogie « de la langue des livres de Zoroastre. En effet, Οἰθάρης serait exactement « en zend *hubdra*, et signifierait « celui qui apporte le bien », ou « le « porte-bonheur ». Cette signification répond exactement à celle d'ἀγα- « θάγγελος, traduction grecque du nom persan d'Οἰθάρης.

« Le second sens de πλοῦτον καὶ δύναμιν se retrouve également dans ce « mot *hubdra*, qui peut tropiquement désigner la fortune et la puissance, « source de tous les biens matériels.

« Quant à la légitimité de cette formation, je l'appuie sur l'existence « constatée du substantif *hubdrēti*, « l'action d'apporter le bien » « ou « l'action de bien porter ». Ce mot se trouve quatre ou cinq fois dans « les textes zends, dans des passages où le sens de *prosperité, bonheur, « succès*, convient parfaitement. Or, *hubdra* est le nom d'agent et l'ad- « jectif d'un terme composé, dont *hubdrēti* est le nom d'état et le sub- « stantif. On y trouve de part et d'autre l'adverbe *hu* « bien », (qui ré-

(1) Ὅπερ a été ajouté d'après une correction de M. Dübner.

(2) *In sqq. codex plerumque Οἰθάρης, raro Οἰθάρης præbet.* — A la suite de cette remarque, M. Müller cite deux passages de Justin où le nom de Οἰθάρης est écrit *Sabares*.

« pond au grec *εἶ*), et d'un côté *βέρῆτι*, « l'action de porter », quand on « a de l'autre côté *βάρα*, « le porteur ».

« Mais ce qui achève de mettre ce rapprochement hors de doute, c'est « la manière dont Justin écrit ce même nom propre de *Οιδάρας*, qui est, « d'après les sources où il a puisé, le même que *Sæbares*. En effet, la « première syllabe *sæ* est à *οί*, comme le sanscrit *su* « bien » est au zend « *hu* « bien » ; de sorte que le nom propre *hubdra* du zend serait pour « un Indien *subhdra*. Il n'y a là qu'une simple variation de dialecte, et on « a déjà d'autres preuves que dans le vaste empire soumis à la domina- « tion des Perses, tel dialecte suivait plus fidèlement les règles de l'ortho- « graphe indienne, tandis que tel autre se rapprochait plus ordinairement « des habitudes orthographiques du zend (1).

« En résumé, je n'hésite pas à dire : 1° Que l'orthographe grecque du « nom du Persan allié de Cyrus, *Οιδάρας*, peut se retrouver presque lettre « pour lettre dans le zend *hubdra* « porte-bonheur », mot dont la forma- « tion est parfaitement légitime ;

« 2° Que la vraisemblance est en faveur de l'esprit rude, qui rappelle « le *h* zend ;

« 3° Que l'orthographe de *Sæbares* n'est qu'une variété dialectique de « *Οιδάρας*, variété qui répondrait au type indien *Subhdra*. »

D'après la teneur de la phrase qui termine le passage qui fait le sujet de cette note, *καὶ ὅτι κόπρον ἱππίαν φέρει, ἥτις πλοῦτον καὶ δύναμιν προσημαίνει, ὡσπερ καὶ τοῦνομα λέγει*, on pourrait croire que le mot perse qui désignait *κόπρον ἱππίαν*, signifiait aussi *πλοῦτον καὶ δύναμιν* : ce sont surtout les derniers mots, *ὡσπερ καὶ τοῦνομα λέγει*, qui peuvent suggérer cette opinion. Or, d'après la remarque de M. Burnouf, ce serait là une erreur. *Τοῦνομα* se rapporte donc seulement au nom propre *Οιδάρας*, et point à *κόπρος ἱππία*. Ce n'est pas le nom de la chose, mais la chose elle-même, le *fumier*, qui, suivant la science du Chaldéen, est un présage de richesse et de puissance. Dès lors ce présage s'accorde parfaitement avec celui que donne le nom propre *Οιδάρας*. Il est probable qu'après *τοῦνομα*, l'auteur avait ajouté les mots *τοῦ ἀνδρός* ou *τοῦ ἀθρώπου*, mots que l'abréviateur ou le copiste aura retranchés. Si, au lieu de *ὡσπερ*, on lisait *ὅπερ*, la phrase serait moins louche peut-être, mais elle laisserait toujours quelque chose à désirer.

(1) On sait que, dans les dialectes éolien et dorien, comme aussi dans le latin, qui est leur proche parent, le *σ* remplace souvent l'esprit rude. Ainsi, ces dialectes se rapprocheraient davantage de l'orthographe indienne, tandis que le dialecte ionien et l'attique suivraient plutôt le zend. *Note de l'éditeur.*

SUR DIODORE DE SICILE (1).

Page 11, § 12. "Οτι τῆς Κομμαγηνῆς ἐπιστάτης Πτολεμαῖος, ἐτι μὴν καὶ πρότερον καταφρονήσας τῶν Συριακῶν βασιλέων, ἀποστάτης ἐγένετο, καὶ διὰ τοῦς ἰδίους ἐκείνων περιεσπασμένων, ἀδεῶς τῆς χώρας ἰδυνάστευσε, μάλιστα πιστεύων ταῖς τῶν τόπων ὀχυρότησι, καὶ οὐ καρπούμενος τῇ πλεονεξίᾳ ταύτῃ, συναγαγὼν δύναμιν ἐπέβαλεν, etc. M. Müller traduit : *Et illis circa suas in Syria res distractis*. Mais, pour que cette traduction fût légitime, il devrait y avoir διὰ τὰ ἴδια. Je crois qu'il faut lire Ἰουδαίουσ. — Plus loin, il est évident qu'il faut lire οὐκ ἀρκοῦμενος. La traduction prouve que le savant éditeur avait fait cette correction dans son esprit, et qu'il a oublié de l'insérer dans le texte. — Enfin, au commencement, l'article ὁ parait nécessaire après δτι.

Page 12, § 14. . . μεταπέμψατο μαιρακίσκον τινά, τὴν ὁμοιότητα τῆς ὄψεως καὶ τὴν ἡλικίαν ὁμοίαν ἔχοντα καθ' ὑπερβολὴν Ἀντιόχῳ. Je trouve excellente une correction que M. Dübner a eu la complaisance de me communiquer; il lit : ὠραιότητα τῆς ὄψ. — Plus loin (p. 14, § 16, lig. 3), l'auteur exprime la même idée d'une manière plus simple, τὴν τε ὄψιν καὶ τὴν ἡλικίαν ὁμοίαν ἔχων Φιλίππῳ.

Page 13, § 14. Οἱ δὲ . . . ὄχλοι ταῖς ἐπὶ τῶν προτέρων βασιλέων φιλανθρώποις ἐντεύξει βαρέως ἔφερον τοῦ Δημητρίου τὴν αὐστηρίαν καὶ τὸ τῶν ἐπιβολῶν δραστηκόν. Lisetz, en transposant : ἐπὶ ταῖς τῶν προτ. — Dans la traduction, les cinq derniers mots ont été omis par inadvertance.

Ibid., § 15. "Οτι οἱ Ὀροφέρνου πρεσβεύται . . . κατὰ τὸν πλοῦν ἐπιβουλεύσαντες Ἀριαράθην περὶ Κόρυραν, αὐτοὶ προσανηρέθησαν ὑπὸ Ἀριαράθου. Lisetz : Ἀριαράθῃ . . . προανηρέθησαν.

Page 21, § 27. Κόιντός τις συνθήδιαν ἔχων πρὸς αὐτὸν, προσέπεισι τοῖς γόνασιν αὐτοῦ δεόμενος μηδὲν βίαιον? ἀνήκεστον πράξει κατὰ τῆς πατρίδος. Il est évident que la négative μηδ' a été omise avant ἀνήκεστον.

Page 24, § 33. Ἐπεὶ δὲ ὁ προδότης οὐκ ἔφησεν ἄλλως ὑπακούεσθαι . . . Lisetz : ὑπακούεσθαι.

Page 26, ligne 10. Μελλούσης τινὸς ἐορτῆς εἶναι, καθ' ἣν ἔθος ἦν τοῖς πατρωνευμένοις ὑπὸ τῶν ἐν ὑπεροχαῖς ὄντων ξένα πέμπειν, καὶ διὰ ταύτην αἰτίαν δι' ἧς τῆς νυκτὸς ἀνεψῆχθαι τὰς οἰκίας συνέβαινε, συνέθεντο οὖν κατὰ τοῦτον τὸν καιρὸν . . . Il faut insérer l'article τὴν entre ταύτην et αἰτίαν.

SUR DENIS D'HALICARNASSE.

Page 31, ligne 10. Ἐπὶ δημαγωγίαν ἐτρέπετο, τὴν βραστῶν τῶν ἐπὶ τυραννίδα φερουσῶν ὁδῶν. Lisetz : τὴν βράστην. — *Ibid.*, lig. 27. Οὐδὲν ἀγαθὸ οὐ ἀπολαύσειν οἰόμενοι. Lisetz : ἀγαθόν.

(1) *Fragmenta Historicorum graecorum*, etc., vol. II.

Pag. 33, ligne 5. Δεδοικώς δὲ τὸν ἄνδρα μάλιστα τῶν ἄλλων, εἰ τις ἐπιλάβοιτο ἀρχῆς, μὴ πρότερον τῆς ἀριστοκρατίας ἑαυτὸν ποιήσῃται, ἢ τὸν δῆμον ἐξερεθίσας πρὸς αὐτὸν ποιήσῃται διὰ τὴν ἐκ τῆς ἑταιρείας ἐπιβουλὴν τινα κατ' αὐτοῦ μηχανησάμενος. Le savant éditeur a fait sur ce passage la note suivante : *Verbum* ποιήσῃται *procul dubio ex antecedente male repetitum; quo commisso, aliquis verbum finitum* μηχανήσῃται *mutavit in* μηχανησάμενος. Je regrette de ne pouvoir partager cette opinion, le changement proposé ne faisant pas disparaître la principale altération. Je pense qu'il faut lire : ποιήσῃται δι'Καστὴν, ἐκ τῆς ἑταιρείας, etc.

Pag. 37, ligne 1. Γενομένης δὲ τῆς ἐξουσίας ταύτης κύριος ὁ ὕπατος... Lisez : Γενόμενος. — *Ibid.*, lig. 29. Les soldats romains forment un complot pour chasser les Campaniens chez lesquels ils sont en garnison, et s'emparer de leurs villes et de tous leurs biens. Les arguments des conspirateurs, pour justifier un pareil crime, ont beaucoup d'analogie avec les doctrines qui ont éprouvante la société de nos jours. Je vais copier une partie de cette belle page d'histoire, en y faisant les changements qui m'ont semblé nécessaires. Τούτους οἱ Καμπανοὶ [ἐν] (1) ταῖς οἰκίαις ἀναλαμβάνοντες, τραπέζαις τε ὑπεδέχοντο λαμπραῖς καὶ ταῖς ἄλλαις ἐξένισον φιλοφροσύναις. Πολυτελεῖς δὲ καὶ ἀβροδίαιτος ἱκανῶς [τοῖς] (2) Καμπανίαν οἰκοῦσι καὶ νῦν ἔστι καὶ τότε ἦν ὁ βίος, καὶ πάντα τὸν λοιπὸν ἔσται χρόνον, πολύκαρπὸν τε πεδιάδα καὶ πολύβοτον καὶ πρὸς ὑγίαν ἀνθρώποις γεωργουσὶν ἀρίστην οὖσαν. Κατ' ἀρχὰς μὲν οὖν ἀγαπητῶς οἱ φρουροὶ τὴν φιλοξενίαν τῶν ἀνθρώπων ἐλάμβανον· ἔπειτα διεφθειρόμενοι τὰς ψυχὰς ὑπὸ τοῦ κέρου τῶν ἀγαθῶν πονηροῦς ὑπολογισμοῦς κατὰ μικρὸν ἐλάμβανον (*) καὶ συνιόντες ἀλλήλοις ἔλεγον, ὡς ἀνοήτων ἀνθρώπων ποιήσουσιν ἔργον, εἰ τοσαύτην καταλιπόντες εὐδαιμονίαν ἐπὶ τὸν ἐν Ῥώμῃ βίον ἀνακάμψουσιν, ἐνθα λυπρὰ μὲν ἡ γῆ, πολλὰ δὲ εἰσφοραὶ, πολέμων δὲ καὶ κακῶν ἀνάπαισις οὐδεμία, τὰ δὲ τῶν κοινῶν πόνων ἄλλα παρ' ὀλίγοις, οἱ δὲ [πλείστοι] (3) ἀσθενεῖς τοῖς βίοις καὶ τῶν καθ' ἡμέραν ἀναγκαίων ἀποροῦντες, καὶ ἔτι μᾶλλον οἱ τὰ χρεᾶ μὴ δύναμενοι διαλύσαι τοῖς συμβαλοῦσι· καὶ τὴν ἀνάγκην ἀποχρῶσαν εἶναι σύμβουλον σφίσι ἀποφαινόντες ἄνευ τοῦ καλοῦ (4), οὐδ' εἰ πάντες νόμοι τε καὶ ἄρχοντες τὰς ἐσχάτας τιμωρίας ἀπειλοῖεν αὐτοῖς, ἐν Καμπανοῖς οὐτὶ (5) μεθήσεσθαι τῆς παρουσίας εὐδαιμονίας ἔλεγον· καὶ τελευτῶντες εἰς τοσαύτην ἀπόνοιαν ἦλθον, ὥστε καὶ λέγειν ἐτόλμων, « Τί δαὶ καὶ δράσομεν δεινόν, ἂν « Καμπανοὺς ἐκβαλόντες τὰς ἐκείνων πόλεις κατάσχωμεν; Οὗτοι γὰρ αὐτοὶ « πρότερον οὐκ ἐκ τοῦ σπουδαίου (6) κτησάμενοι τὴν γῆν κατέσχον, ἀλλὰ ἐπι-

(1) Omittit codex ἐν.

(2) Om. idem τοῖς.

(*) Pent-être y avait-il plus haut ἀνθρώπων ἀπέλαυνον ου ici ἐβάλλοντο.

(3) Οἱ δὲ ἀσθενεῖς codex.

(4) Post καλοῦ semi-colon posuit editor.

(5) Ἔτι codex.

(6) Πεδίου codex; ἰδίου conjecit editor.

« ξενωθέντες Τυρρῆνοίς τοῖς κατοικοῦσιν αὐτήν, καὶ τοὺς ἄνδρα· πάντας δια-
 « φθείραντες, τὰς τε γυναῖκας αὐτῶν καὶ τοὺς βίους καὶ τὰς πόλεις καὶ τὴν
 « περιμέγῃστον χώραν παρέλαβον, ὥστε σὺν δίκῃ κρίσονται πᾶν ὃ τι ἂν πᾶ-
 « θωσιν, αὐτοὶ τῆς παρανομίας κατάρξαντες καθ' ἑτέρων. Τί δαὶ καὶ τὸ κωλύ-
 « σον (1) ἡμᾶς ἔσται ταῦτα μέχρι τοῦ παντός χρόνου καρποῦσθαι τάγα-
 « θά; etc... » Je me suis confirmé en quelque sorte dans ma conjecture
 ἐκ τοῦ σκουδαίου, ἐκвиваленте à celle ἐκ τοῦ βελτίστου, en lisant le passage
 suivant de Nicolas de Damas : Τίνοι γὰρ ἂν μᾶλλον ἀρμόττοι ταῦτα καρ-
 ποῦσθαι, ἀπὸ τοῦ βελτίστου καὶ σκουδαιστάτου γινόμενα, ἢ τῶ τοιοῦτω;
 (Édit. de Coray, p. 227.) Pour rendre l'idée contraire, Denis d'Halicar-
 nasse s'est servi, dans ce morceau même, de l'expression ἀνευ τοῦ
 καλοῦ.

Pag. 40, ligne 11. Καὶ τὴν Ταραντίνων πόλιν ἐν ταῖς ὑποψίαις ἔχοντες. Le
 ms. donne ἐν τῇ ὑποψίαις. L'article ne convient point ici, ni au singulier ni
 au pluriel. Lisez : ἐν τινι ὑποψίᾳ ἔχ. Voy. Schæfer, *Meletem. critic.*, p. 36.
 — *Ibid.*, ligne 21. . . Κατ' ἀρχὰς μὲν ἡμακάριζε τοὺς Ῥηγίνοὺς τῆς εὐδαιμο-
 νίας, ἐπειθ' ὡς ἀναξίους ἐφθόνηι, ταλευτῶν δὲ ὡς πολεμίοις ἐπιβουλεύειν ἤρ-
 ξατο· καὶ προσλαβῶν κοινῶν τῶν ἀποβρήτων βουλευμάτων τὸν γραμματεία,
 πανούργον ἄνδρα καὶ πάσης πονηρίας ἀρχιτέκτονα, πρὸς αὐτοῦ πάντα τὰς Ῥη-
 γίνου; ἀποκτείνει, καὶ τὴν εὐδαιμονίαν αὐτῶν τὴν μὲν αὐτὸς κατασχέειν, τὴν
 δὲ τοῖς στρατιώταις διελθεῖν (λέγοντος ὅτι καὶ Μεσσήνην ὀλίγῳ πρότερον εἶλον)
 πεισθεῖς, καὶ τὸν τρόπον τῆς ἐπιχειρήσεως σὺν αὐτῷ βουλευσάμενος, τοὺς
 ταγματάρχας καὶ τοὺς ἐπιφανεστάτους τῶν στρατιωτῶν εἰς τὸ συνέδριον ἐκά-
 λησε. Le texte que l'on vient de lire a été copié d'après l'édition. Le ms.
 porte, ὅφ' οὐ πεισθεῖς. Cette leçon est sans doute la vraie; autrement la
 marche de la période est fort embarrassée. En attendant mieux, je me
 hasarderais à lire : πρὸς αὐτοῦ παρεκαλεῖτο Ῥηγίνοὺς ἀποκτείνει. . . .
 διελθεῖν, λέγοντος ὅτι. . . . εἶλον. Ὅφ' οὐ πεισθεῖς, etc. Cependant, si l'on
 croyait nécessaire de conserver πάντα, il faudrait toujours intercaler un
 verbe, tel que παρεκαλεῖτο. — Immédiatement après, on lit : Δειθεῖς δὲ
 ἀπάντων ἀποβρήτους φυλάξει τοὺς λόγους, κίνδυνον ἔφη μέγαν αὐτῷ ἐπι-
 κρεμασθέντα πολλῆς πάνυ φυλακῆς καὶ ταχέως δεόμενον. . . On peut corri-
 ger, sans hésiter : ἐπικρέμασθαι.

Pag. 41, ligne 19. Ἡ δὲ βουλή, μαθεῖσα τὰ περὶ τοὺς Ῥηγίνοὺς πάθη. . .
 οὐδὲ τὸν ἐλάχιστον ἀναμένουσα χρόνον ἀποστέλλει, etc. Le ms. donne ἀνα-
 μαῖσα. Il est donc probable qu'il y avait ἀναμείνασα. — *Ibid.*, lig. 32.
 Διακαλευσάμενος (ὁ ἰατρός) ἀντέχεσθαι τὰς περιουσίας, ἕως ἂν ἀφικηται. . .
 Lisez : ἀνέχεσθαι. Cette correction est due à M. Dübner.

(1) Κωλύσαν codex.

SUR LES FRAGMENTS INSÉRÉS A LA FIN

DU T. II^e DE FLAVIUS JOSËPHE.

Pag. 7, fin du § 1. Αὐτὸς δὲ... ἐκτὸς ἦν τάξεως, εἶναι τοῖς κάμνουσιν αἰεὶ τῶν σφετέρων ἐξ ἐτοίμου ἐπάρκεσιν. Je ne doute pas qu'il n'y eût, τάξεως, "ΩΣΤ' εἶναι. — 'Ἐπάρκεσιν est une excellente correction de M. Dübner, au lieu de πάρεσιν du ms.

Pag. 8 (7). Αὐταὶ κεραίας εἶχον ἐπιβεθηκίας στάλιτιν ὀρθοῖς πλαγίας, εὐτρόχους, ὅση βουλευθεὶ τις ἄμα νοήματι περιάγεσθαι δυναμένας ἐπ' ἀκρῶν (scrib. ἀκρων) δὲ τῶν κεραίων ἢ τριόδοντες ἦσαν, ἢ κέστροι μαχαροειδεῖς, ἢ δρέπανα ὀλοσιδήρα ἢ καταβράκτας τινὰς ἐπιβήριπτούντας ἀνωθεν βαρεῖς κόρακας. Je crois qu'il faut mettre en parenthèse les mots ἐπ' ἀκρων... ὀλοσιδήρα. Peut-être y avait-il καὶ, au lieu de ἢ, avant καταβράκτας.

Ibid., § 4. Au lieu de κατέφυγον, mettez κατέρευγον. Dans la suite du récit, tous les verbes sont à l'imparfait, ἐπεζομάχουν... περιεδίνουν... ἐχώρουν.

Pag. 9, ligne 5. Au lieu de σημείαις, mettez σημείαις.

Pag. 10, après (9). Καὶ κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον ἕτερα πάλιν ἐκεῖ γίνεται μάχη πεζῶν τε καὶ ἰππέων, καὶ φόνος ἐπὶ πλείω, Je lirais volontiers : ἐτι πλείων.

Ibid., après (10). 'Ἡ δὲ τοῦ Πύρρου δύναμις.. τὴν ἐπιούσαν νύκτα διήγαγεν ὑπαίθριος, ἀσκευής, ἀθεράπευτος, οὐδὲ τῆς ἀναγκαίας εὐποροῦσα ὥστε τροφῆς, καὶ διαφραθῆναι συχνούς τραυματίας, etc. Mettez : εὐποροῦσα τροφῆς, ὥστε καὶ διαφραθ.

Pag. 13 (9). Γίνεται δὲ οὕτω καὶ ἀναβαρῆσαντες... βοήν τε ἦραν, καὶ λίθους καὶ ἀκόντια, ὡς εἶχον, μεβίεσαν, οἰαδουῶν πυκνῶν ἀλλήλοις ἐρεστηκίωτων τῶν βαρβάρων καὶ διὰ τὸ ἀπροσδόκητον τοῦ ἀντίπαλον ἂν σφίσι ἀνωθέν τι ἀπαντήσαι οὐκ ἐς τὸ ἀκριβὲς πεφραγμένων, [πρὸς δὲ καὶ ἀθρόαις ταῖς βολαῖς, καὶ ταῦτα ἐκ μετεώρου βαλλομένων,] ΚΑΙ διὰ τὸ πλῆθος τῶν ἐναντίων, οὐδὲ ἐθέλοντας ἦν ἁμαρτεῖν τοὺς ἀπὸ ἄστεως. Voici la note de M. Müller : *Hæc unctis inclusi, utpote quæ sententiam inturbent. Ab epitomatore male inculcata.* Je crois qu'il suffit de changer la ponctuation et de supprimer le dernier καί; on sait que les copistes sont prodigues de cette particule. Ainsi, je lis : πεφραγμένων· πρὸς δὲ καὶ ἀθρόαις ταῖς βολαῖς, καὶ ταῦτα ἐκ μετεώρου, βαλλομένων διὰ τὸ πλῆθος τῶν ἐναντίων, οὐδὲ ἐθέλοντας... τοὺς ἀπὸ ΤΟΥ ἄστεως.

Pag. 14, après (6)... "Ἐτεροι δὲ κλίμακας προσερείδοντες (τῷ τείχει) τὰς μὲν ἐπ' εὐθὺ πεπηγίας, τὰς δὲ ὑποτρόχους, κινουμένας ἐπὶ βάτερα· αἱ δὲ ὅτε προσάγοντο, κάλοις ἀπ' ἀκρῶν (scrib. ἀκρων) τῶν κλιμάκων ἠρτημένοι ἀνέπτυσσον ὡς ὀρθομένας ἐπιβάλλειν τοῖς τείχεσιν. Je crois qu'il faut lire, κλινομένας. Rien n'est plus commun que la confusion de ces deux

mots par les copistes. Plus loin (p. 15, ch. VI), au lieu de *ἐκίνουν ὑποτρόχους*, le ms. donne *κλείουν*.

Pag. 18, ch. VIII. Οὐχ ὅτι ἦσαν φθάντες οἱ βάρβαροι ὥστε τῇ σφετέρῃ στρατιῇ πᾶσαν τὴν πόλιν περιστοιχῆσασθαι, [καὶ] οἱ ἀνά τὴν πόλιν οὐδὲν ὑπὸ τοῦ ἀπροσδοκῆτου ἀμδλυθέντες οὐδὲ. . . S'il était permis de hasarder une conjecture sur un fragment aussi incomplet, je proposerais, 'Ὅτι οἱ δ' ἦσαν, ou bien οὐκ ἔδ. . . Si l'on adoptait la première de ces conjectures, il serait inutile d'ajouter καὶ au commencement de la phrase suivante.

CÉSAR,

PAR

M. FERD. HOEFER.

EXTRAIT

DE LA

NOUVELLE BIOGRAPHIE UNIVERSELLE,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'À NOS JOURS,

publiée par MM. FIRMIN DIDOT frères.

CÉSAR ou **CÉSAR** (*Caius Julius*) (1), le plus grand homme du monde romain, naquit en juillet de l'an 100 avant J.-C. (dans le mois *quintilis* de l'an de Rome 654), sous le consulat de C. Marius et de L. Valerius Flaccus, et fut assassiné le 15 (ides) de mars de l'an 44 avant J.-C. — Pompée et Cicéron n'étaient ses aînés que de six ans. Par sa naissance, il appartenait à la plus ancienne noblesse de Rome : sa mère Aurelia descendait, dit-on, du roi Ancus Martius, et la *gens Julia* faisait remonter son origine au fils d'Énée. On ne sait absolument rien, ce qui est regrettable, sur l'enfance de César. Neveu de Marius (qui avait épousé Julie, sœur du père de César), il se lia de bonne heure

avec le chef du parti populaire, qui le fit désigner, à dix-sept ans (1), pour la dignité de prêtre de Jupiter (*flamen Dialis*). Il fut témoin des sanglantes proscriptions de la guerre civile, et montra dès lors ce courage indomptable dont il devait donner plus tard des preuves si éclatantes. Après la mort de Marius, et à l'approche de Sylla, il se déclara ouvertement pour le parti vaincu, et épousa (en 83 avant J.-C.) Cornélie, fille de L. Cinna, l'un des principaux ennemis du dictateur. Sylla, qui voulait s'attacher César en lui faisant épouser sa fille, en fut vivement irrité : il lui enjoignit de répudier Cornélie, comme il ordonna à Pompée de renvoyer Antistia, et à Marius Pison de divorcer d'avec Annia, veuve de Cinna. Pompée et Pison obéirent ; César, qui n'avait encore que dix-huit ans, osa seul braver la colère du redoutable dictateur. Il fut aussitôt dépouillé de sa dignité sacerdotale ; son nom fut mis sur la liste des proscrits ; ses biens et ceux de sa femme furent confisqués. César échappa à la mort par la fuite, se tint longtemps caché dans le territoire marécageux des Sabins, et, quoique atteint de la fièvre,

(1) En rédigeant cet article d'après les sources originales (Dion, Suetone, Pline, Appien, les *Commentaires* de César, etc.), nous avons pu nous assurer que les historiens et les biographes modernes n'ont pas toujours procédé à l'égard de ce grand homme avec le calme et l'impartialité nécessaires : bien des détails ont été laissés dans l'ombre, parce qu'ils contrariaient sans doute certaines opinions ou doctrines arrêtées d'avance, tandis que d'autres détails, souvent d'une authenticité contestable, ont été exagérés pour flatter quelque esprit de parti ou les passions du moment. Nous n'avons cru devoir fournir ici à l'histoire que les pièces de conviction.

(1) Suetone, *J. César*, cap. 1.

il était obligé de changer chaque nuit de gîte, jusqu'à ce qu'il tomba entre les mains des soldats de Sylla. Il se racheta du chef de cette troupe, nommé Cornelius (1), et s'embarqua en toute hâte pour se réfugier en Bithynie auprès du roi Nicomède III (2). Dans cet intervalle, ses parents et amis, Mamercus Emilius, Aurelius Cotta, et les vestales elles-mêmes se réunirent pour obtenir son pardon. Sylla l'accorda avec hésitation, et en ajoutant ces paroles prophétiques : « Rappelez-vous que celui dont vous demandez le pardon anéantira un jour l'aristocratie de Rome : car il y a plus d'un Marius dans César (*Cæsari multos Marios inesse*). » (3)

César profita de son séjour en Asie pour faire sa première campagne sous le préteur M. Minucius Thermus (en 81 avant J.-C.), alors occupé au siège de Mytilène, la seule ville qui résistât encore aux Romains après la première guerre contre Mithridate. Il prit part à la prise de Mytilène (en 80 avant J.-C.), à l'aide de la flotte que lui avait fournie le roi Nicomède, et reçut en récompense, du préteur Thermus, une couronne civique. Il servit ensuite en Cilicie sous P. Sulpicius (4) (en 78) ; il venait de terminer cette courte campagne, quand il apprit la mort de Sylla. Il se hâta alors de revenir à Rome.

Le consul M. Emilius Lepidus proposa de faire annuler les actes de Sylla ; mais il rencontra une vive opposition dans son collègue Q. Catulus, et Rome se divisa de nouveau en deux camps. Le parti populaire essaya de relever son drapeau. César resta neutre, parce qu'il n'avait aucune confiance dans la capacité des anciens partisans de Marius, et que d'ailleurs l'occasion ne lui semblait pas encore venue pour se charger lui-même de la direction du parti. Après quelques troubles promptement apaisés, il accusa (en 77 avant J.-C.) C. Dolabella de concussion commise dans la province de Macédoine. Dolabella, consul en 81, appartenait au parti aristocratique : il fut défendu par Cotta et Hortensius, et acquitté par des juges choisis au sein du sénat en vertu d'une loi de Sylla. Cet échec même servit à rendre César plus populaire : il lui avait fourni l'occasion de révéler son talent oratoire. L'année suivante (76 avant J.-C.) il se chargea, à la requête des Grecs, de porter une accusation semblable contre C. Antonius, gouverneur de la Grèce (5) ; mais il ne réussit pas davantage à convaincre les juges.

Ce fut alors que César se retira à Rhodes, tant pour se dérober à ses ennemis et peut-être même

à ses amis, que pour se perfectionner dans l'art oratoire sous le célèbre rhéteur Apollonius Molon, qui était aussi le maître de Cicéron. Pendant la traversée, faite en hiver, il tomba, à la hauteur de la petite île de Pharmacuse (aujourd'hui *Fermaco*), entre les mains des pirates qui infestaient alors les parages de Milet. Il fut retenu prisonnier pendant quarante jours, temps nécessaire pour réunir cinquante talents (près de 300,000 fr.), somme fixée pour sa rançon. Au retour de ses compagnons, qui étaient allés à terre chercher cette somme, il fut remis en liberté. Débarqué à Milet, il équipa sur-le-champ quelques navires, et se mit à la poursuite des pirates ; il s'en rendit maître, et les emmena prisonniers à Pergame, où il les fit mettre en croix, supplice dont il les avait souvent menacés en plaisantant (1). Il se rendit enfin à Rhodes, où il ne servit que peu de temps les Leçons d'Apollonius. Car, à la nouvelle de la déclaration de guerre de Mithridate, il leva spontanément des troupes, se mit à leur tête, et battit le lieutenant de Mithridate qui ravageait le territoire des alliés du peuple romain (74 avant J.-C.). Dans la même année il retourna à Rome, où l'on venait de l'élire membre du collège des pontifes (2), pendant son absence, à la place de son oncle C. Aurelius Cotta.

Dès ce moment il employa tous les moyens propres à augmenter son crédit et à se rendre populaire : affable avec tout le monde, traitant ses amis splendidement, d'un accueil gracieux, bienveillant, généreux jusqu'à la prodigalité, il eut bientôt dissipé son patrimoine, et dut recourir aux usuriers pour suffire à la somptuosité de sa table et à la magnificence de sa manière de vivre. Cicéron paraît avoir été le premier frappé de cette conduite de César, sans s'y être pourtant arrêté : « J'aperçois, disait-il, dans tous ses projets et dans toutes ses actions des vues tyranniques ; mais, quand je regarde ses cheveux si artistement arrangés, quand je le vois se gratter la tête du bout du doigt, je ne puis croire qu'un tel homme puisse concevoir le dessein si noir de renverser la république (3). »

Peu de temps après, César fut élu tribun militaire en concurrence avec C. Popilius. Ce fut la première marque de l'affection que le peuple lui avait vouée. Mais pendant les trois années qui suivirent son élection (73-71 avant J.-C.), il paraît n'avoir servi dans aucune des guerres que les Romains faisaient alors contre Mithridate, Spartacus et Sertorius.

(1) La rançon fut de deux talents. Pline, *Plin. Hist. Nat.*, I.

(2) Non sine rumore prostrata regi pudicitia ; quem rumorem auerit intra paucos rursus dies repetita Bithynia, per causam evigilans pecunia que deberetur cuidam libertino, clienti suo. Suetone, cap. 1.

(3) Suetone, I. Plutarque, I.

(4) Servilius Isauricus, selon Spétoise.

(5) Ces procès de tendance étaient l'épreuve ordinaire réservée aux gouverneurs de province.

(1) Au rapport de Plutarque, qui place cet événement à l'époque de sa fuite auprès de Nicomède, César passa les loisirs de sa captivité à composer des vers (*ᾠδῶν ἄριστον*) et à récrire des discours, traitant de barbares ou menaçant grièvement de mort en croix ceux qui n'y applaudissaient pas. *Plin. Hist. Nat.*, cap. 1. Comparez Velleius Paterculus, *Hist. Rom.*, II, 42.

(2) Plusieurs historiens, entre autres Velleius Paterculus, II, 44, ont confondu cette élection avec celle du grand pontife.

(3) Plutarque, *Plin. Hist. Nat.*, cap. 4.

En 70 avant J.-C., sous le consulat de Pompée et de Crassus, on rapporta plusieurs des lois de Sylla qui avaient altéré la constitution de l'État. Ainsi, on rétablit le pouvoir des tribuns; on enleva au sénat le pouvoir judiciaire dont il était exclusivement investi depuis dix ans, pour le partager entre les chevaliers et les tribuns du trésor (*tribuni ærarii*). Ces changements furent obtenus surtout par l'influence de Pompée, qui depuis Sylla, dont il avait été un des lieutenants les plus dévoués, jouissait d'une grande autorité auprès du parti aristocratique. Mais cette autorité même lui avait fait des ennemis dans son propre parti; c'est ce qui l'avait déterminé à faire adopter les mesures qui devaient plaire au parti populaire. Alors pour la première fois César se rapprocha de Pompée, et obtint, de concert avec lui, le rétablissement de la loi *Plautia*, qui rappelait tous ceux qui pendant les troubles civils s'étaient attachés à Lepidus, et, après la mort de ce consul, avaient cherché un refuge auprès de Sertorius. Au nombre de ces réfugiés se trouvait L. Cinna, beau-père de César.

En 68 avant J.-C., César reçut de la faveur populaire la charge de questeur. Dans la même année, il perdit sa tante Julie, veuve de Marius, et sa propre femme, Cornélie, sœur de Cinna. Il prononça l'oraison funèbre de l'une et de l'autre, profitant de cette occasion pour relever l'origine de sa race et le courage du parti plébéen. « Par sa mère, ma tante Julie, disait-il, est issue des rois; par son père, elle remonte aux dieux immortels; car d'Ancus Martius descendaient les rois Martius, dont le nom fut celui de sa mère; de Vénus descendent les Jules, dont la race est la nôtre. On voit donc réunis dans notre famille, et la majesté des rois, si puissants parmi les hommes, et la sainteté des dieux, qui sont les maîtres des rois (1). » C'est ainsi qu'Alexandre le Grand se plaisait à se donner pour le fils de Jupiter Olympien, afin de mieux fasciner l'esprit des nations. César fit aussi porter au convoi de Julie les images (*imagines*) de Marius, qui avaient été tenues cachées depuis la dictature de Sylla. Quelques personnes du parti aristocratique s'étant récriées contre cette hardie entreprise, le peuple s'éleva contre elles, et témoigna, par les plus vifs applaudissements, son admiration pour César, qui avait le premier osé rappeler pour ainsi dire des enfers les honneurs de Marius. « C'était, de toute ancienneté, ajoute Plutarque, la coutume des Romains de faire l'oraison funèbre des femmes qui mouraient âgées; mais cette coutume n'avait pas lieu pour les jeunes personnes. César y dérogea le premier, en prononçant l'éloge de Cornélie, morte à la fleur de l'âge. Cette nouveauté lui fit honneur, et le rendit cher au peuple, qui vit dans cette piété

générale une preuve de ses mœurs douces et honnêtes (1). »

Après avoir rempli envers sa femme ce pieux devoir, César se rendit ensuite comme questeur en Espagne, sous le préteur Antistius Vetus, qu'il honora depuis toute sa vie, et dont il nomma le fils son questeur, quand il fut parvenu lui-même à la préture. C'est en visitant les assemblées de cette province, pour y rendre la justice par délégation du préteur, qu'il vit à Gades (Cadix), près du temple d'Hercule, une statue d'Alexandre le Grand, qui lui fit pousser cette exclamation: « A mon âge (César avait alors trente-deux ans) Alexandre avait déjà conquis le monde; et j'en ai encore rien fait! » — A la même époque, César rêva qu'il violait sa mère. Les devins, auxquels il avait demandé l'interprétation de ce songe, élevèrent ses espérances, en lui disant que sa mère était ici la terre, la mère commune (*alma tellus*). — Les grands hommes sont tous superstitieux.

César ne séjourna pas longtemps en Espagne: dans l'année suivante (67 avant J.-C.), il épousa à Rome Pompeia, fille de Q. Pompeius Rufus et de Cornélie, fille de Sylla. Ce mariage l'alliait à la famille du grand Pompée, qui inclinait alors vers le parti populaire. César se ménagea ainsi les moyens de recueillir l'héritage de l'immense autorité dont jouissait son rival. Puis, entrant dans toutes les vues de Pompée, il contribua, au grand déplaisir du parti aristocratique, à lui faire conférer des pouvoirs absolus dans la guerre contre les pirates (67 avant J.-C.) et dans celle contre Mithridate (66 avant J.-C.). Chargé, dans la même année, de l'intendance de la voie Appienne, et élu édile avec Marcus Bibulus, il augmenta encore ses dettes, qui s'élevaient déjà à la somme énorme de treize cents talents (environ six millions cinq cent mille francs). Il orna le Comitium, le Forum, le Capitole, où il fit construire des portiques supplémentaires, pour étaler aux yeux du peuple une partie des nombreuses curiosités qu'il avait rassemblées. Il donna des jeux et des combats d'animaux, tantôt avec son collègue, tantôt en son propre nom; mais il en recueillit seul le bénéfice de la popularité, même pour les dépenses faites en commun. C'est ce qui fit dire plaisamment à Bibulus, se comparant à Pollux, « que de même qu'on avait coutume d'appeler du seul nom de Castor le temple érigé dans le Forum aux deux frères, on appelait *magnificence* de César les libéralités de César et de Bibulus (2) ». Un jour César fit combattre devant le peuple trois cent vingt paires de gladiateurs. Ses ennemis furent si épouvantés de cette multitude de batailleurs, qu'ils firent une loi expresse pour restreindre le nombre des gladiateurs qui devaient à l'avenir entrer dans Rome.

(1) *Est ergo in genere et sanctitas regum, qui plurimum inter homines pollent, et cæmonia deorum, quorum ipsi in potestate sunt reges*; Suétone, cap. 6.

(1) Plutarque, cap. 5 César avait eu de Cornélie une fille, qui, par la suite, fut mariée au grand Pompée.

(2) Suétone, cap. 10, et Plutarque, 5.

Pendant son édilité, il évoqua le souvenir de Marius, pour surexciter l'enthousiasme du peuple. Voici ce que raconte Plutarque : « César fit faire secrètement des statues de Marius et des Victoires portant des trophées, et il les plaça nuitamment dans le Capitole. Le lendemain, lorsqu'on vit ces emblèmes, tout éclatants d'or et artistement travaillés, avec des inscriptions indiquant les victoires de Marius sur les Cimbres, on s' alarma de l'audace de celui que l'on devinait facilement, et bientôt la foule accourut à ce spectacle. Les uns (partisans de l'aristocratie) disaient hautement que César aspirait à la tyrannie, en ressuscitant des honneurs qui avaient été abrogés par des lois et des décrets publics; que c'était un essai qu'il faisait pour sonder les dispositions du peuple, déjà séduit par tant de magnificence... Les partisans de Marius, de leur côté, remplirent le Capitole du bruit de leurs applaudissements; quelques vétérans même, en voyant la figure de Marius, versaient des larmes de joie; ils élevaient César jusqu'aux nues, et le disaient seul digne de la parenté de Marius. Le sénat s'étant assemblé, Catulus Lutatius se leva, et parlant avec force contre César, il prononça cette parole, si souvent répétée depuis, que César n'attaquait plus la république par des mines secrètes, mais qu'il dirigeait ouvertement contre elle toutes ses machinations. Mais César s'étant justifié auprès du sénat, ses admirateurs n'en conçurent que de plus hautes espérances, et l'encouragèrent à ne plier devant personne, en l'assurant que, soutenu de la faveur du peuple, il l'emporterait un jour sur tous ses ennemis (1) ». Ce fut alors que, soit pour échapper à ses créanciers, soit pour chercher les moyens de payer ses dettes, César voulut se faire donner par un plébiscite une mission extraordinaire en Égypte (2); mais il ne l'obtint pas, parce que le parti aristocratique avait gagné un tribun, qui opposa son veto.

En 64 avant J.-C., il présida, à la place du préteur, comme *judex questionis*, le tribunal criminel de Rome, et fit ranger parmi les meurtriers, malgré les exceptions de la loi Cornelia, ceux qui, pendant les proscriptions de Sylla, avaient reçu de l'argent du trésor public pour prix des têtes des citoyens romains égorgés. L'année suivante, il engagea F. Atilius Labienus à se porter accusateur contre Rabirius, vieux sénateur, inculpé d'avoir contribué au supplice de L. Appuleius Saturninus, qui avait été, six ans auparavant (en l'an 100 avant J.-C.), pour ses menées démagogiques, déclaré ennemi par le sénat. L'arrêt rendu par César, assisté de son parent L. César, et qui condamnait Rabirius à être précipité de la roche Tarpéenne, allait être confirmé par le peuple, lorsque le préteur Me-

tellus Celer, pour suspendre les comices, retira l'enseigne militaire du Janiculum. Cette manœuvre donna à Rabirius le temps de s'enfuir (voy. RABIRIUS). César fit aussi tous ses efforts pour faire passer la loi agraire proposée par le tribun du peuple Servilius Rullus; mais celui-ci, vivement combattu par Cicéron, retira son projet de loi. Dans la même année, il fit accuser comme prévaricateur C. Pison, qui avait été consul en 67 avant J.-C., puis gouverneur de la Gaule Narbonnaise. Pison fut acquitté, et jura dès ce moment à César une haine implacable.

La charge de *pontifex maximus* était devenue vacante par la mort de Q. Metellus Pius. César se porta candidat, et répandit l'argent avec une telle profusion, qu'effrayé lui-même de l'énormité de ses dettes, il dit à sa mère, en l'embrassant avant de se rendre aux comices, qu'elle ne le reverrait que grand-pontife ou banni. Aussi l'emporta-t-il sur deux compétiteurs bien redoutables, Q. Lutatius Catulus (1) et Q. Servilius Isauricus; et il eut même sur eux cet avantage, de réunir plus de suffrages dans leurs propres tribus qu'ils n'en eurent ensemble dans toutes les autres. Son élection eut lieu le 6 mars 63 avant J.-C. Peu après, il fut désigné préteur pour l'année suivante; c'est vers cette époque que fut découverte la conspiration de Catilina.

Rien n'établit d'une manière positive que César ait trempé dans cette conspiration (voy. CATILINA). Ce qui paraît certain, c'est qu'il connaissait très-particulièrement la plupart des amis de Catilina et les chefs de cette conjuration. Cette circonstance, jointe à une grande popularité, suffisait au parti aristocratique pour le soupçonner complice, et César fit preuve d'un véritable courage lorsque seul il essaya de faire adoucir la peine des coupables. Le discours qu'il prononça à cette occasion est un chef-d'œuvre d'éloquence et de philosophie pratique. En voici quelques fragments, d'après Salluste : « Qui-conque délibère sur des questions douteuses doit être exempt de haine, d'amitié, de colère et de pitié : les passions s'opposent à ce qu'on découvre facilement la vérité (*haud facile animus verum providet ubi illa officunt*). Si vous tenez votre esprit en éveil, il est fort; si la passion s'en empare, elle domine, et réduit l'esprit à l'impuissance. Je pourrais citer bien des exemples de rois et de peuples qui, poussés par la colère ou la pitié, ont suivi de mauvais conseils; mais j'aime mieux rappeler ce que nos ancêtres ont fait avec sagesse et mesure... La plupart de ceux qui ont dit leurs opinions avant moi se sont apitoyés avec art et magnifiquement (*composite atque magnifice*) (2) sur le sort de la république : ils ont énuméré les atrocités de la guerre et les malheurs des vaincus; les vierges et les jeunes gens enlevés, les enfants arrachés

(1) Plutarque, cap. 6.

(2) Cette demande était fondée sur ce que les habitants d'Alexandrie avaient chassé leur roi, ami et allié du peuple romain. Suétone, 11.

(1) Catulus était surnommé le prince du sénat, *princeps senatus*. Vell. Patere., II, 43.

(2) Trait lancé contre Cicéron.

à la tendresse de leurs mères; les temples et les maisons pillés; le meurtre, les incendies.... Mais à quoi donc tend ce discours? Est-ce à vous exaspérer contre la conspiration? Ah! celui que n'a pas ému un crime si atroce, croyez-vous qu'un discours l'enflammera? Erreur! nul mortel ne trouve petits les torts qu'il reçoit; beaucoup les ressentent trop vivement. Lorsque des hommes obscurs s'abandonnent à des excès, le public l'ignore; mais quand ces excès viennent de ceux qui sont revêtus d'un grand pouvoir, tout le monde les connaît et les juge. Ainsi, c'est dans le rang le plus élevé qu'il faut le plus se surveiller: on n'y doit céder ni à la faveur, ni à la haine, ni surtout à la colère: ce qui chez les autres s'appelle emportement, s'appelle orgueil et cruauté chez ceux qui commandent. Certainement je suis d'opinion, pères conscrits, que tous les supplices sont au-dessous des crimes de ces hommes; mais la plupart des mortels ne songent qu'à ce qui devrait les toucher le moins: oubliant le mal commis par des scélérats, ils discutent plutôt le châtimement... »

Puis, s'adressant à Silanus, consul désigné, qui avait proposé la peine de mort par strangulation, César continua: « Quand on est malheureux, la mort est la cessation de la souffrance, et non un supplice... Au nom des dieux immortels, pourquoi à ta sentence n'as-tu pas ajouté qu'on leur infligerait d'abord le châtimement des verges? Est-ce parce que la loi Porcia s'y oppose?... Qui, dites-vous, trouvera à redire au décret rendu contre les parricides de la république? Le temps, l'occasion, la fortune, dont le caprice gouverne les peuples (*fortuna, cuius tubido gentibus moderatur*). Quoi qu'il arrive, les coupables ont mérité le châtimement. Mais considérez, ô pères conscrits, le précédent que vous allez établir. Tous les mauvais exemples sont nés des bons; en effet, dès que le pouvoir tombe entre les mains de gens ineptes ou peu honnêtes, le dernier exemple, donné contre des hommes qu'on frappait avec raison, est mis en usage contre d'autres qu'on frappe injustement. Les Lacédémoniens imposèrent aux Athéniens vaincus trente magistrats pour administrer leur république. Ceux-ci commencèrent d'abord par mettre à mort, sans jugement, les citoyens les plus méchants et odieux à tous; et le peuple d'y applaudir. Ensuite, peu à peu enhardis, ils firent mourir indifféremment les bons et les méchants, et frappèrent les autres de terreur. Ainsi, Athènes, courbée sous le joug, expia cruellement sa joie stupide. De nos jours, quand Sylla, vainqueur, ordonna la strangulation de Damasippe et d'autres gens de cette sorte, qui songeait à l'en blâmer? Mais cela fut le commencement d'un massacre général; car quiconque désirait une maison, une ville, et même un simple vase ou un vêtement, faisait tous ses efforts pour que le possesseur fût au nombre des proscrits. Ainsi, ceux qui avaient applaudi à la mort de Dama-

sisippe étaient bientôt, à leur tour, entraînés au supplice; et les exécutions ne cessèrent que lorsque Sylla eut gorgé de richesses tous ses partisans. Certes, je ne redoute rien de pareil de la part de Marcus Tullius (Cicéron), ni dans les circonstances actuelles; mais dans une grande cité on rencontre une multitude d'esprits différents... (1). »

Il ne fallut rien moins que l'autorité de Catulus et de Caton d'Utique pour contre-balancer l'effet que ce discours produisit sur le sénat. C'est surtout pour répondre à César que Cicéron prononça sa quatrième *Catilinaire*, où l'on remarque ces paroles, à l'adresse de son adversaire: « Si vous adoptez l'opinion de César, de celui qui, dans sa vie politique, cherche la faveur du peuple, j'aurai sans doute, à l'abri d'une telle autorité, moins à craindre des orages populaires. Si vous adoptez l'avis de Silanus, je serai peut-être troublé dans mon repos. Mais faut-il compter mes dangers quand il s'agit de l'intérêt de la république?... Nous savons maintenant quelle distance sépare la vraie popularité de la fausse, l'homme qui flatte le peuple et celui qui veut le sauver (2). »

Lorsque César sortit du sénat, plusieurs chevaliers romains, qui servaient de garde à Cicéron, le menacèrent de leur glaive; Curion le couvrit, dit-on, de sa toge, et lui donna le moyen de s'échapper. César ne parut plus au sénat le reste de l'année (3).

L'année suivante (62 avant J.-C.) il fut élu préteur. Le jour même de son entrée en fonctions il cita devant le peuple, comme concussionnaire, Q. Catulus, qu'on avait chargé de la reconstruction du Capitole, incendié en 83, et il proposa d'en confier le soin à Pompée (4). C'était à la fois flatter la vanité du vainqueur de Mithridate et humilier l'aristocratie. Mais, voyant que les patriciens accouraient en foule aux comices pour lui opposer une résistance opiniâtre, il se désista de son entreprise. Ce fait, insignifiant en lui-même, préleva de plus graves dissensions.

L'un des tribuns, Q. Metellus Nepos, accusa publiquement Cicéron d'avoir, lors de la conjuration de Catilina, fait mettre à mort, sans preuves judiciaires, des citoyens romains. Il était, dans cette accusation, soutenu par César; mais Caton, qui était également tribun, arracha l'acte d'accusation des mains de son collègue. Tout le Forum fut en tumulte, et les partis en étaient venus aux mains, lorsque le sénat prit sur lui de

(1) Salluste, *Catil.*

(2) Cicéron, *Contra Catilinam*, IV, 8.

(3) Plutarque, 8; Suétone, 14.

(4) « Il travaillait, dit Dion Cassius, à faire disparaître du temple de Jupiter Capitolin le nom de Catulus, qu'il accusait de concussion et auquel il demandait compte des sommes qu'il avait dépensées, et à faire confier la fin des travaux à Pompée. Quelques parties étaient inachevées, comme il arrive dans des ouvrages de cette importance; et César mit ce prétexte en avant pour que Pompée eût la gloire de terminer ce temple et pour inscrire son nom à la place de celui de Catulus. » (Dion Cassius, *Hist. Rom.*, lb. XXXVII.)

suspendre Metellus et César. Metellus se réfugia dans le camp de Pompée. César resta pour continuer les devoirs de sa charge, en rendant la justice; mais le sénat envoya des troupes pour l'arracher de son tribunal : César ne céda qu'à la force; il congédia ses licteurs, ôta la toge prétexte, et se retira tranquillement chez lui. Le sénat s'aperçut bientôt qu'il était allé trop loin : le surlendemain la foule s'assembla tumultueusement devant la maison du préteur, et lui offrit son appui pour le rétablir dans sa dignité. César refusa, et apaisa la multitude. Ce fut alors que les sénateurs, réunis à la hâte, lui envoyèrent une députation pour lui rendre grâce et le rétablir dans ses fonctions. Dans cette circonstance, César avait su mettre de son côté la sagesse et le droit; le peuple ne l'oublia point (1).

Les patriciens cherchèrent bientôt à se venger de leur défaite. César fut désigné parmi les complices de Catilina, devant le questeur Novius Niger, par L. Vettius, et dans le sénat, par Q. Curius. Ce dernier prétendait tenir de Catilina lui-même ce qu'il avançait. Vettius s'engageait à produire la signature de César, donnée à Catilina. Mais César parvint à triompher de toutes ces attaques : il invoqua le témoignage de Cicéron lui-même pour montrer qu'il lui avait, de son plein gré, transmis certains détails de la conjuration; il fit priver Curius des récompenses de sa délation; quant à Vettius, que le peuple avait failli mettre en pièces au pied de la tribune, il le fit mettre en prison. Il y fit conduire aussi le questeur Novius pour avoir toléré qu'on accusât devant son tribunal un magistrat supérieur à lui (2).

Cependant ses ennemis ne se tinrent pas encore pour battus : ils attaquèrent César jusque dans son foyer domestique.

Il y avait à Rome un jeune patricien, nommé Publius Clodius, fort riche et surtout très-entreprenant. Il résolut de pénétrer dans l'appartement de Pompeia, femme de César, à l'occasion des fêtes de la Bonne-Déesse. « Ce sont, raconte Plutarque, les femmes qui célèbrent cette fête; elles couvrent leurs demeures de branches de vigne, et un dragon sacré se tient aux pieds de la statue de la Bonne-Déesse. Tant que ces mystères durent, il n'est permis à aucun homme d'entrer dans la maison où on les célèbre. Les femmes, retirées dans un lieu séparé, pratiquent plusieurs cérémonies semblables à celles qu'on observe dans les mystères d'Orphée. Le jour de la fête arrivé, le consul ou le préteur (car c'est toujours chez l'un ou l'autre qu'elle est célébrée) sort de chez lui avec tous les hommes de sa maison. La femme qui en est la maîtresse l'orne avec la décence convenable. Les principales cérémonies se font la nuit, et ces veillées sont mêlées de divertissements et de musique. » La femme de César, alors préteur, devait donc cette année (62 avant J.-C.) célébrer la fête de la

(1) Suétone, 15.
(2) Suétone, 17.

Bonne-Déesse. Clodius, jeune homme imberbe, prit, pour se donner l'air d'une femme, le costume d'une ménétrière (1). Il trouva les portes ouvertes, et errait de tous côtés dans le vaste édifice, lorsqu'il fut rencontré par une des femmes d'Aurelia (mère de César), qui, croyant parler à une personne de son sexe, voulut l'arrêter et jouer avec lui; étonnée du refus qu'elle en reçut, elle le traîna au milieu de la salle. Clodius se trahit par sa voix et sa contenance, et fut chassé ignominieusement. Le lendemain on disait dans toute la ville que Clodius avait commis un sacrilège et qu'il avait outragé l'honneur de César.

Persuadé que Clodius, soutenu par le parti aristocratique, ne serait pas condamné, César ne le traduisit pas en justice (2). Mais cela ne fit pas le compte des patriciens, qui auraient voulu faire du scandale (3). César répudia néanmoins Pompeia; et lorsque l'accusateur lui en demanda la raison, « parce que, répondit-il, la femme de César ne doit pas même être soupçonnée (4). »

A l'expiration de sa préture, César obtint le gouvernement de l'Espagne ultérieure (en 61 avant J.-C.). Assailli par ses créanciers, qui voulaient l'empêcher de se rendre dans sa province, il eut recours à Crassus, le plus riche des Romains, qui n'était pas fâché de s'attacher César pour s'en faire un appui contre Pompée, son rival. Crassus s'engagea donc, envers les créanciers les moins patients, pour la somme de huit cent trente talents (quinze millions cent cinquante mille livres). Ainsi délivré, le propréteur partit en toute hâte, averti que le sénat allait lui faire intenter une action judiciaire sur la gestion de sa préture. C'est en passant par un misérable hameau, dans les Alpes, qu'il aurait dit à ses compagnons qu'il aimait mieux être le premier dans un village que le second dans Rome (5).

A peine arrivé dans sa province (6), il organisa ses forces militaires, mettant sur pied dix cohortes, qu'il joignit aux vingt qu'il y avait trouvées. Marchant à leur tête contre les Calléciens et les Lusitaniens, il soumit ces deux peuples, et s'avança jusqu'à la mer extérieure. Dion raconte ici avec le plus de détails les exploits pour lesquels César demanda plus tard les honneurs du triomphe.... « Il se dirigea vers le mont Herminium, et ordonna aux habitants de s'établir dans la plaine, afin qu'ils ne pussent point se li-

(1) Selon Plutarque, la femme de César, amoureuse de Clodius, aurait été dans la confidence de cette intrigue. Mais Dion, plus croyable que Plutarque, ne mentionne pas cette particularité.

(2) Voy. les détails de cette affaire dans Cicéron, *Epist. ad Atticum*, I, 13, 15, 16.

(3) Parmi les nobles qui accusèrent Clodius ne trouvaient les trois Lentulus. Valère-Maxime, IV, 2, 5.

(4) Dion, XXXVII, 48; Plutarque, 10, 11.

(5) Plutarque, 12.

(6) C'est à cette époque que Dion et Plutarque placent les deux anecdotes citées plus haut (la statue d'Alexandre à Cadix et l'interprétation du rêve), que Suétone place, avec plus de vraisemblance à l'époque de la questure de César.

vrer au pillage, en descendant de leurs demeures fortifiées par la nature; mais cet ordre n'était qu'un prétexte; en réalité, il savait bien qu'ils ne feraient pas ce qu'il demandait, et que ce refus lui fournirait l'occasion de leur déclarer la guerre. C'est ce qui arriva; ils coururent aux armes, et César les soumit. Plusieurs de leurs voisins, craignant qu'il ne fondit aussi sur eux, transportèrent au delà du Douro leurs enfants, leurs femmes et tout ce qu'ils avaient de plus précieux. César profita de ce moment pour s'emparer de leurs villes, et en vint ensuite aux mains avec eux. Ils s'étaient fait précéder de leurs troupeaux, afin de tomber sur les Romains quand ils se seraient dispersés pour les enlever; mais César, sans s'occuper des troupeaux, attaqua les barbares, et les vainquit. En ce moment, instruit que les habitants du mont Herminium avaient fait défection et se disposaient à lui dresser des embûches à son retour, il prit une autre route, marcha de nouveau contre eux, les battit et les poursuivit pendant qu'ils fuyaient vers l'Océan. Ils quittèrent la terre ferme, et passèrent dans une île; César, qui manquait de vaisseaux, resta sur le continent. Il construisit quelques radeaux, sur lesquels il fit passer une partie de ses soldats, dont il perdit un grand nombre. Le chef qui les commandait ayant abordé sur une langue de terre qui touchait à l'île, les fit débarquer, persuadé qu'ils pourraient continuer la route à pied; mais, emporté en pleine mer par la violence du reflux, il fut séparé de ses soldats. Après s'être vaillamment défendus, ils périrent tous, à l'exception de Publius Scævius, qui, resté seul au milieu des ennemis, privé de son bouclier et couvert de blessures, s'élança dans les flots, et se sauva à la nage. César fit ensuite venir des vaisseaux de Cadix, passa dans cette île avec toute son armée, et soumit sans peine les barbares, qui souffraient du manque de vivres. De là il fit voile vers Brigantium, ville de la Callécie. Les habitants n'avaient jamais vu de flotte: César les effraya, dit-on, par le bruit des eaux qui battaient avec fracas les flancs des navires, et les soumit (1). »

A la gloire militaire César ajouta celle d'une sage administration: il rétablit la concorde dans les villes divisées par des factions, et s'appliqua surtout à terminer les différends entre les créanciers et les débiteurs. Il ordonna que les premiers prendraient tous les ans les deux tiers des revenus des débiteurs, et que ceux-ci auraient l'autre tiers jusqu'à l'entier acquittement de la dette. Il quitta son gouvernement, après y avoir enrichi ses soldats, qui avant son départ le saluèrent du titre d'*imperator* (2). Il arriva devant Rome au moment de l'ouverture des comices consulaires.

Les Romains qui demandaient les honneurs du triomphe étaient obligés de rester hors de

l'enceinte de la ville; et pour briguer le consulat il fallait être dans Rome. Arrêté par ces lois contraaires, César envoya demander au sénat la permission de solliciter le consulat par ses amis, tout en restant hors de la ville (1). Caton, armé du texte de la loi, combattit vivement cette demande, et employa le jour entier à discuter pour laisser expirer le délai fatal; « il parla, dit Appien, jusqu'au moment où le coucher du soleil força l'assemblée de se retirer, afin que rien ne pût être décidé (2). » César, n'ayant pas un moment à perdre, car les comices allaient s'ouvrir, résolut d'abandonner le triomphe, et se mit sur les rangs pour le consulat (3). Il entra dans Rome, et fit preuve d'une grande habileté en réconciliant Crassus et Pompée (4). Plutarque remarque ici avec beaucoup de justesse que César réunit ainsi en lui seul la puissance de l'un et de l'autre. « On ne s'aperçut pas, ajoute-t-il, que ce fut cette action, en apparence si honnête, qui causa le renversement de la république. En effet, ce fut moins l'inimitié de César et de Pompée, comme on le croit communément, qui enfanta les guerres civiles, que leur amitié même, qui les réunit d'abord pour renverser le gouvernement aristocratique, et qui amena ensuite une rupture ouverte entre ces deux rivaux (5). Ce fut à l'occasion de cette alliance, qui est de fait le premier triumvirat, que Varron composa son histoire intitulée *la Bête à trois cornes* (*Tricipitina*) (6).

Voici comment Dion Cassius explique les motifs qui avaient engagé César à réconcilier Pompée et Crassus: « César, dit-il, savait que si le secours de tous les deux, ou même d'un seul, lui manquait, il ne pouvait avoir un grand crédit; et que s'il mettait l'un dans ses intérêts, l'autre deviendrait par cela même un antagoniste nuisible. D'une part, tous les hommes lui paraissaient avoir plus d'ardeur pour combattre leurs ennemis que pour soutenir leurs amis, non-seulement parce que la colère et la haine inspirent de plus énergiques efforts que l'amitié, mais aussi parce que celui qui agit pour lui-même et celui qui agit pour un autre n'éprouvent ni la même satisfaction s'ils réussissent, ni la même peine s'ils échouent. D'autre part, il voyait qu'on est plus porté à susciter des obstacles à un homme et à l'empêcher de s'élever, qu'à favoriser son élévation; et cela pour diverses raisons, mais surtout parce qu'en ne lui per-

(1) Appien, *Bell. civ.*, II, 8.

(2) Id., *ibid.* Appien ajoute que César alléguait plusieurs exemples à l'appui de sa demande.

(3) Dion raconte que César renonça au triomphe à la suite d'un présage: « Il était né dans sa maison un cheval qui avait le sabot des pieds de devant fendu en deux. Ce cheval se montrait fier de porter César, et ne voulait être monté par aucun autre cavalier. » (*Hist. Rom.*, XXXVII, 54.)

(4) Plutarque donne ici à entendre que César fit cette réconciliation avec éclat, au su du sénat. C'est une erreur: Dion dit positivement (XXXVIII) que César tint d'abord cette réconciliation secrète.

(5) Plutarque, 13.

(6) Appien, *Bell. civ.*, IX.

(1) Dion, *Hist. Rom.*, XXXVII, 82 et 83 (t. III, p. 275, de l'édition de M. Gros; Paris, Firmin Didot (1850).

(2) Plutarque, 12.

mettant pas de s'élever, on est agréable aux autres et quelquefois utile à soi-même, tandis qu'en l'élevant on en fait souvent un embarras et pour soi-même et pour les autres (1). »

César en effet connaissait parfaitement les hommes, et il savait en tirer merveilleusement parti. Flattant l'amour-propre de chacun, il fit facilement comprendre à Pompée et à Crassus qu'en unissant leurs efforts ils détruiraient le crédit que Cicéron, Catulus et Caton avaient dans le sénat. Aussi, non contents de soutenir sa candidature, Pompée et Crassus l'escortèrent, pour ainsi dire, de leur amitié jusqu'au sein des comices (3).

Il l'emporta sans peine sur son compétiteur, L. Lucceius, et fut élu consul à l'unanimité, ayant pour collègue M. Calpurnius Bibulus (60 avant J.-C. (4)). César avait quarante ans lorsqu'il fut revêtu de la plus haute magistrature de Rome.

Les actes de son consulat mettent particulièrement en relief son génie politique : il prépara son élévation en organisant les éléments de forces que les guerres civiles et la conjuration Catilinaire avaient mis en effervescence. César entra en fonctions l'an 695 de Rome (59 avant J.-C.), et ordonna d'abord que l'on tiendrait un journal de tous les actes (*diurna acta*) du sénat et du peuple, et que ce journal serait rendu public. Il déclara ensuite franchement qu'il aurait à cœur les intérêts du peuple, sans néanmoins perdre de vue ceux des patriciens. Mais voici le coup de maître. La loi agraire proposée (en 63), à l'instigation de César, par Rullus et (en 60) par Flavius, avait été rejetée par l'opposition du parti aristocratique. César reprit ce projet de loi, et le modifia de manière à ne donner prise à aucune attaque. C'est là qu'il attendait ses ennemis. « Personne, ajoute Dion (qui est ici notre principal guide), n'eut à se plaindre de lui au sujet de cette loi; car la population de Rome, dont l'accroissement excessif était le principal aliment des séditions, fut appelée au travail et à la vie des champs. Cette loi assurait des moyens d'existence à ceux qui avaient supporté les fatigues de la guerre, ainsi qu'à tous les autres citoyens, sans causer des dépenses à l'État ni du dommage aux grands : au contraire, elle donnait à plusieurs des honneurs et du pouvoir. » Dans cette loi agraire, César faisait distribuer toutes les terres composites le do-

maine public, à l'exception de la Campanie, qui, à cause de sa fertilité, devait être réservée pour l'État; mais il voulait qu'aucune de ces terres ne fût enlevée de force aux propriétaires, ni vendues à un prix fixé par les commissaires chargés du partage; elles devaient être cédées volontairement et payées au prix porté sur le registre du cens. Il montrait qu'il restait dans le trésor public des sommes considérables, provenant du butin fait par Pompée, et que cet argent, conquis par les citoyens au péril de leurs jours, devait être dépensé par eux. Il n'établissait point un trop petit nombre de commissaires, parce qu'ils auraient paru constituer une sorte d'oligarchie, et il ne les prit point parmi les hommes qui étaient en butte à quelque accusation, parce qu'un tel choix aurait pu être désapprouvé : il en nomma vingt, pour que les citoyens participassent en assez grand nombre à l'honneur de cette opération, et choisit les hommes les plus capables (1). Il s'exclut lui-même, comme il l'avait formellement promis, ne voulant pas que sa proposition parût dictée par un intérêt personnel, et se contentant, disait-il, d'en être l'auteur et le promoteur (2).

César lut cette proposition en plein sénat. Puis, appelant les sénateurs individuellement par leurs noms, il demanda à chacun s'il y trouvait quelque chose à reprendre, promettant de la modifier ou même de la retirer si elle n'obtenait pas leur plein assentiment. Chacun garda d'abord le silence, n'osant l'approuver ni la désapprouver; puis tous cherchaient, sous de frivoles prétextes, à gagner du temps en ajournant l'examen de la proposition. Seul, Caton se leva pour prendre la parole; mais, au lieu d'aborder franchement la question, il se borna à voter pour le « maintien de la constitution de la république telle qu'elle était, et qu'on ne cherchât rien au delà ».

C'était là insulter gratuitement le consul, car la proposition ne touchait en rien à la constitution de la république. Pour la première fois de sa vie, César eut peine à se contenir : il ordonna l'arrestation de Caton; mais, réprimant aussitôt un mouvement irréfléchi, il révoqua cet ordre, et leva la séance, en proférant avec fermeté ces simples paroles : « Je vous avais faits juges et arbitres suprêmes de cette loi, afin que, si vous y aviez trouvé à redire, elle ne fût pas portée devant le peuple; mais puisque vous n'avez point voulu procéder à une délibération préalable, le peuple seul en décidera (3). »

Dès lors, durant tout son consulat, César ne communiqua plus rien au sénat : il porta directement devant le peuple (les comices) les propositions qu'il voulait faire adopter. Cependant, pour ne pas blesser les convenances, il s'adressa d'abord à son collègue, et lui demanda son avis

(1) Dion, *Hist. Rom.*, I. XXXVII, 55 (t. III de l'édit. de M. Gros.)

(2) Ὁ Καῖσαρ ἐν μέσῳ τῆς Κράσσου καὶ Πομπηίου φιλίας δορυφορούμενος ἐπὶ τὴν ὑπατείαν κατήχθη. (Plut., 14.)

(3) Suétone (19) raconte que César fit tous ses efforts pour se faire associer comme collègue Lucceius, du parti démocratique, à l'exclusion de Bibulus, du parti opposé; et qu'il avait mis pour condition que Lucceius, qui était fort riche, ferait, en leur nom collectif, de grandes largesses aux centuries. Les patriciens, instruits de ce marché, engagèrent Bibulus à faire aux centuries les mêmes promesses, et la plupart d'entre-eux se cotisèrent à cet effet. La corruption, ajoutait Caton, profitera au moins cette fois à la république. Bibulus fut nommé.

(1) Crassus et Pompée, entre autres.

(2) Dion, *Hist. Rom.*, XXXVIII, 1 (t. III, p. 297, de l'édit. de M. Gros.)

(3) Dion, XXXVIII, 3.

sur le projet de loi que le sénat avait refusé de prendre en considération. Bibulus se borna à répondre qu'il ne souffrirait aucune innovation tant qu'il serait consul. César engagea alors le peuple à joindre ses instances aux siennes pour vaincre la résistance de Bibulus. « Vous aurez la loi, disait-il à la foule impatiente, si mon collègue y consent. » Bibulus lui fit dire qu'il n'y donnerait jamais son consentement. César s'adressa ensuite à Pompée et à Crassus, les invitant à faire connaître leur opinion sur la loi. Pompée saisit avec bonheur cette occasion de parler de lui-même : « Romains, dit-il, je ne suis pas le seul qui approuve cette loi : le sénat tout entier l'a approuvée le jour où il a ordonné une distribution de terres pour mes compagnons d'armes. Cette distribution fut alors différée avec raison, parce que le trésor public était vide; mais aujourd'hui il est rempli, grâce à moi. Je crois donc juste que l'on exécute la promesse faite à ces soldats, et que les autres citoyens recueillent le fruit des fatigues supportées en commun. » Puis, parcourant une à une les dispositions de la loi, il les approuva toutes, à la grande satisfaction du peuple. César savait ce moment pour demander à Pompée s'il le soutiendrait avec zèle contre les adversaires de la loi. Flatté de cet appel, Pompée répondit sans hésiter : « Si quelqu'un osait tirer le glaive, moi je prendrais le bouclier. » Crassus, interpellé à son tour, donna également son assentiment à la loi.

Fort de l'appui de ces deux patriciens d'une si grande autorité, César, en dépit des délais que Bibulus avait essayé de lui susciter, fixa le jour où la loi serait rendue, et le peuple envahit le Forum pendant la nuit (1). Bibulus s'y rendit, de son côté, avec les amis qu'il avait rassemblés autour de lui, et se dirigea vers le temple de Castor, où César haranguait la multitude. Parvenu aux degrés supérieurs de cet édifice, Bibulus essaya de parler contre la loi; mais à peine eut-il ouvert la bouche, qu'il fut précipité du haut des marches, et ses faisceaux furent brisés. Ses amis et les tribuns du peuple qu'il avait gagnés reçurent des coups et des blessures. Enfin la loi fut adoptée par acclamation. Le lendemain Bibulus, encore tout meurtri, essaya devant le sénat de la faire rapporter; mais personne n'osa le soutenir, tant l'élan populaire avait subjugué les esprits. Bibulus, tout confus, se retira chez lui, et ne se montra plus en public, jusqu'au dernier jour de son année consulaire. Renfermé dans sa maison, il faisait dire à César, par les lecteurs, toutes les fois que celui-ci proposait une loi nouvelle, qu'il prenait les augures, et que par conséquent on ne pouvait rien faire sans irriter les dieux. Aussi un tribun du peuple, P. Vatinius, voulut-il le faire mettre en prison : ses collègues s'y opposèrent, et il renonça à son

(1) Bibulus avait annoncé qu'il prendrait les augures en consultant le ciel. Cette déclaration, d'après un usage antique, suffisait pour empêcher le peuple de se rendre aux comices, de crainte d'irriter les dieux.

projet. C'est ainsi que Bibulus abandonna la vie politique et céda la place à son collègue (1).

Dès ce moment César régla tout dans l'État, de sa seule et souveraine autorité; si bien que des railleurs dataient leurs écrits non du consulat de César et de Bibulus, mais du consulat de Jules et de César (*Julio et Cesare consuli-bus*) (2). On fit aussi courir le distique suivant :

Non Bibulo quidquam nuper, sed Cesare factum est :
Nam Bibulo fieri consule nil memini.

(Ce que César a fait, qui d'entre vous l'ignore ?
Ce qu'a fait Bibulus, moi je le cherche encore.)

Les patriciens Metellus Celer, Caton et Favonius avaient refusé jusque alors de jurer obéissance à la loi agraire de César; mais lorsque arriva le jour où ils devaient subir la peine établie contre le refus de serment, ils le prêtèrent, « soit, ajoute le judicieux Dion, par suite de cette faiblesse humaine qui nous rend plus prompts à faire des promesses ou des menaces que fidèles à les exécuter; soit parce qu'ils auraient été punis en pure perte et sans procurer à la république aucun avantage par une opiniâtre opposition (3). »

Le territoire de la Campanie fut donc donné aux citoyens qui avaient au moins trois enfants, et Capoue devint colonie romaine. César s'attacha ainsi à la multitude, et il gagna les chevaliers, en leur faisant remise du tiers du prix des impôts à ferme. Souvent ils avaient sollicité des remises auprès du sénat; mais ils n'en avaient jamais obtenu : plusieurs sénateurs et surtout Caton s'y étaient opposés. Après avoir mis les chevaliers dans ses intérêts, César établit beaucoup d'autres lois, qui passèrent toutes sans opposition. Caton lui-même ne les combattit point (4), et lorsque plus tard, pen-

(1) Dion, XXXVIII, 6.

(2) Suétone, 30. Dans Dion on lit : quelques citoyens, gardant le silence sur Bibulus, disaient ou écrivaient en plaisantant : sous le consulat de César et de Jules César (*Γαϊόν γε Καίσαρα καὶ Ἰούλιον Καίσαρα βουλευέειν*). *Hist. Rom.*, XXXVIII, 8.

(3) Dion, XXXVIII, 7.

(4) Dion, *ibid.*, 7 et 8, Suétone et Plutarque prétendent que César usa de violence à l'égard de quelques sénateurs. « Caton, dit Suétone, l'ayant un jour apostrophé, il le fit traîner hors du sénat par un licteur, et conduire en prison. L. Lucullus, après avoir bravé César, fut ensuite si épouvanté de ses menaces, qu'il lui demanda grâce à genoux. » (Suétone, 30.) Voici ce que raconte, à son tour, Plutarque (15). « Caton ayant voulu s'opposer à ces décrets, César le fit arrêter et conduire en prison, dans la pensée que Caton appellerait de cet ordre aux tribuns; mais il s'y laissa mener sans rien dire; et César, voyant non-seulement les principaux citoyens révoltés de cette indignité, mais le peuple lui-même, par respect pour la vertu de Caton, le suivit dans un morne silence, fit prier sous main un des tribuns d'enlever Caton à ses licteurs. Après un tel acte de violence, très-peu de sénateurs l'accompagnèrent au sénat; la plupart, offensés de sa conduite, se retirèrent. Considius, un des plus âgés de ceux qui l'y avaient suivi, lui dit que les sénateurs n'étaient pas venus, parce qu'ils avaient craint ses armes et ses soldats. « Pourquoi donc, reprit César, cette même crainte ne vous fait-elle pas rester chez vous ? » — « Ma vieillesse, répartit Considius, m'empêche d'avoir peur; le peu de vie qui me reste n'exige pas tant de précaution. » Ces prétendues violences paraissent inadmissibles, elles répugnaient au caractère de César.

dant sa préture, il devait en faire mention, il évitait toujours, par une singulière petitesse d'esprit, de les désigner par leur nom de lois *Juliennes*. Parmi ces lois, il y en avait, entre autres, une qui avait pour but de faire connaître, dans les discussions orageuses, non pas le suffrage de chaque individu, puisque le vote était secret, mais le suffrage collectif de chaque décurie.

Vers le même temps, César donna à Pompée en mariage sa fille Julie, quoique déjà promise à Servilius Cépion, l'un de ceux qui l'avaient le plus aidé à se débarrasser de Bibulus. Il épousa ensuite lui-même Calpurnie, fille de L. Pison, qui allait lui succéder au consulat (1). « César, ajoute Dion, réunit ainsi de tous les côtés des soutiens de sa puissance. Cicéron et Lucullus en furent mécontents, et cherchèrent à faire périr César et Pompée par la main de Vettius; ils ne purent y parvenir, et coururent grand risque de périr eux-mêmes. Vettius, dénoncé et arrêté avant d'avoir pu exécuter ce projet, en nomma les auteurs. S'il n'avait point désigné Bibulus comme associé à Cicéron et à Lucullus, ceux-ci auraient certainement éprouvé un grand malheur; mais comme Vettius était accusé d'avoir voulu se venger de Bibulus, qui avait dévoilé à Pompée ce qui se tramait, on le soupçonna de ne pas dire la vérité même sur le reste, et de s'être fait l'instrument de la calomnie contre des hommes du parti contraire. Vettius fut mis en prison, et assassiné peu de temps après (2) ».

Cicéron, devenu suspect à César et à Pompée, fortifia lui-même leurs soupçons dans le discours qu'il prononça pour défendre C. Antonius, autrefois son collègue au consulat. Celui-ci, accusé d'avoir trépané dans la conspiration de Catilina, fut condamné pour sa conduite en Mysie et dans la Macédoine. C'est à ce propos que Cicéron attaqua si vivement César, auquel il imputait cette accusation : il alla jusqu'à l'insulter. « César le souffrit avec peine, ajoute Dion, et il devait en être ainsi; mais, quoiqu'il fût consul, il ne blessa Cicéron ni par ses paroles ni par ses actes. Il disait que souvent bien des hommes lancent à dessein de vains sarcasmes contre ceux qui sont au-dessus d'eux pour les pousser à la dispute, dans l'espérance de paraître avoir quelque ressemblance avec eux et d'être mis sur la même ligne, s'il leur arrive d'être eux-mêmes en butte à de pareils sarcasmes. César crut donc ne devoir entrer en lice avec personne. Telle fut sa règle de conduite envers tous ceux qui l'insultaient; et comme il voyait bien que Cicéron cherchait moins à l'offenser qu'à entendre sortir de sa bouche quelques propos injurieux, par le désir qu'il avait d'être regardé comme son égal,

il ne se préoccupa point de lui, et ne tint pas compte de ce qu'il disait; il laissa même Cicéron l'insulter tout à son aise et se louer lui-même outre mesure. Cependant il était loin de le mépriser; mais, naturellement doux, il ne se mettait pas facilement en colère. Il avait beaucoup à punir, comme cela devait arriver au milieu des grandes affaires auxquelles il était mêlé; et quand il punissait, ce n'était jamais par emportement et sur-le-champ. Jamais il ne cédait à la colère : il éplait le moment propice, et frappait le plus souvent sans qu'on s'en doutât, cherchant moins à paraître se venger qu'à mettre tout dans l'état le plus favorable à ses intérêts, sans éveiller l'envie. Il punissait donc mystérieusement et lorsqu'on s'y attendait le moins, d'abord pour ménager sa réputation et ne point paraître agir inconsidérément, ensuite pour que personne ne se tint sur ses gardes par quelque avertissement ou ne cherchât à lui faire du mal avant d'en éprouver. Quant aux événements passés, il n'en prenait souci que pour ne pas avoir à souffrir de leurs conséquences. Aussi pardonna-t-il à beaucoup d'hommes qui l'avaient gravement offensé, ou ne leur infligea-t-il qu'un châtement léger, dans la persuasion qu'ils ne lui nuiraient plus. Mais dans l'intérêt de sa stréte personnelle, il punissait souvent avec plus de sévérité que ne le comportait la justice, disant que ce qui était fait ne pouvait ne pas être fait, et que par la rigueur des châtements il se mettait à l'abri du danger pour l'avenir (1). »

Guidé par ces maximes, César ne tenta alors rien directement; mais il se fit de Clodius, le même qu'il n'avait pas voulu poursuivre comme adultère, un instrument contre Cicéron. Les tribuns du peuple n'étaient choisis que parmi les plébéiens; Clodius était patricien : César le fit donc, avec le concours de Pompée, passer dans l'ordre des plébéiens, et nommer tribun du peuple. Clodius ferma la bouche à Bibulus, lorsque celui-ci, à la fin de son consulat, se rendit au Forum et voulut parler de la situation présente de la république. En même temps il machina la ruine de Cicéron. Cet orateur célèbre s'était fait dans tous les rangs des ennemis implacables, « en cherchant, dit Dion peut-être avec trop de sévérité, à s'élever au-dessus des citoyens les plus éminents, en abusant jusqu'à satiété d'une liberté de langage qui ne respectait rien, en voulant être regardé comme capable de comprendre et d'exprimer ce que personne ne pouvait ni exprimer ni comprendre, en cherchant à paraître homme de bien plutôt qu'à l'être réellement. Ce fut par de semblables prétentions et en se vantant plus que tout autre, en ne mettant personne sur la même ligne que lui, en se préférant à tous dans ce qu'il disait et dans ce qu'il faisait, en croyant ne devoir vivre comme personne, que Cicéron déput et devint insupportable, au point

(1) Ce double mariage se fit, d'après Suetone et Dion, vers la fin du consulat de César, et non pas, comme l'ont prétendu quelques historiens modernes, avant l'adoption de la loi agraire.

(2) Ces détails, rapportés ici par Dion (XXXVIII, 9), ont été dénaturés ou intervertis dans leur ordre chronologique par presque tous les historiens.

(1) Dion, XXXVIII, 11.

d'exciter la jalousie et la haine même de ceux qui l'estimaient (1). »

Clodius commença par irriter Cicéron en proposant d'abord des distributions de blé aux pauvres, puis une loi portant qu'aucun magistrat ne prendrait les grands augures (en observant le ciel) le jour où le peuple aurait une question à décider par ses suffrages. Cette loi avait pour but d'enlever d'avance à Cicéron tout moyen dilatoire dans le cas où on l'aurait mis en accusation. Cicéron fut si bien enlacé dans les trames de Clodius, que, après avoir essayé en vain de se donner quelque contenance, il alla jusqu'à consulter César et Pompée sur le parti qu'il devait prendre. Ce fut là précisément le piège où on l'attendait. César lui conseillait de s'éloigner, afin de ne point s'exposer à périr en restant à Rome; et pour que ce conseil parût tout à fait inspiré par un sentiment de bienveillance, il promit à Cicéron de le prendre pour lieutenant, disant que ce « serait pour lui un moyen de se dérober aux attaques réitérées de Clodius, non pas honteusement, comme un accusé, mais avec honneur et revêtu d'un commandement (2) ». Il importe de rappeler ici que César, après son consulat (58 avant J.-C.), avait obtenu (du peuple, et de son propre choix, le gouvernement de la Gaule Cisalpine et de l'Illyrie, où il devait se rendre avec ses lieutenants (*legati*), commandant chacun une légion. A ce gouvernement il avait joint celui de la Gaule Transalpine, par un décret des sénateurs, qui, persuadés que le peuple le lui donnerait aussi, préférèrent que César le tint de leur générosité (3). Le sénat avait aussi rejeté la demande des préteurs C. Memmius et de L. Domitius Ahenobarbus à l'effet de faire examiner les actes de l'année précédente (consulat de César). L'accusation de L. Antistius avait été également mise à néant, par l'intervention du collège des tribuns.

Or, César, au lieu de se rendre directement dans sa province, attendait avec son armée, sous les murs de Rome, le succès des intrigues de Clodius (4). Cicéron refusa le commandement qui lui était offert. Mais César avait prévu toujours si bien ses mesures, que s'il échouait

(1) Dion, *ibid.*, 12.

(2) Dion, XXXVIII, 12.

(3) Suétone, 22. Ce biographe ajoute : « César en éprouva une joie extrême : on l'entendit, peu de jours après, se vanter en plein sénat d'être enfin parvenu au comble de ses vœux, malgré la haine de ses ennemis consternés, et s'écrier qu'il marcherait désormais sur leurs têtes. » Ce propos et beaucoup d'autres semblables, qu'on attribue à César, ont été inventés pour amuser les crédules.

On ne nous a jamais représenté César comme péchant par une intempérance de langue. Il y a des choses que les grands hommes peuvent bien penser, mais qu'ils se gardent bien de dire. Il en est donc de ces propos comme de ceux attribués à Napoléon, qui, entre autres, avant entendu dire que Louis XVI était un tyran, aurait répondu « que s'il avait été tyran, il le serait encore ». (Voy. Las Cases, *Mémoires de Sainte-Hélène*).

(4) Il était interdit aux consuls qui, après l'expiration de leur autorité, étaient envoyés avec quelques légions dans les gouvernements de leurs provinces, de rester dans l'intérieur de la ville.

d'un côté, il devait résister de l'autre. Pompée conseilla donc à Cicéron de rester à Rome et de se venger résolument de Clodius. « César et Pompée, ajoute Dion, parlaient ainsi, non qu'ils fussent d'un avis opposé, mais pour tromper Cicéron sans qu'il s'en doutât. Il suivit les conseils de Pompée, parce qu'il n'avait contre lui aucun soupçon et qu'il mettait en lui toutes ses espérances de salut (1). » Ainsi trompé, Cicéron se conduisit comme s'il avait été certain de l'emporter sur ses ennemis. Mais le contraire arriva : pour faire adopter les lois proposées par Clodius, on tint hors des murs une assemblée du peuple, à laquelle assistait César. Cicéron, se voyant abandonné de tous ceux sur lesquels il avait compté le plus, ne se crut plus en sûreté. « Il quitta Rome malgré lui, au détriment de son honneur et de sa réputation. Avant de partir, il monta au Capitole, et y déposa comme offrande une petite statue de Minerve, à laquelle il donna le surnom de conservatrice (2), puis il se dirigea vers la Sicile, dont il avait été gouverneur.... Après qu'il eut quitté Rome, on confisqua ses biens, on rasa sa maison, comme celle d'un ennemi, et on consacra la place qu'elle occupait à un temple de la liberté (3). » On lui interdit le séjour de la Sicile, et on l'exila : il se rendit alors en Macédoine, où il essaya de dissiper sa tristesse dans les entretiens du philosophe Philiscus.

Après s'être ainsi débarrassé de Cicéron, et sûr du concours des nouveaux consuls, A. Gabinius et Calpurnius Pison, César se décida enfin à partir pour sa province, dont il avait reçu le gouvernement pour cinq ans. Il s'arrêta quelque temps à Lucques, où il apprit que L. Domitius, qui aspirait au consulat, s'était vanté publiquement d'accomplir comme consul ce qu'il n'avait pu faire comme préteur, et d'ôter, en outre, à César l'armée qu'il commandait. César fit alors venir auprès de lui Crassus et Pompée, les engageant à demander aussi le consulat, pour en écarter Domitius, et faire, de plus, proroger son gouvernement pour cinq ans; ce qui fut exécuté (4). Ainsi rassuré, il ajouta deux légions encore aux quatre qu'il avait reçues de la république, et les entretint à ses frais. Plus tard, il en forma, dans la Gaule Transalpine, une dernière, à laquelle il donna le nom d'*Alauda* (alouette); il la disciplina à la romaine, et la gratifia, dans la suite, du droit de cité.

Deux motifs surtout avaient porté César à se faire donner pour dix ans le gouvernement des Gaules (Cisalpine et Transalpine) : d'abord la facilité de communiquer avec Rome, où il entretenait de nombreux partisans, dont il fallait de temps à autre réchauffer le zèle (5); puis l'espoir de se

(1) Dion, *ibid.*, 12.

(2) Cic., *Pro Domo*, 38; *Epist. ad fam.*, XII, 22; *Epist. ad Attic.*, VII, 3; *De Leg.*, XII, 17.

(3) Dion, XXXVIII, 17.

(4) Suétone, 24.

(5) Selon Suétone, « César eut grand soin de s'attacher par des services les magistrats de chaque année; et il se fit une loi de n'aider de son crédit ou de ne laisser parti

former des soldats dévoués, joint à celui de dompter et de soumettre ces redoutables Gaulois, dont les ancêtres avaient plus d'une fois fait trembler Rome. C'est là qu'il y avait à gagner ce prestige de gloire qui séduit la multitude et peut conduire au pouvoir suprême. César n'en négligea pas l'occasion.

A dater de ce moment, César eut lui-même soin d'écrire son histoire ou d'en transmettre les documents à la postérité.

Ses immortels *Commentaires* portent l'empreinte de son génie : on y retrouve à chaque page cette promptitude, cette sûreté de jugement, cette pénétration, cette netteté d'esprit, ce calme et cette connaissance profonde du cœur humain qui l'ont rendu victorieux dans les nombreuses batailles qu'il décrit lui-même avec une simplicité inimitable, et en parlant toujours à la troisième personne. A cet égard Cicéron, dont le témoignage n'est pas suspect, car il n'avait certes pas lieu d'aimer le rival de Pompée, s'exprime ainsi : « Les Commentaires de César sont simples, clairs, élégants ; l'auteur a dépouillé son style d'ornements, comme on rejette un vêtement inutile. Il n'a eu que la prétention de laisser des matériaux à ceux qui voudront écrire son histoire. C'est un piège qu'il a tendu aux insensés qui chercheront à la parer de colifichets d'emprunt ; mais sûrement il a ôté aux hommes de bon sens le courage d'écrire après lui (1). »

C'est le plus magnifique éloge qu'on ait pu faire des Commentaires de César (*Commentarii Cæsaris de Bello Gallico et de Bello civili*) (2).

La guerre des Gaulois, qui dura neuf ans, a le double attrait d'une expédition militaire et d'une expédition scientifique : tout y était nouveau pour les Romains. — César commence par diviser la Gaule en trois parties, l'Aquitaine, la Celtique ou la Gaule proprement dite, et la Belgique, d'après la configuration des bassins de la Garonne, de la Marne et de la Seine. Tout le pays était habité par une foule de petits peuples, qui se faisaient la guerre entre eux, et dont les plus faibles appelaient à leur secours, pour le malheur commun, des tribus germaniques. Ces redoutables auxiliaires ne voulaient plus quitter la Gaule, où ils se conduisaient en conquérants. D'autres,

venir aux honneurs que ceux qui s'étaient engagés à le défendre en son absence ; condition pour laquelle il n'hésitait pas à exiger de quelques-uns d'eux un serment ou même une promesse écrite ».

(1) Cic., *Brutus*, p. 78. — Un critique moderne, Blair, a écrit tout un volume (1730, in-4°) pour démontrer que les Commentaires de César sont l'application la plus parfaite de toutes les règles du *Sublime*.

(2) Les *Commentarii de Bello Gallico* se composent de huit livres, dont les sept premiers contiennent chacun les actes d'une année. Le dernier seul n'est pas de César, mais de Hirtius Pansa, qui a rédigé aussi les livres de *Bello Alexandrino*, de *Bello Africano* et de *Bello Hispaniensi*. Les *Commentarii de Bello civili*, en trois livres, imprimés à la suite des Commentaires de la guerre des Gaulois, sont de César. — L'édition princeps est de 1449 ; Rome, in-fol. L'édition la plus estimée est celle d'Oudendorp ; Leyde, 1737, in-4°. Les Commentaires de César ont été traduits en grec par Planude.

sans être appelés, vinrent bientôt grossir le nombre. C'est ainsi que les Helvétiens, les plus rapprochés de la province romaine, et qui avaient plusieurs années auparavant tué le consul L. Cassius et fait passer son armée sous le joug, quittèrent leurs montagnes pour aller s'abattre sur les riches plaines de la Gaule. Il n'y avait que deux chemins pour sortir de leur pays : l'un, par les terres des Séquanais (Franche-Comté), entre le Jura et le Rhône : c'était un défilé étroit, où un chariot pouvait à peine passer ; l'autre, plus court et plus étroit, par la Province romaine, du côté du pays des Allobroges. C'est ce dernier chemin qu'ils choisirent ; et ils se donnèrent rendez-vous sur la rive gauche du Rhône, le 5 avant les calendes d'avril (28 mars) de l'an de Rome 696 (59 avant J.-C.).

A cette nouvelle, César quitta Rome, et se rendit à grandes journées dans la Gaule ultérieure, fit lever des troupes et rompre le pont de Genève. Les Helvétiens députèrent vers lui les plus nobles d'entre eux pour dire qu'ils avaient l'intention de traverser la Province sans y commettre aucun dommage, et le prier d'y consentir. César était peu disposé à accueillir leur demande ; mais, pour laisser aux troupes qu'il avait commandées le temps de se réunir, il répondit qu'il y réfléchirait, en les renvoyant aux ides d'avril (15 avril). Dans cet intervalle, il employa la légion qu'il avait emmenée avec lui et les soldats qui lui arrivaient de la Province à élever depuis le lac Léman jusqu'au mont Jura, qui sépare la Séquanie de l'Helvétie, un rempart de dix-neuf mille pas (environ seize kilomètres) de longueur sur seize pieds de haut ; il y joignit un fossé et des postes fortifiés. Les députés revinrent au jour marqué : il leur dit que les usages du peuple romain lui défendaient d'accorder le passage à travers la Province, et que s'ils le tentaient, il les en empêcherait par la force. Déçus dans leur espérance, les Helvétiens essayèrent alors de passer le Rhône à gué ou sur des radeaux ; mais arrêtés par le rempart et les soldats romains, ils renoncèrent à cette entreprise. Il ne leur resta plus que le chemin par les terres des Séquanais, chemin si étroit, qu'ils ne pouvaient le traverser sans le consentement de ce peuple. Ils s'adressèrent donc au beau-frère de leur ancien chef Orgetorix, l'Éduen Dumnorix, « homme ambitieux et avide de changement », pour le prier d'employer son crédit auprès des Séquanais. Dumnorix réussit dans sa négociation, et obtint pour les Helvétiens le passage sur le territoire des Séquanais.

Avverti de ce qui se passait, César préposa son lieutenant T. Labienus (le même qui passa plus tard dans les rangs de Pompée) à la garde du retranchement, et retourna en toute hâte en Italie, pour y lever deux légions et en retirer trois de leurs quartiers d'hiver près d'Aquilée. Puis, à la tête de ces légions, il prend par les Alpes le plus court chemin, culbute les Cen-

trones, les Graiocéliens et les Caturiges (habitants de la Tarentaise, du mont Cenis et d'Embrun), qui voulaient lui barrer le passage, et arrive en sept journées d'Ocèle (Oneille), dernière place de la Province citérieure (Piémont), au territoire des Vocontiens (partie du Dauphiné), limite de la Province ultérieure ou Gaule Transalpine. De là il pénètre chez les Allobroges, puis chez les Séguasiens (habitants du Forez), premier peuple hors de la Province, au delà du Rhône (par rapport à l'Italie).

Déjà les Helvétiens avaient franchi les défilés du Jura à travers le pays des Séquanais, et ils ravageaient les terres des Éduens, amis des Romains. Trop faibles pour se défendre, les Éduens envoient demander du secours à César; au même instant, les Ambarres (habitants du Charolais), alliés des Éduens, l'informent que leurs campagnes sont dévastées, et qu'ils peuvent à peine défendre leurs villes; enfin, les Allobroges (Dauphinois) viennent se réfugier auprès de César, et déclarent qu'il ne leur reste que le sol de leurs champs (*sibi, præter agri solum, nihil esse reliquit*). Les trois quarts des Helvétiens avaient déjà passé la Saône (*Arar*), et allaient se diriger vers les Santones, peuple voisin de Toulouse, ville de la Province romaine. Aussitôt César part de son camp avec trois légions, et atteint ceux qui n'avaient pas encore passé le fleuve; il les disperse et en tue un grand nombre. Ils appartenaient au même canton ligurien qui jadis avait tué le consul L. Cassius et fait passer son armée sous le joug. Après ce combat, César fait jeter un pont sur la Saône, afin de poursuivre le reste des ennemis. Dans cette poursuite, où sa cavalerie essuya un échec, il fut abandonné par les Éduens, qui ne lui fournirent pas les subsistances demandées: Dumnorix, frère de Divitiacus, le *vergobret* (magistrat suprême) des Éduens, leur avait persuadé « de préférer la domination des Gaulois à celle des Romains, qui une fois vainqueurs de l'Helvétie les dépouilleraient eux-mêmes de la liberté (1) ». Ce même Dumnorix avait instruit les ennemis de tout ce qui se passait dans le camp des Romains, et avait été la principale cause de l'échec éprouvé. Grâce aux prières et aux larmes de Divitiacus, César pardonna au traître; mais dès ce moment il le fit garder à vue. A quelque distance de Bibracte (Autun), la capitale des Éduens, il livra aux Helvétiens une bataille sanglante: de trois cent soixante-huit mille hommes, cent dix seulement rentrèrent dans leur pays. « Il ordonna aux Helvétiens, aux Tulinges, aux Latobriges échappés du carnage, de retourner aux lieux d'où ils étaient partis. Comme ils n'avaient plus de vivres, et qu'ils ne devaient point trouver chez eux de subsistances, il chargea les Allobroges de leur fournir du blé; puis il enjoignit aux Helvétiens de relever leurs villes et leurs bourgs

(1) *Bell. Gall.*, I, 17.

qu'ils avaient incendiés au moment de leur départ (1) ». On trouva dans leur camp des registres écrits en lettres grecques: ils contenaient les noms des émigrants, le nombre des hommes en état de porter les armes, celui des vieillards, des femmes et des enfants.

A la nouvelle de la défaite des Helvétiens, des députés de presque toute la Gaule vinrent féliciter César. Puis, après s'être consultés en assemblée générale, ils lui demandèrent un entretien particulier, qui intéressait leur sûreté. Ayant obtenu audience, ils se jetèrent à ses pieds tout en larmes, et imploraient le plus grand secret, tout en réclamant sa bienveillance pour l'objet de la demande qu'ils allaient lui soumettre. « Car, ajoutaient-ils, si leur démarche était connue, ils devaient s'attendre aux plus affreux tourments. » L'Éduen Divitiacus prit alors la parole, et dit « que la Gaule se divisait en deux partis, dont l'un avait pour chef les Éduens et l'autre les Arvernes. Après une lutte prolongée pour la suprématie, les Arvernes, d'accord avec les Séquanais, avaient appelé les Germains, dont d'abord quinze mille passèrent le Rhin. Ceux-ci, réjouis de la fertilité du sol de la Gaule et de ses richesses, en firent venir d'autres; et il s'en trouve maintenant cent vingt mille dans la Gaule. Les Éduens et leurs alliés ont plus d'une fois essayé de les combattre; mais ils ont succombé, et dans leurs défaites ils ont perdu toute leur noblesse, tous leurs sénateurs, tous leurs chevaliers; puis ils ont dû donner en otage aux Séquanais l'élite de leurs citoyens, et s'engager par serment à ne jamais implorer le secours du peuple romain. Mais les Séquanais, alliés des vainqueurs, sont encore plus malheureux que les Éduens vaincus: Arioviste, roi des Germains, s'est établi sur leurs frontières, a pris le tiers de leur territoire, et maintenant il leur ordonne de céder un autre tiers à vingt-quatre mille Harudes, qui depuis peu de mois sont venus le joindre, et demandent à s'établir. Dans peu d'années, tous les Germains, attirés par la fertilité du sol de la Gaule, auront passé le Rhin; et si César refuse son secours, il ne restera plus aux Gaulois qu'à abandonner leur pays, à l'exemple des Helvétiens, et à chercher loin des Germains d'autres demeures. »

Après le discours de Divitiacus, tous les assistants fondirent en larmes, implorant le secours de César; les députés séquanais seuls s'abstinrent d'en faire autant: Tristes et abattus, ils regardaient le sol. César, étonné, leur en demanda la cause. Ils ne répondent pas, et gardent un morne silence. Il réitéra sa demande, sans pouvoir tirer un mot de leur bouche. Alors Divitiacus reprend la parole: « Tel est, dit-il, le triste sort des Séquanais, qu'ils n'osent même pas se plaindre en secret ni réclamer un appui, tremblant au seul nom d'Arioviste absent, comme s'il était devant leurs yeux. » César releva le cou-

(1) *Ibid.*, 29.

rage des Gaulois, et se dirigea vers Vesontio (Besançon), où se tenait le camp d'Arioviste. Après quelques pourparlers, où le roi des Germains montrait beaucoup d'arrogance, les deux armées se rapprochèrent. La grande taille des Germains, leur aspect terrible et menaçant épouvanta les soldats de César : « Les uns, sous divers prétextes, demandaient à se retirer; d'autres, retenus par la honte, ne restaient que pour n'être point soupçonnés de faiblesse, mais ils ne pouvaient composer leur visage ni retenir leurs larmes; tous faisaient leur testament (1). » A la vue de cette consternation générale, César harangua ses soldats, et finit par leur dire « que s'ils refusaient de suivre leur général, il répondra de la dixième légion, qu'avec elle seule il se précipitera sur l'ennemi, et qu'elle sera sa cohorte prétorienne ». Ces paroles excitèrent une vive émulation : les Germains furent défaits dans une sanglante bataille, rejetés au delà du Rhin, et Arioviste (voy. ce nom) parvint à peine à se sauver sur un esquif (58 avant J.-C.). Après cette éclatante victoire, César mit son armée en quartiers d'hiver chez les Séquanais, et il alla lui-même dans la Gaule Citerieure tenir les assemblées.

Cependant les Gaulois, ainsi délivrés du joug des Germains, se montrèrent ingrats; car dans toutes les campagnes successives César eut sans cesse à se défendre contre des tribus qui, à peine soumises, se soulevaient dès qu'il s'en était éloigné. Du Rhin à l'Armorique, de la Province à la Belgique, ce n'était partout qu'attaques imprévues, embûches et conspirations. César fit face à tous les assaillants avec cette célérité prodigieuse qui plus tard surprit tous les citoyens de Rome, après son passage du Rubicon. Si tous ces peuples barbares, qui ont beaucoup d'analogie avec les aborigènes de l'Amérique du Nord, s'étaient plus tôt réunis sous un seul chef, comme ils le firent à Gergovie (Bourges), et à Alesia (Alise), sous la conduite de Vercingétorix (voy. ce nom), ils auraient pu réussir à se défaire des Romains. — Le caractère inconstant et mobile des Gaulois avait d'abord frappé César, et, chose curieuse, il traite ce caractère de véritable *infirmité* morale (*infirmas*). Il y revient dans plusieurs passages de ses Commentaires (2). « Sachant (c'est César lui-même qui parle) combien les Gaulois changent facilement de résolutions (*quod sunt in consiliis capiendis mobiles*), et combien ils sont

(1) *Bell. Gall.*, I, 30.

(2) *Bell. Gall.*, IV, 8. Comparez lib. II, 1 : *Mobilitate et levitate animi novis imperiis studebant.* — Lib. III, 8 : *Sunt Gallorum subita et repentina consilia.* — *Ibid.*, 10 : *Intelligebat omnes fere Gallos novis rebus studere et ad bellum mobilitate celeriterque excitari, omnes autem homines natura libertati studere et conditionem servitutis odisse.* — Lib. III, 19 : *Num, ut ad bella Gallorum alacris ac promptis est animus, sic molli ac minime resistens ad calamitates perferendus mens eorum est.* C'est exactement ce que l'empereur Napoléon disait des Français : « ils sont prompts et irrésistibles dans l'attaque, mais ne supportent pas facilement les revers. » — Lib. IV, 19 : *Cognita Gallorum infirmitate. Il appelait infirmité la mobilité et l'inconstance de l'esprit gaulois.*

d'ordinaire avides de choses nouvelles (*novis plerumque rebus student*), il ne crut pas devoir se fier à leur infirmité de caractère (*infirmatatem Gallorum veritus*). » César écrivit pour la postérité : les descendants des Gaulois, malgré leur mélange avec d'autres races, peuvent encore aujourd'hui ratifier le jugement du grand Romain.

Nous n'entrerons pas ici dans tous les détails des campagnes (depuis l'an 58 jusqu'à l'an 49 avant J.-C.), où César combattit et subjuguait successivement les Rémois, les Sénonais, les patrons des Parisiens, chez lesquels Labienus (voy. ce nom) parut le premier avec une armée romaine, les Bellovaques (habitants du Beauvoisis), les Atrébates (Artésiens), les Nerviens (pays de Hainaut), chez lesquels César faillit périr avec toute son armée, et qui furent exterminés (1), les Ambiens (Picards), les Ménapiens (pays de Clèves), les Éburons (Liégeois), les Trévires, chez lesquels César perdit deux légions, par l'imprévoyance de ses lieutenants et par la ruse d'Ambiorix et d'Indutiomarus (voy. ces noms), les Turons (Tourangeaux), les Lexoviens (pays de Lisieux), les Armoricaux (Bretons), etc., peuples jusque alors inconnus aux Romains, et très-jaloux de leur indépendance. Le premier il mit le pied sur le sol de la Germanie, après avoir jeté sur le Rhin un pont, dont il donne une description minutieuse, pour montrer sans doute que le conquérant de la Gaule était aussi un habile ingénieur. Il fit reculer les Ubiens et les Suèves devant les aigles romaines, et traça avant Tacite, d'une main de maître, les mœurs et les institutions des Germains, en parallèle avec celles des Gaulois (2). Enfin, par sa descente en Angleterre il ouvrit le premier la voie de la conquête de la Grande-Bretagne (3).

Durant le cours de ses brillantes campagnes, César avait perdu successivement sa mère, sa fille Julie, femme de Pompée (en septembre 54) (4), et son petit-fils. Mais dans Rome les affaires avaient pris une tournure favorable à ses desseins. La mort de Crassus, qui avait péri, en 53 avant J.-C., chez les Parthes avec presque toute son armée, avait laissé César et Pompée seuls à la tête de l'État. Pompée, qui avait jusque ici en

(1) Les Nerviens avaient fait irruption dans le camp romain, et avaient déjà mis une partie de l'armée en déroute. La plupart des centurions de la dixième légion étaient tués. Dans cette position critique, César saisit le bouclier d'un soldat, s'avance à la première ligne, appelle les centurions par leur nom (*centurionibus nominatim appellatis*), encourage les soldats, fait porter en avant les enseignes et ouvrir les rangs, pour mieux combattre à l'épée. Tout cela fut l'affaire d'un instant. — *Bell. Gall.*, I, 25.

(2) *Bell. Gall.*, VI, 13-20.

(3) Florus *Hist. Rom.*, III, II, a donné un aperçu rapide et brillant de la guerre des Gaules.

(4) Après la mort de Julie, César proposa à Pompée un mariage avec sa nièce Octavie, femme de C. Marcellus, et sœur de l'empereur Auguste, tandis que lui-même épouserait la fille de Pompée, fiancée de Faustus Sylla; mais ce projet de double mariage ne se réalisa point : on ignore pour quels motifs.

quelque sorte prêté la main à l'élévation de son rival, ne pouvait d'abord s'imaginer que César oserait disputer la suprématie au vainqueur de Mithridate. Cependant les exploits du conquérant de la Gaule étaient dans la bouche de tout le peuple de Rome, et Pompée commençait à s'apercevoir avec chagrin qu'on laissait un peu sa gloire dans l'ombre. Les deux rivaux n'en vinrent pas encore alors à une rupture ouverte; mais il ne fallait qu'une occasion pour faire éclater la discorde; et cette occasion ne tarda pas à se présenter.

La scission entre Milon et P. Clodius (*voy.* ces noms) et le meurtre de ce dernier (52 avant J.-C.) avaient mis l'anarchie dans Rome, et le sénat, qui était d'avis de ne créer qu'un consul, désignait nommément Pompée. Les tribuns du peuple lui destinaient César pour collègue; mais, ne voulant pas quitter les Gaules avant d'avoir terminé la guerre, il s'entendit avec eux pour qu'ils lui fissent obtenir du peuple la permission de briguer, quoique absent, son second consulat (pour l'an 48 avant J.-C.). On lui accorda ce privilège par un plébiscite. César en témoigna sa reconnaissance en faisant, par ses émissaires, distribuer de l'argent au peuple, donner des festins et des jeux de gladiateurs. « Sa libéralité, dit Suétone, s'étendait jusque sur les affranchis et les esclaves, selon ce qu'ils avaient de crédit sur l'esprit de leur maître ou de leur patron. Les accusés, les citoyens perdus de dettes, la jeunesse prodigue, ne trouvaient qu'en lui un refuge assuré, à moins que les accusations ne fussent trop graves, la ruine trop complète, les désordres trop grands, pour qu'il pût y remédier : à ceux-là il disait ouvertement « qu'il leur fallait la guerre civile »...

On commençait à entrevoir avec terreur le but de tant d'entreprises, lorsque le consul M. Claudius Marcellus publia un édit par lequel, après avoir annoncé qu'il s'agissait du salut de la république, il proposa au sénat de donner un successeur à César avant l'expiration de son commandement, et de licencier l'armée victorieuse. Il demanda aussi que dans les prochains comices on ne tint pas compte de César absent, puisque Pompée lui-même avait abrogé le plébiscite rendu en faveur de son rival (1). En effet, dans une loi que Pompée venait de porter sur les droits des magistrats, et au chapitre où il interdisait aux absents la brigade du consulat, il avait à dessain oublié d'excepter César, et lorsqu'il se présenta pour y faire la correction indiquée, la loi était déjà gravée sur l'airain et déposée dans le trésor. Non content d'enlever à César son commandement et son privilège, C. Marcellus proposa, sur une motion de Vatinius, de retirer à la colonie que César avait fondée à Néocomie (*Novum comum*) le droit de cité romaine, comme étant le résultat de la violation des lois. On fit

(1) Suétone, 37.

tout pour irriter César. Ainsi, Marcellus fit battre de verges un sénateur néocomien qui se trouvait à Rome, et lui dit que, n'étant pas citoyen romain, il lui imprimait cette marque d'ignominie pour la montrer à son patron (1).

César opposa à Marcellus tantôt les tribuns, tantôt Servius Sulpicius, l'autre consul. Enfin, le sénat porta un décret d'après lequel les consuls de l'année suivante (50 avant J.-C.) consulteraient au 1^{er} mars le sénat sur les décisions à prendre relativement aux provinces consulaires. Le commandement de César devait expirer dans un an (à la fin de 49); et on se flattait que d'ici là Pompée aurait pris des mesures efficaces contre César. Les consuls futurs étaient L. Aemilius Paulus et C. Claudius Marcellus; ceux-ci et le puissant tribun C. Curion passaient pour être les partisans les plus dévoués de Pompée et du sénat. César cependant parvint, au prix d'immenses largesses, à détacher du parti pompéien C. Curion et E. Paullus; en même temps, il fit répandre des sommes considérables parmi les principaux citoyens de Rome. L'année se passa ainsi sans que le sénat prit aucune décision. Pompée et le sénat continuaient d'entretenir la crainte que César ne fût élu consul pendant qu'il était encore à la tête de son armée. Il fut enfin décrété, sur la proposition de C. Marcellus, que César déposerait son commandement le 13 novembre (à la fin de l'année 50).

Ce décret était d'abord illégal, parce que le tribun Curion y avait opposé son *veto*; puis il était injuste, parce que le gouvernement des Gaules avait encore un an à courir. César eut donc raison de ne point obtempérer à l'ordre du sénat. D'ailleurs, on disait ouvertement dans Rome que s'il y revenait sans caractère public, on le forcerait, comme Milon, à se défendre devant des juges entourés de soldats armés; et en effet, Pompée se tenait avec plusieurs légions aux portes de la ville. Enfin, de son côté, Caton déclarait avec serment qu'il n'aurait de repos avant qu'il fût parvenu à le faire condamner en justice.

Sur ces entrefaites, César s'était rendu dans la Gaule Cisalpine, au printemps de l'an 50 avant J.-C. Il y fut partout accueilli avec les plus vifs témoignages d'enthousiasme. Mais il ne s'y arrêta que peu de temps, et retourna dans la Gaule Transalpine, pour y passer en revue toute son armée et donner des récompenses aux plus braves de ses soldats.

Sous le prétexte de faire la guerre aux Parthes, le sénat avait ordonné que César et Pompée fourniraient chacun une légion à l'armée d'Orient. Pompée redemanda, pour cette destination apparente, la légion qu'il avait envoyée, en 53, comme renfort à César. Mais ce dernier devant ensuite lui-même fournir son contingent, on lui enlevait par le fait deux légions, dont l'emploi n'était pas d'ailleurs très-nettement dé-

(1) Plutarque, 82.

terminé. Néanmoins, ne voulant pas encore rompre avec le sénat, il envoya les deux légions demandées, après avoir comblé de présents chacun des soldats (1). A leur arrivée, ces légions, loin d'être envoyées en Orient, reçurent l'ordre d'hiverner à Capoue.

Après le départ des deux légions, César mit le reste de ses troupes en cantonnement, quatre légions chez les Belges et quatre chez les Éduens; puis il alla lui-même établir ses quartiers d'hiver à Ravenne, dernière ville de sa province sur les frontières de l'Italie, et attendit les événements. Ce fut là que le tribun C. Curion vint l'informer exactement de l'état des affaires à Rome.

Se montrant toujours disposé à entrer en négociation avec le parti aristocratique, César envoya Curion avec une lettre pour le sénat. Dans cette lettre il offrait de résigner son commandement, à la condition que Pompée en ferait autant de son côté : « devenus ainsi l'un et l'autre simples particuliers, ils attendraient les honneurs que leurs concitoyens voudraient leur décerner; mais lui ôter son armée et laisser à Pompée la sienne, c'était, en accusant l'un d'aspirer à la tyrannie, donner à l'autre la facilité d'y parvenir (2) ». Rien de plus juste : Pompée avait pour sa part beaucoup contribué à semer la corruption et la discorde à Rome, dans le but de se faire décerner la dictature par le sénat, son complice (3); puis il faisait administrer par ses lieutenants l'Espagne et l'Afrique, qui lui étaient échues après son consulat, et il avait fait renouveler pour cinq ans son gouvernement; enfin, non content d'y entretenir des troupes aux dé-

pens du trésor public (1), il retenait, contrairement à la constitution de la république, dans le voisinage de Rome une armée qui aurait dû être envoyée contre les Parthes.

Il fallut l'intervention des tribuns du peuple pour qu'on obtint dans le sénat la lecture publique de la lettre de César. Les consuls demandèrent d'abord si l'on était d'avis que Pompée renvoyât ses troupes; puis, si on voulait que César licenciât les siennes. Il y eut très-peu de voix pour le premier avis, et le second les réunit presque toutes. Mais aussitôt le tribun du peuple Marc-Antoine renouvela la proposition que tous deux déposeraient à la fois leur commandement. Le tumulte que provoqua le beau-père de Pompée, Scipion, traitant César d'ennemi public, et les clameurs du consul Lentulus, qui criait que contre un brigand il fallait des armes et non des décrets, firent rompre l'assemblée. Les citoyens, épouvantés de cette dissension, prirent des habits de deuil.

César fit parvenir au sénat une nouvelle lettre, encore plus modérée que la première : il offrait de tout abandonner, à condition qu'on lui laisserait le gouvernement de la Gaule Cisalpine et celui de l'Illyrie, avec deux légions, jusqu'à ce qu'il eût obtenu un second consulat (2). Mais les ennemis de César ne voulurent se prêter à aucun accommodement; et, au milieu d'un effroyable tumulte, le sénat déclara la patrie en danger, en rendant ce fameux décret : « Que les consuls, les préteurs, les tribuns du peuple, et les consulaires qui sont près de Rome, veillent à ce que la république n'en reçoive aucun dommage (3). » — Ce fut la déclaration de la guerre civile. Les tribuns du peuple Marc-Antoine et Q. Cassius opposèrent leur veto au décret du sénat; mais leur antique droit d'opposition fut annulé. Les tribuns eux-mêmes furent chassés du sénat; ils s'enfuirent de la ville, et se rendirent en toute hâte auprès de César.

« César (c'est lui-même qui parle) était alors à Ravenne, où il attendait une réponse à ses offres si modérées, si toutefois les hommes peuvent s'entendre équitablement et avec calme (*si qua hominum æquitate res ad otium ducti potest*) (4). »

Savoir profiter à temps des fautes d'autrui, c'est le secret des grands hommes. César le possédait à merveille : suivant la maxime qu'il faut agir vigoureusement après mûre réflexion (*priusquam incipias consulto, at ubi consulueris mature facto opus est*), il n'hésita plus; le calme qu'il avait montré jusque alors devait être celui qui précède l'orage.

Sur-le-champ il réunit ses soldats, leur exposa

(1) Les dépenses de ces troupes montaient chaque année à mille talents (environ cinq millions de francs.)

(2) Plutarque, 88.

(3) *Dent operam consules, prætores, tribuni plebis, quique consulares sunt ad urbem, ne quid respublica detrimenti capiat.*

(4) *Bell. civ.*, I, 2.

(1) Selon Plutarque (88) il avait donné à chaque soldat 240 drachmes (environ 228 francs). Ce même historien ajoute que les officiers qui ramènèrent ces légions à Pompée lui firent croire, en faisant sa vanité, que les soldats ne demandaient pas mieux que d'abandonner César, qui leur était devenu odieux à cause des fatigues dont il les accablait. « Ces propos enflèrent tellement l'orgueil de Pompée, qu'il négligea de faire des levées, croyant n'avoir rien à craindre d'un ennemi tel que César. »

(2) Plutarque, (84) : « Curion, qui faisait ces offres au peuple au nom de César, fut singulièrement applaudi; et quand il sortit de l'assemblée, on lui jeta des couronnes de fleurs, comme à un athlète victorieux. »

(3) « Ceux qui briguaient alors les charges dressaient des tables de banque au milieu de la place publique, achetaient sans honte les suffrages des citoyens, qui, après les avoir vendus, descendaient au Champ de Mars, non pour donner simplement leurs voix à celui qui les avait achetées, mais pour soutenir sa brigade à coups d'épée, de traits et de fronde. Souvent on ne sortait de l'assemblée qu'après avoir souillé la tribune de sang et de meurtre; et la ville, plongée dans l'anarchie, ressemblait à un vaisseau sans gouvernail, battu par la tempête. Tout ce qu'il y avait de gens raisonnables auraient regardé comme un grand bonheur que cet état si violent de démeance et d'agitation n'amenât pas un plus grand mal que la monarchie. Plusieurs même osaient dire ouvertement « que la puissance d'un seul était l'unique remède aux maux de la république, et que ce remède il fallait le recevoir du médecin le plus doux, ce qui désignait clairement Pompée. Celui-ci affectait dans ses discours de refuser le pouvoir absolu; mais toutes ses actions tendaient à se faire nommer dictateur. » Plutarque, 81.

en quelques mots ses griefs, et surtout la violation des droits du peuple dans la personne de ses tribuns, droits qui formaient une des bases de la constitution de la république, et que Sylla lui-même avait respectés. Après leur avoir ainsi fait comprendre qu'il allait marcher contre des factieux, il se dirigea vers Arminium (Rimini), et franchit le Rubicon (Pisatello), petite rivière qui formait l'extrême limite de sa province (1).

César n'avait avec lui qu'une seule légion, composée de cinq mille hommes d'infanterie et trois cents chevaux ; il attendait les autres de la Gaule Transalpine. Il s'empara aussitôt d'Arminium, port de l'Adriatique ; puis il se porta avec une rapidité merveilleuse le long de la côte : Aretium (Arezzo), Pisaurum (Pesaro), Fanum (Fano), Ancône, Iguvium (Gubio) et Auximum (Osimo), lui ouvrirent leurs portes. On aurait dit la foudre tombée du ciel. « Ce n'est pas seulement, dit Plutarque, des hommes et des femmes qu'on voyait courir éperdus dans toute l'Italie ; les villes elles-mêmes semblaient être arrachées de leurs fondements pour prendre la fuite et se transporter d'un lieu dans un autre ; Rome se trouva comme inondée d'un déluge de peuples qui s'y réfugiaient de tous les environs ; et dans une agitation, dans une tempête si violente, il n'était plus possible à aucun magistrat de contenir la multitude par la raison ni par l'autorité ; elle fut sur le point de se détruire par ses propres mains. Ce n'était partout que des passions contraires et des mouvements convulsifs ; ceux même qui applaudissaient à l'entreprise de César ne pouvaient conserver le calme : ils insultaient les gens affligés, et les menaçaient de l'avenir. Quant à Pompée, on l'accablait de reproches : il était puni avec justice, lui disaient les uns, d'avoir agrandi César contre lui-même et contre la république ; les autres l'accusaient d'avoir rejeté les conditions raisonnables proposées par César, et de l'avoir livré aux outrages de Lentulus. Favonius l'engageait ironiquement de frapper enfin du pied la terre : parce qu'un jour Pompée avait déclaré aux sénateurs qu'ils ne devaient s'embarasser de rien, ni s'inquiéter des préparatifs de la guerre ; que dès que César se serait mis en marche, il n'aurait qu'à frapper la terre du pied pour en faire sortir des légions (2). » — Pompée était supérieur à César par le nombre

(1) César ne dit absolument rien du passage du Rubicon, ni de cette exclamation si connue, et quelque peu théâtrale : *alea facta est* (le sort en est jeté). C'est probablement une invention de ces historiens-poètes qui fleurissent en tous temps. — Ensuite, César n'avait pas besoin, comme le raconte Suétone, d'un prodige pour se décider à passer le Rubicon : « Un homme d'une taille et d'une beauté remarquables apparut tout à coup, assis à peu de distance et jouant du chalumeau. Des bergers et quelques soldats des postes voisins accoururent pour l'entendre. César saisit l'instrument de l'inconnu, s'élança vers le fleuve, et, tirant d'énergiques accents de cette trompette improvisée, il se dirigea vers l'autre rive. « Allons, dit-il, où nous appellent la voix des dieux et l'injustice de nos ennemis : que le sort en soit jeté ! » (Suétone, 32).

(2) Plutarque, 28 et 29.

de ses troupes ; mais il n'était plus maître de lui-même : les fausses nouvelles qu'on lui apportait, les terreurs qu'on ne cessait de lui inspirer, l'entraînèrent dans le torrent de la fuite générale. Il abandonna Rome, en ordonnant aux consuls et au sénat de le suivre.

Ce qui rend ici César digne de l'admiration de tous les siècles, c'est que, dans sa marche victorieuse, il évita avec un soin religieux de verser le sang des citoyens romains. Dans plus d'une rencontre, il fallut toute l'énergie, tout l'ascendant du conquérant des Gaules pour contenir l'ardeur de ses vétérans, impatientes de se mesurer avec les soldats de Pompée. Voilà, selon nous, la véritable grandeur de César, grandeur unique peut-être dans les fastes sanglants de l'humanité. Ce sont les partisans de Pompée qui firent les premiers couler le sang ; et ce sang même honore César, car ce fut sa défaite à Dyrrachium.

Corfinium (Santo-Perino) fut la première ville qui lui offrit quelque résistance. Elle était défendue par Domitius Ahenobarbus, le même qui devait succéder à César dans le gouvernement des Gaules. N'étant pas secouru par Pompée, il rendit la place, et tomba lui-même avec plusieurs sénateurs entre les mains de César. Parmi ces derniers se trouvait Lentulus Spinther, un des plus acharnés ennemis de César. Comme il avait tout lieu de redouter la colère du vainqueur, il le supplia humblement de lui conserver la vie. César l'interrompit, en lui disant « qu'il n'a point quitté sa province pour faire du mal, mais pour rétablir les tribuns dans leur dignité et pour rendre la liberté au peuple opprimé par une poignée de factieux (*ut populum Romanum, paucorum factione oppressum, in libertatem vindicaret*) (1) ». Puis le vainqueur les remit tous généreusement en liberté, et ayant réuni à sa petite armée la garnison de Corfinium, il se mit aussitôt à la poursuite de Pompée (2). Celui-ci avait déjà résolu de passer en Grèce. Retiré à Brundisium (Brindes), il fit d'abord partir les consuls pour Dyrrachium (Durazzo) avec des troupes, et y passa ensuite lui-même après l'arrivée de César devant Brindes (17 mars 49 avant J.-C.). César renonça à le poursuivre : il manquait de vaisseaux ; puis il voulait, disait-il, battre d'abord une armée sans chef, puis un chef sans armée. Soixante jours avaient suffi pour le rendre maître de toute l'Italie, sans verser une goutte de sang. En se rendant en Espagne pour y combattre les lieutenants de Pompée, il passa par Rome, où il se munit des sommes nécessaires pour la continuation de la guerre. Il confia au préteur Lepidus la garde de Rome, laissant

(1) *Bell. civ.*, I, 22.

(2) Quand Domitius, les sénateurs et chevaliers furent en sa présence, César les garantit des insultes et des reproches de ses soldats, se plaignit en peu de mots de l'ingratitude dont la plupart d'entre eux avaient payé ses bienfaits, et les renvoya tous sans leur faire aucun mal (*dimittit omnes incolumes*). *Bell. civ.*, I, 23.

Marc-Antoine à la tête des troupes de l'Italie, chargée Curion de chasser Caton de la Sicile, Q. Valerius d'occuper la Sardaigne, et C. Antonius l'Illyrie. Après avoir pris ces dispositions, César quitta Rome vers le milieu d'avril pour se rendre dans la Gaule, où Marseille refusa de lui ouvrir ses portes. Il investit sur-le-champ cette ville; mais n'ayant pu la prendre d'assaut, il ordonna à C. Trebonius et D. Brutus de continuer le siège, et se rendit en Espagne, où sa présence était plus nécessaire.

L'Espagne, échue à Pompée, était occupée par sept légions : cinq sous les ordres de L. Afranius et de M. Petreius, et deux sous les ordres de Terentius Varron, dans la Guaditane. A l'approche de César, Afranius et Petreius réunirent leurs forces, et prirent position près d'Ilerda (Lérida), ville de la Catalogne. Il faut lire les détails stratégiques de cette campagne dans le premier livre du *Bellum civile*. Après avoir essuyé d'abord quelques revers, il réduisit les deux lieutenants de Pompée à la nécessité de se rendre. Les camps des deux armées étaient si rapprochés, que les soldats pouvaient s'entretenir et se visiter réciproquement. « Les soldats d'Afranius et de Petreius profitèrent de l'absence momentanée de leurs généraux pour s'entretenir librement avec les soldats de César.... D'abord c'étaient de tous côtés des actions de grâces : ils nous remerciaient de les avoir épargnés ; puis ils regrettaient de n'avoir pas eu plus tôt recours à la clémence de César. Enfin, sur l'assurance que César épargnerait leurs généraux, Afranius et Petreius, ils s'engageaient à passer aussitôt dans le camp de César avec leurs enseignes.... Ce n'était partout qu'allégresse et félicitations : on se réjouissait d'avoir terminé une si grande affaire sans effusion de sang, et chacun applaudissait à la conduite de César. » (*Bell. civ.*, II, 74). Suivant sa promesse, César renvoya libres Afranius et Petreius; quant à leurs troupes, une partie se débanda, et le reste suivit la fortune de César. Ce fut maintenant le tour de Varron. Celui-ci n'essaya pas même de résister, et se rendit à César dès son arrivée à Corduba (Cordoue). Ainsi en quarante jours toute l'Espagne fut soumise.

Dans cet intervalle, les succès de César furent en partie contre-balançés par les revers de ses lieutenants : après l'occupation de la Sicile, Curion était passé en Afrique, où se trouvait le parti pompéien. Il fut défait, et perdit la vie dans une bataille contre Juba, roi de Mauritanie, qui soutenait Atius Varus, lieutenant de Pompée. C. Antonius échoua en Illyrie; ses troupes furent battues, et lui-même devint prisonnier.

Après la soumission de l'Espagne, César revint dans la Gaule. Marseille ne s'était pas encore rendu; mais le siège avait été poussé avec beaucoup de vigueur, et la ville demanda à capituler dès qu'elle apprit l'arrivée de César. Au même moment César reçut la nouvelle qu'il venait, en vertu d'une loi spéciale, d'être élevé à la dicta-

ture par le préteur Lepidus : le sénat, qui depuis le passage du Rubicon s'était lui-même débarrassé de frayeur, n'avait pas été consulté. César rentra donc dans Rome, non comme simple proconsul, mais comme dictateur. Il ne garda ce titre que onze jours : il l'abdiqua, après avoir tenu les comices où il fut élu consul pour l'année prochaine, avec Servilius Isauricus. Mais ces onze jours ne furent pas employés à de vains apparats : il trouva le temps de faire plusieurs lois importantes, entre autres sur les garanties réciproques du débiteur et du créancier; il révoqua les décrets de Pompée qui avaient frappé injustement plusieurs citoyens, il rétablit dans la jouissance de leurs droits les descendants des proscrits de Sylla, et conféra le droit de cité aux Transpadans (habitants d'au delà du Pô), pour les récompenser de leur fidélité.

Après avoir déposé la dictature, César passa (en décembre 49) à Brindes : il y avait donné rendez-vous à ses soldats, qui avaient beaucoup souffert, tant de la guerre d'Espagne que des maladies d'automne dans le midi de l'Italie.

Cependant Pompée n'était pas resté oisif : il avait employé tout l'été à lever des troupes en Grèce, en Égypte, enfin dans tout l'Orient, l'ancien théâtre de ses succès, et il était parvenu à mettre sur pied une armée de neuf légions, sans compter les auxiliaires d'infanterie et de cavalerie. Quoiqu'on ne sache pas exactement le nombre d'hommes dont se composait chaque légion, l'armée de Pompée était certainement de beaucoup supérieure à celle de César. Pompée était, en outre, maître de toute la mer; le commandant de sa flotte, Bibulus, ne s'imaginant pas que César, privé de vaisseaux, pût venir aborder en Grèce dans la saison de l'hiver, avait fait rentrer toutes ses croisières. Pompée aurait dû cependant mieux connaître son adversaire. César réunit à la hâte tout ce qu'il avait pu trouver de barques et de radeaux, y fit monter une partie de ses troupes, quitta le port de Brindes, et vint le lendemain (4 janvier 48) débarquer sur la côte de l'Épire avec sept légions, réduites à quinze mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux. Il envoya aussitôt les navires pour transporter les autres légions. Mais le commandant de la flotte de Pompée avait été averti : il captura la plupart des navires, et en fit massacrer l'équipage. Une surveillance sévère, établie le long de la côte, obligea César de laisser pour lors le reste de son armée à Brindes (1).

Ainsi coupé de sa réserve, et de tous côtés environné d'ennemis, César se trouvait dans une situation critique. Mais il comptait sur ses soldats, qui l'auraient suivi jusqu'au bout du monde, et il prit hardiment l'offensive. Il s'empara d'abord d'Oricum et d'Apollonia; puis il

(1) Ce fut pendant la tentative qu'il fit pour ramener le reste de son armée, qu'il dit au pilote épouvanté d'une tempête : « Ne crains rien, tu conduis César et sa fortune. » Plutarque, 44.

se dirigea, à marches forcées, vers le nord, espérant surprendre Dyrrachium, où Pompée avait déposé ses approvisionnements. Mais celui-ci atteignit cette ville avant César, et les deux armées établirent leurs camps en face l'un de l'autre : Pompée sur la rive droite et son adversaire sur la rive gauche de l'Apsus. C'est là que le reste des troupes laissé à Brindes lui fut amené par Marc-Antoine et Fusius Calenas. Dans cet intervalle, Pompée avait occupé une colline dans le voisinage de Dyrrachium, évitant tout engagement sérieux avec les vétérans de son rival. César résolut alors de le bloquer et d'entourer la colline d'une ligne de circonvallation. Malheureusement ses troupes étaient dépourvues de vivres, et celles de Pompée étaient dans l'abondance : Il faut entendre César lui-même raconter ce que ses soldats souffraient de la disette (1) : ils étaient réduits à se nourrir d'une espèce de racine appelée *chara* (2) « Ils en faisaient une sorte de pain ; et dans les entretiens qu'ils avaient avec les soldats de Pompée, quand ceux-ci les raillaient sur la disette où nous étions, les nôtres s'amusaient à leur jeter de ces pains pour diminuer leur courage (3). »

Les vétérans de César paraissaient des bêtes féroces aux jeunes patriciens du camp de Pompée. Sans cesse harcelés dans leurs travaux de circonvallation, il fallait toute la puissance fascinatrice de leur général pour les retenir du combat. César, dans cette extrémité même, ne voulait pas commencer le premier à répandre le sang des citoyens romains. Cependant deux chefs gaulois, qu'il avait comblés de bienfaits, passèrent dans les rangs de Pompée. « Ces deux transfuges connaissaient les parties des retranchements de César qui n'étaient pas achevés ; ils avaient observé la distance des postes, le plus ou le moins de vigilance des troupes, suivant le caractère et le zèle de ceux qui les commandaient : ils firent part de tout cela à Pompée (4). » Ce fut la principale cause de l'échec que César éprouva à Dyrrachium : il perdit, dans une effroyable mêlée, environ mille hommes, trente-deux tribuns militaires ou centurions et trente-deux enseignes. Le transfuge Labienus fit, en les insultant, égorgar publiquement les prisonniers, ses anciens camarades, dont la plupart avaient fait avec lui les campagnes de la Gaule.

Les soldats de César ressentirent une si vive douleur de leur défaite, qu'ils demandaient, en punition, d'être décimés. César les consola : il prit sa revanche dans la plaine de Pharsale. Changeant son plan de campagne, il retira toutes les

garnisons, concentra ses forces, fit à l'entrée de la nuit partir tout son bagage vers Apollonia, et ne tarda pas à le suivre avec son armée, gagnant ainsi l'avance de près d'une journée sur l'armée ennemie. Après avoir déposé ses blessés à Apollonia et Oricum, il fit jonction avec son lieutenant Domitius, qui faillit être coupé de l'armée principale, et se dirigea, par l'Épire et l'Acarnanie, vers Larisse en Thessalie. Pendant cette marche, il prit d'assaut la ville de Gomphi, où il trouva des vivres ; Metropolis lui ouvrit ses portes sans résistance. Peu de jours après, Pompée entra aussi en Thessalie, où il rejoignit son lieutenant Scipion. Cette fois la rencontre fut décisive. Dans le camp de Pompée on ne doutait pas de la victoire : on s'y disputait déjà les récompenses ; on désignait « les consuls pour les années suivantes ; quelques-uns se partageaient d'avance les biens des partisans de César... Tous ne parlaient que de leurs honneurs futurs ou de leurs vengeances privées ; et, au lieu de songer aux moyens de vaincre, ils ne pensaient qu'à la manière dont ils useraient de la victoire (1). »

Il faut lire dans les Commentaires sur la guerre civile les détails de la bataille de Pharsale. Pompée avait 45,000 hommes d'infanterie et 7,000 chevaux. César n'avait que la moitié de ces forces : 22,000 hommes d'infanterie et 1,000 chevaux. Par un mouvement de retraite, il fit sortir l'armée pompéienne hors de son camp, dans un lieu désavantageux : c'était le moment qu'il attendait pour donner enfin le signal, si ardemment désiré, du combat. Le choc fut violent ; les premiers javelots lancés, on s'attaqua des deux côtés à l'épée. Pompée détacha aussitôt sa cavalerie pour envelopper l'aile droite de l'ennemi. César avait prévu cette manœuvre : il fit lui-même avancer la quatrième ligne. Cette ligne, qui devait, comme il l'avait annoncé, décider du succès de la journée, était composée de la cavalerie d'élite, soutenue, dans ses interstices, par des fantassins légers, qui avaient l'ordre (*feri faciem*), de frapper avec leurs piques la face des cavaliers de Pompée, l'élite de la jeune noblesse de Rome. La déroute fut complète : Pompée s'enfuit à bride abattue, et gagna le premier port grec, où il s'embarqua avec une trentaine de compagnons, pour l'Orient.

Cette bataille (livrée le 9 août 48 avant J.-C.), qui décida du sort de la république romaine, ne coûta à César que 200 soldats. De l'armée pompéienne il périt environ 15,000 hommes, et plus de 24,000 vinrent se rendre (2). César ne donna

(1) *Ibid.*, 88.

(2) L'empereur Napoléon I fit ici l'observation suivante, extrêmement judicieuse : « Ceci est le résultat de la nature des armes : les armes de jet des anciens faisaient en général peu de mal ; les armées s'abordaient tout d'abord à l'arme blanche : il était donc naturel que le vaincu perdît beaucoup de monde et le vainqueur très-peu. Les armées modernes, quand elles s'abandonnent, ne le font qu'à la fin de l'action, et lorsque déjà il y a bien du sang répandu ; il n'y a point de bœuf tant ni de bœuf pendant les trois quarts de la journée ;

(1) *Hist. civ.*, III, 67.

(2) Probablement une espèce de souchet, *cyperus* (*c. esculentus*), voisin des carex, nom qui se rapproche d'ailleres de celui de *chara*. Nous ignorons sur quelle autorité Cæsar s'est fondé pour dire que le *chara* était une espèce de choux sauvage. D'ailleurs, on ne fait pas de pain avec des choux, tandis qu'on peut très-bien en faire avec les tubercules féculents du *cyperus esculentus*.

(3) *Hist. civ.*, III, 67.

(4) *Ibid.*, 61.

aucun nom à cette bataille déçava; il ne nomme même pas Pharsale, comme s'il avait voulu effacer jusqu'au souvenir de la guerre civile. Après que la nouvelle de la victoire de Pharsale fut parvenue à Rome, on porta plusieurs lois qui conféraient à César, de fait, le pouvoir suprême. Quoique absent, il fut proclamé dictateur, non plus pour quelques jours, mais pour un an. Il nomma Marc-Antoine son maître de cavalerie, et entra en fonctions en septembre (48 avant J.-C.), de manière que la fin de son consulat ne coïncida pas précisément, comme on l'a prétendu, avec le commencement de sa seconde dictature. Il fut, en outre, élu consul pour cinq ans, puis investi à vie du pouvoir tribunitien, avec le droit de tenir les comices pour les élections des magistratures, à l'exception des tribuns du peuple. C'est pourquoi, pendant une année entière, il n'y eut aucune élection avant le retour de César à Rome (en septembre 47).

Après la bataille de Pharsale, il se mit aussitôt à la poursuite de son ennemi, qui s'était réfugié en Égypte. Ce fut là qu'il apprit la mort de Pompée; et à cette nouvelle il parut avoir versé des larmes, trait qui n'est pas indigne d'une âme aussi généreuse. Il fut ensuite impliqué dans une guerre (*Bellum Alexandrinum*), qui le retint pendant sept mois à Alexandrie : la beauté de Cléopâtre, dont il eut, dit-on, un fils, nommé Césarion, paraît avoir été pour quelque chose dans ce retard du vainqueur à poursuivre ses succès. Ce fut là une dérogation flagrante à la maxime que Lucain prête à César : *Nil actum reputans si quid superesset agendum* (1). Après avoir mis Cléopâtre (voy. ce nom), conjointement avec son frère Ptolémée, sur le trône d'Égypte, il quitta Alexandrie (en mars 47), traversa la Syrie, et se dirigea vers le Pont pour battre un auxiliaire de Pompée, Pharnace, le fils du célèbre Mithridate qui avait défait C. Domitius Calvinus, l'un des lieutenants de César. Il atteignit Pharnace près de Zela, et le battit complètement (le 2 avril 47). Tout cela fut l'affaire d'un moment pour regagner sans doute le temps perdu. Aussi,

la perte occasionnée par les armes à feu est à peu près égale des deux côtés. La cavalerie, dans ses charges, offre quelque chose d'analogue à ce qui arrivait aux armées anciennes : le vaincu perd dans une bien plus grande proportion que le vainqueur, parce que l'escadron qui lâche pied est poursuivi et sabré, et éprouve alors beaucoup de mal sans en faire. Les armées anciennes se battant à l'arme blanche avaient besoin d'être composées d'hommes plus exercés : c'étaient autant de combats singuliers. C'est ainsi qu'un centurion de la dixième légion (de César) disait à Scipion, un des lieutenants de Pompée, en Afrique : « Donne-moi dix de mes camarades qui sont prisonniers comme moi, fais-les battre contre une de tes cohortes, et tu verras qui nous sommes. » Ce que ce centurion avançait était vrai : un soldat moderne qui tiendrait ce langage ne serait qu'un fanfaron. Les armées anciennes approchaient de la cavalerie : un chevalier armé de pied en cap affrontait un bataillon. » (*Précis des guerres de César*, par Napoléon, écrit par M. Marchand à l'île de Sainte-Hélène; Paris, 1806, p. 182).

(1) Voy. le livre de *Bello Alexandrino*.

quand il célébra sa victoire sur Pharnace, on remarqua, entre autres ornements de la pompe triomphale, un tableau où étaient écrits ces mots : *veni, vidi, vici* (je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu).

Dans la même année (en 47) il revint à Rome, et se fit réélire dictateur pour l'année suivante. Pour récompenser ses amis ou s'en créer de nouveaux, il en fit entrer un grand nombre dans le sénat ou dans le collège des prêtres (1). Il fit consuls Q. Fufius Catenas, et P. Vatinius, et se désigna lui-même avec son maître de cavalerie, *Emilius Lepidus*, au consulat pour l'année d'après. Vers le même temps, il réprima une violente rébellion qui avait éclaté dans ses troupes à Capoue. Les biens de Pompée et des principaux chefs du parti aristocratique furent confisqués et vendus à l'enchère publique.

César ne resta que trois mois à Rome. Avant la fin même de l'année 47, il se rendit, avec sa promptitude ordinaire, en Afrique pour combattre Caton et Scipion, qui avaient réussi à lever de nombreuses troupes. Quoiqu'il fût de beaucoup inférieur en forces, il prit aussitôt l'offensive. Il eut d'abord à surmonter de très-grandes difficultés; mais, ayant reçu quelques renforts, il poursuivit la campagne avec vigueur, et fit, dans la bataille de Thapsus (6 avril 46), subir aux derniers partisans de Pompée une déroute complète. Ce fut là, que Caton, ne pouvant plus défendre Utique, mit fin à ses jours (voy. CATON d'Utique). Toutes les villes de l'Afrique se soumirent à César (2). Dès que la nouvelle de l'issue de la guerre africaine (*Bellum Africanum*) arriva à Rome, on décréta, pour quarante jours, des actions de grâces, et on conféra à César la dictature pour dix ans, et la dignité de censeur, sous le nouveau titre de *præfectus morum*, pour trois ans.

Il ne restait plus personne pour disputer à César l'empire du monde : tous ses ennemis, du moins ouverts, étaient abattus. En le voyant revenir à Rome (fin de juillet 46), on craignait d'abord que le dictateur ne renouvelât les proscriptions de Marius et de Sylla. Mais ces appréhensions étaient vaines : César ne démentit point son caractère doux et clément. Avec une magnanimité bien rare chez les vainqueurs dans les guerres civiles, il accorda une amnistie générale, pardonna à tous ceux qui avaient porté les armes contre lui; et pour se concilier tous les esprits, il déclara hautement qu'il ne ferait désormais aucune différence entre les Pompéiens et les Césariens. Son premier soin fut de rassurer tous les citoyens sur leur vie et leurs propriétés, et d'éteindre, si c'était possible, toutes les haines. César n'avait pu jouir encore des honneurs du triomphe; il crut le moment oppor-

(1) Salluste, dans ses Lettres, réputées à tort apocryphes, comme l'a très-bien montré M. Lermier dans ses *Études d'histoire* (Paris, 1886), avait donné, entre autres, ce conseil à César.

(2) Voy. le livre de *Bello Africano*, joint aux Commentaires de César.

tun pour célébrer, dans quatre superbes triomphes, les victoires qu'il avait remportées sur les peuples ou rois étrangers dans la Gaule, en Égypte, dans le Pont et en Afrique. Ses victoires de la guerre civile en étaient exclues, d'après sa volonté expresse; l'Afrique y était représentée à cause de la victoire sur le roi Juba. A la suite de ces triomphes, il distribua de l'argent à ses soldats, fit de grandes largesses au peuple, et le divertit par des jeux magnifiques dans le cirque, par des combats d'athlètes, de gladiateurs, et par des naumachies. C'était répondre splendidement à ceux qui demandaient *panem et circenses*.

César fut aussi grand législateur qu'il s'était montré grand capitaine. Dès le commencement de l'année (46 avant J.-C), il restreignit l'extravagance du luxe qui avait gagné toutes les classes de la société. Il fit des patriciens nouveaux, augmenta le nombre des prêtres, des édiles, des questeurs. Il réduisit le gouvernement des propréteurs à un an et celui des proconuls à deux ans. Il partagea avec le peuple le droit d'élection dans les comices; il admit aux honneurs les enfants des proscrits; il restreignit le pouvoir judiciaire à deux sortes de juges, aux sénateurs et aux chevaliers, et il supprima les tribuns du trésor, qui formaient la troisième juridiction. Il fit le recensement de la population par quartiers, et d'après les rôles des propriétaires de maisons. Il conféra le droit de cité à tous ceux qui pratiquaient la médecine à Rome, et qui y professaient les arts libéraux. Il mit un impôt sur les marchandises étrangères; il décréta que les débiteurs satisferaient leurs créanciers suivant l'estimation de leurs propriétés, et conformément au prix de ces biens avant la guerre; il répartit quatre-vingt mille citoyens dans les colonies d'outre-mer; il supprima les communautés (*collegia*) de prêtres, d'augures, d'artisans, etc. (1). Mais de toutes ces réformes la plus importante, et qui s'est perpétuée jusqu'à la fin du seizième siècle, c'est la réforme, dite *julienne*, du calendrier. L'omission d'un quart de jour sur les 365 jours de l'année avait peu à peu amené dans l'ancienne année romaine une avance de trois mois sur l'année réelle; de là résultait la confusion la plus étrange dans les transactions civiles et dans les affaires judiciaires: les fêtes de la moisson ne tombaient plus en été, et celles des vendanges ne coïncidaient plus avec l'automne. Pour remédier à cette confusion, César, qui avait lui-même écrit sur l'astronomie, se fit aider par Sosigène d'Alexandrie (*voy. ce nom*). Ce fut au milieu de ces travaux qu'il reçut la nouvelle d'une violente insurrection qui venait d'éclater en Espagne, où les fils de Pompée, Cneius et Sextus, avaient réuni une forte armée. Il partit aussitôt de Rome, vers la fin de l'an 46 avant J.-C; et vingt-sept jours après il était à Obulco, près de Cordoue, en face de l'ennemi. Cette guerre

(*Bellum Hispaniense*) (1) fut promptement terminée, par la sanglante bataille de Munda (17 mars 45), où César paya de sa personne et faillit périr dans la mêlée. L'armée ennemie fut complètement défaite (2). Cn. Pompée perdit la vie quelque temps après, et Sextus parvint à s'échapper. Après avoir réglé les affaires de l'Espagne, César fut de retour à Rome en septembre de la même année, et triompha sur les fils de Pompée; il accorda aussi les honneurs du triomphe à ses lieutenants Fabius Maximus et Q. Pedius. C'est dans cette seule occasion que César semble avoir manqué de ce sentiment exquis des convenances qui le caractérisait; mais peut-être aussi avait-il des motifs qu'il nous est impossible aujourd'hui d'apprécier.

On vit alors un spectacle qui ne s'est renouvelé que trop souvent dans l'histoire: le vainqueur trouva dans ses anciens ennemis les adulateurs les plus fanatiques. Le même sénat, qui l'avait autrefois outragé, lui offrit spontanément les honneurs qu'il n'avait encore décernés à aucun Romain: il le proclama dictateur perpétuel (*dictator perpetuus*), avec le titre d'*imperator* à vie. Tous les temples furent ornés des statues de César; les monnaies reçurent son effigie; le nom du mois *quintilis* fut changé en celui de *Julius*; enfin on l'éleva au rang des dieux. La personne de César fut déclarée sacrée; on lui donna une garde composée de sénateurs et de chevaliers, et tout le sénat s'engagea par serment à veiller à la sûreté du père de la patrie.

C'est ainsi que César fut revêtu du pouvoir souverain avec les formes à la fois les plus adulatrices et les plus solennelles. Il en usa d'une manière clémente, et pour le bien du peuple romain. Quelques historiens, plus favorables à la cause de Pompée qu'à la vérité, reprochent à César d'avoir traité le sénat avec dédain et d'avoir fait des actes d'autorité sans le consulter. Mais dès le commencement de la guerre civile le sénat n'était plus qu'un corps sans dignité et sans puissance: après le passage du Rubicon, il était dans le camp de Pompée; après la bataille de Pharsale, il était aux genoux de César. Peut-on respecter ce qui se dégrade ainsi? (3)

(1) *Voy.* le livre du *Bellum Hispaniense*, à la suite des Commentaires de César.

(2) Plutarque remarque (61) que César remporta cette victoire le jour de la fête des Dionysiaques, le même jour où Pompée, quatre ans auparavant, était sorti de Rome à l'approche de son antagoniste.

(3) Montesquieu, qui, dans son jugement sur César, a beaucoup trop emprunté à Cicéron, s'exprime ainsi: « Il (César) porta le mépris jusqu'à faire lui-même les sénatus-consultes; il les souscrivait du nom des premiers sénateurs qui lui venaient dans l'esprit. » « J'apprends quelquefois, dit Cicéron, qu'un sénatus-consulte, passé à mon avis, a été porté en Syrie et en Arménie, avant que j'aie su qu'il ait été fait; et plusieurs princes m'ont écrit des lettres de remerciement sur ce que j'avais été d'avis qu'on leur donnât le titre de rois, que non-seulement je ne savais pas être rois, mais même qu'ils fussent au monde. » (*Epist. ad fam. IX*). « On peut voir, ajoute Montesquieu, dans les lettres de quelques grands

(1) *Voy.* Suétone, 41-43.

César roulait dans sa tête de vastes et nombreux projets d'utilité générale. Il voulait dessécher les Marais Pontins, ouvrir une issue aux eaux du lac Fucin, et percer l'isthme de Corinthe. Il voulait former une immense bibliothèque publique, composée de livres grecs et latins, et confier à Varron le soin de les acquérir et de les classer. Il voulait préparer un code nouveau, et mettre de l'ordre et de la clarté dans le mélange des lois alors existantes. Enfin, il se proposait de réprimer les Daces, qui s'étaient répandus dans la Thrace, et de porter la guerre chez les Parthes. Ce fut au milieu de ces projets que s'avancèrent les ides (15) de mars (de l'an 44 avant J.-C.). Peu de temps avant ce terme fatal, César avait nommé consul Marc-Antoine, le même qui lut le testament et montra au peuple la toge ensanglantée de la victime (1).

Nous empruntons le récit des derniers moments de César à un fragment, récemment découvert, de Nicolas Damascène, historien contemporain des événements qu'il raconte :

« La conjuration, qui d'abord n'était composée que d'un petit nombre de chefs, prit ensuite une extension plus considérable qu'aucune de celles qui, d'après le témoignage de l'histoire, se soient jamais formées contre un potentat. On assure que le nombre de ceux qui étaient dans le secret dépassa quatre-vingts. Parmi les plus influents on distinguait D. Brutus, l'un des plus intimes amis de César, C. Cassius et ce même Marcus Brutus qui passait à Rome pour un homme des plus vertueux. Tous, auparavant partisans de Pompée, avaient combattu contre César. Après la défaite de leur chef, et tombés au pouvoir de son rival, ils passaient leur vie dans une sécurité complète; car nul plus que lui ne sut gagner les cœurs par la bienveillance, et y faire succéder l'espoir à la crainte. Il avait un caractère plein de douceur, qui ne savait pas garder rancune aux vaincus. Abusant de la confiance dans laquelle s'endormait César, ils s'en servaient contre lui, et l'entouraient, pour mieux cacher leurs complots, de séduisantes caresses et d'hypocrites adulations. Parmi les motifs qui poussèrent les conjurés, les uns étaient personnels, d'autres leur étaient communs; mais tous avaient leur racine dans l'ambition ou le senti-

ment. En effet, les uns espéraient, après avoir renversé César, le remplacer au pouvoir; les autres étaient encore exaspérés des défaites qu'ils avaient éprouvées dans la guerre, de la perte de leur patrimoine ou de leurs richesses, ou même des charges qu'ils exerçaient à Rome. Mais, cachant leur colère sous des prétextes plus spécieux, ils prétendaient ne pouvoir souffrir la domination d'un seul, et ne vouloir être gouvernés que par des lois égales pour tous. Enfin, des griefs accumulés par des motifs quelconques poussèrent d'abord les plus puissants à former le complot; plus tard, d'autres y furent attirés par des ressentiments personnels ou par esprit de parti, offrant ainsi à leurs amis une alliance et une fidélité à toute épreuve. Il y en avait, enfin, qui sans aucun de ces motifs, mais entraînés seulement par l'autorité de ces hommes illustres, s'étaient rangés de leur côté. Indignés de voir le pouvoir d'un seul remplacer la république, ils n'auraient pas cependant commencé une révolution; mais une fois l'impulsion donnée par d'autres, ils étaient tout prêts à seconder ces hommes audacieux, et à partager même, s'il le fallait, leurs dangers. Un autre stimulant, c'était le concours de cette antique famille de Brutus, si fière de la gloire de ses ancêtres, premiers fondateurs de la république après avoir renversé la royauté établie par Romulus. D'ailleurs, les anciens amis de César n'étaient plus aussi bien disposés pour lui, du moment qu'ils l'avaient vu honorer à l'égal d'eux-mêmes ceux qui autrefois avaient été ses ennemis et à qui il avait fait don de la vie. Les sentiments de ces derniers étaient loin aussi d'être bienveillants; leur ancienne haine, étouffant en eux tout sentiment de gratitude, leur rappelait sans cesse, non pas les bienfaits dont César les avait comblés après leur avoir sauvé la vie, mais tous les biens qu'ils avaient perdus après leur défaite, et ce souvenir excitait leur colère. Beaucoup même, malgré les soins de César à ne jamais blesser l'amour-propre de personne, lui en voulaient de ce qu'ils lui devaient la vie : lui devoir comme un bienfait tout ce qu'ils auraient pu se donner sans peine s'ils avaient été vainqueurs, c'était là une idée qui, présente sans relâche à leur esprit, ne cessait de les affliger. En outre, même dans les diverses classes de militaires, on était loin d'être content. En effet, la plupart, après tant de campagnes, étaient rentrés dans la vie privée; et quant aux chefs, ils se croyaient frustrés des honneurs qui leur étaient dus, depuis que les vaincus avaient été incorporés dans les rangs des vétérans et recevaient les mêmes récompenses. Aussi les amis de César ne pouvaient-ils souffrir d'être mis au pair avec leurs anciens prisonniers, dont ils voyaient même quelques-uns obtenir des récompenses à leurs dépens. Plusieurs aussi de ceux qui avaient été favorisés dans les distributions d'argent ou de places étaient profondément affligés de voir que César seul avait un si grand pouvoir,

hommes de ce temps-là, qu'on a mis sous le nom de Cicéron, parce que la plupart sont de lui, l'abattement et le désespoir des premiers hommes de la république à cette révolution subite qui les priva de leurs honneurs et de leurs occupations mêmes, lorsque le sénat étant sans fonctions, le crédit qu'ils avaient eu par toute la terre, ils ne purent plus l'espérer que dans le cabinet d'un seul; et cela se voit bien mieux dans ces lettres que dans les discours des historiens. » (Montesquieu, *Sur la grandeur et la décadence des Romains*, chap. XI).

(1) Dans son testament, qu'il avait rédigé après son dernier retour de l'Espagne, César instituait pour ses héritiers les petits-fils de ses sœurs, savoir C. Octave (pour les trois quarts), L. Pinarius et Q. Pedius. Par une dernière clause, il adoptait C. Octave, et lui donnait son nom. Enfin, il légua au peuple romain ses jardins près du Tibre, et trois cents sesterces (environ 60 fr.) par tête.

tandis qu'on dédaignait tous les autres comme des gens ayant perdu toute valeur et toute influence. Enfin, César lui-même, que ses nombreuses et brillantes victoires, dont il était glorieux à bon droit, autorisaient à s'estimer plus qu'un homme, s'il faisait l'admiration du peuple, était pour les grands de Rome, et pour ceux qui aspiraient au pouvoir, un objet de haine et d'envie. C'est ainsi que se ligèrent contre lui des hommes de toutes conditions, grands et petits, amis et ennemis, soldats et citoyens. Chacun alléguait des prétextes particuliers pour entrer dans la conspiration, et s'autorisait de ses griefs personnels pour ajouter foi aux accusations d'autrui. Ils s'excitaient à l'envi entre eux, et leur confiance était réciproque en ce que chacun avait à se plaindre particulièrement de César. Voilà comment, dans une conspiration qui comptait tant d'adhérents, personne n'osa commettre une seule délation. On prétend cependant que, peu d'instant avant sa mort, il fut remis à César un billet qui contenait le récit de la conspiration. Il le tenait à la main, sans avoir pu le lire, lorsqu'il fut assassiné. Plus tard on le retrouva parmi d'autres écrits (1). »

Tous les historiens ont dit et répété depuis, que César avait péri assassiné parce qu'il aspirait au titre de roi. Ils citent à leur appui des propos sans autorité, de véritables contes (2). D'ailleurs, n'avait-il pas dit lui-même aux flatteurs qui l'appelaient roi : « Je suis César, et non roi » (*Cæsar sum, non rex*). La flatterie était même maladroitte ; car le maître de l'empire romain devait se croire et était en effet plus qu'un roi. Au reste, l'assertion, propagée par les historiens, a été victorieusement réfutée par un grand homme, qui semble parler ici à la place de César.

« Pour justifier, dit l'empereur Napoléon, un lâche assassinat, les conjurés et leurs partisans ont prétendu que César voulait se faire roi, assertion évidemment absurde et calomnieuse, qui cependant s'est transmise d'âge en âge, et passe aujourd'hui pour une vérité historique. Si César avait eu affaire à la génération qui avait vu Numa, Tullus et les Tarquin, il eût pu avoir recours, pour consolider son pouvoir et mettre un terme aux incertitudes de la république, à des formes de gouvernement vénérées, et auxquelles on eût été accoutumé ; mais il vivait chez un peuple qui depuis cinq cents ans ne connaissait pas d'autre autorité que celle des consuls, des dictateurs, des tribuns ; la dignité des rois était bien méprisable, avilie. La chaise curule était au-dessus du trône : sur quel trône eût pu s'asseoir César ? Sur celui des rois de Rome, dont l'autorité s'étendait à la banlieue de la ville ?

(1) Nicolas de Damas, *Vie de César*, fragment découvert et publié pour la première fois en 1819 ; nouvelle édition (N. Piccolos), accompagnée d'une traduction française par M. A. D. (M. Alfred Didot) ; Paris, 1850, p. 19 et suiv.

(2) Voy. Suetone, 77, 78 ; Plutarque, 66.

Sur celui des rois barbares de l'Asie, vaincus par les Fabricius, les Paul-Émile, les Scipion, les Metellus, les Clodius, etc., etc. ? C'eût été une étrange politique. Quoi ! César eût cherché de la stabilité, de la grandeur, de la considération dans la couronne que portaient Philippe, Persée, Attale, Mithridate, Pharnace, Ptolémée, que les citoyens avaient vu traîner à la suite du char triomphal de leurs vainqueurs ? Cela est trop absurde ! Les Romains étaient accoutumés à voir les rois dans les antichambres de leurs magistrats.

« On a dit que ce n'était pas roi de Rome qu'il voulait se faire proclamer, mais roi des provinces ; comme si les peuples de la Grèce, de l'Asie Mineure, de la Syrie, conservaient plus de respect pour le trône renversé sur lequel s'étaient assis Persée, Antiochus, Attale et Ptolémée, que pour la chaise curule des Lucullus, de Sylla, de Pompée et de César même : ce projet est donc tout aussi dénué de raison. César a toujours affecté, jusqu'au dernier moment de sa vie, les formes populaires ; il ne faisait rien que par un décret du sénat ; les magistratures étaient nommées par le peuple, et s'il s'arrogea la réalité du pouvoir, il avait laissé subsister toutes les formes républicaines. Il marchait sans garde, comme un simple citoyen ; sa maison était sans faste ; il était assidu à la tribune aux harangues, aux assemblées du peuple et au sénat. La première action de César, s'il eût voulu être roi, eût été de s'environner d'une bonne garde ; il n'en fit rien, et se refusa constamment à la sollicitation de ses amis, qui, entendant frémir la faction vaincue, croyaient une garde nécessaire à la sûreté de sa personne. Quoique dictateur, il voulut être consul cette même année avec Antoine ; il partagea tous les devoirs de cette charge. Les statues de Pompée ayant été renversées, il les fit relever avec éclat ; il n'introduisit aucun changement dans l'esprit de son armée, qui constamment resta républicaine et dévouée au parti populaire et démocratique.

« Quelles sont les preuves qu'allèguent ses accusateurs ? Ils citent quatre anecdotes, probablement fausses ou mal rendues, car Cicéron, Florus, Velleius, n'en parlent pas ; mais admettez-les comme vraies, elles ne prouvent rien. Ils disent que le 26 juin, revenant du mont Albain avec l'honneur de l'ovation, il fut salué par quelqu'un du peuple du nom de roi, mais que la multitude resta muette et consternée, et qu'il répondit alors qu'il n'était pas roi, mais César ; que dans ce même temps un homme du peuple mit sur sa statue une couronne de laurier avec un bandeau royal ; que, célébrant les lupercales, le consul Antoine, qui était un des luperques, s'approcha de César, qui était assis sur la tribune aux harangues, vêtu de sa robe triomphale et de sa couronne de laurier sur la tête, qu'il lui présenta un diadème ; et que celui-ci, au lieu de le mettre sur sa tête, l'envoya au

Capitole, disant que Jupiter était le seul roi des Romains; enfin, que Lucius Cotta, l'un des prêtres commis à la garde des livres sybillins, disait que les Parthes ne pouvaient être vaincus que par un roi. On a été plus loin pour indispanser les Romains: on a dit que César roi devait porter le siège de l'empire à Alexandrie ou à Ilion. Voilà pourtant les misérables fondements sur lesquels le bon Plutarque, le libelliste Suétone et quelques écrivains du parti, ont bâti un système si peu vraisemblable. Si César eût trouvé quelque avantage pour son autorité à s'asseoir sur le trône, il y fût arrivé par les acclamations de son armée et du sénat avant d'y avoir introduit la faction de Pompée. Ce n'était pas en se faisant saluer du nom de roi, dans une promenade par un homme ivre, en faisant dire aux sybilles qu'un roi pouvait seul vaincre les Parthes, en se faisant présenter un diadème dans les lupercales, qu'il pouvait espérer d'arriver à son but. Il eût persuadé à ses légions que leur gloire, leur richesse, dépendaient d'une nouvelle forme de gouvernement qui mit sa famille à l'abri des factions de la toge; c'eût été en faisant dire au sénat qu'il fallait mettre les lois à l'abri de la victoire soldatesque, et les propriétés à l'abri de l'avidité des vétérans, en élevant un monarque sur le trône. Mais il prit une voie contraire: vainqueur, il ne gouverna que comme consul, dictateur ou tribun; il confirma donc, au lieu de les discréditer, les formes anciennes de la république. Après les succès qui ont suivi le passage du Rubicon, César n'a rien fait pour changer les formes de la république. Auguste même, longtemps après, et lorsque les générations républicaines tout entières étaient détruites par les proscriptions et la guerre des triumvirs, n'eut jamais l'idée d'élever un trône. Tibère, Néron, après lui, n'en ont jamais eu la pensée, parce qu'il ne pouvait pas entrer dans la tête du maître d'un grand État de se revêtir d'une dignité odieuse et méprisée. Si la couronne royale eût été utile à Auguste et à ses successeurs, ils l'eussent placée sur leur tête; mais César, qui était essentiellement Romain, populaire, et qui dans ses harangues et dans ses écrits montrait toujours la magie du peuple romain avec tant d'ostentation, ne l'eût fait qu'avec regret. César n'a donc pas pu désirer, n'a pas désiré, n'a rien fait, a fait tout le contraire de ce dont on l'accuse: certes, ce n'est pas à la veille de partir pour l'Euphrate et de s'engager dans une guerre difficile, qu'il eût culbuté les formes en usage depuis cinq cents ans pour en établir de nouvelles. Qui aurait gouverné Rome dans l'absence du roi? Un régent! un gouverneur! un vice-roi! tandis qu'elle était accoutumée à l'être par un consul, un préteur, un sénat, des tribuns.... César n'a pas voulu être roi, parce qu'il n'a pas pu le vouloir; il n'a pu le vouloir, puisque après lui, pendant six cents ans, aucun de ses successeurs ne l'a voulu.

C'eût été une étrange politique de remplacer la chaise curule des vainqueurs du monde par le trône pourri, méprisé des vaincus (1). »

Les détails que Nicolas Damascène donne du meurtre de César différent en plusieurs points du récit des autres historiens. Nous croyons devoir les reproduire ici sommairement :

« Jamais pour délibérer les conjurés ne se réunissaient ouvertement; mais c'était en petit nombre qu'ils se rendaient les uns chez les autres furtivement, et dans ces entrevues mille projets étaient proposés et discutés, ainsi que les moyens et le lieu où ils accompliraient une telle entreprise. Les uns proposaient de se précipiter sur lui lorsqu'il traverserait la voie sacrée, où il passait souvent; les autres étaient d'avis qu'on attendit les comices, pendant lesquels César devait nommer les magistrats dans le champ situé devant la ville. Pour s'y rendre, César était obligé de traverser un pont. A cet effet les conjurés se partageraient les rôles; et après que les uns l'auraient précipité du pont, les autres seraient accourus pour l'achever. Quelques-uns assignaient l'exécution de leurs desseins au jour où devaient avoir lieu les jeux des gladiateurs, fête rapprochée, et qui permettait aux conjurés de paraitre avec des armes sans exciter le moindre soupçon. Mais le plus grand nombre proposait de l'attaquer au sénat, tandis qu'il serait tout seul, et que les conjurés, au contraire, seraient en grand nombre et pourraient cacher leurs poignards sous leur robe. On ne laissait en effet entrer dans le sénat que ceux qui en faisaient partie. Du reste, la fortune contribua aussi à la perte de César, puisqu'elle lui fit désigner ce jour pour la convocation du sénat, afin de soumettre aux délibérations de cette assemblée les projets qu'il avait à lui proposer. Dès qu'arriva le jour fixé, les conjurés se réunirent tout préparés sous le portique de Pompée, lieu où plus d'une fois on les avait convoqués. La fatalité est bien puissante: les amis de César, influencés par quelques mauvais présages, voulurent l'empêcher de se rendre au sénat; ses médecins, inquiets des vertiges dont il était quelquefois tourmenté, et qui venaient de le saisir de nouveau, l'en dissuadèrent de leur côté; et enfin, plus que tout autre, sa propre femme Calpurnie, épouvantée d'une vision qu'elle avait eue la nuit, s'attacha à son époux, et s'écria qu'elle ne le laisserait point sortir de la journée. Brutus se trouvait présent. Il faisait partie du complot; mais alors il passait pour un des amis les plus dévoués de César. Il lui parla en ces termes: « Eh quoi, César, un homme tel que toi se laisser arrêter par les songes d'une femme et les futiles pressentiments de quelques hommes! Oserais-tu faire à ce sénat qui t'a comblé d'honneurs, et que tu as toi-même convoqué, l'affront de rester chez toi? » Entraîné par ces paroles,

(1) Napoléon, *Précis des guerres de César*, écrit par M. Marchand à l'île de Sainte-Hélène, p. 313 et suiv. (Paris, 1836, in-8°).

the 1990s, the number of people in the UK who are employed in the public sector has increased from 10.5 million to 12.5 million (12% of the population).

There are a number of reasons for this increase. One of the main reasons is the growth of the public sector. The public sector has grown from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.

Another reason is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The number of people employed in the public sector has increased from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.

A third reason is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The number of people employed in the public sector has increased from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.

A fourth reason is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The number of people employed in the public sector has increased from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.

A fifth reason is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The number of people employed in the public sector has increased from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.

A sixth reason is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The number of people employed in the public sector has increased from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.

A seventh reason is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The number of people employed in the public sector has increased from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.

An eighth reason is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The number of people employed in the public sector has increased from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.

A ninth reason is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The number of people employed in the public sector has increased from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.

A tenth reason is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The number of people employed in the public sector has increased from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.

A eleventh reason is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The number of people employed in the public sector has increased from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.

A twelfth reason is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The number of people employed in the public sector has increased from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.

A thirteenth reason is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The number of people employed in the public sector has increased from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.

A fourteenth reason is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The number of people employed in the public sector has increased from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.

A fifteenth reason is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The number of people employed in the public sector has increased from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000, an increase of 20%.